COMMUNAUTE DE COMMUNES
Vosges du Sud

1-5

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

RAPPORT DE PRÉSENTATION

ANNEXES : DIAGNOSTIC THÉMATIQUE

-

PLUi arrêté en conseil communautaire le 18 juin 2024



SOMMAIRE

PAYSAGE ET FORMES URBAINES 5

1. Le paysage, reflet des activités humaines et bien commun à valoriser 5
2. Les Vosges du Sud, un territoire riche de sa diversité paysagère 6
3. La forêt, un paysage de plus en plus prégnant 8
4. Les paysages liés à l'eau, emblèmes et atouts pour le territoire 10
5. Les vues emblématiques, clés de lecture du paysage 13
6. Les entrées de bourgs, portes et vitrines de la Communauté de communes 15
7. Les coupures agro-naturelles fragilisées par une tendance à la continuité bâtie entre communes 20
8. La persistance de formes urbaines et bâties singulières malgré une tendance à l'uniformisation 21

PATRIMOINE ET ARCHÉOLOGIE 31

1. Le patrimoine, une question multiple 31
2. Localisation des sites ou indices archéologiques 51
3. Fiches généralistes 64
4. Fiches d'intérêt 80

HABITAT 119

Préambule 119
1. Les habitants 120
2. Le parc de logements 130

MOBILITÉ 143

1. Les infrastructures de transport et l'accessibilité 143
2. Les dessertes en transports alternatifs 156
3. Annexes 161

ÉQUIPEMENTS ET SERVICES 165

Préambule : notice méthodologique et définitions 165
1. Le niveau d'équipement et de service 166
2. L'offre en équipements et en services 169

ÉCONOMIE 179

Préambule : L'économie, une thématique majeure dans le cadre du PLUi 179
1. La population active et l'emploi 180
2. Le tissu économique de la CCVS 186

TOURISME 207

1. Le tourisme, des réflexions engagées à plusieurs échelles territoriales 207
2. Les pôles touristiques 213
3. Les hébergements de loisirs 219
4. L'offre touristique 223

PAYSAGE ET FORMES URBAINES

1. Le paysage, reflet des activités humaines et bien commun à valoriser 5

2. Les Vosges du Sud, un territoire riche de sa diversité paysagère 6

2.1. La montagne vosgienne 6

2.2. Le piémont sous-vosgien 6

2.3. Le Sundgau ouvert 7

3. La forêt, un paysage de plus en plus prégnant 8

4. Les paysages liés à l'eau, emblèmes et atouts pour le territoire 10

5. Les vues emblématiques, clés de lecture du paysage 13

6. Les entrées de bourgs, portes et vitrines de la Communauté de communes 15

7. Les coupures agro-naturelles fragilisées par une tendance à la continuité bâtie entre communes 20

8. La persistance de formes urbaines et bâties singulières malgré une tendance à l'uniformisation 21

8.1. Le cœur de bourg ou noyau compact 23

8.2. Le village-rue ou couloir urbanisé 24

8.3. L'extension diffuse 25

8.4. Le hameau 26

8.5. Le lotissement pavillonnaire 27

8.6. L'écart ou construction isolée 28

8.7. La zone d'activités ou zone commerciale 29

« La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public » (Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

1. Le paysage, reflet des activités humaines et bien commun à valoriser

Le paysage est le résultat de la rencontre d'un territoire et d'une société. En constante évolution, il est une mémoire qui enregistre les marques des activités humaines sur la longue durée.

Chaque commune, chaque acteur économique, chaque particulier élabore des projets de construction, d'infrastructure, de restructuration foncière, de plantations, etc. Par leurs conséquences concrètes et visibles sur un espace donné, ces actions individuelles et collectives façonnent et transforment le paysage.

C'est pourquoi il importe que les projets d'urbanisation, les pratiques agricoles, les programmes d'aménagement du territoire soient conduits avec le souci de la qualité et de la diversité des paysages. Mettre en valeur le cadre de vie quotidien, prévoir les conséquences des aménagements et des stratégies de développement sur les paysages, en réduire autant que possible les impacts négatifs, sont des dimensions importantes pour l'image du territoire et son attractivité.

Cette partie du diagnostic présente les principales caractéristiques du paysage naturel et bâti des Vosges du sud. Elle met en évidence les éléments qui constituent des atouts paysagers pour la Communauté de communes. Il s'agira ensuite de construire des objectifs de qualité paysagère qui seront affichés dans le projet intercommunal, puis détaillés par des orientations d'aménagement et transposés dans le règlement.

2. Les Vosges du Sud, un territoire riche de sa diversité paysagère

L'atlas des paysages de Franche-Comté décrit des unités paysagères, ensembles géographiques cohérents déterminés à la fois par les données physiques naturelles (relief, hydrologie, couverture végétale) et par l'action de l'homme (pratiques agricoles, infrastructures, urbanisation).

Le territoire de la CCVS est à la rencontre de trois de ces unités paysagères, elles-mêmes détaillées en plusieurs sous-unités (cf. carte p.8) :

2.1. La montagne vosgienne

(Auxelles-Haut, Lepuix, hauteurs boisées de Vescemont et Rougegoutte, Riervescemont, Lamadeleine Val-des-Anges, franges Nord de Grosmagny, Petitmagny, Étueffont, Nord de Rougemont-le-Château).

Sous-unités : Haute vallée de la Savoureuse, Vallée de Riervescemont, Vallées de la Madeleine et de la Saint-Nicolas.

La partie méridionale des Vosges se caractérise par un paysage de moyenne montagne, dont les versants et collines sont occupés par la forêt mixte et dont le sommet découvert offre un paysage ouvert visible de loin en venant du sud. Les altitudes se relèvent brusquement jusqu'au faîte du département constitué par le Ballon d'Alsace et les crêtes qui le prolongent de part et d'autre. Le réseau arborescent des vallées ressort bien sur le fond montagneux boisé.

Cette unité combine des reliefs très contrastés et une occupation du sol inégalement répartie, la forêt s'imposant très largement en dehors des parties hautes en pelouses et des fonds de vallées en prairies. L'urbanisation est très peu présente, si ce n'est sous forme de hameaux et fermes isolées.

En arrière-plan de la partie urbanisée du territoire intercommunal, cet ensemble présente de nombreux intérêts, tant sur le plan des paysages que de la richesse des milieux naturels qu'il abrite, et pour sa fonction de loisir très affirmée toute l'année.



Vue aérienne de Giromagny - (ECTM)



Les reliefs vosgiens depuis Lachapelle-sous-Rougemont - (AUTB)

2.2. Le piémont sous-vosgien

(Auxelles-Bas, Giromagny, Chaux, Lachapelle-sous-Chaux, Rougegoutte, Grosmagny, Petitmagny, Étueffont, Ouest d'Anjoutey, Nord de Bourg-sous-Châtelet et Saint-Germain-le-Châtelet, Ouest de Romagny-sous-Rougemont, Sud-Ouest de Rougemont-le-Château).

Sous-unités : Haute vallée du Rhôme et bois de Lachapelle, Plaine de la Savoureuse, Forêts de la Vaivre et de la Chaume, Collines du piémont.

Autrement nommé « dépression sous-vosgienne », cet ensemble de collines aux reliefs adoucis constitue une transition entre la moyenne montagne et la plaine du Sundgau. Cette unité est formée d'une succession de vallées orientées Nord-sud, dont la configuration particulière détermine des sous-ensembles paysagers relativement compartimentés.

À l'exception des pentes les plus marquées, c'est un territoire de plus en plus convoité pour l'urbanisation, celle-ci tendant à s'égrener à partir de la zone urbaine de Belfort. Fortement humanisé, avec une large emprise au sol des villages périurbains, le piémont garde toutefois une part importante de nature qui associe forêts et de nombreux étangs.

2.3. Le Sundgau ouvert

(Bas d'Étueffont, Est d'Anjoutey, Sud de Bourg-sous-Châtelet et de Saint-Germain-le-Châtelet, Est de Romagny-sous-Rougemont, Felon, zone urbanisée de Rougemont-le-Château, Leval, Petitefontaine, Lachapelle-sous-Rougemont).

Sous-unité : Plaine du Sundgau ouvert.

Entre le piémont des Vosges et la plaine de la Bourbeuse, le Sundgau ouvert est une large plaine cultivée qui s'étend à l'Est du département jusqu'à l'Alsace, une zone de contact entre les deux bassins fluviaux européens du Rhône et du Rhin.

Les vallées alluviales, avec la cohorte de ruisseaux qui les alimentent, donnent naissance à des paysages ouverts alternant prairies et cultures. C'est l'image d'une campagne aux portes de l'agglomération qui domine, avec une trame villageoise linéaire (villages-rues) le long des axes de communication. Les nombreux étangs, l'imbrication étroite des milieux aquatiques et forestiers, ainsi que la présence de prairies régulièrement inondées, expliquent la richesse écologique de cet espace.

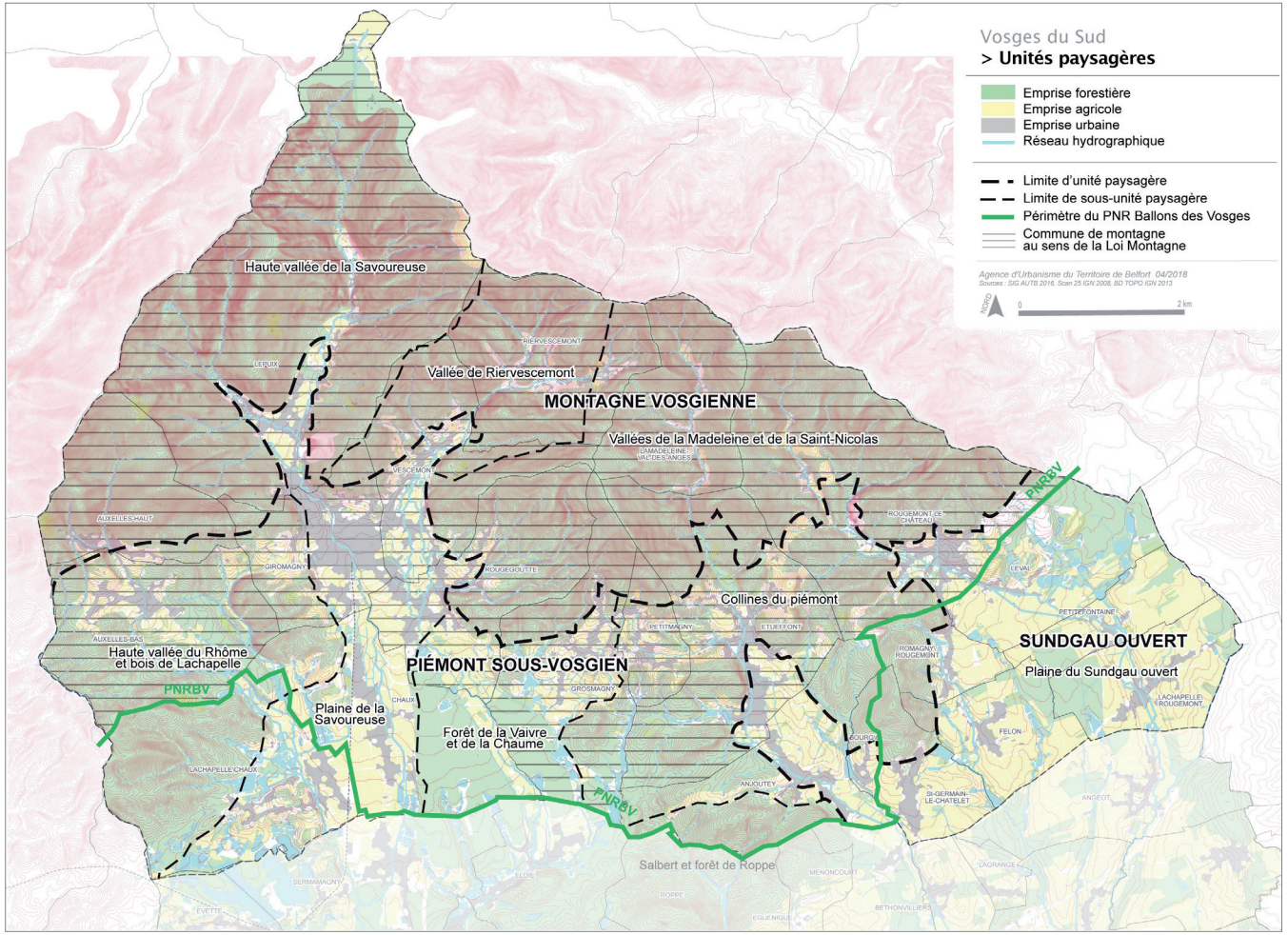

3. La forêt, un paysage de plus en plus prégnant

Visibles de loin en venant du sud, les reliefs du massif des Vosges et des massifs secondaires sont presque entièrement boisés, à l'exception des chaumes d'altitude. Les forêts dominent complètement les paysages de moyenne montagne, qu'elles soient de résineux, de feuillus, ou mixtes à l'image de la hêtraie-sapinière caractéristique de la partie haute des versants vosgiens. Elles constituent tout à la fois des espaces productifs, des milieux d'intérêt écologique, et le support de pratiques sportives et de loisirs.

Sur le piémont, la forêt reste importante, mais elle est découpée de clairières consacrées aux herbages et à la polyculture. Avec des productions diversifiées et une présence de l'élevage, les pratiques agricoles contribuent ici à façonner des paysages ruraux et périurbains ouverts en secteurs de piémont et de plaine (grandes cultures, prairies fauchées et pâturées, entretien des haies).



Vescemont, quartier du Mont-Jean - *(AHPSV)*



Lamadeleine-Val-des-Anges - *(AUTB)*

Autrefois contenue par une agriculture pastorale, depuis plusieurs décennies la forêt gagne du terrain, et en secteur de montagne l'agriculture se cantonne aujourd'hui à l'étroite bande alluviale qui court en fond de vallée. Plusieurs facteurs expliquent ce recul, dont les difficultés d'accès aux terrains, le manque de rendement dû à la faible qualité agronomique des terres, la disparition des doubles actifs (ouvriers paysans), le déclin de l'élevage extensif, etc. Les plantations de résineux des décennies 1960-70 ont également contribué à la fermeture des vallées les plus étroites.

Cette dynamique se mesure objectivement par la comparaison de cartes et photographies aériennes anciennes et actuelles. Communément ressentie par les habitants dans leur pratique quotidienne du territoire, elle a aussi probablement des effets négatifs sur l'attractivité touristique (renforcement de l'impression d'enclavement, ensoleillement réduit, disparition progressive de certains points de vue).

Les principaux secteurs concernés (cf. carte des boisements p.10) sont la limite Sud des chaumes du Ballon d'Alsace, la haute-vallée de la Savoureuse à Lepuix, les pentes d'Auxelles-Haut, la haute-vallée de la Rosemontoise à Vescemont, Riervescemont, Lamadeleine Val-des-Anges, la haute-vallée de la Saint-Nicolas à Rougemont-le-Château.
D'autres communes peuvent être concernées dans une moindre mesure, sur des emprises ponctuelles (Rougegoutte, Grosmagny, Petitmagny, Étueffont).



Riervescemont, orthophotographie de 1951 *(IGN)*

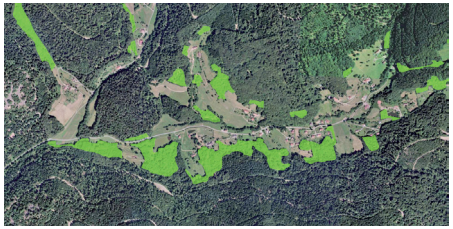

Riervescemont en 2013 : emprises gagnées par la forêt depuis 1951 - *(IGN/AUTB)*

En lien avec l'agriculture et la sylviculture, l'entretien des paysages ouverts permet d'enrayer la déprise agricole et la possible fragilisation du bâti proche des lisières, de préserver les vues, de garantir l'ensoleillement. Cela suppose toutefois une gestion suivie et l'adaptation des modèles productifs aux particularités des terrains de montagne. Des actions ont déjà été entreprises dans ce sens, en particulier avec le PNR des Ballons des Vosges.

Une protection législative, à travers la loi Montagne de 1985, permet de « protéger des espaces naturels et des paysages et promouvoir le patrimoine naturel et culturel montagnard », notamment en préservant des terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières. Dans la CCVS, 12 communes sont concernées par le classement en zone de montagne : Auxelles-Bas, Auxelles-Haut, Lepuix, Giromagny, Rougegoutte, Vescemont, Riervescemont, Lamadeleine-Val-des-Anges, Grosmagny, Petitmagny, Étueffont et Rougemont-le-Château.

Il est à noter que la plupart des Communautés de communes du Parc, hors Territoire de Belfort, ont engagé, de longue date pour certaines, des projets de reconquête paysagère.

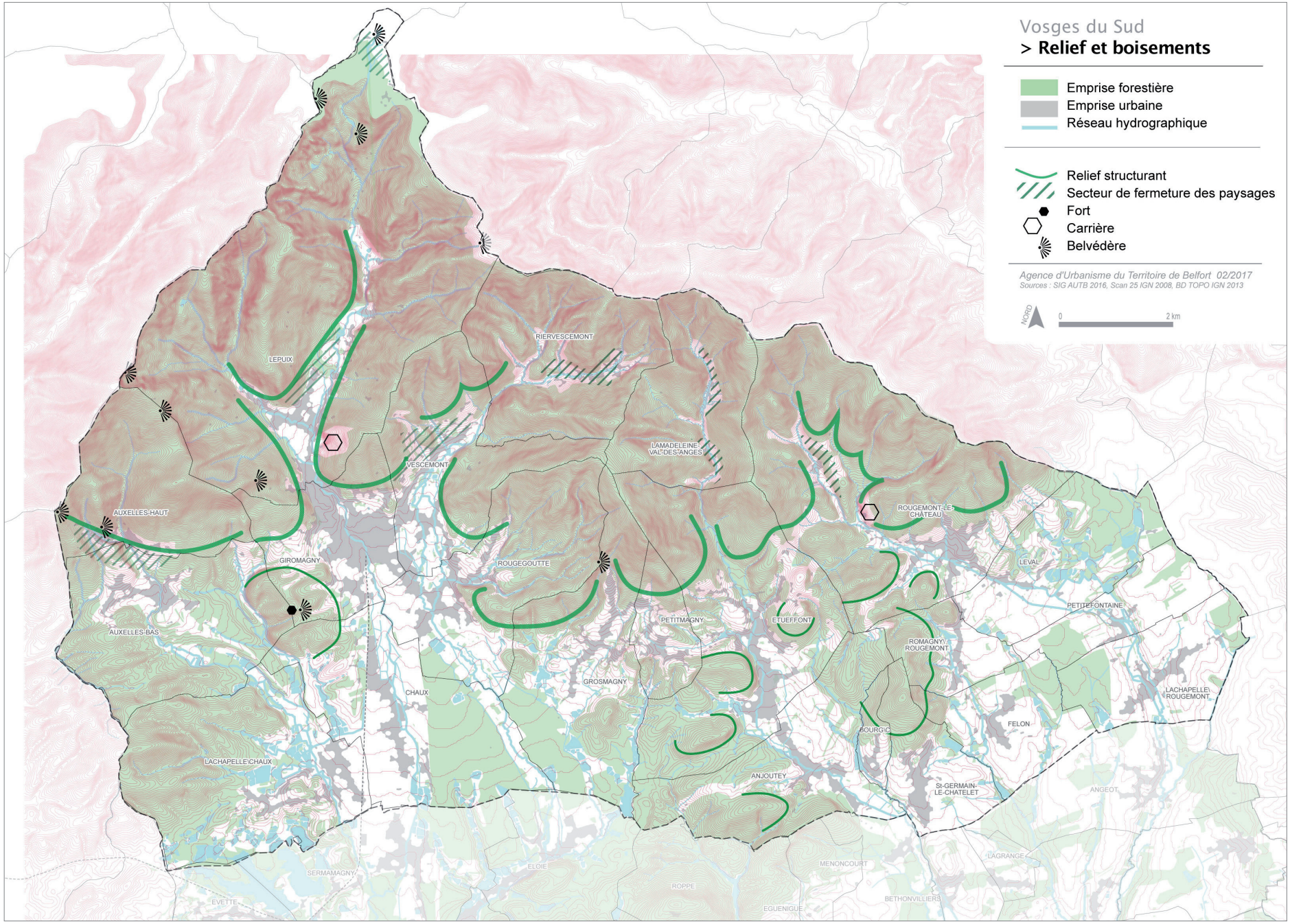
Vosges du Sud
> Relief et boisements
Emprise forestière
Emprise urbaine
Réseau hydrographique
Relief structurant
Secteur de fermeture des paysages
Fort
Carrière
Belvédère
Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 02/2017
Sources : SIG AUTB 2016, Scan 25 IGN 2008, BD TOPO IGN 2013
NORD
0
2 km
RIERVESCEMONT
LEPUIX
VESCEMONT
L'AMADELEINE-VAL-DES-ANGES
AUXELLES-HAUT
GIROMAGNY
ROUGEGOUTTE
ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU
LEVAL
PETITEFONTAINE
AUXELLES-BAS
PETITMAGNY
ETUEFFONT
ROMAGNY-ROUGEMONT
GROSMAGNY
CHAUX
LACHAPELLE-ROUGEMONT
FELON
BOURG-C
LACHAPELLE-CHAUX
ANJOUTEY
ST-GERMAIN-LE-CHATELET
ANGEOT
LAGRANGE
MENONCOURT
ELOIE
SERMAMAGNY
ROPPE
EVETTE
EGUENIGUE
BETHONVILLIERS

4. Les paysages liés à l'eau, emblèmes et atouts pour le territoire

La présence de l'eau sous plusieurs formes est un élément identitaire du territoire de la Communauté de communes, et constitue à ce titre un atout paysager à valoriser.

L'eau courante est représentée par des ruisseaux à caractère torrentiel qui forment ponctuellement des cascades en descendant des Vosges.

Dans la montagne vosgienne, tête de bassin dont sont issues plusieurs vallées, l'hydrographie est d'abord marquée par la Savoureuse qui prend sa source au Ballon d'Alsace. Le Rhôme, la Beucinière, la Rosemontoise, la Madeleine et la Saint-Nicolas sont les principales autres rivières, qui rassemblent les eaux d'un grand nombre de gouttes.

En piémont, le caractère torrentiel des cours d'eau s'estompe avec l'adoucissement du relief. La Saint-Nicolas, la Madeleine et le Rhôme présentent encore localement des caractéristiques sauvages. La Savoureuse et la Rosemontoise s'écoulent dans la plaine alluviale pour se rejoindre en amont de Belfort.



La Savoureuse, route du Ballon à Lepuix - (AHPSV)



Lamadeleine dans le centre d'Anjoutey - (AUTB)

Au siècle dernier, la présence de l'eau a favorisé l'industrie textile, dont il reste des bâtiments (réhabilités pour certains) en milieu urbain. Dans la Communauté de communes, plusieurs séquences de rivières en traversée de village (par exemple à Étueffont et Anjoutey) témoignent du rôle de l'eau à origine de l'installation humaine et de l'histoire industrielle des communes. Elles sont aujourd'hui un bien commun et une opportunité pour l'image et l'attractivité du territoire, notamment en lien avec des projets de renouvellement urbain, de création d'itinéraires et/ou d'aménagement d'espaces publics.

Pour tous ces secteurs, se pose en parallèle la question de la valorisation des éléments de patrimoine lié à l'eau (canaux, machines hydrauliques, fontaines, lavoirs).



La Rosemontoise à Rougegoutte - (AUTB)



Le pont d'Arromanches à Chaux - (AUTB)

L'eau dormante est présente sous la forme d'étangs d'altitude, reliques de l'époque glaciaire dans la montagne vosgienne, ou favorisés par l'imperméabilité des sols dans le piémont et la plaine (en particulier autour de Lachapelle-sous-Chaux, au sud de Grosmagny, et dans le Sundgau ouvert autour de Felon et Leval). Les nombreux étangs façonnent des paysages diversifiés, mosaïques de terre et d'eau. S'ils peuvent aujourd'hui apparaître comme des éléments de nature, ils ont pourtant été modelés par la main de l'homme, qui a su tirer profit du climat humide, de la multitude de sources et de gouttes et d'une topographie favorable.

L'aménagement de ces retenues remplissait à l'origine différentes fonctions : régulation du débit des cours d'eau, drainage, pisciculture. Les usages ont évolué dans le temps : nombre de ces plans d'eau se sont progressivement transformés en étangs de pêche, et certains sont aménagés pour le tourisme et/ou les loisirs, comme par exemple le site de la Seigneurie.

L'originalité de ces milieux est un atout pour la collectivité, mais leur fragilité est réelle (menaces diverses telles l'envasement, l'acidification, la pollution par les intrants, la privatisation). Des initiatives vont d'ores et déjà dans le sens de la construction d'une image de marque locale s'appuyant sur les étangs, avec des programmes d'entretien, la création de circuits de découverte, la promotion de formes nouvelles de pisciculture, etc.



Étang à Étueffont - *(AUTB)*



Étang à Lachapelle-sous-Chaux - *(AHPSV)*

D'autres milieux liés à l'eau contribuent à façonner des espaces naturels ou agro-naturels très riches à la fois du point de vue écologique et de la qualité des paysages. C'est le cas des zones humides abondantes, qui correspondent à plusieurs types de milieux : prairies humides, mares temporaires ou permanentes, forêts alluviales. Tous ces milieux ont en commun des sols saturés en eau au moins une partie de l'année et la présence d'une végétation adaptée à ces sols hydromorphes, voire à la submersion.

Parce qu'elles constituent une interface entre milieux terrestres et aquatiques, les zones humides jouent par ailleurs un rôle important dans la régulation du débit des cours d'eau et dans l'épuration des eaux.

Ces paysages ont peu évolué dans leur ensemble sur une période récente. Il ressort d'une étude récente pour la DREAL (*L'eau : valeur d'aménagement dans le Nord Franche-Comté*, ADUPM + AUTB, 2016) que les principales questions d'avenir portent sur la remise en valeur des différents espaces liés à l'eau, en considérant le réseau hydrographique, non seulement sous l'angle de la richesse écologique et sous celui des risques, mais aussi comme un potentiel pour l'amélioration du cadre de vie et le renforcement de l'attractivité territoriale.

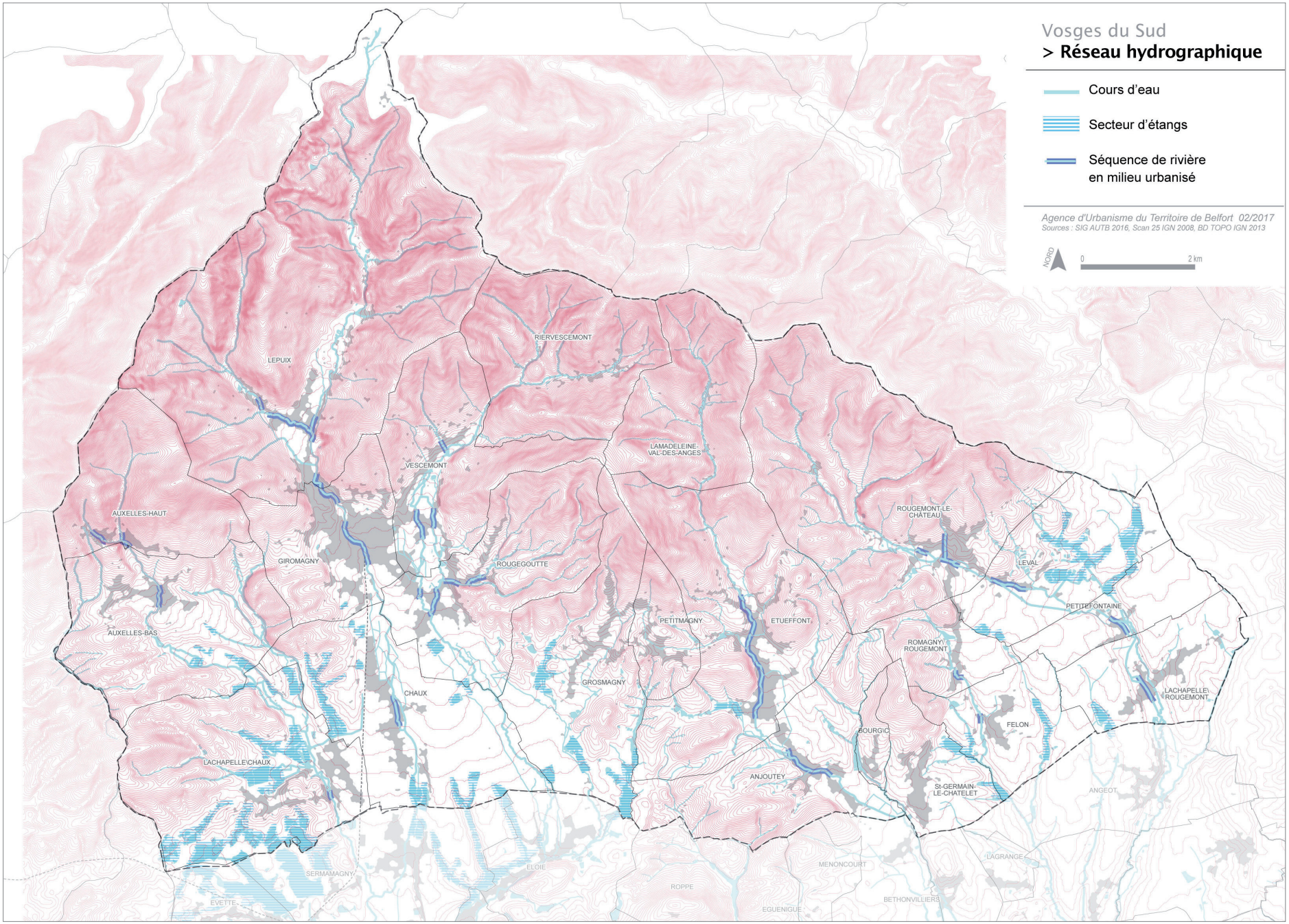
Vosges du Sud
> Réseau hydrographique
Cours d'eau
Secteur d'étangs
Séquence de rivière en milieu urbanisé
Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 02/2017
Sources : SIG AUTB 2016, Scan 25 IGN 2008, BD TOPO IGN 2013
NORD
0
2 km
RIERVESCEMONT
LEPUIX
VESCEMONT
LAMADELEINE-VAL-DES-ANGES
AUXELLES-HAUT
GIROMAGNY
ROUGEGOUTTE
ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU
LEVAL
PETITEFONTAINE
AUXELLES-BAS
PETITMAGNY
ETUEFFONT
ROMAGNY/ROUGEMONT
GROSMAGNY
CHAUX
LACHAPELLE/ROUGEMONT
FELON
BOURG/C
LACHAPELLE/CHAUX
ANJOUTEY
ST-GERMAIN-LE-CHATELET
ANGEOT
LAGRANGE
SERMAMAGNY
ELOIE
MENONCOURT
ROPPE
EVETTE
EGUENIGUE
BETHONVILLIERS

5. Les vues emblématiques, clés de lecture du paysage

Les structures paysagères propres aux Vosges du sud, si elles caractérisent le grand territoire, n'ont pas la même prégnance en tout point de la Communauté de communes. Elles se révèlent tout particulièrement en des lieux dégagés offrant des vues suffisamment étendues et/ou des contrastes remarquables. C'est ici que s'appréhendent le mieux les principaux motifs et repères géographiques reconnaissables qui contribuent au sentiment d'appartenance à un territoire commun.

On peut distinguer deux types de points de vue :

Les belvédères (points de vue dominants) :

La montagne vosgienne ainsi que ses reliefs secondaires, grâce à des pentes marquées, permettent des vues depuis les hauteurs sur le lointain, les structures paysagères et les villages dans leur environnement (par exemple depuis Auxelles-Haut, ou sur les pentes du Fayé au-dessus de Grosmagny).

Lieux clés pour la contemplation et la compréhension du territoire, ces belvédères peuvent être le support à des aménagements touristiques modestes, en lien avec le réseau des sentiers de découverte.



Depuis les hauteurs de Grosmagny - (AUTB)



Depuis Auxelles-Haut - (AUTB)

Les panoramas (vues larges) :

La transition entre le piémont sous-vosgien et le Sundgau est marquée par des espaces ouverts d'où de larges vues sont possibles sur une grande étendue de territoire, la plupart du temps avec la silhouette des Vosges à l'horizon. C'est notamment le cas en bordure de la route D83. L'approche de Felon est un bel exemple de ces amples séquences où le regard embrasse un panorama sur la silhouette villageoise dans la plaine.

Cette configuration d'environnement très ouvert (notamment à St-Germain-le-Châtelet, Felon, Petitefontaine) a pour conséquence de rendre très visible tout objet isolé. Il convient de prendre en compte cet aspect lors de constructions ou autre aménagement en frange de village, notamment concernant les bâtiments agricoles.

Dans une moindre mesure, mais dans la même logique de visibilité en milieu relativement ouvert, intervient la problématique de la co-visibilité, telle que deux franges de village offertes aux vues réciproques (par exemple à l'image de St-Germain-le-Châtelet et Bourg-sous-Châtelet). Ces vues à caractère domestique ou de voisinage peuvent être fragilisées par la dynamique d'extension des emprises urbaines, qui tend à faire se rapprocher, voire se rejoindre les extrémités bâties de deux communes proches.



Felon - (AUTB)



Leval - (AUTB)

De même, deux catégories de repères sont à distinguer parmi les objets vus :

<u>Les éléments du grand paysage</u> :

Le socle naturel offre des vues dans lesquelles un élément singulier devient un repère pour tout un territoire. Cet élément peut être :

- caractéristique des Vosges du sud, un marqueur de l'identité du lieu, par exemple l'ensemble de la chaîne des Vosges, ou plus ponctuellement le mont Fayé, visible de loin et dans l'axe de certaines rues de village (exemples : Grosmagny, Petitmagny) ;
- extérieur au territoire intercommunal, mais appartenant aux vues depuis ce dernier, à l'exemple du Salbert, autre grand repère immanquable dans le grand paysage).



Le mont du Fayé vu depuis Petitmagny (AUTB)



La colline du Salbert vue depuis Grosmagny (AUTB)

<u>Les repères ponctuels saillants, souvent liés à l'activité humaine</u> :

Dans le paysage local, certains éléments deviennent aussi des repères remarquables, d'autant plus qu'ils tranchent dans leur environnement. Il peut s'agir par exemple d'une carrière (Lepuix), ou d'éléments construits : clocher ressortant de la silhouette bâtie d'un bourg (par exemple à Auxelles-Bas ou Rougemont-le-Château), cheminée d'usine (Rougemont-le-Château), château d'eau (Leval).

Enfin, la végétation elle-même peut marquer le paysage par des motifs particuliers à valeur de repère : arbre remarquable isolé dans une étendue dégagée, alignement planté (par exemple entre Petitefontaine et Lachapelle-sous-Rougemont, ou à l'entrée sud de Giromagny).



La carrière de Lepuix - (AHPSV)



Double alignement d'arbres entre Lachapelle-sous-Rougemont et Petitefontaine - (AUTB)

Parmi toutes ces vues particulières, les plus emblématiques du territoire seront à prendre en compte dans les actes d'aménagement :

- soit qu'il s'agisse d'en tirer parti pour l'implantation d'un équipement spécifique au service du développement touristique ;
- soit inversement qu'un projet dans son implantation, sa volumétrie et/ou sa hauteur ne risque de fragiliser un lien existant au grand paysage.

6. Les entrées de bourgs, portes et vitrines de la Communauté de communes

Les entrées de villes et villages par la route sont des « vitrines » du territoire car elles sont une première image. À ce titre, leur qualité importe pour l'attractivité de la Communauté de communes. C'est particulièrement vrai pour celles situés sur les axes principaux de desserte et de découverte du territoire.

On parle ici de séquences d'entrée, c'est à-dire de portions plus ou moins longues de transition entre espaces de nature différente.

Elles offrent en général une bonne lisibilité de l'armature paysagère : vues lointaines vers les reliefs (Chaux, Lachapelle-sous-Rougemont), ouverture sur les espaces agro-naturels (Chaux, Felon), vues proches sur les structures villageoises (St-Germain-le-Châtelet, Felon). Elles sont pour certaines soulignées par un double alignement d'arbres, dans la logique des allées plantées, visibles de loin et qui donnent une certaine solennité à l'approche par la route (Giromagny, Petitefontaine).

Il n'est pas rare que leur soient associées des zones d'activités en rupture avec le milieu agro-naturel comme avec le tissu résidentiel (Anjoutey, Lachapelle-sous-Rougemont). Ce sont, dans certains cas, des lieux dégradés nécessitant des aménagements qualitatifs de la voie et des abords pour améliorer l'image de la Communauté de communes.

Enfin, la vulnérabilité de ces secteurs est avérée là où l'urbanisation cherche à s'étendre (souvent pour une vocation d'habitat individuel), en l'absence de contraintes physiques ou réglementaires.

On se limitera dans les descriptions qui suivent aux séquences d'entrées de la Communauté de communes (et non de chaque commune individuellement), sur lesquelles se concentrent les principales questions paysagères : limitation de l'urbanisation et maintien des coupures non bâties, préservation des vues lointaines structurantes, maîtrise de la signalétique, des enseignes et de la publicité, protection et renforcement de la trame arborée (arbres isolés ou en alignement, à effet de masque ou de mise en valeur).

- **L'entrée Ouest d'Auxelles-Bas par la D12** marque l'arrivée dans le Territoire de Belfort depuis la Haute-Saône (Plancher-Bas). Au débouché de la forêt, un talus planté d'une haie de résineux forme un signal assez artificiel tandis que se découpent à l'horizon les reliefs vosgiens. Un aménagement de la voie sous forme d'îlot central correspond à l'entrée parmi les premières constructions en avant-poste du village. C'est ensuite une longue descente dans laquelle le paysage s'ouvre très largement avec des vues amples. La route est bordée de prés, vergers, espaces de stationnement informels. Les maisons individuelles d'époques variées sont implantées selon une trame très relâchée.

- **L'entrée Sud de Lachapelle-sous-Chaux par la D13** : en venant de Sermamagny, la route longe d'abord l'aérodrome de Chaux. Au bout d'une ligne droite en terrain plat et dégagé, les haies des premières maisons et des bosquets masquant partiellement des entrepôts signalent l'approche du secteur urbanisé. L'arrière-plan est occupé par les reliefs vosgiens. Un aménagement de sécurité (chicane et terre-plein) accompagne le franchissement de la voie ferrée à l'entrée proprement dite de Lachapelle-sous-Chaux, avant une longue séquence régulière affichant toutes les caractéristiques du village-rue.



L'entrée Ouest d'Auxelles-Bas - (Google Earth)



L'entrée Sud de Lachapelle-sous-Chaux
(Google Earth)

- **L'entrée Sud de Chaux par la D465 :** l'approche de Chaux est similaire à celle de Lachapelle-sous-Chaux, avec une longue ligne droite le long de l'aérodrome, offrant des vues très dégagées avec les Vosges en point de mire. Parmi les points pouvant être améliorés sur cet axe principal d'accès au Ballon d'Alsace depuis Belfort, la présence en bord de route d'affichages publicitaires et d'un ancien restaurant à l'abandon, isolé entre les villages de Sermamagny et Chaux.

- **L'entrée Sud de Grosmagny** s'effectue par la D23, voie non rectiligne qui traverse un long paysage boisé (forêt de la Chaume) refermant ainsi le regard sur la route seule. L'entrée du village se révèle subitement au détour d'une dernière courbe ascendante. Là, les premières maisons constituent un tissu bâti peu dense de part et d'autre, annonçant une structure très étirée de village-rue. Des constructions récentes témoignent d'une tendance continue à l'extension linéaire, qui doit être interrogée. Dans l'axe, l'horizon est marqué par le mont du Fayé, repère local en avant-poste des montagnes vosgiennes, un des emblèmes paysagers de la CCVS.



L'entrée Sud de Chaux - (Google Earth)



L'entrée Sud de Grosmagny - (Google Earth)

- **L'entrée Sud d'Anjoutey :** Anjoutey est structurée principalement le long de la D12, route que l'on emprunte au Sud depuis la D83. À cette intersection, le hameau des Errues, repère sur le parcours de l'automobiliste, n'est toutefois pas encore le marqueur Sud d'Anjoutey. La véritable entrée est quelques centaines de mètres plus loin, après avoir traversé une large poche agro-naturelle (ensemble de prairies délimité par une frange boisée qui arrête le regard). La route est bordée de part et d'autre par un alignement de jeunes arbres, puis les franges boisées se resserrent, ne laissant plus qu'un paysage fermé, à l'exception des reliefs vosgiens à l'horizon dans l'axe. L'entrée du secteur urbanisé proprement dit se fait par une zone d'activités sans qualité (partiellement masquée par les boisements), qui mériterait une réflexion quant à son aménagement et son fonctionnement d'ensemble.

- **L'entrée Sud de Saint-Germain-le-Châtelet par la D25 :** la route D83, voie structurante du département, marque globalement la limite sud de la Communauté de communes. La D25 s'y rattache par l'aménagement d'un carrefour giratoire à partir duquel l'entrée Sud de Saint-Germain est visible, toute proche. La vue est directe sur un bâtiment d'activités très repérable dans un environnement ouvert. La forêt du Châtelet forme l'arrière-plan de la silhouette du village, tandis que l'horizon est dessiné par la ligne des Vosges. À noter l'existence d'une zone à urbaniser à vocation d'habitat, en extension linéaire de la structure villageoise, très proche de la limite communale.



L'entrée Sud d'Anjoutey - (Google Earth)



L'entrée Sud de Saint-Germain-le-Châtelet (AUTB)

- **L'entrée Sud de Felon :** la route D27 traverse la commune de Felon. Au sud, on l'emprunte depuis la D83. Hormis un bosquet au carrefour, le paysage plat est dégagé, offrant une large vue sur les champs et la silhouette regroupée du village, telle une île derrière laquelle se dessine le massif des Vosges. Sur près de 600 m avant les premières maisons, l'approche du bourg se précise peu à peu depuis la route presque rectiligne. Une fois dans le tissu villageois, des corps de fermes, pignons contre la voie, se mêlent à des bosquets et des arbres fruitiers. Cette entrée bénéficie d'une qualité paysagère remarquable, donnant à voir les principales caractéristiques du Sundgau ouvert.

- **L'entrée Sud-Ouest de Lachapelle-sous-Rougemont par la D83**, depuis les Errues : Immédiatement après le bois du Chênois, les bâtiments et parkings de la zone d'activités prennent place au bord de la route, dans la configuration habituelle des espaces productifs rejetés en limite de zone urbaine pour des raisons fonctionnelles. L'arrière-plan de cet ensemble est fermé par la lisière forestière du Breuleux.

Sur la gauche de la voie, la vue s'ouvre largement au Nord sur un vaste espace dégagé à vocation agricole, jusqu'à l'horizon marqué par l'emblématique massif des Vosges. Les premières maisons étant masquées par une haie, c'est le pignon de l'ancienne brasserie Grisez qui signale l'entrée dans le village une fois dépassée la zone d'activités.



L'entrée Sud de Felon - (AUTB)



L'entrée Sud-Ouest de Lachapelle-sous-Rougemont - (Google Earth)

- **Les entrées Sud de Lachapelle-sous-Rougemont par la D11 (Angeot) et la D15 (Éteimbes) :** par ce côté le village est visible de loin, signalé par le repère du clocher et quelques hauts peupliers se détachant de la masse arborée. L'orientation des faîtages et la couleur homogène des toits assurent la cohérence visuelle du front villageois. C'est un paysage ouvert de prés, avec les ripisylves du canal et de la rivière, quelques arbres isolés et de petits linéaires brisés de haies qui animent les vues. La ligne des Vosges au loin constitue le fond de scène de cette vue harmonieuse. Par contraste, les premières maisons individuelles renvoient une image assez quelconque. La station d'épuration, le cimetière et un petit verger apparaissent comme détachés, en avant-poste de l'entrée dans le secteur urbanisé. Les abords de la STEP mériteraient d'être mieux aménagés afin d'en réduire l'impact visuel.
  L'extension prévue de l'urbanisation dans deux secteurs est susceptible de modifier substantiellement la première image de ces entrées du village et de la Communauté de communes.

- **L'entrée Nord-Est de Lachapelle-sous-Rougemont par la D83**, depuis Soppe-le-Bas : Après avoir dépassé le bois de Herrenwald qui masque la vue depuis la route, le passage sous deux lignes à haute tension à hauteur d'un petit étang coïncide avec une ouverture de la vue sur la droite, vers les Vosges en arrière-plan. Les abords de la D83 voient se succéder carrossier, entreprise de carrelage, caravanes, stockage de matériaux et premiers pavillons individuels, avant d'entrer vraiment dans le village.
  Il en ressort une impression de grande disparité, sans rien qui puisse contribuer en l'état à donner une image singulière du territoire des Vosges du Sud.



Les entrées Sud de Lachapelle-sous-Rougemont - (Google Earth)



L'entrée Nord-Est de Lachapelle-sous-Rougemont - (Google Earth)

- **L'entrée Nord-Est de Petitefontaine / Entrée Nord de Leval par la Seigneurie :** en venant depuis le Haut-Rhin par la D11, quelques centaines de mètres avant le village, c'est dans un paysage relativement ouvert sur des champs que s'annoncent au loin les premières maisons. L'entrée dans le village proprement dit se fait par un virage serré menant à une petite descente, où le bord droit de la route est souligné d'une haie masquant le paysage immédiat.
  Toutefois, on peut considérer que l'entrée dans la Communauté de communes par cette route intervient dès le lieu-dit de la Seigneurie (sur le ban communal de Leval), bien que n'étant pas une entrée en zone urbaine agglomérée. Les équipements à vocation touristique (camping, restaurant, étang, base nautique, parking) s'organisent de part et d'autre de la voie, dans un paysage forestier fermé. La vue est loin d'être dégagée, mais l'étang se devine derrière la rangée d'arbres en bord de voie avant un élargissement des abords au niveau du parking.

- **L'entrée Nord-Est de Rougemont-le-Château :** l'arrivée à Rougemont-le-Château depuis l'Alsace s'effectue sur une route sinueuse avec des vues restreintes, le relief et la végétation organisant un paysage plutôt fermé quoique sans monotonie. Le golf de Rougemont se distingue derrière une rangée d'arbres en bordure de voie, mais le paysage se referme rapidement par la suite jusqu'à l'entrée dans le secteur urbanisé. Là, quelques maisons sur la droite s'égrènent avant d'atteindre progressivement une densité un peu plus élevée.



L'entrée Nord de Leval - (Google Earth)



L'entrée Nord-Est de Lachapelle-sous-Rougemont - (Google Earth)

Parmi ces séquences d'entrées, les « portes du département » sont particulièrement stratégiques pour l'image du territoire, en particulier l'entrée Est de Lachapelle-sous-Rougemont depuis le Haut-Rhin. Les entrées Sud de Saint-Germain-le-Châtelet et Anjoutey méritent un effort du point de vue de la qualité des espaces, notamment du fait de la proximité de zones d'activités aux abords peu qualitatifs.

Outre les entrées de la Communauté de communes, des séquences plus longues de traversées de bourgs, lorsqu'elles sont traitées qualitativement, contribuent de la même façon à l'attractivité du territoire, en plus de profiter au cadre de vie quotidien. De ce point de vue, l'axe de la D465, principal accès au site du Ballon d'Alsace, est déterminant. Les traversées de Chaux, Giromagny et Lepuix méritent ainsi dans leur ensemble une attention spécifique.

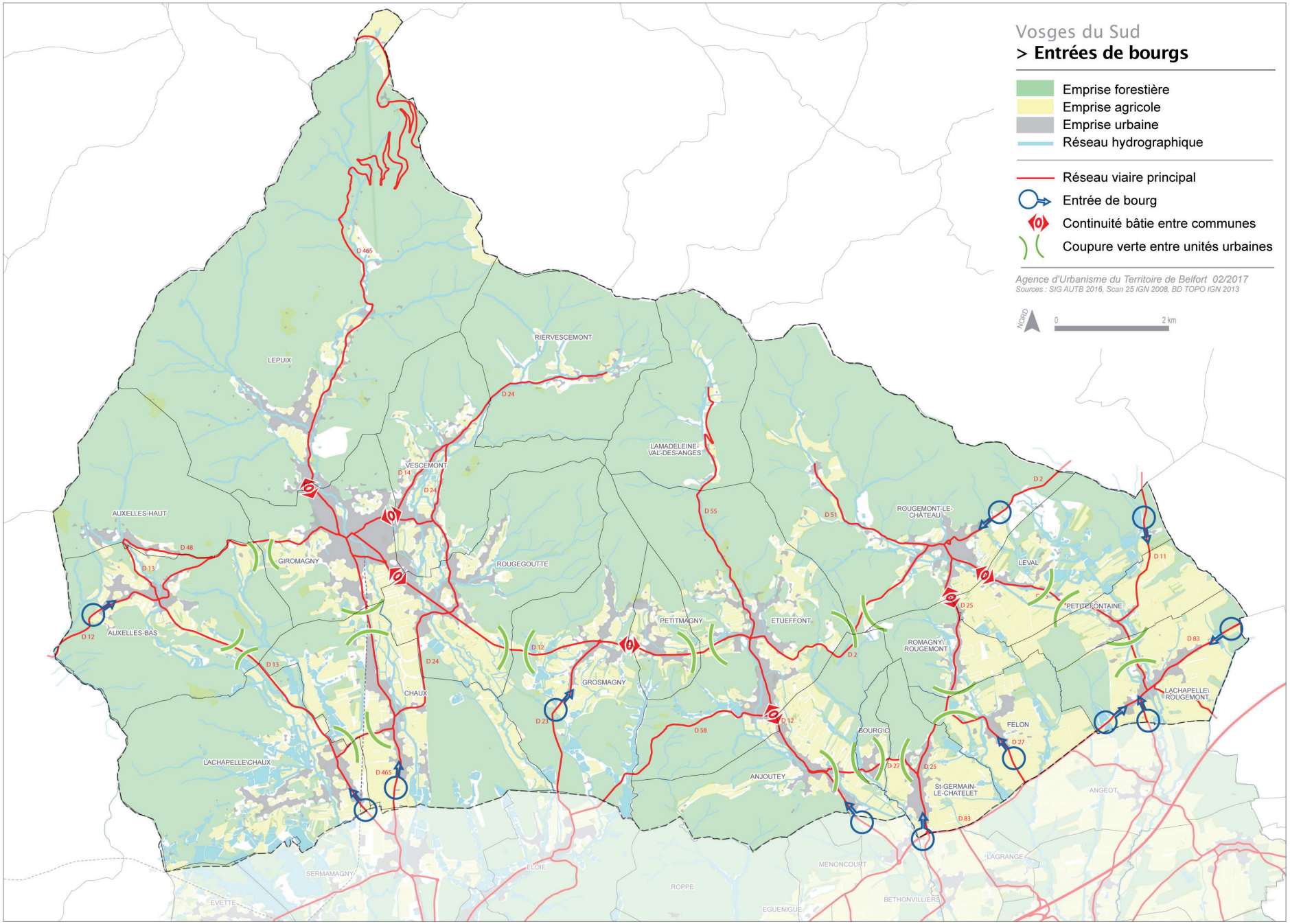
Vosges du Sud
> Entrées de bourgs
Emprise forestière
Emprise agricole
Emprise urbaine
Réseau hydrographique
Réseau viaire principal
Entrée de bourg
Continuité bâtie entre communes
Coupure verte entre unités urbaines
Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 02/2017
Sources : SIG AUTB 2016, Scan 25 IGN 2008, BD TOPO IGN 2013
NORD
0
2 km
LEPUIX
RIERVESCEMONT
VESCEMONT
LA MADELEINE-VAL-DES-ANGES
AUXELLES-HAUT
GIROMAGNY
ROUGEGOUTTE
AUXELLES-BAS
CHAUX
PETITMAGNY
ETUEFFONT
GROSMAGNY
ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU
LEVAL
PETITEFONTAINE
ROMAGNY-ROUGEMONT
LACHAPELLE-ROUGEMONT
BOURGIC
FELON
ANJOUTEY
St-GERMAIN-LE-CHATELET
ANGEOT
LACHAPELLE-CHAUX
SERMAMAGNY
ELOIE
ROPPE
EVETTE
EGUENIGUE
MENONCOURT
LAGRANGE
BETHONVILLIERS

7. Les coupures agro-naturelles fragilisées par une tendance à la continuité bâtie entre communes

Parmi les entrées de bourg au sein de la Communauté de communes, un cas fréquent consiste à passer d'une commune à une autre sans sortir de la zone urbanisée.
Le long des axes principaux, les extensions linéaires très étirées conduisent ainsi, en plusieurs occasions, à des formes de « couloirs bâtis » continus. Cet état, qui résulte du phénomène d'étalement périurbain, peut participer à déprécier le territoire en produisant des espaces indifférenciés n'ayant finalement ni les qualités d'un village, ni celles de la campagne.

C'est notamment le cas :

- **entre Giromagny et Lepuix, Vescemont et Rougegoutte**, avec une urbanisation « en tache d'huile » au carrefour de plusieurs axes de communication, entre piémont et plaine. D'une constellation de petits centres distincts, on est ici passé en quelques décennies à une forme de conurbation périurbaine à la mesure de la haute vallée de la Savoureuse. On constate d'ailleurs que les mêmes forces sont à l'œuvre entre Giromagny et Chaux, même si la jonction n'est pas encore opérée.

- **entre Anjoutey et Étueffont le long de la D12 :** le contact du tissu urbain des deux communes est dû à des bâtiments à vocation d'activité produisant un environnement sans qualité.

- **entre Romagny-sous-Rougemont, Rougemont-le-Château et Leval le long de la D25 et de la D15 :** l'habitat individuel est diffus mais presque sans interruption ; seules quelques percées visuelles subsistent très ponctuellement, à l'occasion de parcelles non bâties.

- **dans une moindre mesure entre Grosmagny et Petitmagny le long de la D12**, où l'habitat individuel, bien que très dispersé, tend à opérer la jonction entre les emprises urbanisées des deux communes (le relief atténue toutefois l'impression de continuité depuis la route).

Face à cette pression de l'étalement urbain, un des axes d'aménagement identifiés par le SCoT du Territoire de Belfort consiste à établir des limites pérennes à la zone urbaine, renforcer la compacité des emprises villageoises constituées, et maintenir entre elles des respirations agro-naturelles non bâties

On peut citer en particulier les « coupures vertes » suivantes :

- **entre Chaux et Giromagny :** le village-rue de Chaux s'étire sur près de deux kilomètres avec des constructions de part et d'autre de la D465, puis seulement du côté gauche de la route avec en vis-à-vis les prairies du lit majeur de la Savoureuse. Enfin, au-delà de la rue de Bellevue, une franche coupure d'urbanisation offre une respiration avant l'entrée dans Giromagny : boisement d'un côté, prés, bosquets et ripisylve de l'autre, avec les Vosges en arrière-plan.

- **aux portes de Bourg-sous-Châtelet**, du côté d'Anjoutey comme du côté de Saint-Germain-le-Châtelet. La distance entre ces entrées de villages est courte, mais la courbure de la route, le léger relief ainsi que les structures boisées assurent une rupture suffisante dans le parcours. Il demeure néanmoins une co-visibilité entre les dernières maisons de Saint-Germain-le-Châtelet et de Bourg-sous-Châtelet, et l'espace libre s'est encore réduit ces dernières années avec la viabilisation de nouvelles parcelles.



Entre Chaux et Giromagny - (Google Earth)



Entre Bourg-sous-Châtelet et Saint-Germain-le-Châtelet - (AUTB)

- **entre Romagny-sous-Rougemont et Felon**, la transition est assurée par le cumul de trois facteurs : la distance, le changement de route (passant par une intersection) et une variation de séquences paysagères (franges boisées, puis paysage semi-ouvert, puis paysage agricole ouvert ponctué de bosquets).

- **entre Leval et Petitefontaine :** associée à une route non rectiligne, la respiration agro-naturelle prend la forme d'un paysage ouvert composé de champs et de bosquets.



Entre Romagny-sous-Rougemont et Felon (AUTB)



Entre Leval et Petitefontaine - (AUTB)

- **entre Petitefontaine et Lachapelle-sous-Rougemont :** surlignée par sa belle allée plantée de marronniers, cette séquence longe des herbages et pâturages en bordure de la rivière Saint-Nicolas. Le caractère inondable des terrains limite les possibilités d'artificialisation et favorise le maintien d'une image agreste pour ce secteur.

- **entre Petitmagny et Étueffont**, c'est un paysage aéré qui s'inscrit dans la pente du vallon, animé de petites franges boisées, ponctué de bosquets, d'étangs et de quelques constructions isolées.



Entre Petitefontaine et Lachapelle-sous-Rougemont - (AUTB)



Entre Petitmagny et Étueffont - (AUTB)

On peut remarquer qu'aucune commune des Vosges du sud ne présente de continuité bâtie avec une commune appartenant à une autre intercommunalité, hormis le cas de Saint-Germain-le-Châtelet avec Menoncourt. Cela contribue à rendre plus repérables les seuils de la Communauté de communes.

8. La persistance de formes urbaines et bâties singulières malgré une tendance à l'uniformisation

La série de cartes montrant l'évolution des emprises urbaines des communes (cf. chapitre sur les dynamiques d'urbanisation dans l'analyse de la consommation foncière) permet de visualiser efficacement la dynamique des dernières décennies. L'urbanisation s'est pour l'essentiel développée le long des voies (sous forme de villages rues ou en étoiles), et peu en profondeur. Sur l'ensemble de la Communauté de communes, la densité bâtie est modérée, avec une compacité plus marquée en cœur de bourgs aux carrefours des axes principaux (Giromagny, Étueffont, Rougemont-le Château).

Les formes architecturales sont variées voire disparates, mais en l'absence d'écarts importants dans les hauteurs bâties, la silhouette des bourgs est assez homogène.

NB : on se reportera au chapitre consacré au patrimoine concernant le repérage et la description des architectures remarquables (fermes anciennes, cités ouvrières, demeures patronales, bâtiments industriels, etc.).

Il subsiste des terrains disponibles au sein des emprises urbanisées. Pour les années à venir, les ouvertures à l'urbanisation sont à considérer au regard des besoins en logements et des disponibilités foncières, dans tout l'éventail des formes et densités bâties (habitat individuel, intermédiaire ou collectif, plus ou moins vertueux en matière de consommation foncière), sans oublier les possibilités de mutation du bâti ancien (rénovation avec changement d'usage).

Précisons que l'emprise ou « tache » urbaine figurée sur la carte ajoute au bâti existant le foncier non bâti situé à proximité immédiate des constructions (bande de 10 m). Ainsi, selon le contexte, elle peut figurer des secteurs dissociés au sein d'une même commune (par exemple Riervescemont), ou au contraire agréger dans un même ensemble des communes limitrophes (par exemple Giromagny-Lepuix-Vescemont-Rougegoutte). Cette représentation facilite la lecture en accentuant les tendances prises par l'urbanisation.

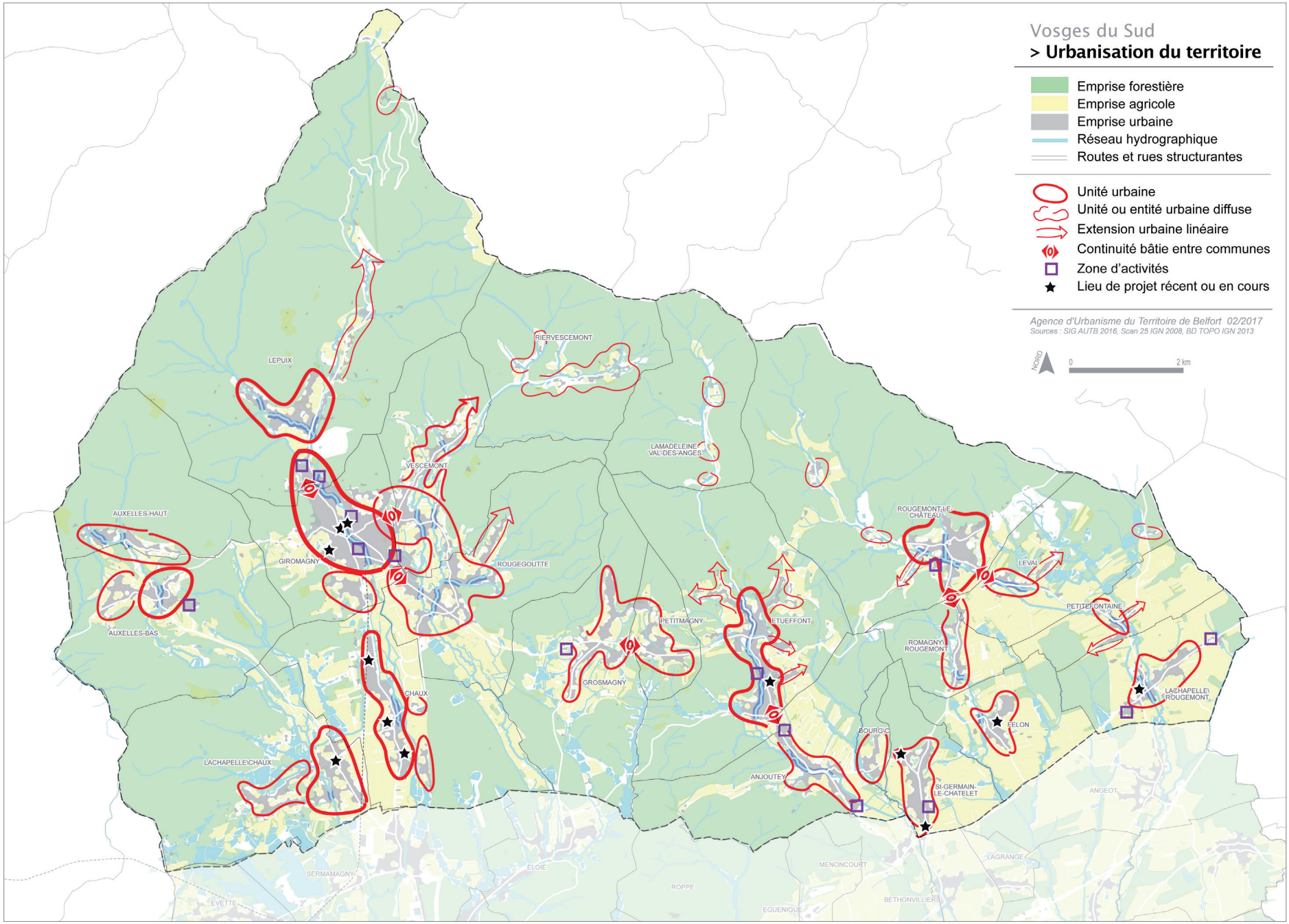
Vosges du Sud
> Urbanisation du territoire
Emprise forestière
Emprise agricole
Emprise urbaine
Réseau hydrographique
Routes et rues structurantes
Unité urbaine
Unité ou entité urbaine diffuse
Extension urbaine linéaire
Continuité bâtie entre communes
Zone d'activités
Lieu de projet récent ou en cours
Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort 02/2017
Sources : SIG AUTB 2016, Scan 25 IGN 2008, BD TOPO IGN 2013
NORD
0
2 km
LEPUIX
RIERVESCEMONT
LAMADELEINE-VAL-DES-ANGES
VESCEMONT
AUXELLES-HAUT
GIROMAGNY
ROUGEGOUTTE
AUXELLES-BAS
PETITMAGNY
GROSMAGNY
CHAUX
LACHAPELLE-SOUS-CHAUX
ETUEFFONT
ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU
LEVAL
PETITEFONTAINE
ROMAGNY-SOUS-ROUGEMONT
LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT
FELON
BOURG-DE-CHÂTENOIS
ANJOUTEY
ST-GERMAIN-LE-CHÂTELET
ANGEOT
LAGRANGE
MENONCOURT
BETHONVILLIERS
EGUENIGUE
ROPPE
ELOIE
SERMAMAGNY
EVETTE

Les principales formes urbanisées et leurs caractéristiques méritant d'être prises en compte dans les projets de développement sont décrites ci-après :

8.1. Le cœur de bourg ou noyau compact

Composé pour une large part de grands volumes mitoyens ou non, en rapport direct à la rue et à l'architecture traditionnelle, c'est à l'origine le lieu d'une mixité étroite entre habitat, activités et équipements, même si cette caractéristique a aujourd'hui tendance à s'effacer dans les communes n'atteignant pas une taille critique suffisante au maintien des commerces et services. Les espaces publics (place, parvis, parc, promenade) y jouent un grand rôle en « agrégeant » les fonctions essentielles à la vie de la commune.



Exemples de centres-bourgs, à Giromagny et Rougemont-le-Château.



Giromagny, faubourg de Belfort - (AUTB)



Rougemont -le-Château, rue du Général De Gaulle - (AUTB)

- FONCTIONS : Mixité des fonctions avec des équipements et services à la population, la présence de commerces du quotidien et des locaux d'activités artisanales.
- ORGANISATION VIAIRE ET DESSERTE : Maillage complexe de rues secondaires à partir d'un croisement de voies structurantes.
  Accès aux propriétés directement sur la rue.
- ESPACES PUBLICS : Trottoirs, places et placettes, parvis des équipements, parkings publics, parcs.
- PARCELLAIRE : Parfois en lanières, d'autant plus étroites que le tissu est dense. Taille courante de parcelle de 450 à 1 200 m² (moyenne 860 m²).
- IMPLANTATION : Bâti parfois mitoyen (Giromagny, ponctuellement à Rougemont). La règle est l'alignement sur la rue, parfois un faible recul. Les équipements ont un petit parvis.
- ORIENTATION DU BÂTI : La façade principale donne généralement sur la rue. Vitrines commerciales.
- DIMENSIONS ET VOLUMES BÂTIS : Assez compacts du fait de la relative densité. Dans les cas de mitoyenneté, les bâtiments sont plus profonds que larges.
- HAUTEURS : Globalement homogènes, 2 ou 3 niveaux (exceptionnellement 4) et combles.
- FORMES DE TOITURES : Le plus souvent à deux pans à tuiles, fortes pentes.
- MATÉRIAUX & COULEURS : Diversité dans les couleurs de façades. Chaînages d'angles, encadrements et soubassements souvent en pierre apparente.
  Toitures en tuiles de teinte rouge à rouge-brun.
- CLÔTURES : En cas de recul du bâti par rapport à la rue, délimitation par murs bahuts et grilles ferronnerie. Plus rarement murs pleins.
- VÉGÉTAL : Plantations peu présentes dans l'espace de la rue. Quelques arbres sur les places et placettes. Arrière-plan végétal donné par les plantations privées quand les terrains sont visibles en profondeur depuis la rue. Patrimoine végétal des parcs de grandes propriétés.
- PART D'EMPRISE NON IMPERMÉABILISÉE : Entre 0 et 50 % - moyenne 25 %.

8.2. Le village-rue ou couloir urbanisé

Dans ce type d'organisation urbaine, les constructions se succèdent de part et d'autre d'une voir structurante, dans un rapport étroit sinon direct avec la rue. Celle-ci devient l'espace public central du village. Les formes les plus anciennes sont aussi les plus denses, proches de la logique du noyau villageois.
Le village en balcon (Auxelles-Haut) peut être considéré comme une variante de cette forme, dans laquelle le relief contraint davantage qu'ailleurs la structure viaire et limite l'implantation du bâti à un seul côté de la voie.



Exemples de tissus urbanisés sous forme de village-rue, à Anjoutey et Chaux.



Anjoutey, rue des Errues - (AUTB)



Chaux, Grande rue - (AUTB)

- FONCTIONS : Mixité des fonctions avec une forte dominante résidentielle. Lorsqu'il y a des commerces, ceux-ci sont localisés sur l'axe principal.
- ORGANISATION VIAIRE ET DESSERTE : Un axe structurant unique, quelques embranchements perpendiculaires. Accès aux propriétés directement sur la rue principale.
- ESPACES PUBLICS : Trottoirs, placettes, parkings publics.
- PARCELLAIRE : Assez régulier avec une profondeur variable depuis la rue. Taille courante de parcelle de 800 à 2 200 m² (moyenne 1 150 m²).
- IMPLANTATION : Bâti non-mitoyen, isolé sur sa propriété. Faible retrait par rapport à la rue (voire quasi nul) pour les bâtiments anciens, dont les fermes. Retrait variable pour le bâti courant. Quelques cas de retrait très marqué pour les constructions les plus récentes.
- ORIENTATION DU BÂTI : Pour les bâtiments traditionnels ou du XXe siècle, façade principale généralement orientée au sud ou face à la rue. Pour les autres constructions, orientation variable ou multiple.
- DIMENSIONS ET VOLUMES BÂTIS : Relativement importants et compacts sur une base de plan rectangulaire pour les fermes et bâtiments traditionnels. Plus modestes et à plan rectangulaire pour les constructions du XXe. Pour les constructions récentes, dimensions variables, formes en plan plus complexes et volumes multiples.
- HAUTEURS : Globalement homogènes, variant de un à deux niveaux. Constructions anciennes généralement plus hautes en raison du grand volume des combles.
- FORMES DE TOITURES : Simples en bâtière, parfois avec demi-croupe en pignon pour les constructions traditionnelles. Quelques toitures en pavillons pour des équipements (mairie, écoles) ou des constructions des années 1970-80. Plus grande variété de formes parmi les constructions récentes.
- MATÉRIAUX & COULEURS : Pas de véritable dominante. Pierre apparente pour une partie des façades XIXe/XXe (notamment soubassements, encadrements et modénatures). Grès rose pour certains monuments institutionnels. Bois apparent pour quelques constructions de type chalet.
  Toitures en tuiles de teinte rouge à rouge-brun (exceptionnellement anthracite pour les constructions ou rénovations récentes).
- CLÔTURES : Délimitation des propriétés sur l'espace public par des clôtures et/ou des haies mi-basses. Parfois, le pignon de certaines fermes marque lui-même la limite sur la rue.
- VÉGÉTAL : Pas d'arbres en bordure de voie, sauf en accompagnement d'aménagements très ponctuels en lien avec des équipements. Parfois des plates-bandes pour les linéaires de voie réaménagés. Plantations des terrains privés riverains, dont des vergers.
- PART D'EMPRISE NON IMPERMÉABILISÉE : Entre 30 et 75 % - moyenne 55 %.

8.3. L'extension diffuse

Il s'agit d'une forme « diluée » du village-rue avec des constructions plus récentes, moins imposantes et plus disparates, essentiellement de l'habitat individuel discontinu le long des axes viaires. Plus quelconque et plus consommatrice de foncier, cette forme d'urbanisation tend à « effilocher » la structure villageoise jusqu'à faire disparaître toute notion de centralité.





Exemples de tissu bâti diffus à Lachapelle-sous-Chaux et Vescemont.



Étueffont - (AUTB)



Rougegoutte - (AUTB)

- FONCTIONS : Mixte, à dominante résidentielle.
- ORGANISATION VIAIRE ET DESSERTE : Principalement le long des axes secondaires. Accès aux propriétés directement depuis la rue ou la route.
- ESPACES PUBLICS : Aucun autre que la voie publique. Pas de trottoir sauf exception.
- PARCELLAIRE : Variable. Généralement les parcelles ont une superficie confortable, sauf contrainte liée à la configuration géographique.
- IMPLANTATION : Généralement en retrait de la voie de desserte et en retrait également des limites parcellaires séparatives. Parfois en deuxième ligne.
- ORIENTATION DU BÂTI : Faîtage principal orienté selon un axe est-Ouest, ou façade principale orientée face à la voie de desserte.
- DIMENSIONS ET VOLUMES BÂTIS : Variables.
- HAUTEURS : N'excède pas R+1+C.
- FORMES DE TOITURES : Variable.
- MATÉRIAUX & COULEURS : Couleur de façade variable. Pas de dominante. Plutôt dans des tons naturels pour l'ancien. Tendance à un élargissement de la gamme colorée vers des teintes plus soutenues pour le bâti récent.
  Toitures en tuiles mécaniques rouge-brun.
- CLÔTURES : Dispositifs variés. Parfois aucune clôture de séparation de l'espace public.
- VÉGÉTAL : Généralement très présent. Les emprises non imperméabilisées sont dominantes sur la parcelle. Omniprésence du paysage naturel à l'arrière-plan.
- PART D'EMPRISE NON IMPERMÉABILISÉE : Couramment 60 à plus de 80 %.

8.4. Le hameau

Cas particulier propres aux hauts de vallées où le relief et l'isolement modèlent fortement l'urbanisation, ces micro-centralités séparées de l'enveloppe bâtie principale se sont historiquement développées autour de l'activité agricole. L'empreinte bâtie y est assez légère, avec un lien fort à l'environnement naturel. Des développements modestes de l'urbanisation à partir des hameaux sont envisageables, à condition de créer une continuité avec l'existant et de bannir tout mitage.





Exemples de tissus urbanisés sous forme de hameaux, à Lepuix (Malvaux) et Rougemont-le-Château (Saint-Nicolas)



Rougemont-le-Château (Saint-Nicolas) - (AUTB)



Lepuix (Malvaux) - (AUTB)

- FONCTIONS : Habitat / hébergement / équipement / activité agricole.
- ORGANISATION VIAIRE ET DESSERTE : Situation en rapport à une voie structurante mais à l'écart de l'emprise urbanisée principale.
- ESPACES PUBLICS : Aucun autre que la voie publique. Pas de trottoir sauf exception.
- PARCELLAIRE : Variable selon la ou les fonctions d'origine.
- IMPLANTATION : En bord de route, généralement en faible retrait de la voie, ou sans recul pour les constructions primordiales.
- ORIENTATION DU BÂTI : Variable. Faîtage généralement soit parallèle soit perpendiculaire à la voie.
- DIMENSIONS ET VOLUMES BÂTIS : Variables selon la ou les fonctions d'origine.
- HAUTEURS : N'excède pas R+1+C.
- FORMES DE TOITURES : Variables. Généralement bâtière traditionnelle, parfois avec croupe(s).
- MATÉRIAUX & COULEURS : Variable. Toitures en tuiles mécaniques rouge-brun.
- CLÔTURES : Généralement présence de haies et/ou de clôtures ajourées.
- VÉGÉTAL : Plantations des parcelles privées (haie, arbres, autres). Omniprésence du paysage agro-naturel environnant.
- PART D'EMPRISE NON IMPERMÉABILISÉE : Entre 50 et 75 % pour l'habitat. De l'ordre de 50 % pour Saint-Nicolas (calcul sur les espaces directement rattachés à l'ensemble bâti).

8.5. Le lotissement pavillonnaire

Bien que résultant de programmes distincts de tailles et formes diverses, la plupart des lotissements ont comme caractéristiques communes la fonction résidentielle exclusive, une organisation viaire autonome dissociée de la structure d'origine et des gabarits bâtis standardisés. Tout comme l'extension linéaire diffuse, le lotissement, surtout s'il est excentré, peut être source de déséquilibre en faisant perdre de sa force au cœur de village.





Exemples de lotissements pavillonnaires, à Rougegoutte et Lachapelle-sous-Rougemont.



Lachapelle-sous-Rougemont, rue des Pâturages (AUTB)



Felon, rue Sur la Ville - (AUTB)

- FONCTION uniquement résidentielle.
- ORGANISATION VIAIRE ET DESSERTE : Dissociée de la structure viaire principale. En impasse avec aire de retournement ou en bouclage interne, le plus souvent avec un accès unique depuis la rue principale. Chaque construction a un accès direct depuis la voie interne au lotissement.
- ESPACES PUBLICS : Trottoirs, quelques venelles piétonnières. Parfois une aire de stationnement collectif ou un espace planté (collectif plus que public).
- PARCELLAIRE : Régulier et homogène - Taille courante de parcelle de 600 à 1000 m² (moyenne 770 m²).
- DENSITÉ : 8 à 11 logements/hectare.
- IMPLANTATION : Libre, souvent en milieu de parcelle, avec un important recul par rapport à la voie. Pas de mitoyenneté sauf cas particulier d'opération sous forme de maisons jumelées.
- ORIENTATION DU BÂTI : Libre mais en rapport à la voie dans la plupart des cas. Parfois la forme et la taille des parcelles conditionnent l'orientation.
- DIMENSIONS ET VOLUMES BÂTIS : Sur plan rectangulaire ou carré ou deux ailes en angle ouvert. Garages souvent imposants, accolés ou imbriqués, qui affectent la volumétrie de la construction principale.
- HAUTEURS : Variables jusqu'à R+1+comble. Des maisons de plain-pied.
- FORMES DE TOITURES : Forme principale à deux ou quatre pans selon l'époque de construction, assez souvent compliquée par des effets d'angle, de retrait de l'entrée et/ou les volumes des garages accolés ou imbriqués.
- MATÉRIAUX & COULEURS : Façades revêtues en enduit ou crépi. Parfois des effets de façade « gratuits » (application de plusieurs nuances en aplats sans lien avec les éléments composant la façade). Tendance récente à des teintes anthracite en toiture et pour les menuiseries.
- CLÔTURES : Tendance à la fermeture vis-à-vis de la rue comme des voisins. Des haies hautes, voire « murs végétaux » en limite d'espace public.
- VÉGÉTAL : Parcelles généralement closes par une haie périphérique (parfois opaque, s'apparentant à un « mur vert »). Plantations encore peu développées (opérations relativement récentes).
- PART D'EMPRISE NON IMPERMÉABILISÉE : Entre 35 et 70 % - moyenne 55 %.

8.6. L'écart ou construction isolée

Cette forme n'est pas rare sur le territoire de la CCVS, en particulier dans les secteurs au relief marqué. Si elle s'explique à l'origine par une relation au territoire productif (agriculture, sylviculture), elle occasionne des coûts importants de desserte en réseaux et de foncier avec un impact sur les paysages (mitage). Aussi la multiplication des constructions isolées est-elle à éviter.



Exemples de bâti isolé, à Lepuix et Riervescemont.



Riervescemont - (AUTB)



Rougemont-le-Château, chemin de Saint-Nicolas - (AUTB)

- FONCTIONS : Habitat / activité agricole.
- ORGANISATION VIAIRE ET DESSERTE : Par voie publique ou privée.
- ESPACES PUBLICS : Aucun autre que la voie publique. Pas de trottoir.
- PARCELLAIRE : De formes irrégulières et dimensions variables. Taille courante de parcelle supérieure aux autres formes urbanisées, généralement au-dessus de 1500 m².
- IMPLANTATION : Souvent dictée par le relief. Distante de la voie.
- ORIENTATION DU BÂTI : Souvent dictée par le relief.
- DIMENSIONS ET VOLUMES BÂTIS : Variables, de type maison individuelle (hors bâtiments agricoles).
- HAUTEURS : 1 ou 2 niveaux pour l'habitat.
- FORMES DE TOITURES : À deux pans (exceptionnellement toit terrasse pour certaines constructions contemporaines). Faibles pentes pour les bâtiments agricoles.
- MATÉRIAUX & COULEURS : Dominante de tons naturels pour le bâti rural ancien. Par ailleurs variété de nuances selon les époques de construction. Quelques exemples de bardage bois.
- CLÔTURES : Pas de clôture, ou grillage accompagné de plantations.
- VÉGÉTAL : Très présent. Rôle utilitaire plus que d'agrément. Proximité de certaines constructions avec les lisières forestières.
- PART D'EMPRISE NON IMPERMÉABILISÉE : De l'ordre de 60 à 80 % pour l'habitat.

8.7. La zone d'activités ou zone commerciale

À vocation exclusive, elle répond dans son implantation à une logique fonctionnelle propre, non urbaine. « Satellite » à la périphérie d'un village, elle crée un tissu spécifique en rupture avec le bâti résidentiel.
Dans ses formes contemporaines, elle consiste en de grands volumes opaques à forte présence dans le paysage mais rarement valorisants, dans le sens où leur standardisation ne participe en rien de l'identité spécifique du territoire. Les abords de ces bâtiments gagneraient à être aménagés plus qualitativement, surtout dans le cas des zones amenées à s'étendre.
En revanche, les zones d'activités organisées à partir d'anciennes usines textiles, lorsqu'elles ne sont pas trop dégradées, présentent des formes plus élaborées et des matériaux nobles (pierre, brique, acier) plus intéressants sous l'angle patrimonial.

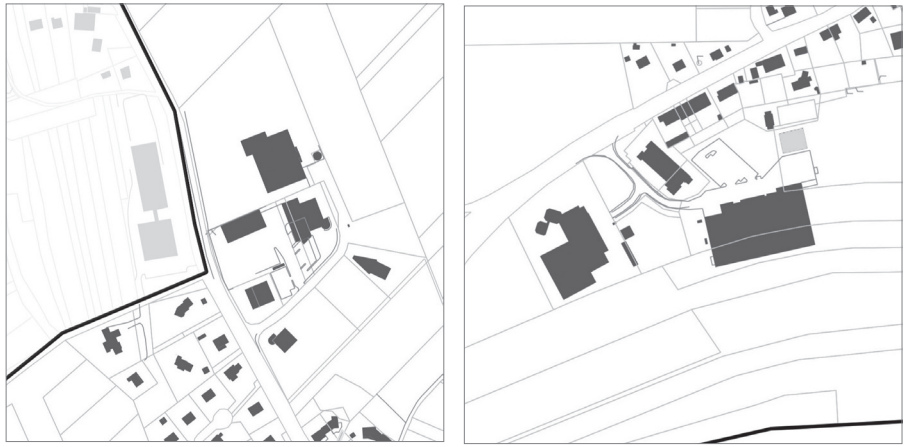

Exemples de bâti de zones d'activités, à Anjoutey (la Charmotte) et Lachapelle-sous-Rougemont (la Brasserie).



Zone d'activités à Rougegoutte - (AUTB)



Zone d'activités à Saint-Germain-le-Châtelet (AUTB)

- FONCTIONS : Industrie, artisanat, commerce
- ORGANISATION VIAIRE ET DESSERTE : Sur un axe structurant, généralement en entrée de commune. Desserte autonome. Un ou plusieurs parkings pour chaque entreprise.
- ESPACES PUBLICS : Aucun.
- PARCELLAIRE : Unités foncières de grande dimension.
- IMPLANTATION : Libre, surtout dictée par les contraintes logistiques, accès de service, stationnement, aires de stockage…
- ORIENTATION DU BÂTI : Le plus souvent sans rapport à la voie : implantations et extensions successives en fonction de la forme du parcellaire et des disponibilités foncières.
- DIMENSIONS ET VOLUMES BÂTIS : Parallélépipèdes opaques de grandes dimensions, couramment 1 000 à 5 000 m².
- HAUTEURS : Hauteur courante totale d'environ 8 à 10 m.
- FORMES DE TOITURES : Pour la plupart à très faible pente. Toitures à shed ou double pan pour le bâti ancien réutilisé à Giromagny (La Lainière, les Casernes) et Rougemont-le-Château (Filiac).
- MATÉRIAUX & COULEURS : Généralement bardage métallique type bac acier pour les constructions récentes. Maçonnerie pour les bâtiments des anciens sites industriels.
- CLÔTURES : Presque toujours en panneaux rigides en treillis soudé. Pas de clôture dans la zone commerciale.
- VÉGÉTAL : Très peu présent. Quelques alignements de bord de voie publique. Parkings non arborés sauf exception.
- PART D'EMPRISE NON IMPERMÉABILISÉE :
  Giromagny La Lainière 0%
  Mont-Jean 5%
  Saint-Germain-le-Châtelet 25 %
  Lachapelle-sous-Rougemont Brasserie 30%
  Étueffont Pistolet 30 %
  Anjoutey Charmotte 35 %
  [calcul sur la partie 'utilisée' de chaque ZA, foncier disponible non compris]

PATRIMOINE ET ARCHÉOLOGIE

1. Le patrimoine, une question multiple 31
1.1. Le patrimoine protégé 36
1.2. Le patrimoine habité 37
1.3. Le patrimoine industriel 41
1.4. Le patrimoine militaire 47
1.5. Le patrimoine cultuel 49
1.6. Le petit patrimoine 50
2. Localisation des sites ou indices archéologiques 51
3. Fiches généralistes 64
4. Fiches d'intérêt 80

1. Le patrimoine, une question multiple

Le PLUi, un outil important pour satisfaire les ambitions communales dans les domaines de la protection et de la mise en valeur du patrimoine.

Les obligations du PLUi en matière de patrimoine architectural et urbain :

Le PLUi doit répondre à certaines obligations en matière de protection du patrimoine et en particulier :

- **La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel**
  - Art L101-2 du code de l'urbanisme
- **Identifier les éléments à protéger, à mettre en valeur et à requalifier**
  - Art L151-19 du code de l'urbanisme
- **Définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection**
  - Art L151-19 du code de l'urbanisme
  - Cahier des prescriptions architecturales (CPA)

C'est la loi « Paysage » du 8 janvier 1993, qui donne une nouvelle dimension au Plan d'Occupation des Sols (POS) en lui permettant :

- d'identifier des éléments naturels ou architecturaux, dont la modification ou la destruction est soumise à autorisation préalable ;
- de définir les prescriptions de nature à assurer la protection des biens ou des ensembles de biens identifiés.

Cette mesure, qui figure aux articles L.151-19 et R. 151-41-3 du code de l'urbanisme, représente aujourd'hui un instrument essentiel de la protection du patrimoine immobilier bâti et non bâti.

L'évolution du rôle de l'État en matière de patrimoine et les moyens qu'il entend y consacrer sont aussi favorables à la montée en puissance des PLUi.

Les communes sont appelées à prendre le relais de l'État, ne serait-ce qu'à l'occasion des opérations d'ajustement du périmètre de protection des monuments historiques. Sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France, le périmètre autour des monuments (rayon de 500 mètres) peut, en effet, faire l'objet d'une adaptation à l'occasion d'une décision de classement, d'inscription, ou d'une modification, pour les monuments déjà protégés (article L.621-30 du code du patrimoine).

Désormais, les PLUI peuvent donc exprimer une véritable politique patrimoniale à l'échelle de l'ensemble du territoire communautaire.

Quel niveau de protection du patrimoine ?

À travers l'article L. 101-2, le code de l'urbanisme permet une véritable prise en compte du patrimoine dans le PLUi, en permettant aux collectivités de déterminer leurs objectifs de sauvegarde des ensembles urbains de protection, de conservation et de restauration du patrimoine culturel.

Cette formule ne s'adresse pas seulement aux biens rares ou exceptionnels, mais évoque plus largement les biens dits remarquables.

Chaque commune ayant sa propre histoire, il revient aux élus de concevoir un projet équilibré, c'est-à-dire qui concilie le renouvellement urbain, une utilisation économe de l'espace, la sauvegarde du patrimoine et un centre ancien vivant.

La protection du patrimoine par le PLUi doit en tout état de cause être justifiée par ce dernier.

L'écriture de la règle est un exercice délicat, entre les exigences de protection et l'expression des transformations possibles et nécessaires pour adapter le patrimoine aux modes de vie actuels. Protéger les ensembles urbains, les volumes, les hauteurs, les éléments de modénature essentiels, l'ensemble qui caractérise les centralités des villes et villages, doit être considéré comme un atout sur lequel le développement urbain doit prendre appui. En valorisant le patrimoine, on édifie le cadre de vie quotidien des habitants de la commune et de son territoire proche. Au-delà des déclarations de principes, il s'agit de mettre en place les conditions de la prise en compte du patrimoine dans la ville et les préconisations traduisibles dans le règlement du PLUi. Le recensement de ce patrimoine permet de saisir l'ambiance urbaine des différentes parties de la ville, de relever les éléments patrimoniaux isolés pouvant être des points de repère, et ainsi d'identifier les éléments essentiels du cadre de vie urbain.

De quoi est constitué le patrimoine de la Communauté de communes des Vosges du sud ?

L'identification du patrimoine peut être très vaste. La richesse et la diversité des éléments architecturaux et paysagers sont corrélées à l'histoire particulière des lieux. Dans les communes rurales, le patrimoine se résume parfois à quelques traces architecturales autour des noyaux villageois. Comme toutes les communes du piémont, les communes des Vosges du sud sont le fruit d'influences, d'époques et d'occupations territoriales variées.

L'ensemble du patrimoine a des statuts et une visibilité variable allant des immeubles classés aux éléments archéologiques encore enfouis en passant par les bâtiments non reconnus et le petit patrimoine fait de détails architecturaux remarquables. Cet ensemble, à l'intersection de différentes thématiques est le fruit d'une histoire, dont les traces constituent les bases d'un cadre urbain, cadre du vivre ensemble. À l'intersection de différentes thématiques (habitat, économie, tourisme, équipements et loisirs, paysage, mobilité, espaces publics), le patrimoine peut constituer une brique de base, fédératrice des actions à entreprendre dans un territoire, en leur conférant une continuité historique.

Le piémont vosgien a connu une histoire commune traduite dans l'évolution urbaine des communes. Après une période néolithique puis romaine, dont peu de traces ont été mises à jour[1], les éléments de la période préindustrielle les plus visibles aujourd'hui sont ceux issues de l'époque médiévale et de la renaissance (châteaux forts et exploitation minière). Sous tutelle des seigneuries du Rosemont ou de Rougemont au moyen âge, ces villages agricoles se sont peu développés. Les vestiges du château de Rougemont offrent un aperçu de l'importance du lieu : édifié au XII^{è} siècle pour défendre et surveiller la porte Sud de l'Alsace, il symbolise la puissance des seigneurs de la région. Brûlé après une attaque en 1375, il est abandonné. Le village de Rougemont-le-Château fut fortifié autour d'un « château bas » au milieu du XIII^{è} siècle, à l'emplacement de l'église actuelle. Le château du Rosemont à Vescemont a été construit vers 1050 par l'un des premiers comtes de Montbéliard. On ne connaît pas avec certitude les circonstances de l'abandon du château, mais au milieu du XV^{è}, il perd son rôle stratégique. Les vestiges de ce château sont aujourd'hui peu mis en valeur.

[1] À ce jour, 4 communes de la CCVS font l'objet de zones de présomption de prescriptions archéologiques prises par arrêtés du 25/08/2003. Il s'agit d'Auxelles-Bas (arrêté n° 03-161), d'Auxelles-Haut (arrêté n° 03-162), Lepuix (arrêté n° 03-163) et Giromagny (arrêté n° 03-164).
En annexe, pages 51 à 62, les listes des sites ou indices archéologiques actuellement connus du service régional de l'archéologie sur le territoire de la CCVS, ainsi que les cartes les localisant.

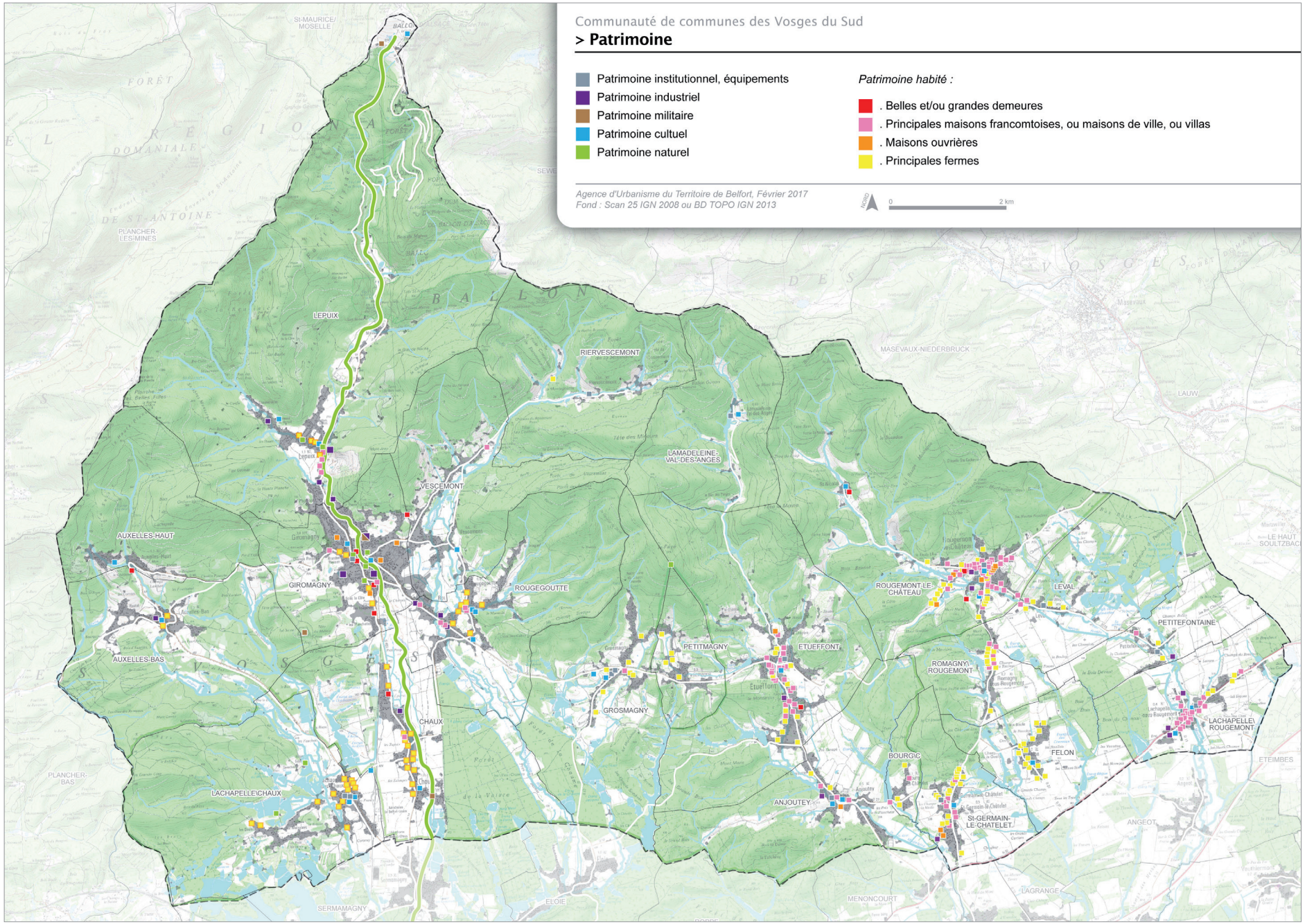
Communauté de communes des Vosges du Sud
> Patrimoine
Patrimoine institutionnel, équipements
Patrimoine industriel
Patrimoine militaire
Patrimoine cultuel
Patrimoine naturel
Patrimoine habité :
. Belles et/ou grandes demeures
. Principales maisons francomtoises, ou maisons de ville, ou villas
. Maisons ouvrières
. Principales fermes
Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, Février 2017
Fond : Scan 25 IGN 2008 ou BD TOPO IGN 2013
0
2 km
LEPUIX
RIERVESCEMONT
LA MADELEINE-VAL-DES-ANGES
VESCEMONT
AUXELLES-HAUT
GIROMAGNY
ROUGEGOUTTE
AUXELLES-BAS
PETITMAGNY
ETUEFFONT
ROMAGNY-ROUGEMONT
ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU
LEVAL
PETITEFONTAINE
GROSMAGNY
CHAUX
LACHAPELLE-ROUGEMONT
BOURGIC
FELON
ANJOUTEY
ST-GERMAIN-LE-CHATELET
LACHAPELLE-CHAUX
MASEVAUX-NIEDERBRUCK
ETEIMBES
ANGEOT
MENONCOURT
LAGRANGE
ELOIE
SERMAMAGNY
PLANCHER-LES-MINES
PLANCHER-BAS
ST-MAURICE-MOSELLE

Jusqu'au XIVè siècle, les communes de la Haute Savoureuse sont des villages agricoles. L'essor véritable d'une partie des communes autour de Giromagny est lié à la composition du territoire et la nature de ses sols. La présence de minerais de plomb argentifère et de forêts dans le piémont conditionne l'installation d'une industrie d'extraction minière et de transformation dès le XIVe, qui marque encore fortement le paysage naturel et urbain actuel : bâtiments, entrées de mines, haldes ou déblais d'extraction. Une première industrie se développe aussi dans les communes Est du piémont : si cette exploitation du sous-sol n'a pas atteint l'ampleur de celle des communes de Giromagny ou Lepuix, certains filons argentifères ont été utilisés, comme celui sur le territoire communal de Lamadeleine-Val-des-Anges, qui porta la population locale à près de 150 habitants (38 habitants en 2014). L'exploitation forestière, pour apporter les matériaux nécessaires aux galeries de mines, la fabrication du charbon de bois, pour la transformation des minerais et les forges, pour réaliser les outils, ont été les premiers éléments complémentaires de cette industrie locale.

L'eau, force motrice essentielle au XIXè, motivera ensuite l'installation d'une industrie textile, présente dans toutes les vallées vosgiennes. Les bâtiments techniques ou d'habitat sont encore très présent dans les communes de la vallée de la Savoureuse, malgré la fin de l'activité depuis les années soixante. Si les installations ont été moins fréquentes dans la partie Est de la Communauté de communes, plusieurs industries textiles ont été érigées en bordure de la Saint-Nicolas et la Madeleine. Elles contribuèrent au développement urbain des communes (industries et habitats), complétant ainsi la vocation agricole des bourgs.

La position géographique de cette partie du Territoire de Belfort a conféré une certaine sensibilité aux questions frontalières au cours des siècles, en particulier à la fin du XIXè. La germanisation de l'Alsace encouragea de nombreux industriels à rejoindre les communes devenues françaises. C'est la proximité de la frontière allemande qui motiva des installations militaires dont les éléments majeurs sont encore présents aujourd'hui, tels que le fort Dorsner et les casernes de Giromagny.

Enfin, le tourisme de masse partage depuis plus de 50 ans le site du Ballon d'Alsace, classé depuis 1982.

Ces traits majeurs de l'histoire locale ont laissé au cours du temps des traces importantes sur lesquelles doit s'ériger l'histoire de demain. Ces traces sont les repères des habitants pour transmettre leur propre histoire et donner un sens aux continuités et aux ruptures inhérentes à la vie locale. Elles ont ainsi un rôle majeur qui dépasse le simple embellissement des cités.

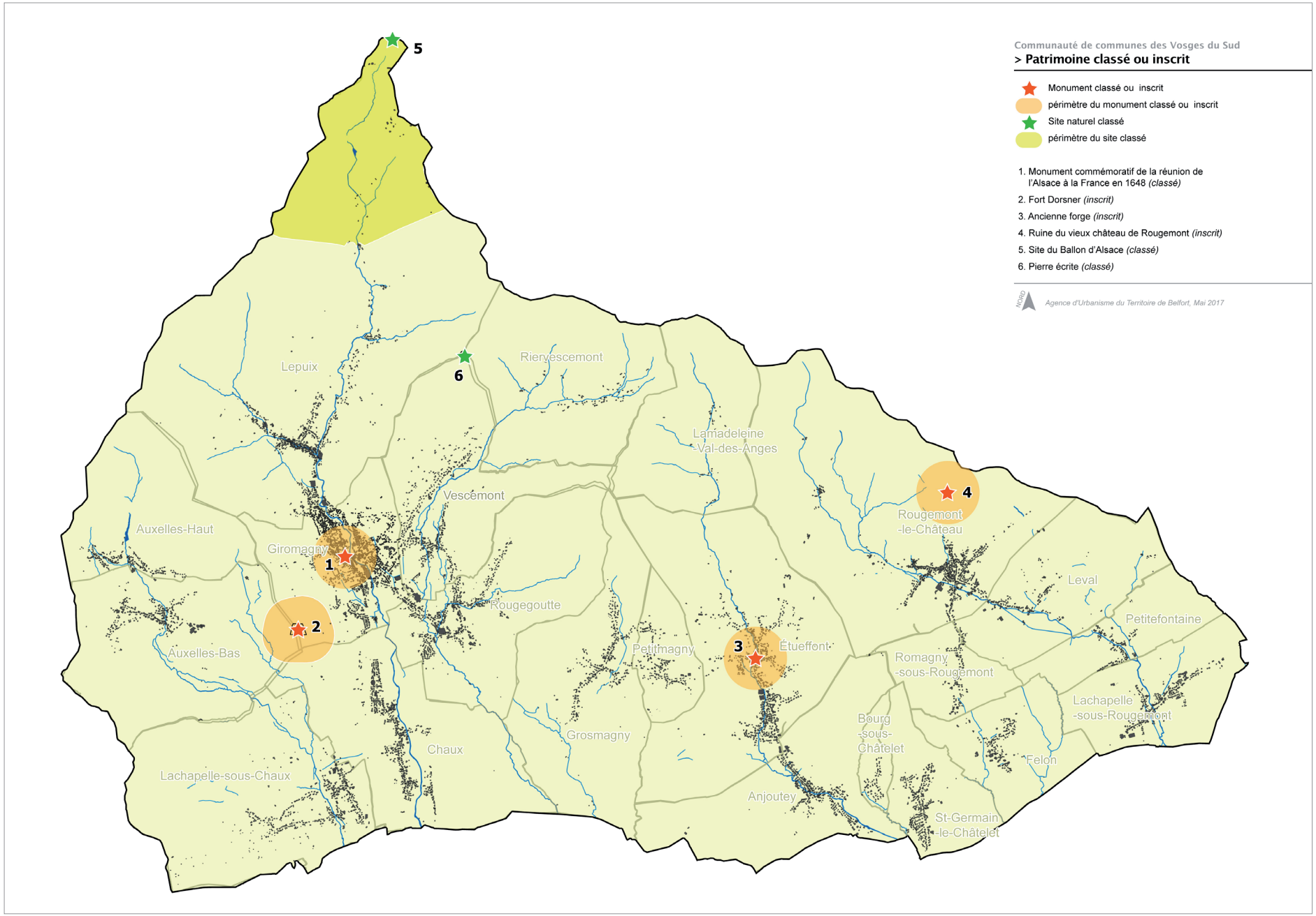
Communauté de communes des Vosges du Sud
> Patrimoine classé ou inscrit
Monument classé ou inscrit
périmètre du monument classé ou inscrit
Site naturel classé
périmètre du site classé
1. Monument commémoratif de la réunion de l'Alsace à la France en 1648 (classé)
2. Fort Dorsner (inscrit)
3. Ancienne forge (inscrit)
4. Ruine du vieux château de Rougemont (inscrit)
5. Site du Ballon d'Alsace (classé)
6. Pierre écrite (classé)
NORD
Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, Mai 2017
Lepuix
Riervescemont
Lamadeleine -Val-des-Anges
Vescémont
Auxelles-Haut
Giromagny
Rougegoutte
Auxelles-Bas
Petitmagny
Étueffont
Rougemont -le-Château
Leval
Petitefontaine
Romagny -sous-Rougemont
Lachapelle -sous-Rougemont
Bourg -sous- Châtelet
Felon
Grosmagny
Chaux
Lachapelle-sous-Chaux
Anjoutey
St-Germain -le-Châtelet

Quelles sont les traces de l'histoire locale encore présentes dans le territoire des Vosges du sud ?

1.1. Le patrimoine protégé

Dans le périmètre des Vosges du sud, seuls quatre éléments sont protégés au titre des **monuments historiques** (cf. carte page suivante).

Le monument commémoratif de la réunion de l'Alsace à la France en 1648 (classé MH en 1916), situé à **Giromagny**, à l'angle de la Grande Rue et de la Rue Thiers, classé par arrêté du 12/12/1916 ; érigé en l'honneur de Louis XV, il commémore également la création de la route du Ballon d'Alsace, réalisée entre 1740 et 1745. L'inscription latine apposée évoque l'appartenance de ces lieux au roi. Situé face à la Mairie de Giromagny, il constitue un des points de repère de cette place/carrefour.

Le fort Dorsner, situé sur les communes de Giromagny et d'Auxelles-Bas, est érigé après la guerre de 1870, entre 1875 et 1879. Inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du 13/12/1995, il constitue l'une des pièces maîtresse du système défensif de la trouée de Belfort imaginé par le général Séré de Rivières.
En effet, situé à l'époque près de la frontière allemande, il a la charge de la surveillance de la route du Ballon d'Alsace, accès à Belfort et du contournement est/Ouest, au Nord de Belfort. En outre, dès sa mise en service, il fut équipé de deux tourelles Mougin, premiers armements blindés de ce type installé en France. Elles furent démantelées en 1943 par les Allemands. Ils abandonnèrent le fort en 1944. Propriété de l'armée jusqu'en 1986, il fut acquit par la commune en 1987 ; les bénévoles de l'association du Fort Dorsner en assurent l'entretien depuis 1990. Les dégradations dues au temps (infiltrations) mettent aujourd'hui ce fort en péril, malgré les efforts consentis. Les visites organisées une partie de l'année, permettent d'offrir aux visiteurs un aperçu des particularités de ce site, et notamment la cour octogonale et le bâtiment principal à deux étages, qui abritait les hommes, armes et munitions. La question de la consolidation de cet ouvrage particulier, du développement de son usage et de son animation reste posée.

L'ancienne forge d'Étueffont, actuellement musée, est inscrite partiellement au titre des monuments historiques, en particulier la forge et le métier à ferrer (arrêté du 5 avril 1993). Situé au cœur du village, ce petit atelier a été occupé depuis 1843 par quatre générations de forgerons de la famille Petitjean. Aux constructions d'origine du XVIII^{è} siècle sont venus s'ajouter divers ateliers notamment dans la seconde moitié du XIX^{è} siècle. Une association, constituée en 1978, a permis de conserver l'atelier dans l'état où l'a laissé César Petitjean et d'ouvrir un musée en 1982. Plus que la valeur architecturale modeste de l'édifice, c'est l'intérêt ethnologique - notamment les installations, machines et outillage - qui a prévalu pour la protection de cette forge.
Cet ensemble est aujourd'hui un point d'attraction touristique et d'animation locale important dans le piémont.

L'ensemble des ruines du château médiéval de Rougemont-le-Château, telles qu'elles sont délimitées par les anciens fossés (inscription au titre des monuments historiques par arrêté du 4 juillet 1996 modifié par arrêté du 29 juillet 1996).
Cette forteresse, édifiée à la fin du XII^{è} par un comte de Ferrette et seigneur de Rougemont, permettait de surveiller la porte de Bourgogne et la route au pied des



Monument commémoratif réunion de l'Alsace à la France en 1648



Fort Dorsner



Musée de la Forge



Ruines du château médiéval

Vosges. Après plusieurs transformations, elle est détruite en 1375 par les bandes d'Enguerrand, Sire de Coucy, qui ravagent le Sud de l'Alsace à la même époque.

Des fouilles ont révélé l'occupation des lieux par le mobilier archéologique découvert. Une partie du matériel mis à jour est visible à la citadelle de Belfort.

Ces ruines sont aujourd'hui longées par des chemins de randonnée et constituent un point de repère dans la géographie locale.

À noter que les ruines du Château du Rosemont, situées sur la commune de Riervescemont, ne sont pas protégées au titre des monuments historiques.

Deux sites naturels sont protégés au titre du code de l'environnement :

Le site de la pierre écrite à Vescemont, classé par arrêté du 15/04/1991, dont l'état mériterait une certaine remise en valeur, en particulier de sa signalétique.

Le site du Ballon d'Alsace, sur la commune de Lepuix pour le Territoire de Belfort, classé par arrêté du 05/07/1982 et faisant l'objet aujourd'hui d'une opération nationale Grand Site de France.

En dehors de ces éléments identifiés, le patrimoine de ce territoire peut être rassemblé sous les catégories suivantes :



La pierre écrite



Ballon d'Alsace

- Le patrimoine habité
- Le patrimoine industriel
- Le patrimoine cultuel
- Le patrimoine militaire
- Le petit patrimoine

Ces différentes catégories font l'objet de fiches descriptives (cf. page 63) permettant de les localiser, de les caractériser et de proposer quelques recommandations pour maintenir leur valeur patrimoniale.

1.2. Le patrimoine habité

L'habitat est probablement la partie la plus visible du patrimoine des Vosges du sud. Une caractéristique tient à l'emploi du grès rouge, issu notamment des affleurements existants et qui ont parfois été exploités comme à Saint-Germain-le-Châtelet au XVIII^{è} et XIX^{è} siècle. La majeure partie de ce patrimoine est utilisée. Dans un état très variable (réhabilité, transformé, vacant, ayant besoin de restructuration pour le remettre aux conditions d'habitabilité d'aujourd'hui), ce patrimoine participe à la constitution de l'identité de ce territoire.

Plusieurs catégories se dégagent dans cet ensemble du patrimoine habité. Elles peuvent faire l'objet de recommandations particulières pour maintenir leurs particularités, leur implantation dans l'espace urbain, les volumes, les éléments de modénature qui les caractérisent.

Ces bâtiments sont généralement des propriétés privées. Seuls quelques bâtiments sont des propriétés publiques.

Les patrimoines les plus visibles dans le paysage sont essentiellement de deux ordres : celui lié à l'aventure du textile et plus largement de la petite industrie locale, ses maisons de maître et son habitat ouvrier, et celui caractéristique d'une agriculture montagnarde ou des premières plaines du territoire. S'ajoute à ces deux catégories principales, les maisons de maître construite pour un usage de villégiature fin XIX^{è} et début XX^{è}, ainsi que l'IME St Nicolas, ancien couvent, constitué de bâtiments exceptionnels, dont les caractéristiques font aussi l'attrait du lieu.

Les maisons de maître sont constitués d'ensembles cossus, isolés des constructions voisines, souvent en retrait de l'espace public et implanté au cœur de son domaine privé (parc, jardins et espaces de mise en scène). Ces bâtiments imposants, au style architectural varié, comportent détails et jeux de matériaux qui apportent une certaine richesse dans les volumes et la composition des façades. Ces ensembles sont principalement situés à Giromagny, Lepuix, Rougegoutte, Vescemont, Étueffont et Rougemont-le-Château.

L'intérêt patrimonial tient à la relative rareté de ce type d'édifice, à la qualité de son architecture et de sa mise en scène au sein de l'espace urbain des communes ou isolée au sein d'un parc. La préservation de ces ensembles participe de la qualité des espaces urbains. Les premiers éléments qui tendent à disparaître sont les clôtures et les menuiseries extérieures (fenêtres, portes). Viennent ensuite le morcellement du terrain d'assise des bâtiments et la perte de cette mise en scène qui les valorisait.

La vocation de ces ensembles est variable : de la propriété ou copropriété résidentielle au siège d'entreprise, en passant par le support d'activités sociales ou éducatives.

Veiller au maintien de ces ensembles très visibles participe de la qualité de l'espace urbain des communes. Cette vigilance est essentielle, notamment lors des changements de propriétaires, susceptible de transformer l'espaces proche ou la vocation des bâtiments.

Certains bâtiments ont eu des vocations particulières et sont assez emblématiques du maintien d'un ensemble patrimonial dans le temps :

L'institution de Saint-Nicolas : outre les bâtiments de l'ancien couvent, la maison Muller, puis Keller, bâtie au début du XIX^{è} siècle, conserve les caractéristiques des maisons bourgeoises de cette époque. Cette propriété devenue demeure de villégiature, fait partie de l'ensemble des éléments patrimoniaux de ce vallon au destin particulier. La transformation du couvent en orphelinat, puis en IMP (Institut Médico-Pédagogique), a permis de maintenir la fonctionnalité des bâtiments et de sauvegarder ce patrimoine.

Le Château Leguillon (ou Ritter) à Vescemont est assez emblématique du renouvellement ou du changement de vocation d'un ensemble patrimonial lors d'une mutation. Cette ancienne demeure de villégiature, sur un terrain de 7 ha arborés, a longtemps été un lieu de colonies de vacances et d'accueil de diverses manifestations. La réintégration de ce patrimoine dans les lieux usités des Vosges du sud peut être un enjeu touristique important, dans un territoire relativement peu pourvu en équipements et hébergements de ce type.



Maison patronale – Tissage Winckler
Rougemont-le-Château



Ancienne demeure patronale
Les Fougerets - Giromagny





Ancien couvent St Nicolas – Rougemont-le-Château

L'habitat ouvrier est essentiellement présent dans les villes où siégeait l'industrie textile, Giromagny, Lepuix, Anjoutey, Étueffont, Rougemont-le-Château, ainsi qu'à Saint-Germain-le-Châtelet. Ces ensembles modestes sont initialement destinés à loger les ouvriers des entreprises locales. Cet habitat ne prend pas forcément les formes classiques de deux logements mitoyens, accompagné d'un jardin. Mais, rarement isolé, ce type d'habitat forme des ensembles alignés, composant parfois une rue entière. La répétition des rythmes organise une cohérence d'espace et d'urbanisation tout à fait caractéristique de ce type d'habitat.

L'intérêt patrimonial réside dans le témoignage d'une histoire industrielle et urbaine caractéristique de la fin du 19è et du début du 20è siècle. Les bâtiments sont pour la plupart bien préservés et entretenus. L'essentiel des éléments architecturaux sont toujours présents (volumes et détails architecturaux tels que les volets battants). Il est souhaitable de préserver la symétrie constructive et les éléments qui constituent l'architecture de ces bâtiments (volets, encadrements de pierre, toitures en demi-croupes lorsqu'elles sont présentes, jardin et clôtures basses et cohérence des constructions les unes par rapport aux autres). Les extensions éventuelles devront préférer respecter la cohérence d'ensemble, en particulier pour celles visibles depuis l'espace public.









1 : Anjoutey - 2 : Étueffont - 3 : Rougemont-le-Château - 4 : Giromagny

Les anciennes fermes sont des grands volumes bâtis d'un seul tenant ou complétés d'annexes autour d'une cour. La partie logis se distingue de la partie grange par ses fenêtres qui rythment la façade. La grange est marquée par un débord de toiture prononcé. Ce type de bâtiment est répandu dans toutes les communes des Vosges du sud et plus largement dans tout le piémont, avec une présence accrue dans les communes plus rurales. En dehors de quelques fermes ayant conservé une activité agricole, ces bâtiments sont aujourd'hui dans leur grande majorité occupés comme habitation. Mais ils participent à l'identité de ce territoire et à la mémoire des villages.

Ces fermes sont dans un état variable : tantôt bien conservées et réhabilitées, tantôt dégradées et transformées, au risque de dénaturer leur aspect initial, en privilégiant les aspects pratiques à l'Esthétique. Les évolutions envisageables de ce type de bâtiment lors de travaux d'amélioration de leur habitabilité méritent certaines précautions pour maintenir leur qualité patrimoniale : préserver les volumes, les pentes de toiture, les volets battants, les encadrements de pierre, les ouvertures de grange et éviter les constructions annexes trop disharmonieuses avec le volume initial.









1 : Étueffont - 2 : Petitmagny - 3 : Anjoutey - 4 : Chaux

On remarquera la présence d'un autre modèle de fermes, plus proche de la ferme sundgauvienne, dans les communes de Bourg-sous-Châtelet, Saint-Germain-le-Châtelet, Lachapelle-sous-Rougemont. Les structures en pans de bois et parfois les granges détachées du corps d'habitation leur donnent un aspect particulier.



Bourg-sous-Châtelet



Saint-Germain-le-Châtelet

Si la préservation de l'ensemble de ces bâtiment est probablement illusoire, l'effort pourrait être porté sur les bâtiments les plus visibles des axes principaux, entrées de communes ou bâtiments réemployés à des fins publiques, de manière à maintenir ces formes architecturales particulières, produits de l'histoire agricole du piémont.

Les maisons de ville sont des immeubles résidentiels qui forment le paysage urbain des centralités des bourgs. Alignés sur la voie publique, mitoyens ou isolés, ils présentent des caractéristiques de hauteur et de composition de façades variées. Ils sont essentiellement présents dans les communes de Giromagny, Rougemont-le-Château et Lachapelle-sous-Rougemont. Ils accueillent parfois une activité de commerce ou de service en rez-de-chaussée ; certains sont vides (c'est le cas notamment de l'ancien Hôtel du Tonneau d'Or à Rougemont le Château ou de l'ancienne cure de Giromagny) ; d'autres doivent faire face aux problématiques classiques de réinvestissement (accessibilité, confort) et de transformation des commerces en rez-de-chaussée. Les démarches de réhabilitation de ces ensembles sont en réflexion ou en cours (OPAH, projets d'habitat participatif).

L'intérêt de ces immeubles tient dans leur grande visibilité dans le paysage des rues et leur rôle de structuration de l'espace urbain par leur alignement. Les façades sont assez simples ; quelques éléments de décor ornent parfois les façades (escaliers, chaînage d'angle, encadrement de fenêtre, balcons, éléments de charpente ou de toiture).

La reconquête de ces immeubles est essentielle, tant pour les activités de service ou de commerce, que pour leur fonction résidentielle. Leur réhabilitation de ces immeubles devra prendre soin de leurs éléments identitaires et de l'équilibre visuel des façades en soignant les enseignes.











1 : Rougemont-le-Château

2 : Lachapelle-sous-Rougemont

3 : Giromagny

4 : Giromagny

5 : Étueffont

Les éléments architecturaux

Le patrimoine résidentiel est souvent doté d'éléments architecturaux complexes qui font la particularité de leur qualité visuelle au regard des autres façades. Chaque commune possède ces éléments particuliers (chaînages d'angle, lambrequins, portes, balcon, lucarnes, etc.). Ces éléments sont encore généralement préservés, mais peuvent disparaître en cas de rénovation ou d'isolation par l'extérieur. Certains éléments en pierre présentent également des signes d'érosion.

Préserver ces éléments de façade, éviter leur disparition par les couches d'enduit ou par l'isolation des murs, éviter les adjonctions non intégrées (volets roulants) ou la disparition des ouvertures et de leur mise en scène (portes de granges pour les fermes, marquises ou vérandas pour les maisons de ville) sont autant de mesures permettant de maintenir une certaine qualité architecturale qui participe de l'attractivité des lieux.



1 : Lambrequin - 2 : Bandeau - 3 : Balcon, porte, encadrement de fenêtre - 4 : Chaînage d'angle

1.3. Le patrimoine industriel

Après l'influence de l'aventure minière du XIVè au XVIIè siècles de Giromagny et Lepuix, les Vosges du sud constituent l'un des espaces de développement de l'industrie dans le Territoire de Belfort au XIXè, avec l'agglomération de Belfort, Beaucourt et les communes de la vallée de l'Allaine (Delle, Grandvillars, Morvillars).

Au pied des Vosges, la présence de l'eau, force motrice, en particulier la Savoureuse, la Madeleine et la Saint Nicolas, est propice au développement d'une industrie textile, sous influence mulhousienne et supplantant l'activité traditionnelle des métiers à bras. Anjoutey, Étueffont, Rougemont-le-Château, Saint-Germain-le-Châtelet accueillent ainsi plusieurs filatures et tissages à partir du milieu du XIXè. Giromagny et Rougemont sont les lieux d'installation de tissages de coton mécaniques et de filatures. Giromagny accueille ainsi la seconde filature mécanique du département en 1812, première installation de la famille Boigeol dans la vallée de la Savoureuse. Cette industrie a généré une activité de sous-traitance pour la construction ou la maintenance des machines (fonderie, petite métallurgie, production de pièces de métiers à tisser).

L'exploitation du bois (chauffage, charbon de bois, étayage des mines, charpentes, etc.) a également toujours été présente dans ce territoire. Des témoins discrets de cette activité enrichissent encore l'identité locale.

Enfin, d'autres industries particulières ont vu le jour dans ce territoire telle que la brasserie Grisey à Lachapelle sous Rougemont, établissement témoin de l'aventure industrielle de cinq générations de brasseurs, de 1805 jusqu'en 1962.

Si cette partie Est du piémont n'a pas connu autant d'installations industrielles que le bassin de la Savoureuse, elle a tout de même accueilli plusieurs industries, dont les traces sont encore visibles.

Les bâtiments sont encore très présents dans le paysage tant naturel qu'urbain, même si une partie d'entre eux ont aujourd'hui disparus. Aucune activité économique à l'origine des bâtiments ou éléments techniques industriels n'est encore présente à ce jour. L'usage et l'état des bâtiments est très variable : abandonnés et en voie de dégradation, reconvertis et support d'activités artisanales ou industrielles. Les traces de ces activités industrielles sont par nature très différentes et n'appellent évidemment pas les mêmes recommandations. Mais elles constituent les composantes d'une identité particulière des Vosges du sud.

Le patrimoine minier est constitué d'éléments visibles et d'objets plus muséographiques. L'activité était essentiellement concentrée dans les secteurs de Giromagny, Lepuix et Auxelles-Haut.

De cette activité, à son maximum autour du XVIè siècle, il subsiste un immeuble emblématique, la Maison Mazarin, maison seigneuriale construite en 1517, qui domine la Place des Mineurs à Giromagny, et dont le bâtiment original tenait lieu de maison de justice des mines.

Les constructions ou les installations liées à cette activité économique subsistent à l'état de quelques éléments physiques (habitat de mineurs, lieux–dits, entrées de mines, haldes, et sensibilité du sol aux risques miniers), d'éléments muséographiques (outils, wagonnets, plans des mines, documents iconographiques, ouvrages et archives), dont une partie est rassemblée dans les locaux de la Communauté de communes.

Associé à une brochure, ces éléments font l'objet d'un circuit touristique qui permet leur visite. Ils constituent incontestablement un atout dans la connaissance historique du territoire et son attractivité touristique. Mais le peu de visibilité et le manque d'entretien des éléments historiques imposent sans doute une remise en valeur de ce patrimoine dans le paysage urbain et naturel, ainsi que dans sa mise en scène muséographique.



Maison Mazarin - Giromagny



Chapelle Ste Marie Madeleine à Lamadeleine-Val-des-Anges

Cette activité était plus restreinte dans la vallée de la Madeleine que dans la vallée de la Savoureuse. Mais le secteur de Lamadeleine était le troisième secteur d'exploitation minière après Giromagny-Lepuix et Auxelles-Haut. 5 filons ferreux ont été exploités sur les pentes de la Tête des Mineurs jusqu'en 1635. De cette activité, à son maximum autour du XVIè siècle, il subsiste diverses traces dans l'espace naturel, dont plusieurs entrées de mines et haldes, places de charbonnier et un bâtiment, la chapelle Sainte Marie Madeleine, ancien lieu de culte des mineurs. L'ancienne forge d'Étueffont, utilisée au XVIè pour la fabrication des outils de mineurs, a disparu.

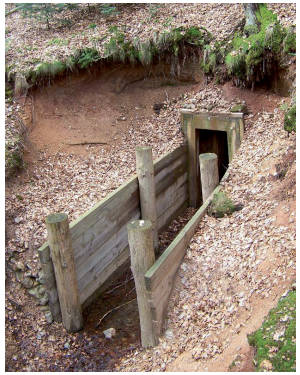

Entrée de la mine en grès à Giromagny

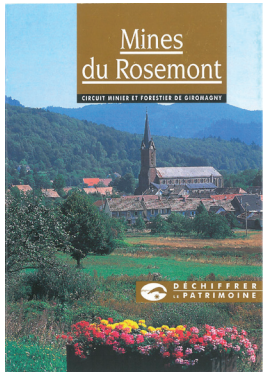



Filon à ciel ouvert - Tête des mineurs

L'ensemble des traces de ce territoire et celles du secteur de la Haute Savoureuse mériteraient d'être confortées.

Les ensembles industriels sont constitués d'anciennes usines de taille parfois imposantes dans le paysage des villes ou villages. Leurs caractéristiques particulières, leurs volumétries, les techniques employées et leur état actuel peuvent en faire des témoins privilégiés de l'histoire locale du textile.

Ces ensembles sont faits de bâtiments généralement constitués de sheds et, en dehors de quelques cas, le plus souvent limités à un seul niveau. Anciens tissages, filatures, fonderies, fabriques de pièces mécaniques, plusieurs bâtiments parsèment le paysage. De tailles variables, plus ou moins réoccupés, à l'état de friches ou réhabilités, ces ensembles sont également des témoins de ce passé

industriel. Les toitures en sheds, caractéristiques de cette époque tracent des lignes caractéristiques dans le paysage. Certains détails ont été parfois préservés (bâtiments particuliers, cheminées, encadrements de fenêtres, etc.). Ils font surtout partie d'un ensemble constitué d'anciennes unités de production, de logements patronaux et de logements ouvriers plus ou moins développés. C'est cet ensemble qu'il est important de préserver comme témoin du passé de ces vallées.

Ces éléments se situent à l'intersection de l'économie et du patrimoine. Les réemplois de ces bâtiments les ont généralement scindés en plusieurs propriétés ou locations, avec des degrés de réhabilitation très variables. Les bâtiments présentés ici ont été identifiés par le service de l'inventaire de la DRAC de Franche-Comté.

Quatre anciens tissages ou filatures se distinguent par leur taille, leur importance ou leur état :

- **Le tissage Briot de Chauveroche à Lepuix** n'est pas l'établissement le plus ancien installé dans la Haute Savoureuse ; mais construit en 1829 sur la base d'un ancien moulin, il constitue un des premiers tissages mécanique de ce secteur. Construit sur plusieurs niveaux, utilisant la force motrice de l'eau, par l'intermédiaire d'une dérivation de la Beucinière, affluent de la Savoureuse, puis une machine à vapeur en 1896, couplée à un alternateur dans les années 1920, cette usine reste active jusqu'à la fin des années 70. Les bâtiments sont encore en état, hormis les installations hydrauliques. Une partie est louée au Secours Catholique.




- **Le tissage du Pont à Lepuix** est plus récent (1855) et bâti sur un ancien site occupé par une fonderie de minerai d'argent et de cuivre, puis d'une usine métallurgique aux XVIe et XVIIe siècles. L'atelier de fabrication comprend deux étages plus un comble. D'autres bâtiments en sheds ont été ajoutés à la fin du XIXe et au début du XXe. Le site utilise également l'énergie hydraulique, sur une dérivation de la Savoureuse. Elle a également été alimentée par une usine à gaz, une machine à vapeur et une turbine Francis pour produire de l'électricité. Elle est restée en activité jusqu'en 1987. Propriété du Département depuis 1990, elle a fait l'objet d'un projet de muséographie qui n'a pas abouti. Si la toiture du bâtiment principal a été rénovée, la partie en sheds et les installations hydrauliques sont dégradées. La gestion du site, confiée à l'Association pour l'Histoire et le Patrimoine Sous Vosgien (AHPSV), est aujourd'hui arrêtée.





- **L'ancien tissage et filature de coton Zeller à Étueffont**, bâti en 1880, dont l'activité de tissage est arrêtée depuis 1964. Le site a accueilli près de 250 personnes au plus fort de l'activité à la fin du XIXe. Après avoir été le lieu d'implantation d'une fabrique de courroies, les locaux ont été transformés pour devenir le siège de la Communauté de communes du Pays-sous-Vosgien, puis de la CCVS, ainsi que les locaux de plusieurs entreprises.

  La moitié du site est actuellement inoccupée.





- **L'ancien tissage de coton Erhard, à Rougemont le Château**, bâti en 1845, dont l'activité s'est arrêtée à la fin des années 90, après une période de tissage de la toile métallique. Aujourd'hui, une activité de logistique occupe le site. On notera au passage l'effort de restauration d'une partie des bâtiments réalisé par le propriétaire des lieux.




- **L'ancien tissage de coton Winckler** dans cette même commune, construit en 1875 sur un site de tissage à bras, cesse ses activités en 1952. Le site est repris une société de matériaux de chauffage. Toute activité a aujourd'hui cessé sur ce site. Une partie du bâtiment a été démolie.




Ces deux site ont employé plusieurs centaines de personnes à la fin du XIXè et au début du XXè. Chacun des sites est associé à une maison de maître, logement patronal, à proximité.

- On peut ajouter à ces deux éléments, un autre établissement emblématique de l'activité industrielle de cette époque, bien que de taille plus modeste, **la scierie Demouge à Lepuix**. Ce haut-fer, fonctionnant sur une dérivation de la Beucinière, est un témoin des nombreuses scieries du XIXè dans ce secteur, alimentant les besoins en charpente de l'industrialisation du département. Repris par la commune, l'établissement est géré par une association qui en assure l'animation touristique.




Les ensembles industriels plus standards sont faits de bâtiments généralement plus récents, constitués de sheds et limités à un seul niveau.
Certains détails ont été parfois préservés (cheminées, encadrements de fenêtres, etc.), d'autres ont été masqués par des bardages modernes ou des enseignes de marques.



Ancien tissage des Grands Champs à Lepuix

Plus que les ensembles précédents, ces éléments se situent à l'intersection de l'économie et du patrimoine. Les réemplois de ces bâtiments les ont généralement scindés en plusieurs propriétés ou locations, avec des degrés de réhabilitation très variables. Certaines activités, arrêtées, ont signé leur destruction à la faveur d'une mutation, comme c'est le cas pour l'ancienne filature Boigeol des Prés Heyds à Giromagny, ou leur abandon, comme l'usine de bonneterie Cheviron dans cette même commune.





Usine de bonneterie Cheviron / Ancienne filature Boigeol des Près Heyds à Giromagny

D'autres ensembles plus modestes, ou aujourd'hui transformés, témoignent de cette activité industrielle du XIXè :

Anjoutey :

- *Tissage de coton Koehl*, construite en 1851 sur une dérivation de la Madeleine, actuellement pisciculture et ateliers municipaux. Une partie des anciens bâtiments est à l'abandon.



Lachapelle-sous-Rougemont :

- *Brasserie Grisez rue De Gaulle*, bâtie en 1857, ensemble principal sur rue actuellement transformé en logements. D'autres bâtiments annexes sont encore présents (chapelle, garage). Aucun élément ne rappelle la fonction initiale de ce bâtiment.



Ancienne brasserie



Chapelle

- *Usine de construction mécanique et fonderie Tacquard rue De Gaulle*, installée à la fin du XIXè, actuellement salle des fêtes et bâtiment d'habitation.
- *Usine de boissellerie Woerlin rue Jaminet*, puis petite métallurgie, actuellement atelier.



Ancienne usine Tacquard



Ancienne usine Woerlin

Petitefontaine :

- *Moulin à farine Noblat*, installé au début du XIXè sur une dérivation de la Goutte, puis usine de peausserie Chagué, exploitation agricole. Actuellement maison d'habitation pour le logement patronal et dépendances pour les autres bâtiments.



Rougemont-le-Château :

- *Usine de petite métallurgie Schmerber*, construite en 1860 sur une dérivation de la Saint-Nicolas, sur le site d'un ancien moulin, puis usine de traitement de surface des métaux. Actuellement inoccupée. Une partie des bâtiments a été démolie pour faire place à deux immeubles d'habitation.



- *Usine de préparation de produit minéral Keller puis scierie Munsch*, construite au début du XXè sur une dérivation de la Saint-Nicolas. Actuellement habitations et hangar.



Saint-Germain-le-Châtelet :

- Tissage de coton Bumsel, puis Schwob, ancien moulin transformé en tissage mécanique en 1861, sur une dérivation de la Madeleine. Actuellement logement d'habitation pour le logement patronal et dépendance pour l'usine.



Si la préservation des éléments patrimoniaux de l'industrie du XIXè est nécessaire pour des questions d'identité et de mémoire de ce territoire, l'ensemble de ces bâtiments ne peut être conservé pour cette seule raison. Le réemploi du patrimoine industriel est aussi un moyen de préserver ces témoins du passé. Une valorisation des nouveaux usages de ces bâtiments est possible, au moyen de quelques précautions architecturales (cohérence et rythme des façades, ouvertures, éléments emblématiques telles que cheminées) et de mise en scène (soin des abords). Mais le choix des bâtiments ou des parties de bâtiments à préserver mériterait une vision globale, à l'échelle du piémont, sur l'état de ces unités, leur situation foncière, la présence de pollutions ou non, leurs potentialités de réemploi et de transformation.

Les traces laissées par l'usage de l'eau, force motrice de l'industrie, sont nombreuses : anciens bâtiments abritant des installations techniques (moulins, roues à aubes, canaux, écluses de dérivation). Elles sont des éléments essentiels de l'usage de cette énergie, à la source même de l'installation d'industries et du développement de ce territoire. De nombreux cours d'eau ont ainsi été utilisés au pied du massif. Un des sites les plus anciens (la filature du Brûlé à Giromagny), installé sur une dérivation de la Savoureuse, se trouve aujourd'hui en plein centre-ville.

Deux autres cours d'eau ont été utilisés au pied du massif, la Saint-Nicolas et la Madeleine. La Madeleine accompagne l'industrialisation et l'urbanisation d'Étueffont et d'Anjoutey. La Saint-Nicolas a permis le développement industriel de Rougemont-le-Château dans sa partie basse. Cette mémoire de l'activité industrielle est rarement mise en valeur, pourtant bien située dans les centralités des bourgs. Ces éléments sont souvent masqués par la végétation et les bâtiments qui tournent le dos aux rivières.

L'état de ces infrastructures est variable, mais elles sont souvent délaissées, faute de fonction technique actuelle. Des parcours de découverte, l'aménagement d'espaces à proximité de ces bâtiments ou canaux permettraient de remettre en valeur le rôle qu'ont eu les cours d'eau dans le développement de l'industrie dans le piémont, tel un fil conducteur de l'histoire locale.



Dérivation de la Saint-Nicolas Rougemont-le-Château



Canal de la Madeleine - Étueffont



Dérivation de la Rougegoutte - Rougegoutte



Arrière de la maison Mazarin - Giromagny



Canal de dérivation de la Savoureuse pour le tissage du Pont - Lepuix

1.4. Le patrimoine militaire

Par sa situation de frontière à la fin du XIXe, Giromagny a tenu un rôle important dans le système défensif de la place de Belfort, au carrefour de la route du Ballon d'Alsace et du contournement Nord de Belfort. Les lieux ont été également le théâtre de combats importants au cours des deux derniers conflits mondiaux.

- **Le fort Dorsner** a été édifié sur une hauteur, au sud-Ouest de Giromagny. Son armement faisait de ce fort l'ouvrage le plus puissant de la place, car il reçut en 1879 une défense peu commune avec l'installation de 2 tourelles Mougin, comme décrit plus haut. L'architecture du casernement est particulière, sur deux étages, autour d'une cour octogonale pour le mettre à l'abri des bombardements. Ce monument fait partie des édifices classés. Propriété de la commune, il est géré par l'association du Fort Dorsner qui en assure les visites et les animations. L'extension des usages du fort est envisagée, mais nécessite l'aménagement des abords (signalétique, parking) et d'importants travaux d'entretien (notamment pour des problèmes d'infiltrations). Il constitue néanmoins un point d'attraction touristique, tant par l'ouvrage lui-même que par le point de vue qu'il procure sur la région.



- Situé au cœur de Giromagny, sur la rive gauche de la Savoureuse, un **ensemble de casernements** a été bâti en 1913, en conséquence du passage de la durée du service militaire à 3 ans. 10 bâtiments ont ainsi été réalisés pour accueillir un bataillon de 300 hommes. Hôpital militaire en 1914, occupé par de nombreux régiments français et allemands, le site devient propriété de la commune en 1949. Les bâtiments sont aujourd'hui occupés par des associations, des entreprises artisanales et plusieurs services d'un institut médico-éducatif.





L'état des bâtiments est variable, réhabilités et entretenus pour certains, plus dégradés pour d'autres. L'unité de l'ensemble des bâtiments de cette bien nommée rue des Casernes mérite d'être confortée, d'autant que la fréquentation de ce quartier s'accroît avec l'ouverture récente du nouveau centre socio-culturel. Une attention sera portée aux éléments d'architecture qui les ornent (encadrements de fenêtres en briques, oculus en façade).

- **D'autres éléments ponctuels** rappellent les événements militaires de ce territoire : monuments des démineurs au Ballon d'Alsace, monuments aux morts de communes, pont Arromanches à Chaux (l'un des deux ponts de ce type qui subsiste dans le Territoire de Belfort) sont autant d'éléments représentatifs de l'histoire militaire locale. Leur mise en scène est très variable, autant que leur signalétique. Ils participent pourtant de l'identité des communes qui les portent et pourraient être parfois mieux intégrés aux espaces qui les entourent.



Pont Arromanches à Chaux



Monument des Démineurs
Ballon d'Alsace



Monument aux morts à Rougegoutte

1.5. Le patrimoine cultuel

Même si les églises et édifices religieux qui parsèment le territoire de la CCVS ne sont pas classés, ils présentent quelques particularités intéressantes. Ils constituent aujourd'hui encore des cœurs de villages, plus ou moins intégrés dans des places aménagées et sont le support, outre les cultes qui s'y déroulent, d'activités culturelles fréquentes (concerts, représentations d'associations musicales, etc.). Certains édifices auraient été bâtis dès le XIIè siècle (église St Martin de Chaux, église St Georges à Rougegoutte) ; d'autres auraient été édifiés dès le XVIè siècle (Chapelle Ste Madeleine à Lamadeleine-Val-des-Anges, Église St Antoine de Felon) ; d'autres encore ont été financés au XVIè par les Confréries des Mines et des Mineurs et l'archiduc d'Autriche (église St Jean Baptiste de Giromagny). Ces édifices témoignent de la constitution des paroisses et de l'histoire des communes. Ils sont aussi des points de repère visuels dans les villages.



Église St Martin de Chaux



Église St Valbert d'Étueffont



Église St Jean Baptiste de Giromagny



Église St Antoine de Felon

L'ancien couvent des bénédictins de St Nicolas à Rougemont-le-Château connaît bien des péripéties jusqu'en 1859 où Émile Keller, issu d'une riche famille belfortaine, y fonde un orphelinat agricole. L'établissement devient Institut Médico-Pédagogique en 1950. Gérée par l'Association Saint-Nicolas jusqu'en décembre 2013, la structure a ensuite intégré la Fondation Arc-en-Ciel. Construite en 1866, la chapelle St Nicolas était utilisée pour les offices.



Ancien couvent St Nicolas



Chapelle St Nicolas

Statues et calvaires sont fréquents dans l'espace public des communes. Leur entretien, comme leur mise en scène restent variables. Ils représentent pour autant l'expression des cultes, l'influence du clergé dans toutes les activités de la vie quotidienne et de la culture des populations du territoire des siècles passés. Certaines tombes présentent dans les cimetières locaux sont également des témoignages de la présence de familles importantes qui ont œuvré pour l'économie ou l'action locale. Le cimetière protestant de Giromagny est par exemple un témoignage de l'influence des familles Boigeol ou Warnod dans l'industrie textile locale. Parcours didactiques, signalétiques sont autant d'éléments nécessaires aujourd'hui pour maintenir le sens donné à ces monuments.







Calvaire D. Haas à Rougemont-le-Château / Vierge de la Libération à Rougemont-le-Château / Cimetière protestant à Giromagny



Cimetière à Anjoutey



Chapelle Notre-Dame du Grippot à Grosmagny

1.6. Le petit patrimoine

Outre les calvaires, de nombreux ouvrages agrémentent l'espace public des communes, en bordure ou à l'intersection de voies, voire sur des places publiques (fontaines, lavoirs, balance). Ces éléments sont des parties de la mémoire des lieux et des usages passés. Plusieurs communes sont concernées par ces éléments patrimoniaux qui décorent l'espace public. Un seul d'entre eux est classé : le monument commémoratif du rattachement de l'Alsace à la France à Giromagny. Certains éléments sont naturels (le tilleul de Rougegoutte par exemple) ; d'autres sont des pièces posées sur l'espace public (balance à Lepuix par exemple), ou encore des constructions plus élaborées (lavoir couvert à Giromagny).



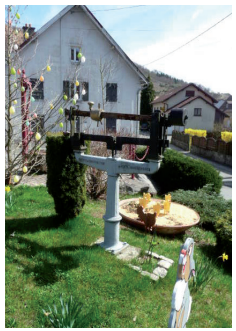

Tilleul de Rougegoutte / Lavoir couvert de Giromagny / Balance de Lepuix

Parfois plus conséquents, les éléments constitués par les traces de l'ancienne ligne du Chemin de Fer d'Intérêt Local de la première moitié du XX^{è} marquent encore le paysage. L'ancienne ligne reliait Belfort à Sentheim, via Lachapelle-sous-Rougemont. Deux embranchements irriguaient le Pays sous-vosgien depuis les Errues : la ligne Anjoutey – Étueffont et l'embranchement Saint-Germain-le-Châtelet, Felon, Romagny, Rougemont-le-Château. Il reste encore de ce tracé quelques bâtiments caractéristiques, tels que les gares d'Étueffont Haut (aujourd'hui transformée en habitation) ou de Rougemont-le-Château.

Ces bâtiments ou ouvrages sont généralement entretenus, mais leur mise en scène dans l'espace public ainsi que leur bon fonctionnement (fontaines ou lavoirs) font parfois défaut. Ils peuvent pourtant constituer des points de repère pour l'embellissement des communes. Les conforter participe de l'amélioration de l'attractivité des communes.
Les chemins d'art ont été, temporairement ou plus durablement, un moyen de relier et valoriser ces points remarquables dans le paysage des communes. L'acquisition d'œuvres par les collectivités a aussi pu être une occasion de requalification ou d'embellissement de certains espaces.



Ancienne gare - Rougemont-le-Château



Monument Croix des Mobiles - Grosmagny



Balance - Anjoutey



Fontaine - Petitmagny

2. Localisation des sites ou indices archéologiques

Sources : DRAC Borgogne Franche-Comté

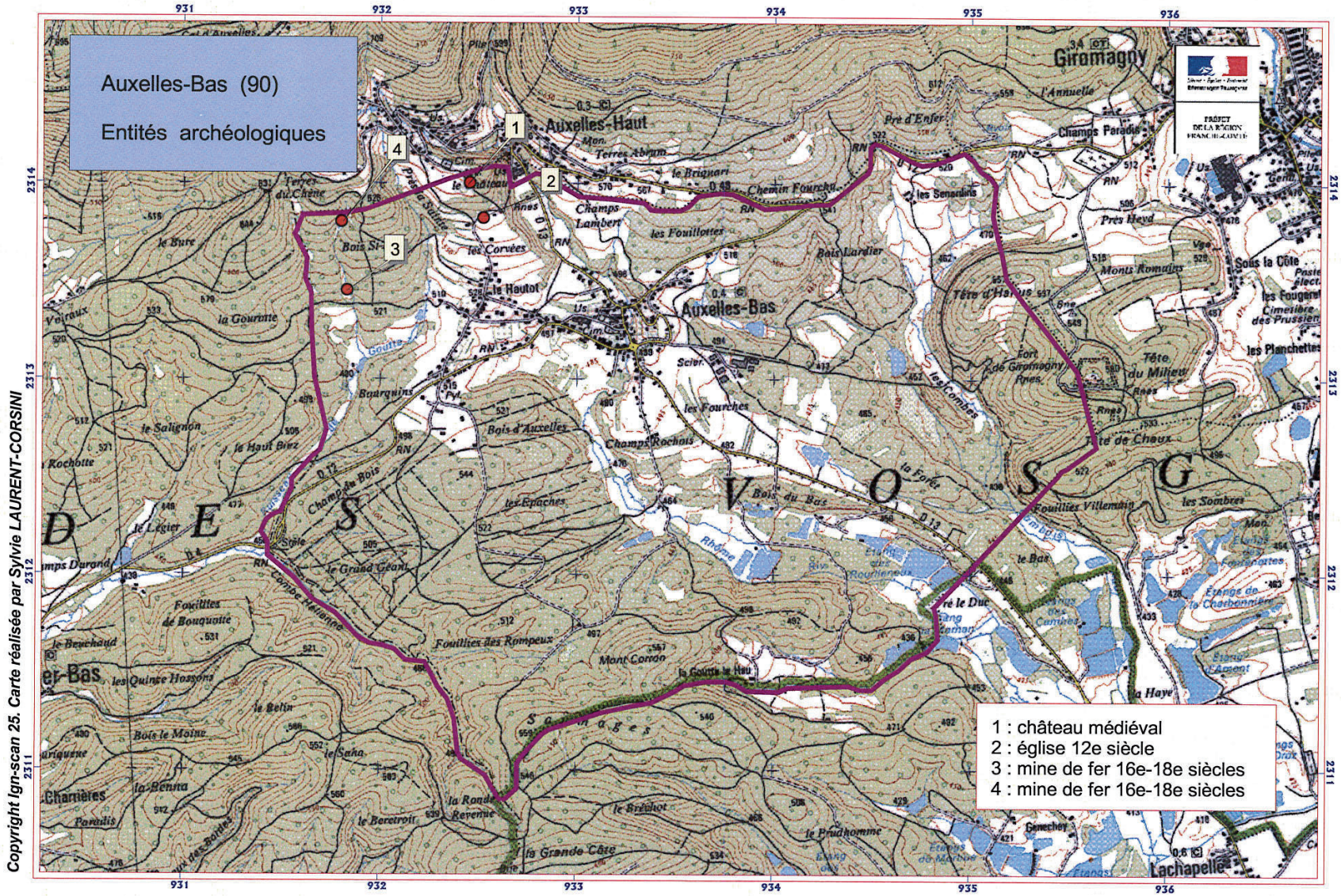

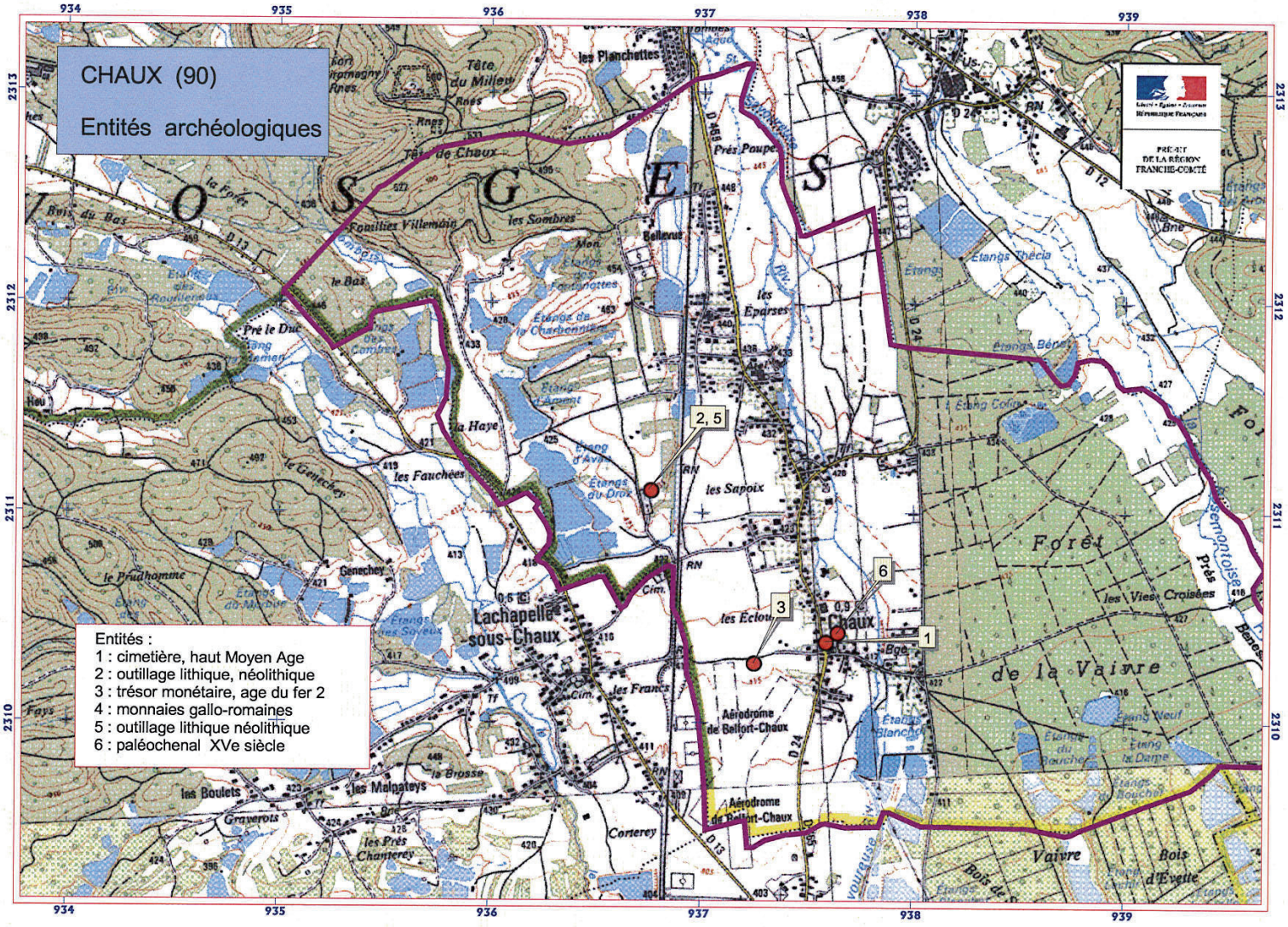
CHAUX (90)
Entités archéologiques
Entités :
1 : cimetière, haut Moyen Age
2 : outillage lithique, néolithique
3 : trésor monétaire, age du fer 2
4 : monnaies gallo-romaines
5 : outillage lithique néolithique
6 : paléochenal XVe siècle
Lachapelle-sous-Chaux
Chaux
Forêt de la Vaivre
Aérodrome de Belfort-Chaux
Vaivre
Bois d'Evette
les Planchettes
les Sapoix
les Eparses
les Fauchées
les Sombres
les Malpateys
les Boulets
les Prés Chanterey
Cornerey
Genechey
Bellevue
Prés Poupet
Etangs Thécla
Etangs Bérat
les Vies Croisées
les Francs
les Eclous
Tête de Chaux
Tête du Milieu
Fontaines Villemain
Pré le Duc
la Haye
le Prudhomme
Grenerots
la Brosse
Foys
Bois du Bas
Etang Neuf
Etang de Darpe
Etang Blanchet
Etang Colin
Etang Vieux
Etang Boucher
Etang Rouge
Etang Carré
Etang Bas
Etang Amont
Etang d'Aval
Etang du Droit
Etang du Milieu
Etang du Sapoix
Etang de la Charbonnière
Etang des Combes
Etang des Fontenottes
Etang des Roulleaux
Etang Neuf
Etang Blanchet
Etang du Boucher
Etang de Darpe

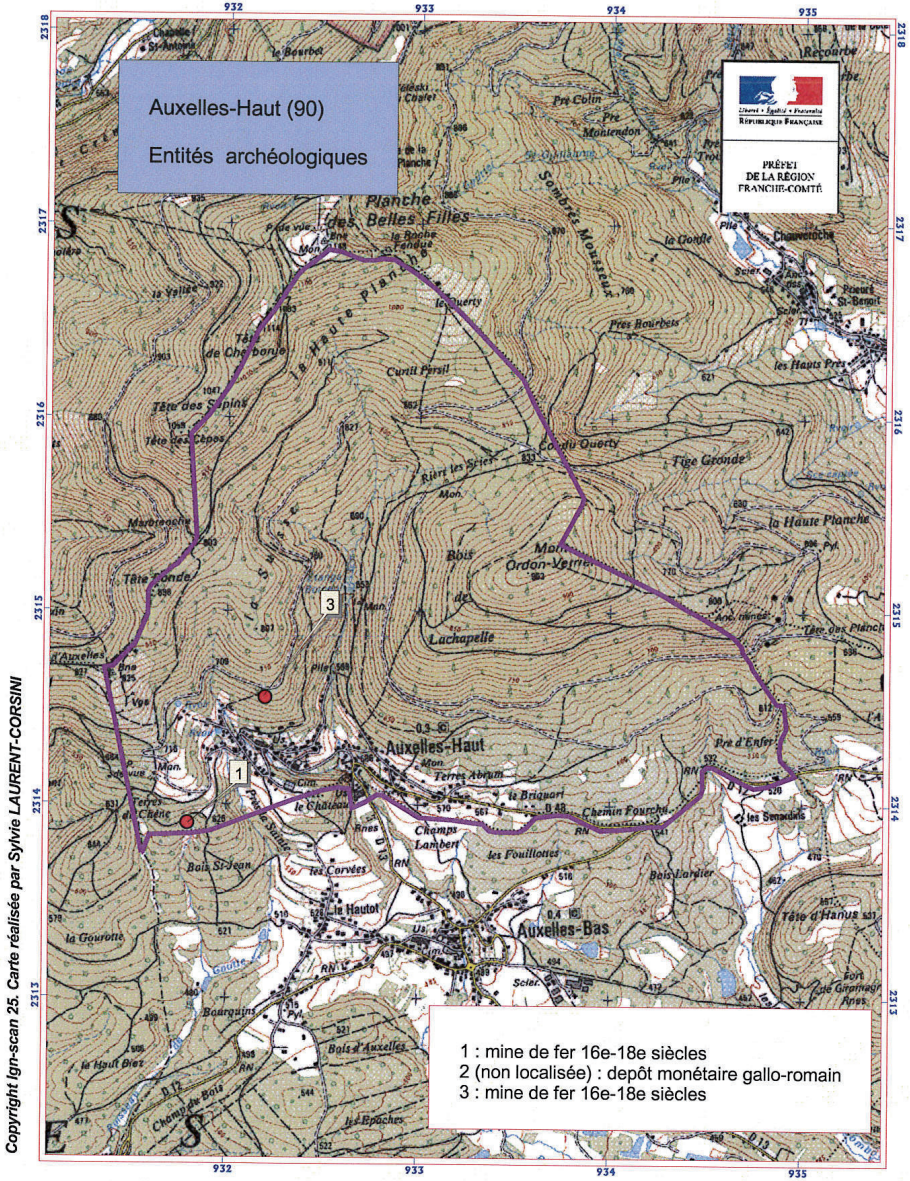

Direction régionale des affaires culturelles
Service de l'archéologie
7, rue Chrales Nodier
25043 BESANCON CEDEX. 19 avril 2012 (mise à jour le 21.01.2015)

0 0.5 1 Kilomètres

Echelle : 1/25000

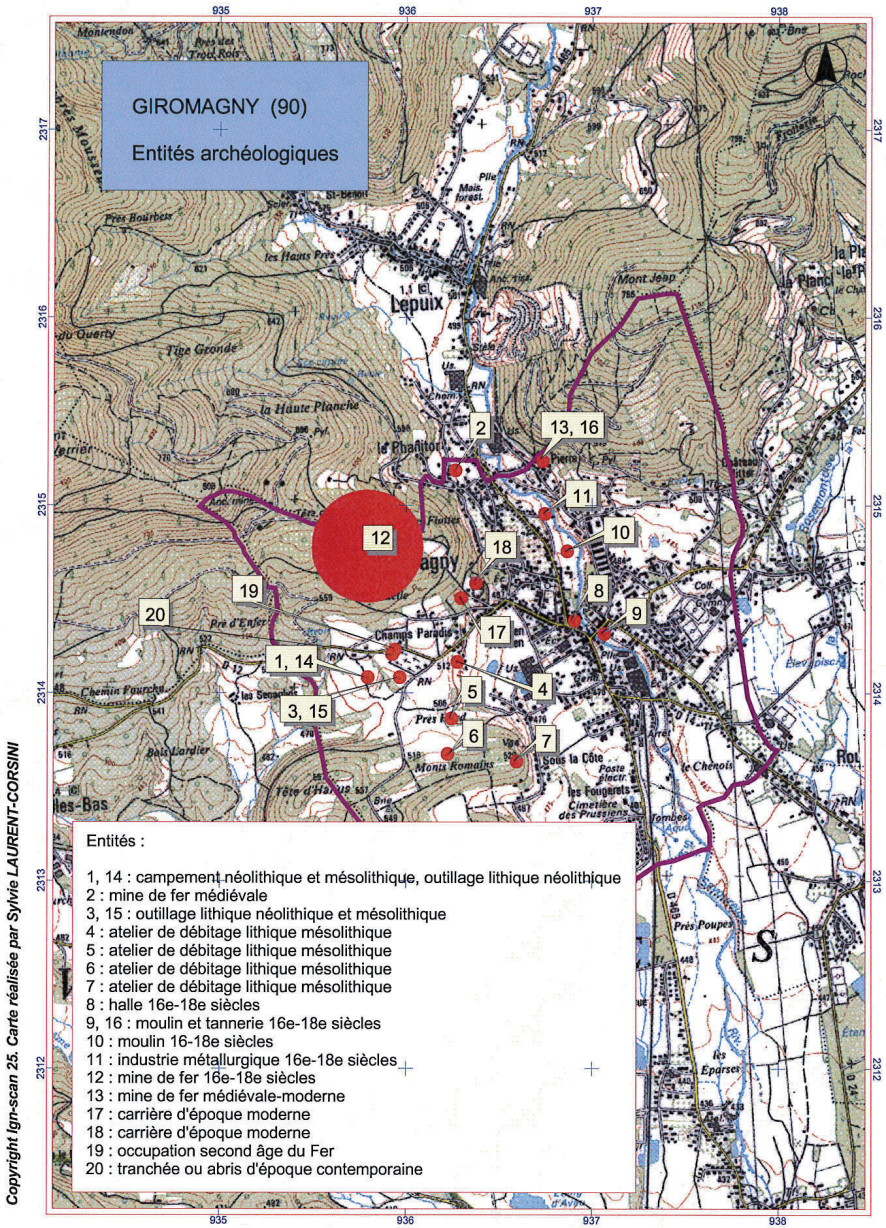

Direction régionale des affaires culturelles de Franche-Comté,
service régional de l'archéologie, 7 rue Charles Nodier,
25000 Besançon Cedex. 20.09/2013 (mise à jour le 21.01.2015)

Echelle : 1/25000

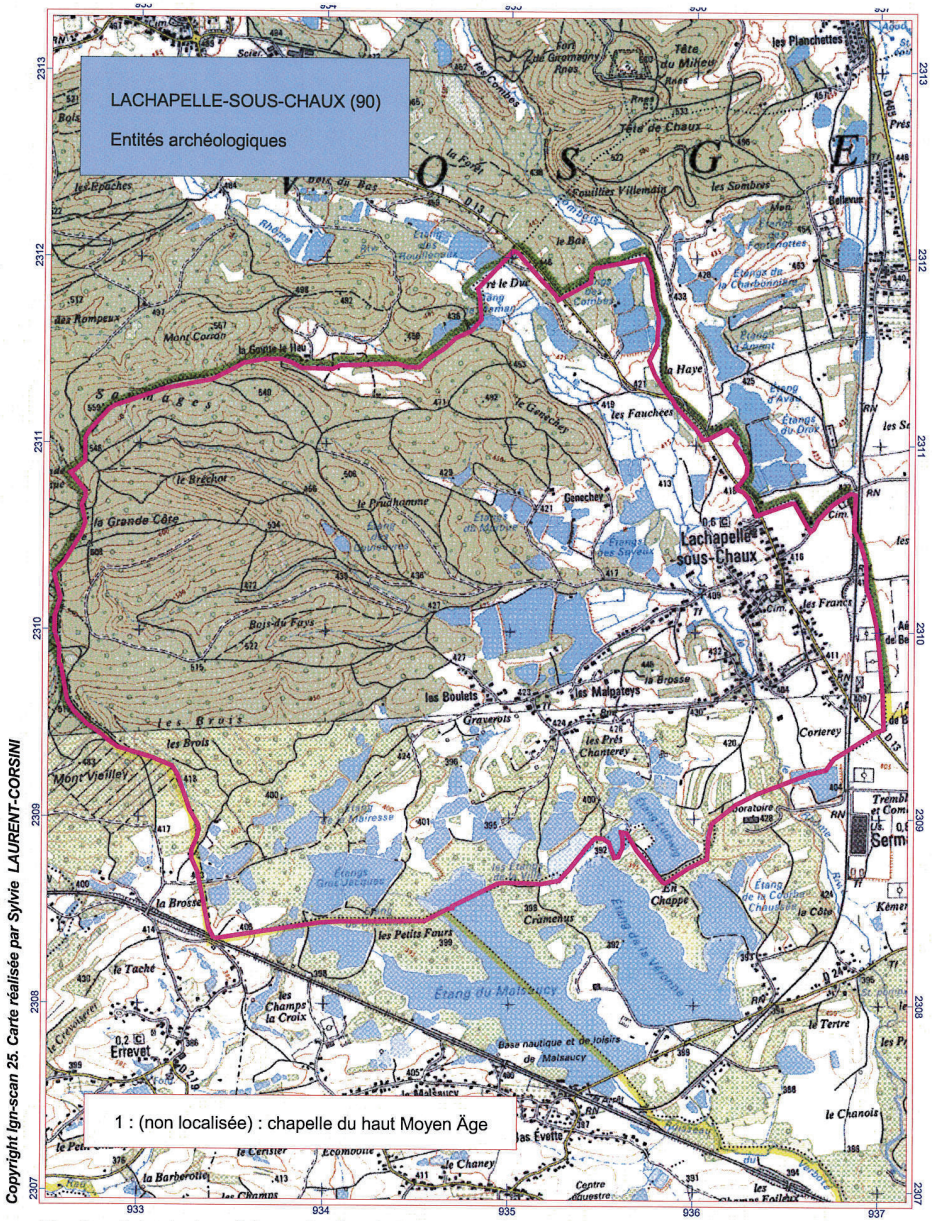

Direction régionale des affaires culturelles de Franche-Comté, service de l'archéologie
7 rue Charles Nodier, 25000 Besançon. 04.10.2013 (mise à jour le21.01.2015)

0 0.5 1 Kilomètres

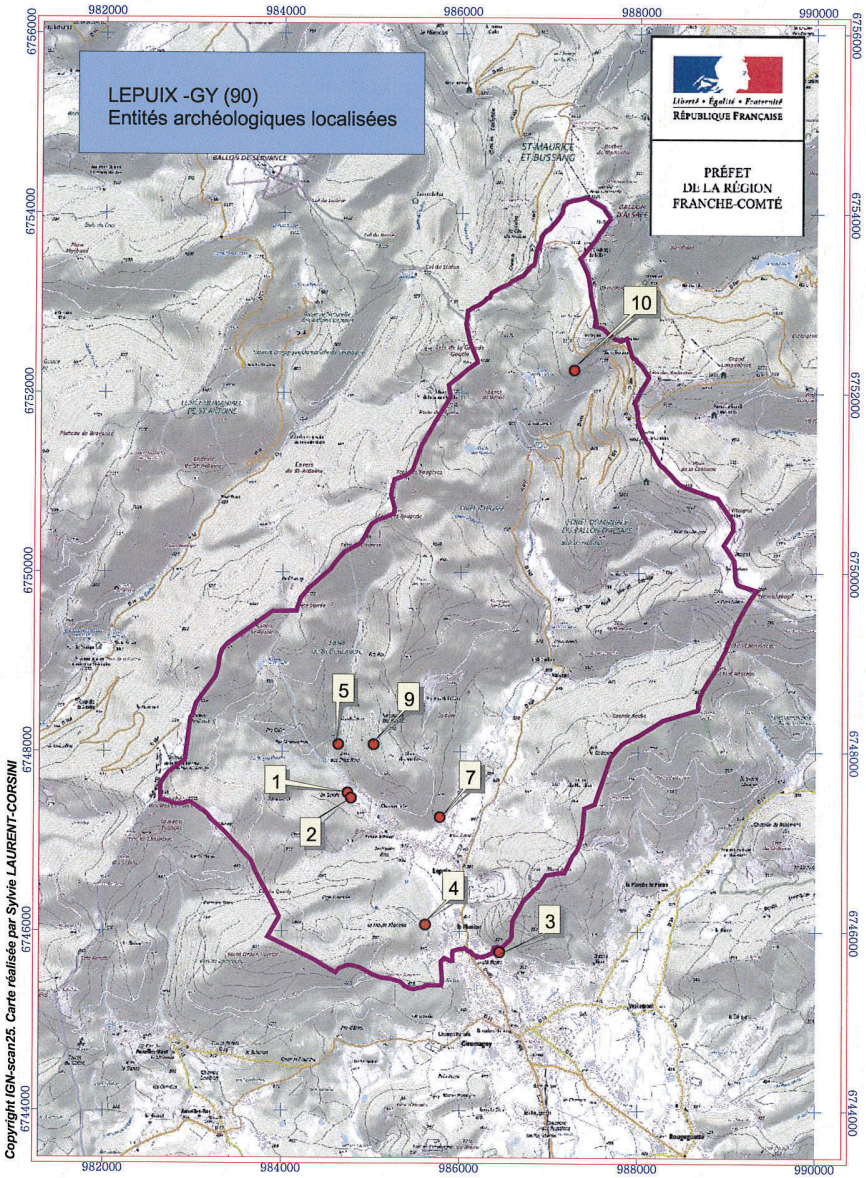

Direction régionale des affaires culturelles
Service de l'archéologie
7, rue Charles Nodier
25043 Besançon cedex. 21.01.2015

Echelle : 1/50000

0 1 2 Kilomètres

LEPUIX (90)

Liste d'entités archéologiques

90 065 0001 / LEPUIX / Halde dite de Saint Daniel / mine / Epoque moderne

90 065 0002 / LEPUIX / Chauveroche / canal / Moyen-âge - Période récente

90 065 0003 / LEPUIX / Saint-Pierre / mine / Moyen-âge - Période récente

90 065 0004 / LEPUIX / Ordon Verrier, rue du Phanitor / mine / Moyen-âge classique - Epoque contemporaine

90 065 0005 / LEPUIX / Mine Saint-Guillaume / mine / Moyen-âge

90 065 0006 / LEPUIX / Mines Saint-Nicolas / mine / Epoque indéterminée(non localisée)

90 065 0007 / LEPUIX / Mines Saint-Jacques / anciennement mines Sainte-Marie / mine / Moyen-âge - Période récente

90 065 0008 / LEPUIX / Mine Saint-Paul / mine / Epoque moderne - Epoque contemporaine (non localisée)

90 065 0009 / LEPUIX / Mine Saint-Michel /mine / Epoque moderne - Epoque contemporaine

90 065 0010 / LEPUIX / Chalet Bonaparte / Néolithique / débitage lithique

DRAC
Service régional de l'archéologie
21/01/2015

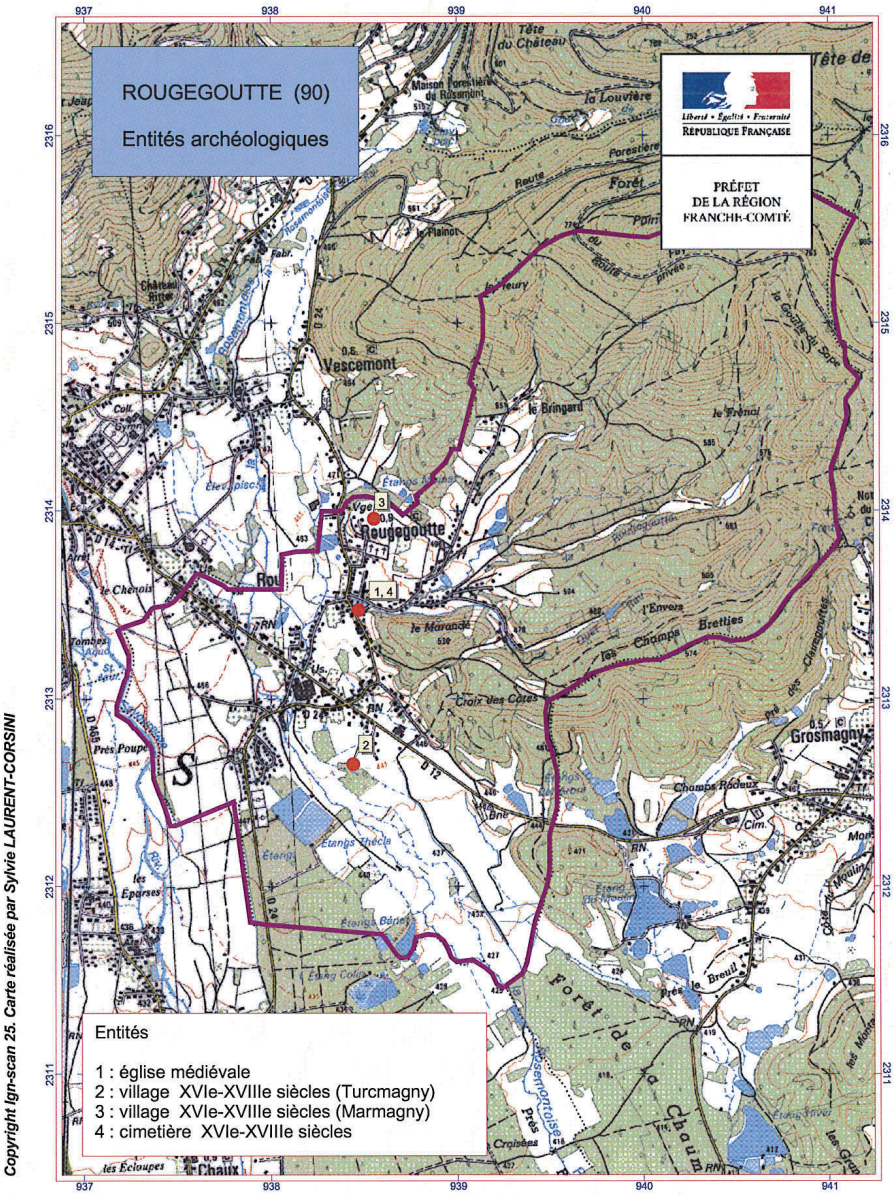

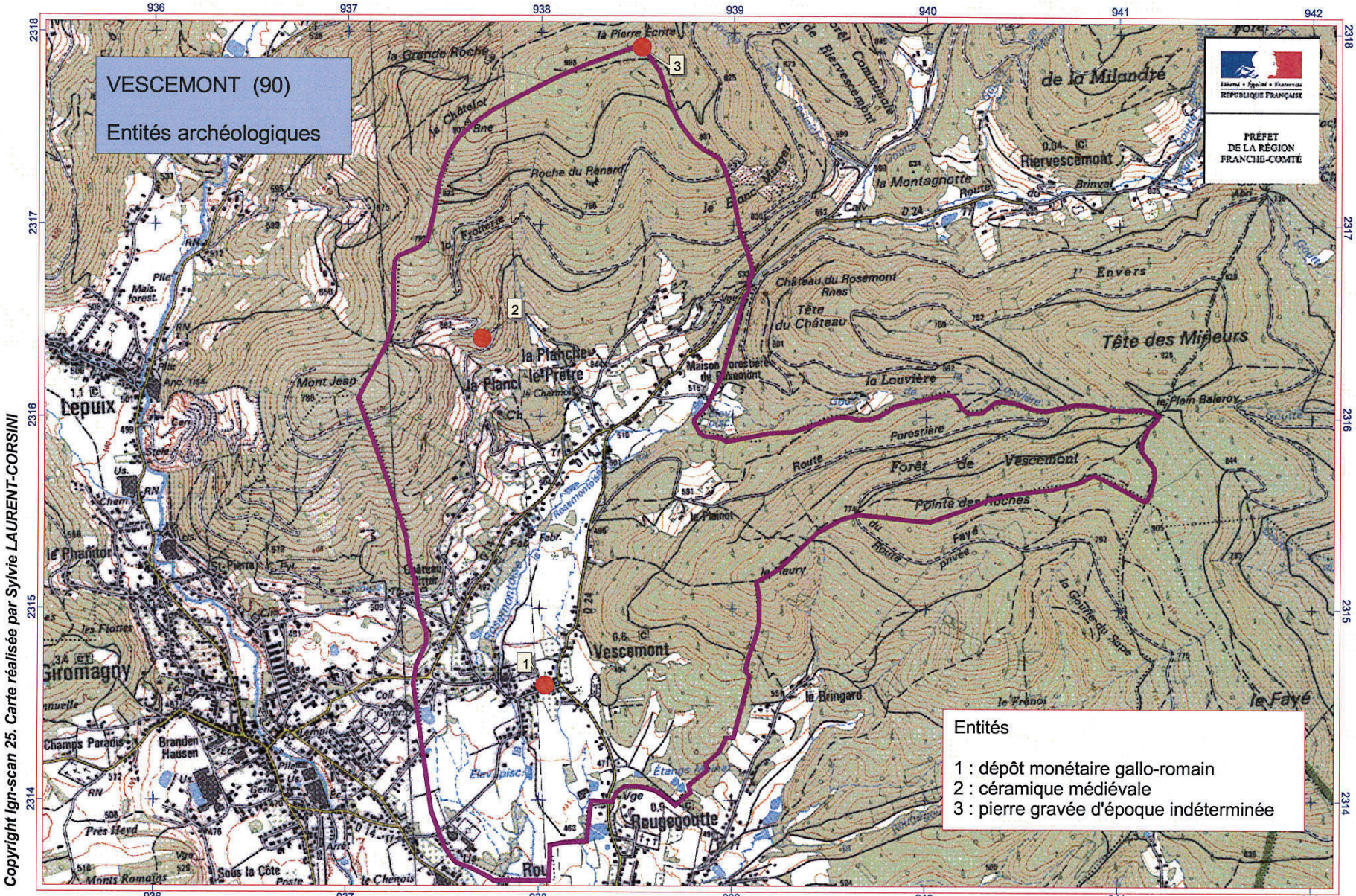
VESCEMONT (90)
Entités archéologiques
Entités
1 : dépôt monétaire gallo-romain
2 : céramique médiévale
3 : pierre gravée d'époque indéterminée
PRÉFET DE LA RÉGION FRANCHE-COMTÉ
Copyright Ign-scan 25. Carte réalisée par Sylvie LAURENT-CORSINI
Direction régionale des affaires culturelles de Franche-Comté, service régional de l'archéologie,
7 rue Charles Nodier, 25043 Besançon Cedex. 15.02.2013 (mise à jour le 21.01.2015)
0 0.5 1 Kilomètres
Echelle : 1/25000

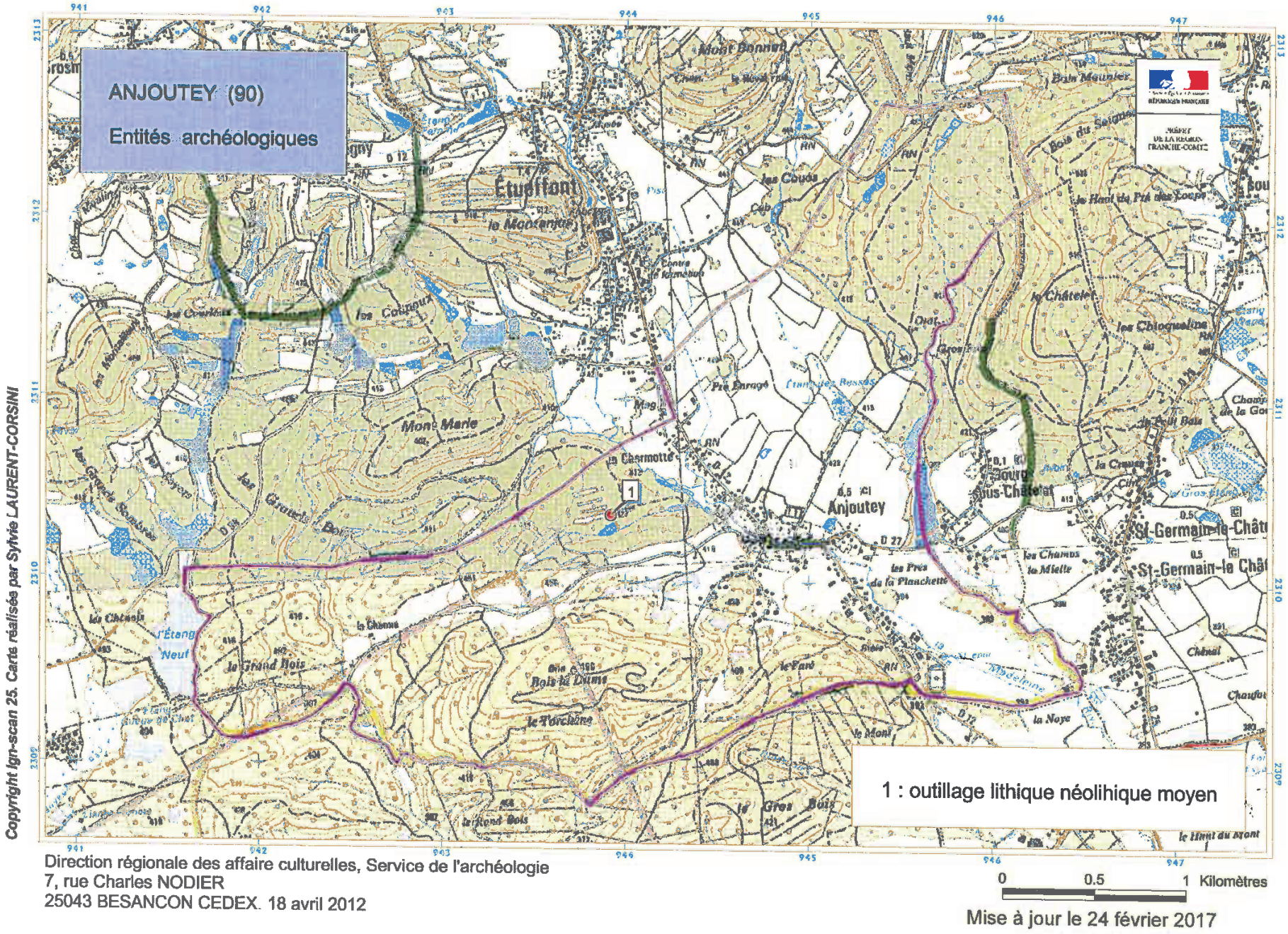
ANJOUTEY (90)
Entités archéologiques
1 : outillage lithique néolithique moyen
Copyright Ign-scan 25. Carte réalisée par Sylvie LAURENT-CORSINI
Direction régionale des affaire culturelles, Service de l'archéologie
7, rue Charles NODIER
25043 BESANCON CEDEX. 18 avril 2012
0 0.5 1 Kilomètres
Mise à jour le 24 février 2017

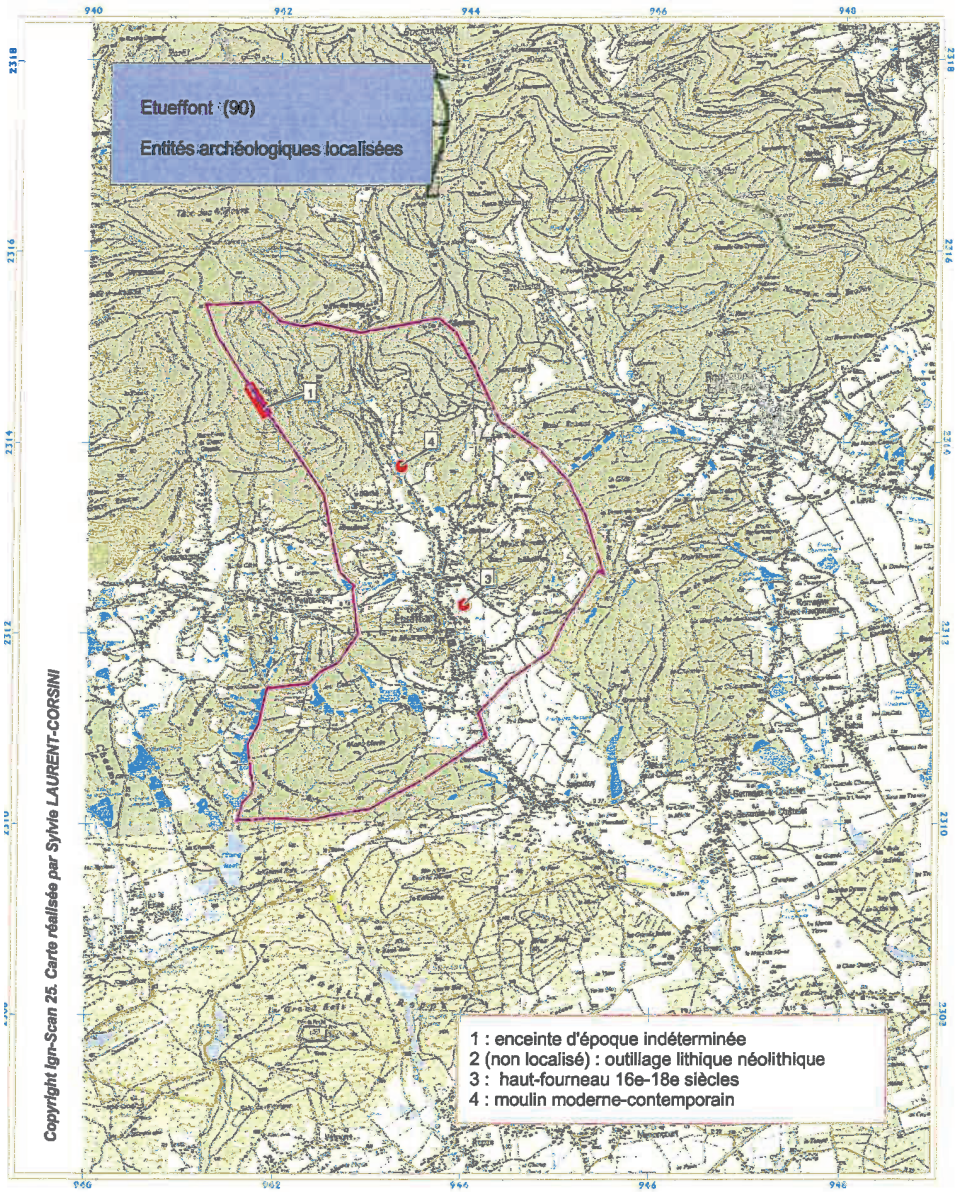

Direction régionale des affaires culturelles
Service de l'archéologie
7, rue Charles Nodier
25043 Besançon cedex. 04.09.2013

Echelle : 1/50000

0 1 2 Kilomètres

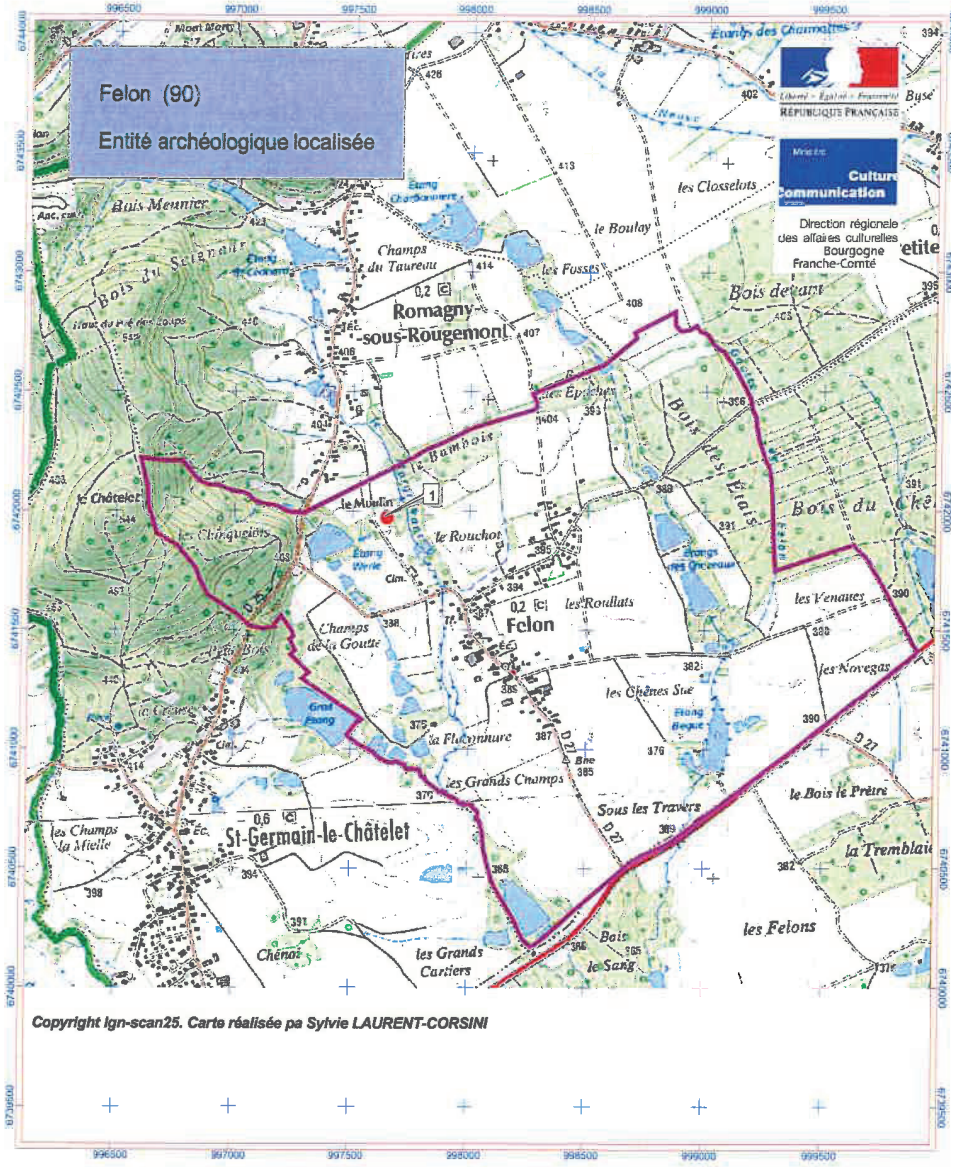

Direction régionale des affaires culturelles
Bourgogne-Franche-Comté
Site de Besançon
7, rue Charles Nodier
25043 Besançon cedex. 24.02.2017

0 0.3 0.6 Kilomètres

Echelle : 1/20000

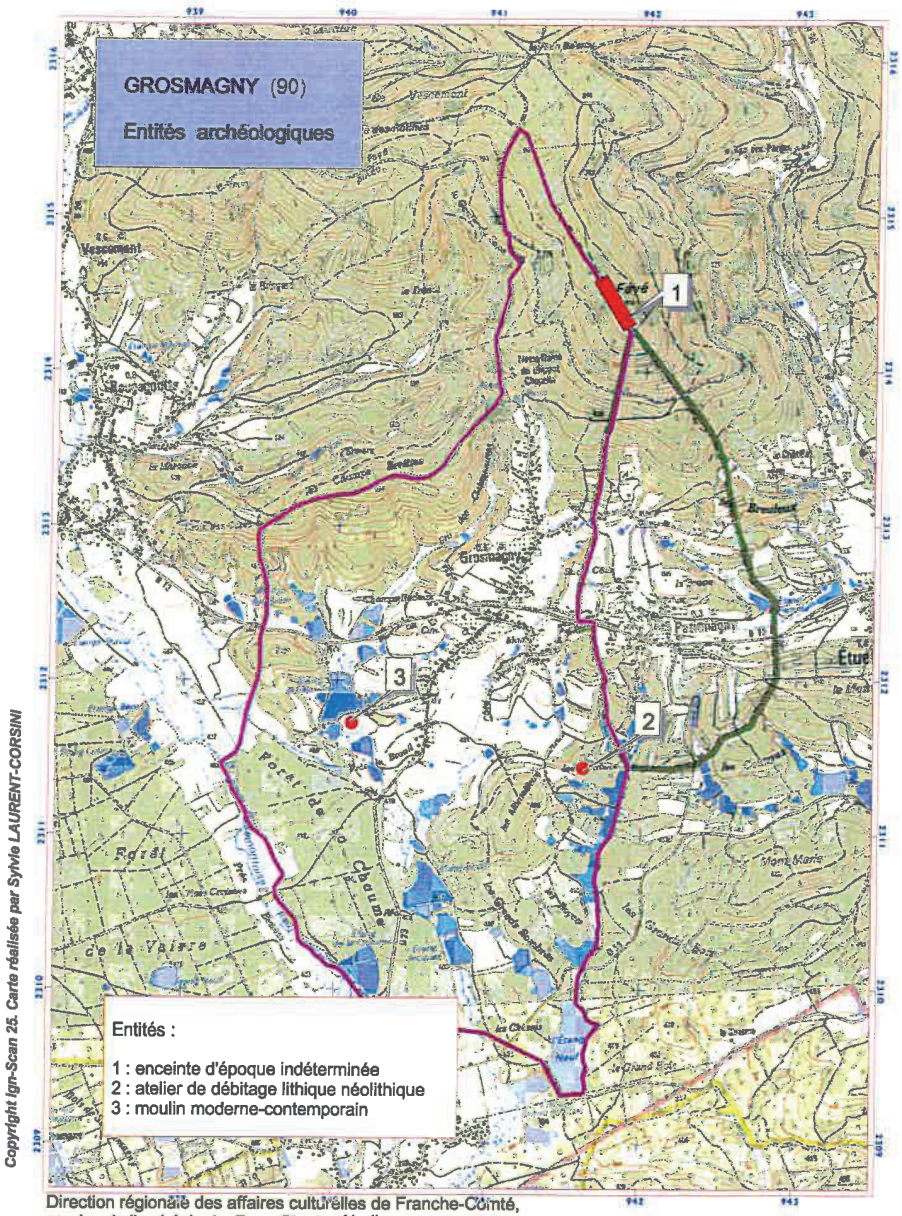

Direction régionale des affaires culturelles de Franche-Comté,
service de l'archéologie, 7 rue Charles Nodier,
25000 Besançon Cedex. 20.09.2013
Mise à jour le 24 février 2017

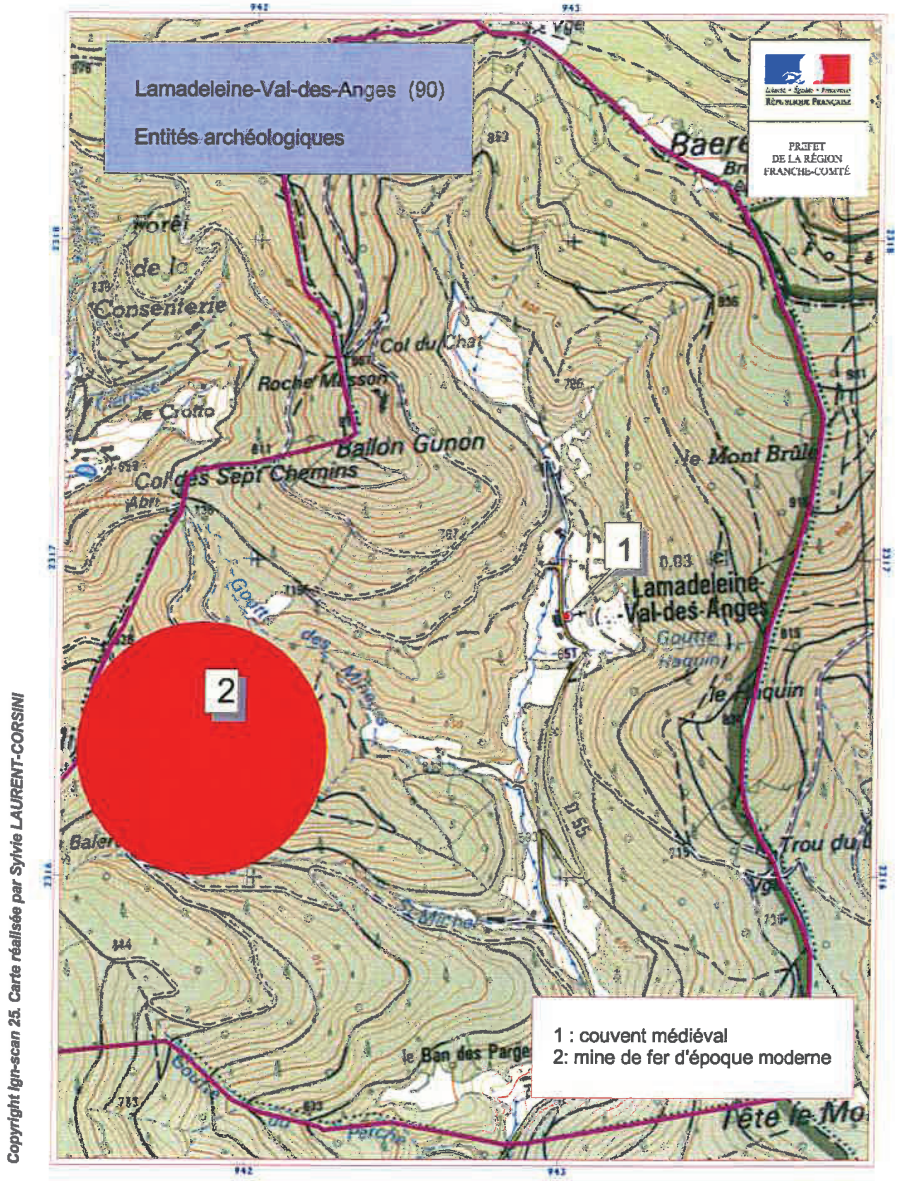

Direction régionale des affaires culturelles
Service de l'archéologie
7, rue Charles Nodier
25043 Besançon cedex. 13/10/2013

Echelle : 1/15000
0 0.4 0.8 Kilomètres

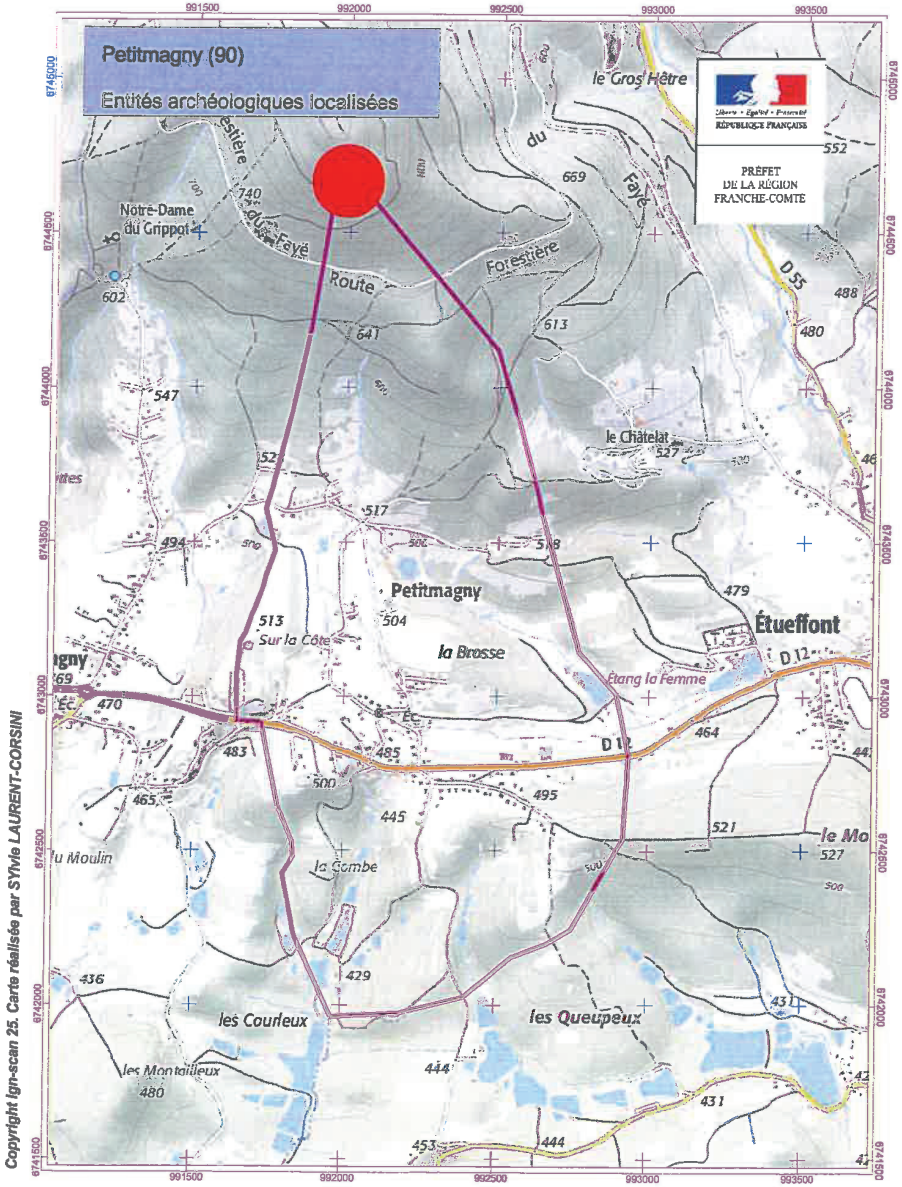

Direction régionale des affaires culturelles
Service de l'archéologie
7, rue Charles Nodier
25043 Besançon cedex. 04/01/2016

Echelle : 1/15000
0 0.3 0.6 Kilomètres

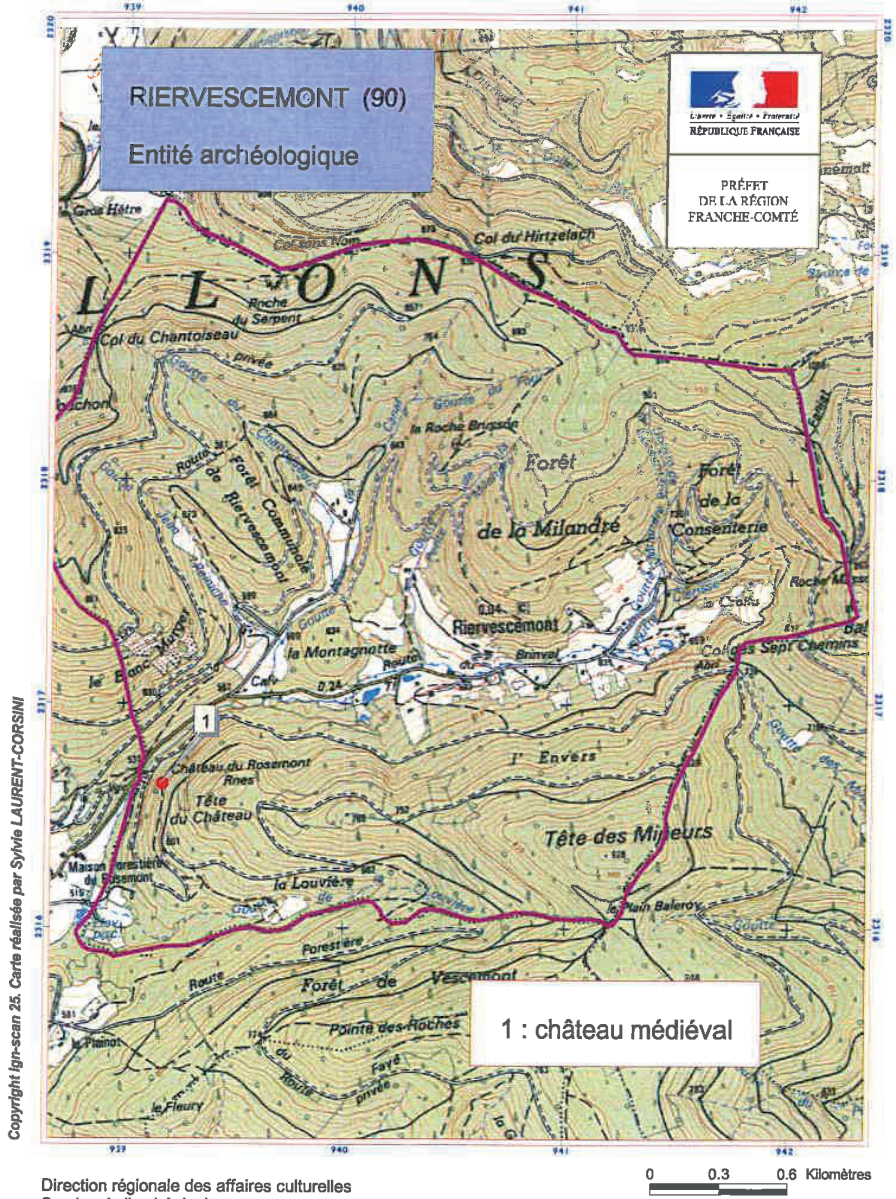

Direction régionale des affaires culturelles
Service de l'archéologie
7, rue Charles Nodier
25043 BESANCON CEDEX. 22 janvier 2013
Mise à jour le 24 février 2017

0 0.3 0.6 Kilomètres

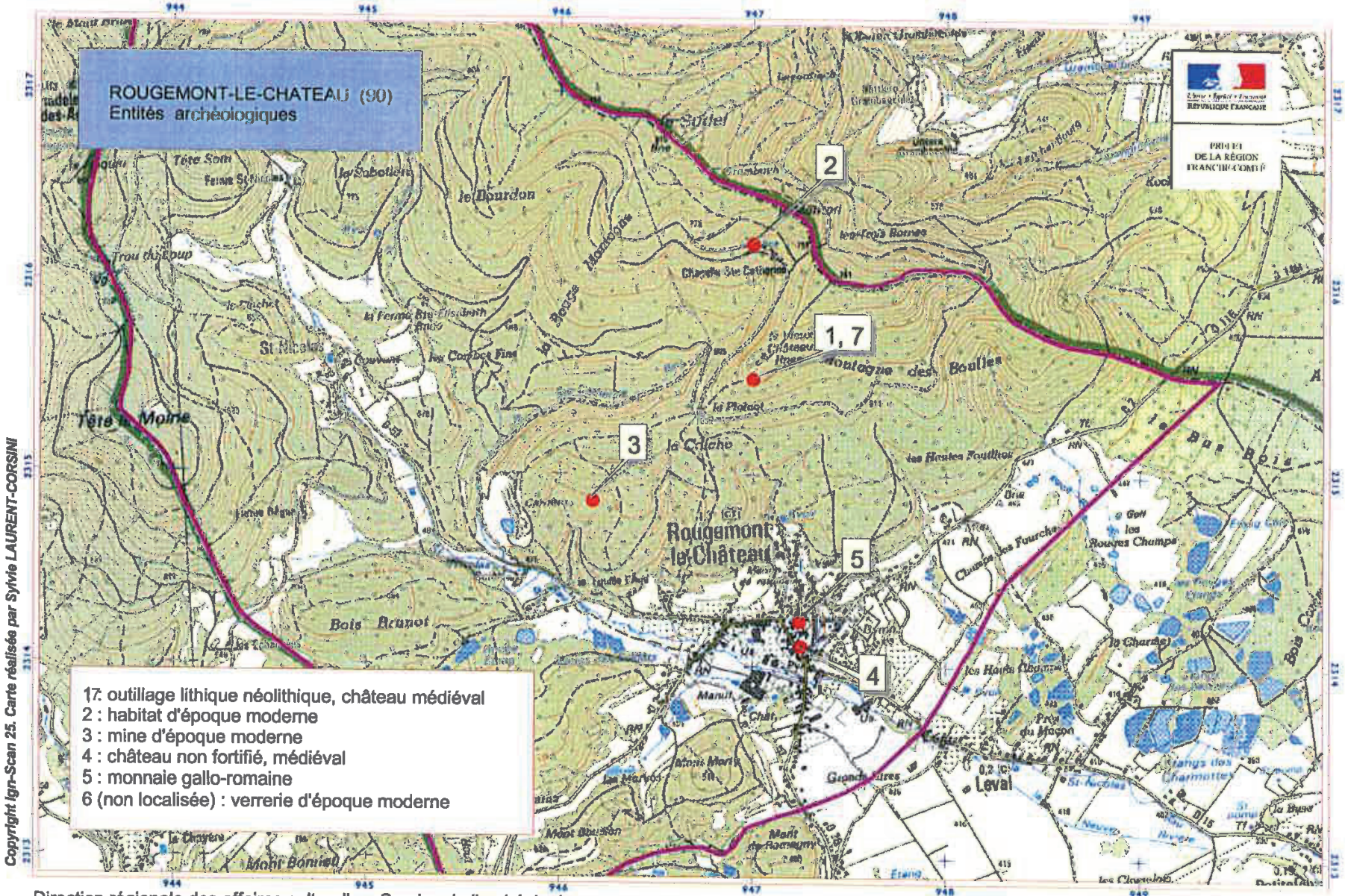
ROUGEMONT-LE-CHATEAU (90)
Entités archéologiques
1,7
2
3
4
5
1? outillage lithique néolithique, château médiéval
2 : habitat d'époque moderne
3 : mine d'époque moderne
4 : château non fortifié, médiéval
5 : monnaie gallo-romaine
6 (non localisée) : verrerie d'époque moderne
Rougemont-le-Château
Leval
Copyright Ign-Scan 25. Carte réalisée par Sylvie LAURENT-CORSINI
Direction régionale des affaires culturelles, Service de l'archéologie
7, rue Charles Nodier
25043 BESANCON CEDEX. 28 janvier 2013. Mise à jour le 28 août 2017.
0 0.5 1 Kilomètres
Echelle : 1/25000

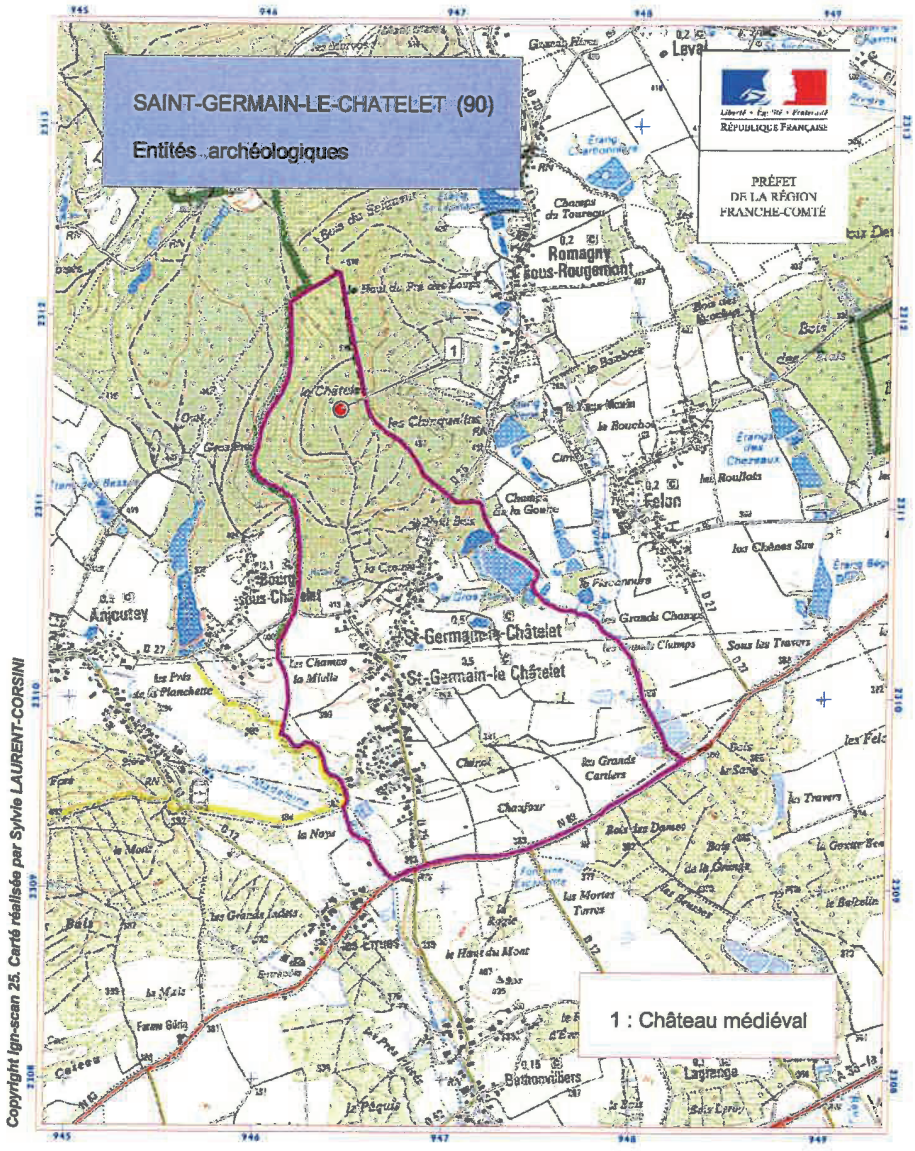
SAINT-GERMAIN-LE-CHATELET (90)
Entités archéologiques
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET
DE LA RÉGION
FRANCHE-COMTÉ
1 : Château médiéval
Copyright Ign-scan 25. Carté réalisée par Sylvie LAURENT-CORSINI
Direction régionale des affaires culturelles de Franche-COmté
Service de l'archéologie
7, rue Charles Nodier
25043 BESANCON CEDEX
0
0.5
1 Kilomètres
Echelle : 1/25000

COMMUNAUTE DE COMMUNES
Vosges du Sud

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Patrimoine

Fiches généralistes

2018





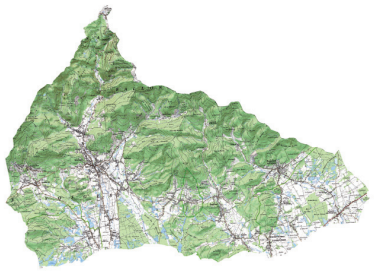

sommaire des fiches

- Maisons de maître ou ancien bâtiment cossus
- Habitat ouvrier
- Anciennes fermes et maisons agricoles
- Maisons de ville et maisons francomtoises
- Éléments architecturaux isolés sur l'architecture courante
- Patrimoine industriel : les mines
- Patrimoine industriel : les ensembles particuliers emblématiques
- Patrimoine industriel : les bâtiments courants remarqués
- Patrimoine industriel : l'eau comme ressource de l'activité
- Patrimoine militaire
- Patrimoine cultuel
- Le petit patrimoine
- L'espace public, comme support du patrimoine

Maisons de maître ou anciens bâtiments cossus

Identification

Bâtiment résidentiel isolé des autres constructions voisines, en retrait de l'espace public car souvent implanté au cœur de son domaine privé, un parc. Le bâtiment est en général imposant, et peut comporter nombre de détails architecturaux et de jeu de matériaux apparents qui apportent une richesse de composition à la façade, reflétant les moyens nécessaires à sa construction. Son style architectural varie selon les propriétés.

Localisation indicative

Au cœur du piémont dans les communes supports des industries du XIXe siècle et des débuts des maisons de villégiatures, à Giromagny et dans sa proche périphérie, à Rougemont-le-Château, Etueffont et Lachapelle-/s-Rgt.

Caractéristiques identitaires

- bâtiment plus imposant qu'une petite villa ;
- bâtiment isolé dans un parc ;
- façades ordonnancées, la principale étant composée et soulignée par des éléments de modénatures et de matériaux variés apparents ;
- richesse du bâtiment complété par un effet de volumes et/ou de toiture.

Intérêt patrimonial

- mémoire historique et rareté : faible quantité et dispersion de ce type dans les Vosges du Sud ;
- volume bâti ;
- qualité architecturale et présence visuelle des façades ;
- dimension assez grande du terrain privé qui accompagne le bâti.

État des lieux constaté

L'apparence extérieure des bâtiments montre un relatif bon état, malgré un entretien nécessairement plus compliqué que pour d'autres constructions. Les fenêtres et les clôtures du parc sont probablement les premiers éléments à être sujet à modification. Des bâtiments ont néanmoins subi des transformations lors de changement d'usages.

Évolution(s) envisageable(s)

- copropriété résidentielle ;
- siège d'entreprise, de société, ou d'institution ;
- activités culturelles ou de loisirs.

Recommandations

- Veiller à l'entretien bâti ;
- Pour les bâtiments encore non transformés, proscrire toute intervention bâtie qui modifierait les fondamentaux de son apparence extérieure, et ruinerait de ce fait l'intérêt même du bâtiment (valeur architecturale et patrimoniale) ;
- Éviter l'ajout d'enseignes ou de publicité sur les façades ;
- Préserver l'espace non-bâti du parc qui accompagne le bâtiment ; le parc est sa valeur ajoutée qui le met en scène. Si d'autres constructions venaient à le côtoyer au plus près, le bâtiment initial perdrait une partie de son sens et de sa valeur architecturale ;
- Les bâtiments actuellement vides ou déjà transformés doivent tendre vers un rôle et un aspect qui permettent de retrouver leur importance architecturale de valeur pour le territoire.











Sources photos AUTB 2015, et AHPSV 2013.

Habitat ouvrier

Identification

Bâtiment résidentiel modeste initialement destiné à loger la main d'œuvre d'entreprises artisanales ou industrielles locales. Cet habitat est souvent accompagné d'un petit jardin, et le bâtiment est soit jumelé, soit construit selon un modèle architectural répété dans la rue ou le quartier.

Localisation indicative

À Giromagny, Lepuix, Rougemont-le-Château, Anjoutey, Etueffont et Auxelles-Haut, les communes principales d'implantation des premières industries.

Caractéristiques identitaires

- volume bâti parfois composé de manière symétrique ;
- immeuble collectif simple parfois ;
- simplicité et ordonnancement des façades ;
- jardin.

Intérêt patrimonial

- histoire urbaine ;
- volume et silhouette du bâti ;
- effet d'ensemble avec ses voisins constituant une petite cité ouvrière.

État des lieux constaté

Bâtiments relativement bien préservés et entretenus. Certains éléments ont été changés telles les fenêtres, mais l'essentiel demeure, notamment les volets battants qui participent à l'identité de la façade malgré sa simplicité. Le rapport du bâti à l'espace public est généralement préservé.

Évolution(s) envisageable(s)

Maintien de la fonction logement.

Réhabilitation et adaptation aux conditions de vie actuelle dans le respect de l'image extérieure du bâtiment (réunion de deux logements jumelés, reprise de certains patrimoines par un bailleur social).

Recommandations

- Préserver la lecture de la symétrie constructive ;
- Maintenir les volets battants ;
- Préserver les encadrements en pierre apparentes autour des fenêtres et portes quand tel est le cas ; en cas de réhabilitation, préférer une isolation par l'intérieur, sinon, reconstituer un effet d'encadrement des ouvertures pour éviter la conséquence visuelle d'une façade lisse et appauvrie.
- Maintenir les demi-croupes (quand elles existent) en cas de réfection des toitures.
- Pour le jardin, maintenir une clôture dans l'esprit initial : peu élevée et pas d'effet de mur unique.
- En cas d'évolution architecturale du bâtiment, préférer le maintien d'un gabarit cohérent, et des extensions éventuelles non visibles depuis l'espace public et dans le champ de visibilité de l'effet d'ensemble de l'habitat ouvrier de la rue.







Sources photos AUTB 2015, AHPSV 2013.





Anciennes fermes et maisons agricoles

Identification

Grands volumes bâtis R+1+C maxi, d'un seul tenant, ou complétés de bâtiments annexes organisés autour d'une cour ou le long des voies. On distingue visuellement la partie logis, marquée par ses fenêtres ordonnancées, de la partie grange marquée par une grande ouverture abritée d'un débord de toiture prononcé. Quelques bâtiments sont les témoins d'un autre modèle de ferme, proche de celle du Sundgau, caractérisé par les structures en pans de bois et les granges parfois détachées du corps d'habitation.



Localisation indicative

Dans toutes les communes des Vosges du Sud, avec une présence accrue pour les communes plus rurales.

Caractéristiques identitaires

- grande toiture (et débord) et grand volume créant une silhouette bâtie forte ;
- implantation avec la façade-pignon sur rue, parfois parallèle à la voie ;



Intérêt patrimonial

- mémoire et paysage urbain du village (forme typique de l'habitat agricole) ;
- volume bâti formé par le couple logis+grange ;
- caractéristiques bâties (débord de toiture, porte cochère de la grange) ;
- espace de cour participant à l'implantation bâtie et au paysage de la rue.

État des lieux constaté

Variable selon les bâtiments :

- tantôt conservé et réhabilité dans l'esprit du bâtiment,
- tantôt réhabilité et transformé en privilégiant le confort et les aspects pratiques quitte à défigurer le bâtiment initial,
- dans de rares cas en état délabré.

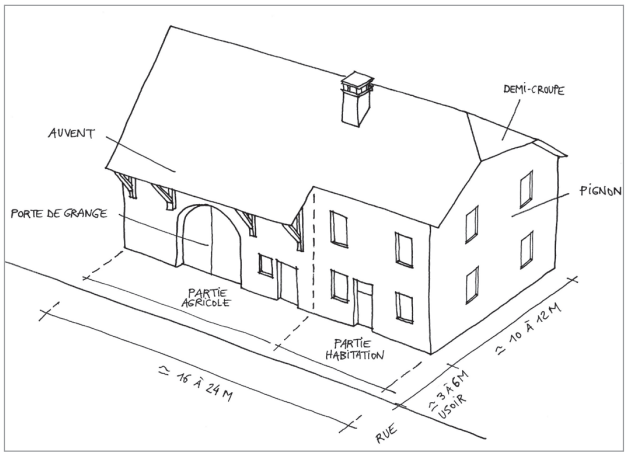

Évolution(s) envisageable(s)

- entièrement résidentiel, intégrant la partie grange, pour un ou plusieurs logements, mais en veillant à conserver l'esprit de la façade initiale.
- activités artisanales ou de services compatibles avec les volumes sans transformations profondes.

Recommandations

- Limiter les ouvertures en toiture et l'emprise de panneaux solaires ;
- Ne pas modifier le volume ni la pente de la toiture ;
- Conserver les volets battants ;
- Conserver les encadrements en pierre, et les ouvertures de grange ;
- Ne pas percer d'ouvertures pour une/des portes de garage dans la façade ;
- Ne pas créer d'extension bâtie en disharmonie avec le volume initial ;
- Veiller au soin du rapport entre l'espace public et privé dont les principes sont variables (clôtures, murets, végétation...).

Source photos AUTB 2015, AHPSV 2013 ; croquis AUTB/RS 2017.







Des transformations constatées qui dévalorisent le bâtiment.

Maisons de ville, et maisons franc-comtoises

Identification

Bâtiments résidentiels qui constituent le paysage de la rue en centre-bourg le plus souvent. Les bâtiments sont alignés sur la voie publique, et peuvent être mitoyens avec d'autres bâtiments. Leur façade principale fait l'objet d'un ordonnancement et d'une certaine composition. Styles, volumes et nombre d'étages sont variables. La maison dite franc-comtoise n'est quant à elle pas mitoyenne.

Localisation indicative

Construits en grande partie le long des routes principales qui traversent les communes de Rougegoutte, Giromagny, Lepuix, Rougemont-le-Château, Lachapelle-sous-Rgt, Etueffont et Anjoutey. Plus rare à Chaux.

Caractéristiques identitaires

- façade principale alignée sur rue ;
- façade principale ordonnancée ;
- éléments de composition marqués (encadrements de fenêtres, chaînage d'angle apparents, corniches, bandeaux, balcon, lucarnes, etc) ;
- chaînages d'angle apparent et demi-croupe en pignon sont systématiques pour la maison franc-comtoise.

Intérêt patrimonial

- forte visibilité dans le paysage de la rue ;
- effet d'alignement sur la voie de la façade principale ;
- composition d'ensemble, même simple, de la façade principale
- quelques éléments de décor de façade dans certains cas.

État des lieux constaté

. L'alignement sur rue est propice à l'installation de commerce ou service en rez-de-chaussée. Certains locaux sont fermés ou adaptés à une autre activité, dont les enseignes déséquilibrent la façade.

. Qualité du bâti variable selon les bâtiments :

- tantôt bien entretenu et même ravalé avec une mise en couleur le mettant en valeur ;
- tantôt maintenu en l'état, sans mise en valeur particulière ; les fenêtres, voire la porte, sont changés ; parfois les volets battants ont disparu de la façade ;
- tantôt en état délaissé ; anciens matériaux et absence de couleur en façade témoignent d'un manque de travaux récents sur le bâti.

Évolution(s) envisageable(s)

- logements ou bureaux en étages, services ou commerces en RdC

Recommandations

- Réinvestir les locaux en rez-de-chaussée ;
- Maintenir les caractéristiques identitaires du bâtiment, et soigner les enseignes pour éviter les déséquilibres en façades.









Sources photos AUTB 2015, DDT90 2014, AHPSV 2013.









Éléments architecturaux isolés sur l'architecture courante

Identification

Outre les éléments courants de composition des façades, certains éléments revêtent une valeur plus importante, soit par leur intérêt visuel sur la façade, soit par leur aspect complexe, voire rare au regard des autres façades. Des clôtures, constituées de grilles en fer forgé dressées sur murets, forment des limites de propriétés particulières.

Localisation indicative

Chaque commune possède ses propres trésors architecturaux et patrimoniaux à des degrés divers.

Caractéristiques identitaires

- pierres apparentes en façade (chaînages d'angle, encadrements) ;
- entablement et/ou fronton en pierre d'une porte centrale ;
- emmarchement / perron en pierres ;
- marquise / véranda en fer forgé ;
- balcon / oriel ;
- tout type d'ouverture de forme originale ou inhabituelle accompagnée d'un encadrement ou d'un linteau travaillé ;
- lambrequin et autres menuiseries travaillées ;
- lucarnes riches, et effets de toiture...
- grilles et portails en fer forgé.

Intérêt patrimonial

Autant d'éléments qui participent à la richesse visuelle des façades, à l'image de la rue, autant d'éléments qui disparaissent en cas de rénovation et d'isolation par l'extérieur, ou de dégradation des grilles et murets, et qui ne font plus (peu) l'objet du savoir-faire contemporain.

État des lieux constaté

Ces éléments de qualité en façade sont généralement préservés, voire mis en valeur. Mais les éléments en fer forgés s'usent ou sont partiellement cassés ; les murets et grilles s'effondrent parfois. Les éléments en pierre, notamment ceux gravés, présentent des signes d'érosion.

Recommandations

- Préserver autant que possible ces éléments de façades.
- Éviter matériaux et surcouches qui asphyxient le matériau d'origine.
- Ne pas combler / compléter avec un matériau visiblement différent en cas de portions défectueuses.
- Éviter de fermer avec des parois contemporaines un perron comportant une marquise ou une véranda en fer forgé.
- Éviter l'installation de volets roulants blancs sur ces façades, ou en tout cas dissimuler leur caisson (masqué par un lambrequin, ou caisson installé à l'intérieur).
- Maintenir les grilles et murets dans leur style d'origine.









Source photos AUTB 2015, AHPSV 2013.









Patrimoine industriel : **les mines**

Identification

Construction ou installation liée à l'activité minière du XVe au XVIIIe siècle, aujourd'hui arrêtée. Seules quelques traces subsistent, soit sur place, soit par le biais d'expositions retraçant l'histoire de l'activité minière, l'une des identités des communes des Vosges du Sud.

Localisation indicative

Au nord de la communauté de communes, en rapport avec le relief du massif et les anciens filons de plomb argentifères, soit Auxelles-haut, Lepuix, Giromagny et Lamadeleine-Val-des-Anges.

Caractéristiques identitaires

- entrée de mine, halde, anciennes places de charbonniers
- sentier balisé
- lieux-dits
- bâtiments corrélatifs (maison Mazarin, habitat de mineurs)
- expositions

Intérêt patrimonial

- mémoire locale
- histoire expliquant le contexte urbain notamment, et les traces de la première activité industrielle du Territoire

État des lieux constaté

- peu de visibilité
- traces en voie de dégradation

Évolution(s) envisageable(s)

Accentuer l'aspect touristique en renforçant les sentiers thématiques, le balisage, l'information publique, les manifestations autour de cette activité ancienne.

Recommandations

- Choisir la stratégie en matière de patrimoine minier.
- Maintenir les traces dans le paysage urbain ou naturel.
- Mettre en valeur ce patrimoine, facteur d'identité locale.







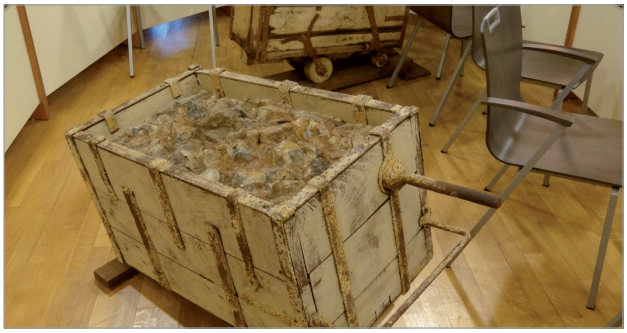



Sources photos AUTB 2015-2016, AHPSV 2013..

Patrimoine industriel : **les ensembles particuliers emblématiques**

Identification

Anciens bâtiments de dimension importante, à la présence significative dans le paysage. Leur édification sur plusieurs niveaux et leurs spécificités créent des sites emblématiques dans la vallée de la Savoureuse.

Localisation indicative

Deux ensembles sont identifiables par leurs caractéristiques particulières, et l'éventail des techniques utilisées :

- Le tissage Briot de Chauveroche à Lepuix ;
- Le tissage du Pont à Lepuix.

Caractéristiques identitaires

- grands volumes bâtis
- sheds
- plusieurs bâtiments sur un même site
- plusieurs niveaux et/ou hauteur sous plafond conséquente
- façades dont l'ordonnancement des ouvertures est rigoureux et répétitif
- présence d'éléments spécifiques (cheminée, machines)
- usage de l'énergie hydraulique et thermique.

Intérêt patrimonial

- mémoire de l'activité économique du siècle dernier
- grands volumes bâtis
- bâtiments particuliers (le bâtiment principal du Tissage du Pont)

État des lieux constaté

- variable, pour partie vacants et délaissés
- le niveau dégradé du site et du bâti atteint parfois la friche ou la ruine

Évolution(s) envisageable(s)

Multiple, au choix :

- réhabilitation intégrale
- réhabilitation partielle et démolition des bâtiments non conservés
- réhabilitation partielle avec bâtiments neufs annexes
- réhabilitation partielle avec greffes bâties contemporaines
- démolition totale

pour de nouveaux programmes, de préférence à vocations multiples, sauf si nécessité de grandes surfaces de plancher pour une activité unique.

Recommandations

- Effectuer un bilan global, nécessaire pour mesurer l'intérêt et les potentialités des sites, et pour faire les choix de préservation ou non.
- Préserver quelques caractéristiques bâties identitaires, même si restructuration des sites.
- Recourir à un programmiste pour orienter les nouvelles vocations qui seront intégrées dans les bâtiments conservés et réhabilités, voire définir une nouvelle identité aux lieux concernés.











Sources photos AUTB 2015, DDT90 2015

Patrimoine industriel : **les bâtiments courants remarqués**

Identification

Anciens bâtiments industriels de taille variable, limités à un seul niveau, et marqués par leur toiture en shed ou à deux pans successifs. Et quelques bâtiments ponctuels, plus discrets dans le paysage, ou déjà transformés et s'intégrant dans un tissu urbain renouvelé.

Localisation indicative

Principalement dans les communes situées sur les cours d'eau utilisés comme force motrice de ces industries : Auxelles-Bas, Giromagny, Lepuix, Vescemont, Rougegoutte, Etueffont, Anjoutey, Rougement-le-Château, Lachappele-sous-Rougemont, St Germain-le-Châtelet.

Caractéristiques identitaires

- un niveau bâti (ou ponctuellement plusieurs niveaux : ancienne brasserie Grisez à Lachapelle-/s-Rt et ancien tissage Bumsel de St Germain)
- pans de toiture répétitifs, shed
- ouvertures répétitives, encadrées de pierre ou brique apparente, ou avec un linteau apparent en pierre ou brique
- cheminée parfois encore présente
- parfois accompagné d'annexe(s) pour du logement patronal ou ouvrier

Intérêt patrimonial

- mémoire de l'activité industrielle ou artisanale passée
- silhouette bâtie

État des lieux constaté

Variable selon les cas rencontrés :

- apparence délaissée, façades vieillies ou en mauvais état ;
- restauré au minimum pour l'accueil d'une nouvelle activité dans le bâti ;
- réhabilité pour changement d'usage.

Évolution(s) envisageable(s)

Multiple, au choix :

- réhabilitation intégrale
- réhabilitation partielle et démolition d'une partie des bâtiments
- réhabilitation partielle avec bâtiments neufs annexes
- réhabilitation partielle avec greffes bâties contemporaines
- démolition totale

pour de nouvelles activités.

Les bâtiments se prêtent mal pour du logement, sauf cas particulier (comme l'ancienne brasserie Grisez) ou pour la création de lofts.

Recommandations

- Effectuer un bilan global, nécessaire pour mesurer l'intérêt et les potentialités des sites, et pour faire les choix de préservation ou non.
- Améliorer la qualité des abords des bâtiments ;
- Éviter l'image de friche, entretenir au minimum les façades depuis l'espace public ;
- En cas de transformation / modification des bâtiments initiaux, veiller à conserver la lecture de la silhouette générale, notamment les caractéristiques de répétition des travées et des toitures.







Source photos AUTB 2015, HPSV 2013.





Patrimoine industriel : **l'eau comme ressource de l'activité**

Identification

Cette ancienne source d'énergie a laissé de nombreuses traces de son exploitation. Anciens bâtiments ou installations techniques fonctionnant avec l'eau grâce à des dérivations de rivières : moulins, roues, canaux, écluses...

Localisation indicative

Dans toutes les communes ayant des cours d'eau au débit suffisant pour alimenter les premières industries (le Rhôme, la Savoureuse et ses affluents, la Rougegoutte, la Madeleine, la St-Nicolas) : Auxelles-Haut, Giromagny, Lepuix, Rougegoutte, Etueffont, Anjoutey, Rougement-le-Château, Petitefontaine, Lachapelle-sous-Rougemenont.

Caractéristiques identitaires

Diverses et spécifiques. Leur point commun reste l'implantation attenante au cours d'eau.

Intérêt patrimonial

- Mémoire de l'activité industrielle ou artisanale
- Génie hydraulique
- Quelques pièces significatives, telles les roues à aube, vannes, canaux

État des lieux constaté

Variable :
- Bâtiment délaissé, avec des éléments disparus
- Bâtiment ou installation rénové

Évolution(s) envisageable(s)

- Parcours de découverte et d'attraction touristique ;
- Ouverture des espaces publics en direction de l'eau et des ouvrages ;
- Nouvelle activité en relation avec l'eau : soit une entreprise (selon la nature du bâtiment), soit un usage (la pisciculture, la pêche...).

Recommandations

- Éviter l'image de friche ; entretenir au minimum ce qui est visible depuis l'espace public.
- Réintégrer si intérêt, les éléments techniques au sein de l'espace public.
- Améliorer l'information et la signalétique locale au regard des installations visibles par des touristes de passage.







Sources photos AUTB 2015, DDT90 2014 et 2015, AHPSV 2013.

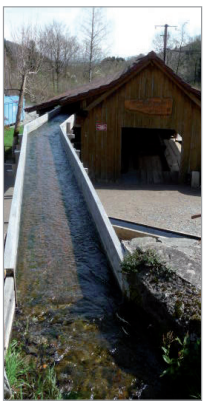







Patrimoine militaire

Identification

Éléments variés en rapport avec la présence militaire fin XIXe siècle et première moitié du XXe siècle dans le nord-territoire, allant de l'ouvrage imposant à quelques monuments commémoratifs (fort, casernes, ponts, monuments).

Localisation indicative

Principalement à Giromagny, Lepuix, Chaux, et aussi dans nombre d'autres communes pour les monuments commémoratifs des victimes des deux conflits mondiaux.

Caractéristiques identitaires

- lieux stratégiques ;
- rationnalité et matériaux dominés par la pierre et la brique pour le bâti et les monuments ;
- acier pour l'ouvrage de franchissement de la commune de Chaux.

Intérêt patrimonial

- mémoire historique
- configuration urbaine pour les casernes de Giromagny
- pièce d'un ensemble plus grand à l'échelle du département pour le Fort (inscrit à l'inventaire supplémentaires des Monuments Historiques).

État des lieux constaté

Dans un état variable pour l'essentiel du bâti militaire de Giromagny.

Évolution(s) envisageable(s)

Aux Casernes de Giromagny, les bâtiments abritent aujourd'hui différentes activités et entreprises. Poursuivre la réhabilitation du bâti pour rendre plus attractif l'accueil de nouveaux usages au sein des bâtiments.

Ou regrouper les bâtiments autour d'un projet ou d'une activité unique, à l'instar de l'IME qui dispose de plusieurs bâtiments des Casernes dans son enceinte.

Pour le Fort, renforcer la signalétique, l'accueil et les animations pour le public. Conforter le bâtiment et dans un premier temps, préserver sa « façade » visible pour conserver la mémoire de son site et l'ampleur de son implantation. Accompagner d'outils pédagogiques tels une visite virtuelle au sein du Fort, reconstitué en image de synthèse... Promouvoir des activités culturelles au fort, afin de faire vivre le lieu.

Recommandations

- D'une manière générale, renforcer la signalétique et l'information des lieux.
- Réhabiliter le bâti et l'ouvrage militaire.







Source photos AUTB 2014 et 2015, AHPSV 2013.









Patrimoine cultuel

Identification
Enceinte, bâtiment ou ouvrage religieux : église, chapelle, cimetière, mausolée, croix, statue, vierge, calvaire...

Localisation indicative
Toutes les communes comporte du patrimoine cultuel, en des proportions variables.

Caractéristiques identitaires
- clocher, portail et vitraux pour les églises
- croix chrétienne
- la pierre comme matériau, en particulier le grès

Intérêt patrimonial
- histoire des communes
- support de la paroisse
- identité du cœur de village

État des lieux constaté
Entretenu et en bon état ; la plupart du patrimoine cultuel a été restauré.

Évolution(s) envisageable(s)
néant

Recommandations
- Éviter les transformations des ouvrages d'origine.
- Améliorer les abords de certains monuments par un aménagement de l'espace public plus qualitatif pour une meilleure mise en scène des ouvrages.







Source photos AUTB 2015, AHPSV 2013.



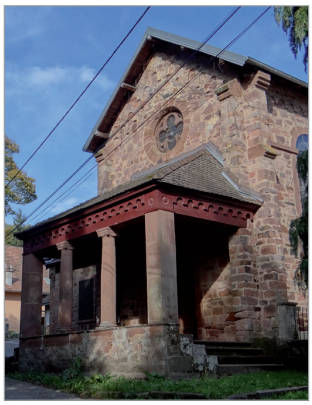





Le petit patrimoine

Identification

Petits ouvrages et installations de type fontaines, lavoirs, balance et objets divers accessibles depuis l'espace public.

Localisation indicative

Toutes les communes sont concernées par un ou plusieurs éléments de ce type de patrimoine.

Caractéristiques identitaires

Situé en bord de voie, sur une place publique, ou à l'intersection de voies.

Intérêt patrimonial

- mémoire historique, usages passés (pour les lavoirs et fontaines) ;
- renforcement du caractère villageois ;
- simplicité des matériaux ;
- qualité de l'ouvrage des pièces le plus souvent ;
- le classement d'un édifice : le monument commémoratif du rattachement de l'Alsace à la France, situé à Giromagny.

État des lieux constaté

Généralement entretenu et réhabilité, mais parfois peu mis en scène ou intégré à l'espace public.

Évolution(s) envisageable(s)

néant

Recommandations

- Revoir certaines mises en scène du petit patrimoine, et aménager les abords si tel n'est pas le cas.
- Éviter des mises en couleur excentrique et décalée par rapport au modèle originel : rechercher la mise en valeur ne doit pas tendre vers la transformation en objet d'art.
- Intégrer les éléments du petit patrimoine dans les réflexions sur les espaces publics.
- Intégrer certains éléments dans les circuits à vocation culturels et touristiques, à l'instar du circuit des fontaines de Giromagny.
- Améliorer l'information pédagogique et la signalétique envers le public et les touristes : quelques informations historiques, nature de l'objet, voire nom.
- Maintenir en état de fonctionnement (fontaines et lavoirs en particulier).







Sources photos AUTB 2015, DDT90 2015, AHPSV 2013.









L'espace public, comme support du patrimoine

Identification

Espaces de desserte, places, rues, jardins privés visibles, offrant un cadre urbain ou végétal au patrimoine, une mise en scène du bâti remarquable.

Localisation indicative

Les communes concernées par des éléments patrimoniaux importants (maisons de maître, ensembles industriels ou militaires).

Caractéristiques identitaires

Diverses et variées, selon les typologie de patrimoine. Les surfaces et les configurations de ces espaces mettent en valeur les patrimoines.

Intérêt patrimonial

Contextualisation des éléments patrimoniaux, mise en valeur (par encadrement ou dégagement visuel) et intégration aux espaces naturels et urbains.

État des lieux constaté

Espaces sujet à transformation, en particulier lors des mutations foncières ou de mutations d'activité.

Évolution(s) envisageable(s)

Néant

Recommandations

Prendre en compte les espaces et compositions urbaines proches, dans les recommandations de transformations des éléments patrimoniaux et dans la vocation des lieux et la réglementation des espaces.







Source photos AUTB 2015





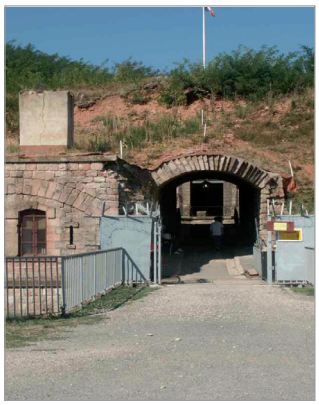

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Patrimoine

Fiches d'intérêt

2018 - complément 2020






Sommaire des fiches d'intérêt

1. **maison Mazarin**
   | *Giromagny, place des Mineurs*

2. **ancien presbytère**
   | *Giromagny, 10 grande rue*

3. **château Leguillon** (Ritter)
   | *Giromagny / Vescemont, quartier du Mont Jean*

4. **ancienne maison Zeller** (I.M.E.)
   | *Étueffont, 37 Grande Rue*

5. **maison Keller** et annexe
   | *Rougemont-le-Ch., hameau de St-Nicolas*

6. **ancien hôtel du Tonneau d'or**
   | *Rougemont-le-Château, place de l'église*

7. **ancien Grand hôtel du Ballon d'Alsace**
   | *Lepuix, D465*

8. **fort Dorsner**
   | *Giromagny*

9. **anciennes casernes** (en partie)
   | *Giromagny, rue des casernes*

10. **ancien tissage Koehl**
    | *Anjoutey, rue du moulin*

11. **ancien tissage Boigeol**
    | *Auxelles-Bas, rue de la Paix*

12. **anc. usine de décolletage Plubeau**
    | *Auxelles-Haut, 48-50 rue des bruyères*

13. **anc. usine de quincaillerie Schwab**
    | *Auxelles-Haut, 56 rue des Roches*

14. **ancien tissage Zeller**
    | *Étueffont, 26 grande rue*

15. **anciens abattoirs**
    | *Giromagny, 2 rue de l'Abattoir*

16. **ancienne bonneterie Cheviron**
    | *Giromagny, 23 fbg de Belfort*

17. **ancienne filature Boigeol**
    | *Giromagny, 17 rue des prés Heyd*

18. **ancienne filature Boigeol et Warnod**
    | *Giromagny, la Lainière, 11 av. de Schwabmünchen*

19. **ancienne filature du Brulé**
    | *Giromagny, 31-35 grande rue*

20. **ancienne usine de serrurerie Zeller**
    | *Giromagny, 26 grande rue*

21. **ancienne boissellerie Woerlin**
    | *Lachapelle-sous-Rougemont, 16 rue P. Jaminet*

22. **ancienne brasserie Grisez**
    | *Lachapelle-sous-Rougemont, 4-6 rue de Gaulle*

23. **anc. tissage Boigeol-Japy « la fonderie »**
    | *Lepuix*

24. **ancien tissage Briot & Cie**
    | *Lepuix, rue de Chauveroche*

25. **ancien tissage des Grands Champs**
    | *Lepuix, rue de Belfort*

26. **ancien tissage du Pont**
    | *Lepuix, rue de Belfort*

27. **scierie Demouge**
    | *Lepuix, rue de Chauveroche*

28. **ancienne fonderie Behra**
    | *Rougegoutte, 27 avenue De Gaulle*

29. **ancienne scierie Munsch**
    | *Rougemont-le-Château, 37 rue St Nicolas*

30. **ancien tissage Ehrard**
    | *Rougemont-le-Château, allée G. et V. Ehrard*

31. **ancien tissage Winckler**
    | *Rougemont-le-Château, rue d'Étueffont*

32. **anc. usine métallurgique Schmerber**
    | *Rougemont-le-Château, 8-10 route de Leval*

33. **ancien tissage Bumsel**
    | *St-Germain-le-Châtelet, rue du Moulin*

34. **ancienne usine de bonneterie Cheviron**
    | *Vescemont, 12-14 rue de la Rosemontoise*

35. **ancienne usine de décolletage Sonnet**
    | *Vescemont, 40 rue du Rosemont*

36. **scierie Demeusy**
    | *Vescemont, 30 rue des carrières*





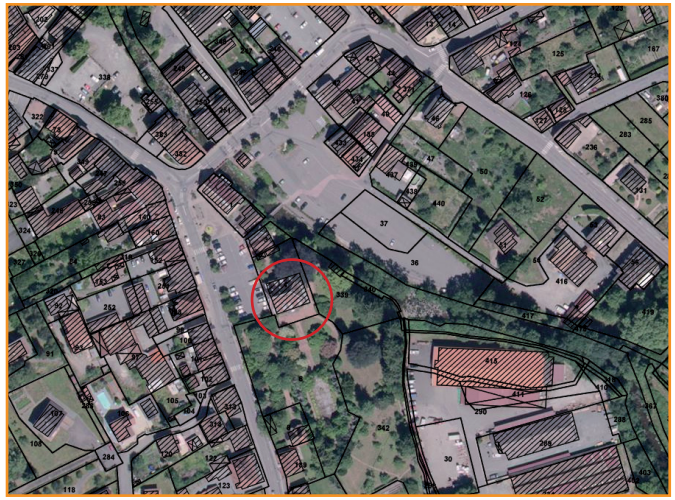

1 maison Mazarin | *Giromagny, place des Mineurs*

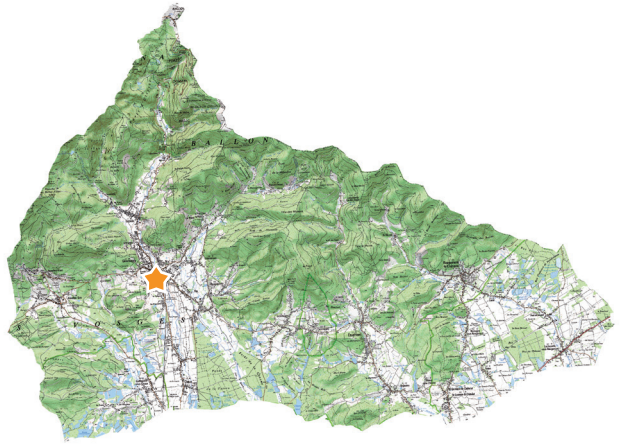

Description & situation

La Maison Mazarin est un des plus anciens bâtiments de Giromagny. Ancienne maison de justice des mines. Cette construction, plusieurs fois modifiée au cours des siècles, est située au cœur de Giromagny, bourg principal de la Communauté de communes. Un parc, accolé à la maison, offre au bâtiment une mise en scène particulière en bordure de la Savoureuse, qui lui confère une valeur ajoutée.

Caractéristiques techniques

• *Surface parcellaire :* 1 010 m² + 3 230 m² (parc)

• *Caractéristiques des bâtiments :*
Bâtiment imposant associé à un petit édifice en fond de parc. Bardage bois peint, et divers éléments architecturaux décoratifs ou de composition en façade. Clôture de qualité pour la propriété et l'espace public.

• *État global :* bon état général

• *Situation foncière :*
Propriété privée, en cours d'acquisition par la commune.

• *Accessibilité :*
Très bonne (voitures, piétons, bus arrêt place De Gaulle)

• *Situation environnementale :*
En bordure de la Savoureuse ; PPRi risque faible.

• *Autres servitudes notables :*
Située dans le périmètre des 500 m du Monument commémoratif (Monument Historique).

Intérêt patrimonial

Ce bâtiment, construit en 1561, est un des rares représentatifs des mines d'argent et de cuivre, première industrie locale. Sa position dans la ville et ses particularités architecturales renforcent encore son caractère emblématique.

Intérêt dans le cadre du PLUi

À l'interface entre les deux places principales de Giromagny (place des Mineurs et place du marché), cette propriété présente un intérêt certain dans la recomposition du centre proposée notamment au sein des ateliers des étudiants paysagistes de l'école d'Angers (2016).
L'ouverture de la propriété envisagée dans le cadre de l'articulation des deux places offre à cet endroit un intérêt évident dans la requalification du centre. La question du rôle de ce bâtiment et de son parc est posée.





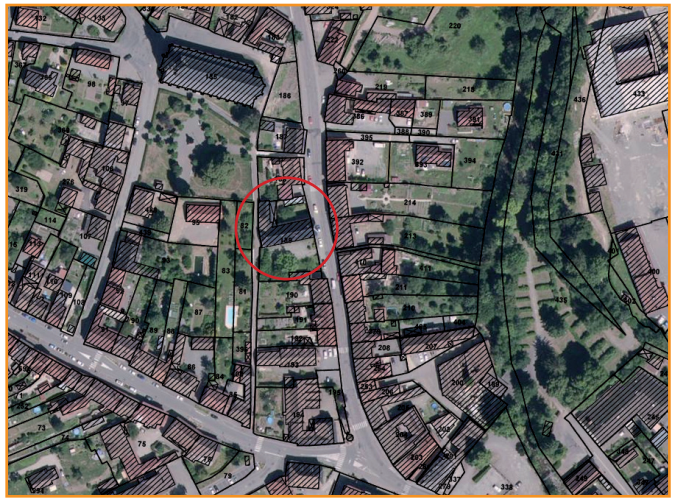

2 ancien presbytère | *Giromagny, grande rue*

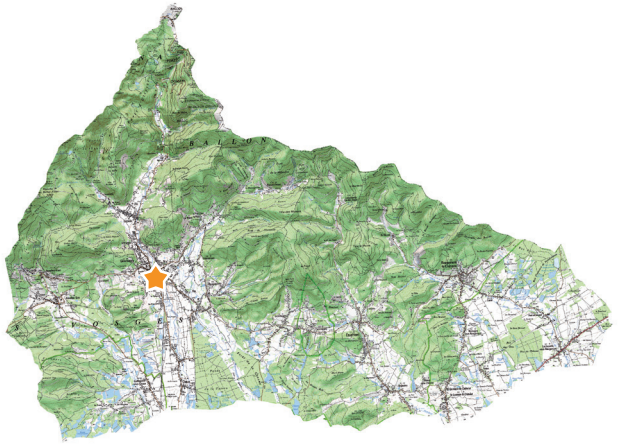

Description & situation

L'ancien presbytère de Giromagny est un des plus anciens bâtiments de la commune. Construit au XVIe siècle par un « cadre » des mines, il devient tour à tour résidence du curé des mineurs, couvent des Capucins, école pratique des mines, presbytère, cure cantonale, école communale. Abondamment transformé au cours des siècles (en particulier en 1715, au cours de l'installation du couvent, puis en 1834 pour sa transformation en école), le bâtiment devient propriété communale à part entière au XXe siècle.
Le corps principal du bâtiment est positionné perpendiculairement à la Grande Rue ; le bâtiment forme un angle le long de la ruelle des Moines qui abritait la salle de répétition de l'harmonie municipale. Deux cours/jardins agrémentent cet immeuble de deux niveaux.

Caractéristiques techniques

• *Surface parcellaire :* 1 260 m²

• *Caractéristiques des bâtiments :*
Bâtiment imposant en pierre, associé à une cour et un petit jardin de part et d'autre.

• *État global :* état général moyen. Toiture et charpente en état.

• *Situation foncière :*
Propriété communale, actuellement mise en vente.

• *Accessibilité :* Très bonne (voitures, piétons, bus arrêt Mairie)

• *Situation environnementale :* Néant

• *Autres servitudes notables :*
Situé dans le périmètre des 500 m du Monument commémoratif (Monument Historique).

Intérêt patrimonial

Ce bâtiment, par son histoire, ses éléments anciens encore présents, sa position et sa connexion particulière à l'Allée des Moines, est un des éléments importants du patrimoine de Giromagny.

Intérêt dans le cadre du PLUi

Positionné au cœur de Giromagny, sur l'axe principal du centre, en direction de Lepuix, cette propriété présente un intérêt certain dans la réutilisation du patrimoine local, dans une vocation plutôt résidentielle.





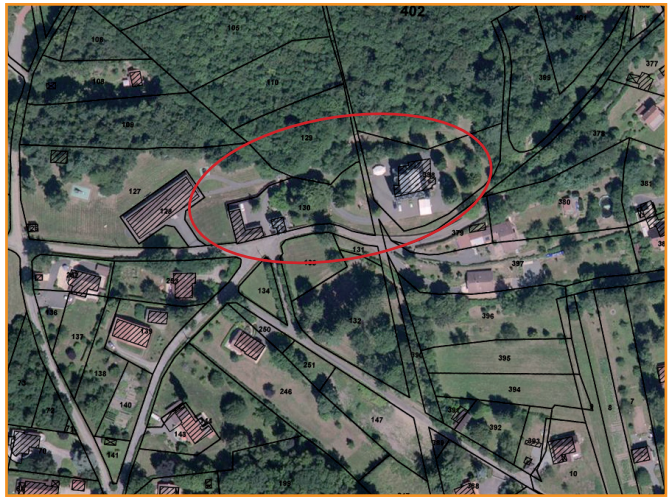

3 château Leguillon (Ritter) | *Giromagny / Vescemont, quartier du Mont Jean*

Description & situation

Ancien château de la famille Ritter, construit en 1900 avec les nouvelles techniques de béton armé de l'époque, il est racheté par la Ville de Belfort en 1947. Le château de la Rosemontoise est devenu ainsi le château Leguillon, du nom de l'adjoint au maire de Belfort qui a contribué à la transaction à cette époque. La propriété se compose d'un bâtiment principal au sein d'un parc et d'espaces boisés, de bâtiments d'hébergement plus récents, situés derrière l'entrée marquée par un petit bâtiment de gardien et des dépendances attenantes, au bout de la rue des Cottes Lettes, bordée d'un alignement d'arbres lui faisant face. Cet ensemble a été pendant de nombreuses années le lieu d'accueil de colonies de vacances et d'échanges avec d'autres villes, des associations sportives et culturelles. Le château accueillait des bureaux, des espaces d'hébergement et de restauration. La propriété est tenue éloignée du trafic automobile, située de part et d'autre de la limite communale de Vescemont et Giromagny, à un peu plus de 1 km de leur centre, en bordure de l'espace forestier.

Caractéristiques techniques

• *Surface parcellaire :* 3,5 ha

• *Caractéristiques des bâtiments :*
Bâtiment imposant en pierre et béton armé, associé à un parc, un bâtiment d'accueil, des dépendances à colombage, des bâtiments d'hébergement plus récents qui ne présentent pas d'intérêt patrimonial et des espaces forestiers.

• *État global :* état général assez bon.
Toiture et charpente refaites récemment.

• *Situation foncière :* propriété privée.

• *Accessibilité :* bonne
(voitures, piétons, bus arrêt Collège Giromagny ou Mairie de Vescemont ligne 31 ou 40, à environ 900 m)

• *Situation environnementale :* Néant

• *Autres servitudes notables :* Néant

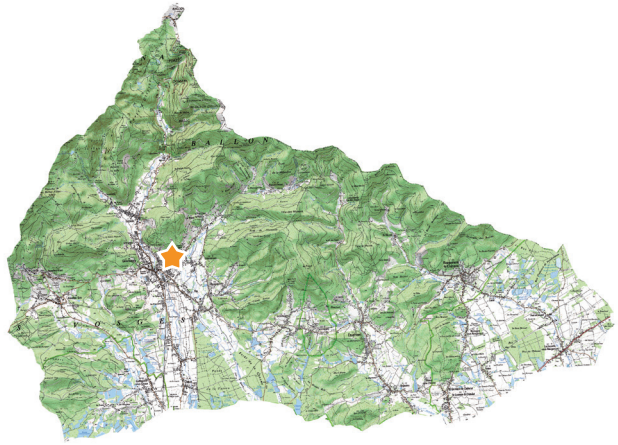

Intérêt patrimonial

Le château Leguillon illustre ces maisons imposantes construites au début du XXe siècle par de riches familles, au moment des premiers développements du tourisme et des lieux de villégiature. Imposant, utilisé pendant de longues années comme colonie de vacances, ce château est connu par les belfortains et les habitants du piémont.

Intérêt dans le cadre du PLUi

À proximité du massif forestier du Mont Jean, cette propriété présente un intérêt certain dans la réutilisation du patrimoine local, dans une vocation plutôt résidentielle, touristique ou de loisir.





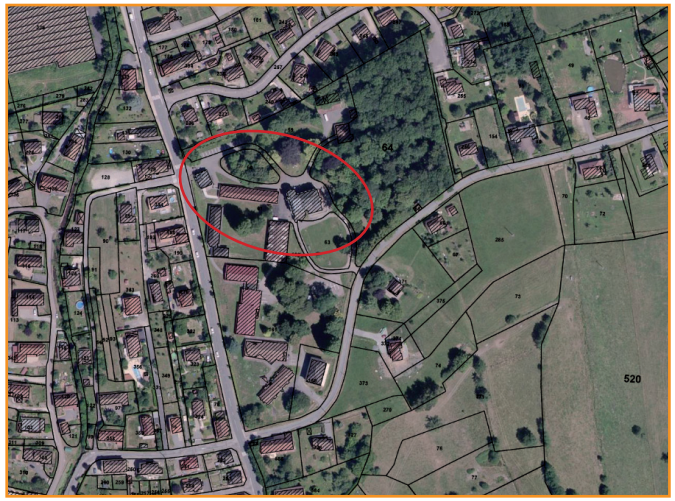

4 ancienne maison Zeller (I.M.E.) | *Étueffont, 37 Grande Rue*

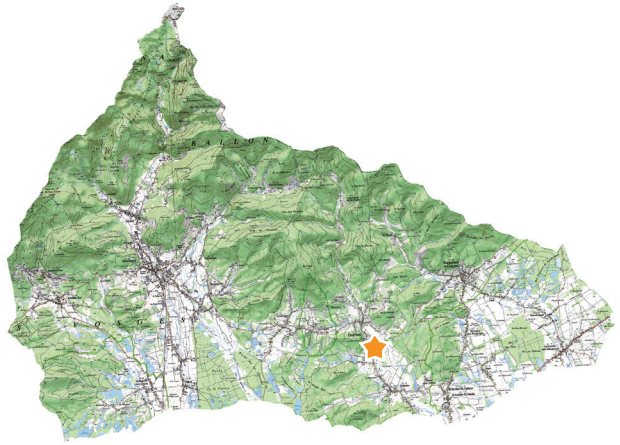

Description & situation

Cet ensemble de bâtiments provient de la restructuration de la maison patronale du tissage Zeller et de son parc. Le logement patronal et sa conciergerie ont été transformés en centre pour handicapés dès 1949 (APF depuis 1954, puis IME Thérèse Bonnaymé). Le site de l'IME est actuellement en vente.
Situé au cœur d'Etueffont, le long d'un des accès majeurs de la Communauté de communes, le lieu offre des potentialités variées pour de l'habitat, de l'accueil touristique ou d'autres activités de services.

Caractéristiques techniques

• *Surface parcellaire :* environ 3,4 ha

• *Caractéristiques des bâtiments :*
Le logement patronal possède un étage carré, un étage de comble en pierre de taille et couvert en ardoise. D'autres bâtiments plus récents ont été ajoutés sur le terrain pour les activités de l'IME.

• *État global :* Bâtiment patronal en bon état ; état moyen pour la conciergerie.

• *Situation foncière :*
Propriété Association des Paralysés de France. Logement patronal, conciergerie et autres bâtiments récents en vente.

• *Accessibilité* : bonne
(voiture, piétons, bus arrêt Bonnaymé et Bois Sarclés, Grande Rue)

• *Situation environnementale :*
Néant

• *Autres servitudes notables :*
Néant

Intérêt patrimonial

Témoins de la présence du textile sur la vallée de la Madeleine, le logement patronal et la conciergerie ont des formes architecturales caractéristiques de cette époque et de cette fonction, même s'ils ont subi des transformations importantes.

Intérêt dans le cadre du PLUi

Cet espace aujourd'hui disponible doit retrouver un second souffle. Le potentiel important permet d'envisager des vocations variées (hébergement touristique, accueil de services, opération d'habitat).





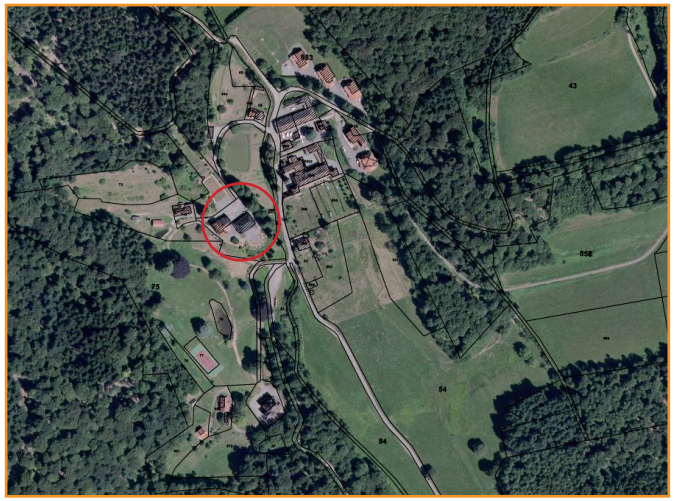

5 maison Keller et annexe | *Rougemont-le-Château, hameau de St-Nicolas*

Description & situation

Le hameau occupe le fond du vallon de la rivière St Nicolas, à environ 3 km du centre de Rougemont-le-Château. Après l'établissement d'une ferme à la fin du XVIIIe siècle, le site exceptionnel est racheté en 1850 par Emile Keller, député belfortain, qui en fait sa demeure et construit par la suite un château sur 3 niveaux. Il fonde un orphelinat dont la gestion est confiée aux sœurs dominicaines. Le site accueille aujourd'hui un établissement d'éducation spécialisé occupant plusieurs bâtiments, dont certains datant des années 1990, qui est géré par la Fondation Arc-en-Ciel. L'ancien couvent est aujourd'hui transformé en logements, loués à des particuliers.
Le château, détruit en partie par un incendie en 1959, a perdu deux niveaux après reconstruction. Une seconde maison de maître a été édifiée à proximité. La chapelle édifiée en 1866, utilisée pour les offices, est toujours présente. Ce site est également un lieu de départ de promenades dans le massif.

Caractéristiques techniques

• *Surface parcellaire :* plus d'une dizaine d'hectares pour le fond du vallon ; 0,8 ha environ pour le parcellaire du château.

• *Caractéristiques des bâtiments :*
Le logement patronal ne possède plus qu'un étage carré, un étage de comble en pierre de taille et couvert en ardoise. L'ancien couvent R+2+C, comporte au premier étage une galerie de distribution à l'arrière. Un second bâtiment, séparé par la chapelle, d'un niveau carré plus combles, sert actuellement aux activités de l'IME, complété par d'autres bâtiments plus récents.

• *État global :* Bâtiment patronal et autres éléments en bon état.

• *Situation foncière :*
Ensemble du site morcelé entre différents propriétaires (SCI du Couvent, Fondation Arc en Ciel, Groupement forestier St Nicolas, et d'autres propriétaires privés)

• *Accessibilité :*
Fond de vallon St Nicolas et accès en direction d'Étueffont (voiture, piétons)

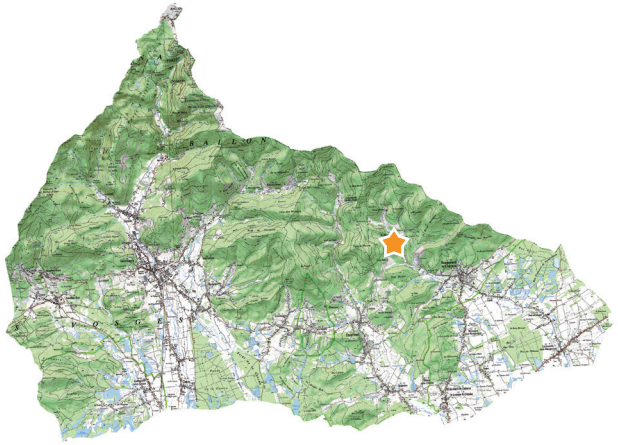

• *Situation environnementale :* néant

• *Autres servitudes notables :* néant

Intérêt patrimonial

Site particulier dont l'intérêt tient à la fois à l'architecture des lieux (malgré quelques transformations importantes du bâti) et au paysage. Il est le témoin d'une présence spécifique dans le piémont.

Intérêt dans le cadre du PLUi

Cet espace est aujourd'hui occupé par une activité éducative et résidentielle. La question du devenir de la maison de maître pourra se poser en cas de mutation.





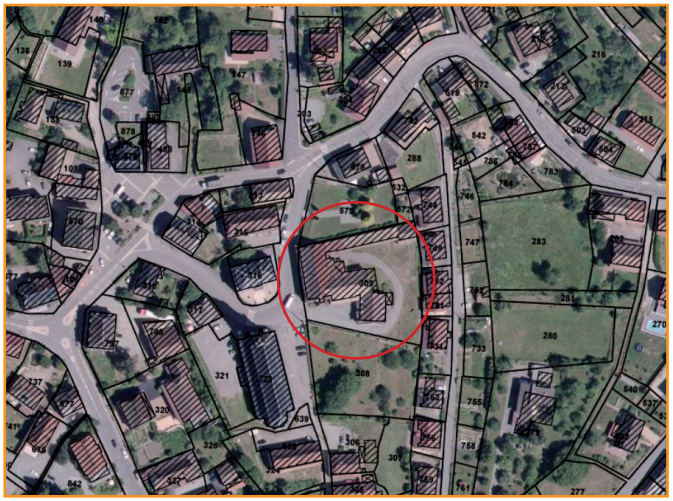

6 ancien hôtel du Tonneau d'or | *Rougemont-le-Ch., place de l'église*

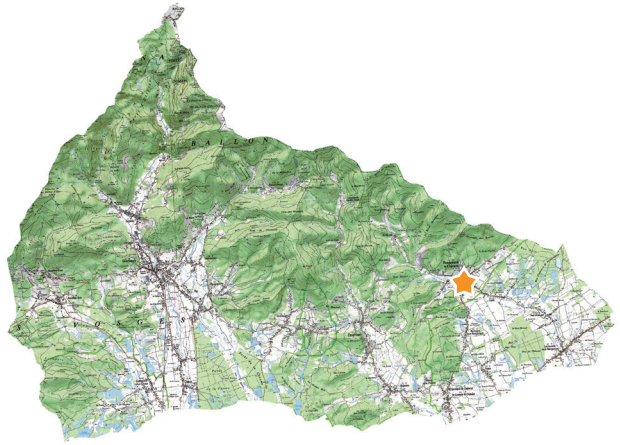

Description & situation

Cette bâtisse imposante, édifiée au XIXe siècle, a abrité un hôtel et différents commerces. Placée au cœur de Rougemont, face à la Mairie, sur la RD2, elle est aujourd'hui partiellement vacante. Si l'architecture du bâtiment ne présente pas de particularités exceptionnelles, ses dimensions et sa position dans la ville lui offrent une grande visibilité qui encourage sa valorisation.

Caractéristiques techniques

• *Surface parcellaire :* 4300 m² avec le jardin attenant.

• *Caractéristiques des bâtiments :*
Le bâtiment principal, d'architecture simple et traditionnelle, est constitué de 2 niveaux plus un niveau de combles ; sa façade principale sur rue comporte un perron abrité d'un auvent. Un petit bâtiment d'habitation jouxte le bâtiment principal. Des bâtiments annexes accolés ne comprennent qu'un seul niveau.

• *État global :* L'ensemble est dans un état moyen.

• *Situation foncière :*
L'ensemble du site est propriété d'une SCI.

• *Accessibilité :*
Très bonne sur la D2 (voiture, piétons, bus à moins de 100 m)

• *Situation environnementale :*
Néant

• *Autres servitudes notables :*
Néant

Intérêt patrimonial

Site central dont l'intérêt tient à la grande visibilité des lieux et au paysage urbain. Il est le témoin d'une activité d'accueil, en particulier lié à l'ancienne position frontalière de la commune.

Intérêt dans le cadre du PLUi

Cet espace est aujourd'hui partiellement occupé par une activité commerciale. Conforter les centralités (notamment par leurs fonctions de commerces et services) est un objectif important dans le développement de la Communauté de communes.







7 ancien Grand hôtel du Ballon d'Alsace | Lepuix, RD465

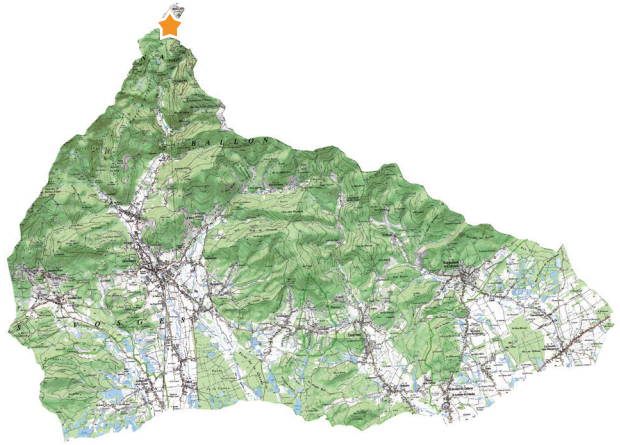

Description & situation

L'ancien hôtel du Ballon d'Alsace, situé à l'approche du sommet, est un des anciens édifices caractéristiques des débuts du tourisme du massif vosgien, en s'appuyant sur une de ses plus anciennes routes. Édifié en 1885, il rayonnait, en surplomb de la route, au sein d'un parc de 10 ha, au sein duquel un jardin d'altitude avait été créé par le club alpin français et la société belfortaine d'émulation. Détruit en partie lors de la seconde guerre mondiale, il peine à retrouver son aura. Auberge de jeunesse dans les années 60, c'est aujourd'hui un restaurant ouvert pendant la saison estivale.

Caractéristiques techniques

• *Surface parcellaire :* 9 500 m² environ.

• *Caractéristiques des bâtiments :*
Bâtiment imposant en T, construit en pierre et avec balustrades en bois, sur un soubassement servant de terrasse.

• *État global :* Bon état général.

• *Situation foncière :*
Propriété privée.

• *Accessibilité :*
Bonne sur la D465, la route du Ballon (en voiture).

• *Situation environnementale :*
En bordure de la route départementale.

• *Autres servitudes notables :*
Néant

Intérêt patrimonial

Ce bâtiment est un des rares bâtiments représentatifs des débuts du tourisme sur le massif des Vosges du sud. Très visible par sa situation en bord de route qui mène au sommet du Ballon d'Alsace et ses particularités architecturales (bien qu'une partie ait disparu lors de sa reconstruction après-guerre) renforcent encore son caractère emblématique.

Intérêt dans le cadre du PLUi

Un des premiers bâtiments visibles à l'arrivée vers le sommet du Ballon d'Alsace, cette propriété présente un intérêt dans la perspective d'un renouveau touristique de ce secteur de la crête vosgienne et de l'Opération Grand Site. Ce bâtiment marque l'entrée vers les premiers espaces dégagés, en sortie des pentes arborées. Son caractère encore un peu austère nuit quelque peu à sa vocation d'accueil. Son rôle par cette position d'entrée sur la crête peut renforcer l'attractivité des lieux, si l'on améliore la qualité architecturale de ce bâtiment et des espaces qui l'entourent.





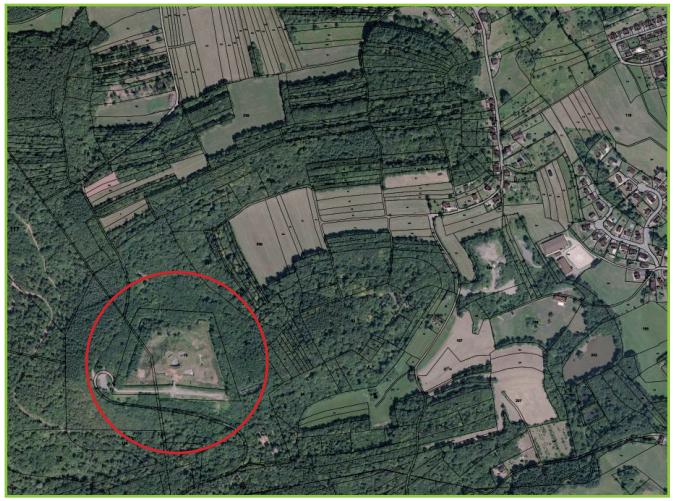

8 Fort Dorsner | *Giromagny*

Description & situation

Ce fort a été construit de 1875 à 1879. Il est caractéristique du système défensif élaboré par le général Séré de Rivières après la défaite de 1871. Équipé en 1880 de tourelles d'artillerie métalliques, il a été renforcé de plusieurs ouvrages fin XIXe-début XXe siècle. Son armement en fait un des plus puissants du secteur. Placé à 636 m d'altitude, il domine Giromagny, à l'amont du fort du Salbert. Son emplacement à proximité de la frontière après la guerre de 1870, a été choisi pour surveiller la route du Ballon d'Alsace qui mène à Belfort et empêcher son contournement par le Nord. Son architecture particulière (casernement sur deux étages, autour d'une cour octogonale) en fait un ouvrage spécifique, devenu Monument historique depuis 1995. Propriété de la commune de Giromagny, il est géré par l'association du fort Dorsner qui organise ses visites au public et autres manifestations et assure son entretien. Il est également utilisé ponctuellement par l'armée.
Le site est aujourd'hui encore très boisé, en particulier autour des fossés. Il n'est pas visible de Giromagny ; les vues ne sont dégagées que depuis les parties les plus hautes du fort. Les espaces d'accès sont peu aménagés pour recevoir du public.

Caractéristiques techniques

• *Surface parcellaire :* environ 4,5 ha

• *Caractéristiques des bâtiments :*
Bâtiment en partie enterré, construit en maçonnerie béton et pierres.

• *État global :* Une partie du bâtiment est effondrée, en particulier à l'entrée, mais de nombreuses salles sont visitables.

• *Situation foncière :*
Propriété communale de Giromagny

• *Accessibilité :* moyenne (voiture, vélo, piéton) ; une route d'accès particulière et des chemins.

• *Situation environnementale :* Néant

• *Autres servitudes notables :*
L'ouvrage génère un périmètre de 500 m au titre de son inscription à l'inventaire des Monuments Historiques.

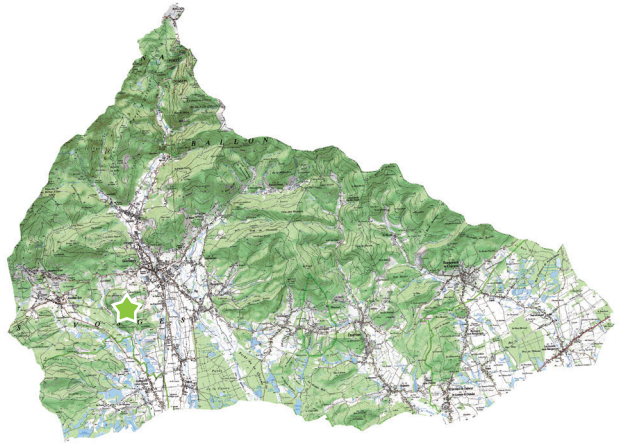

Intérêt patrimonial

Un des ouvrages majeurs du système défensif de l'Est de la France, élaboré par le général Séré de Rivières. Une architecture particulière et des structures pour accueillir des armements spécifiques.

Intérêt dans le cadre du PLUi

Son intérêt est à la fois patrimonial et touristique. Il fait partie des lieux touristiques de la région. Le développement des activités culturelles et touristiques nécessite sans doute quelques aménagements qui devront être rendus possibles au sein du PLUi.





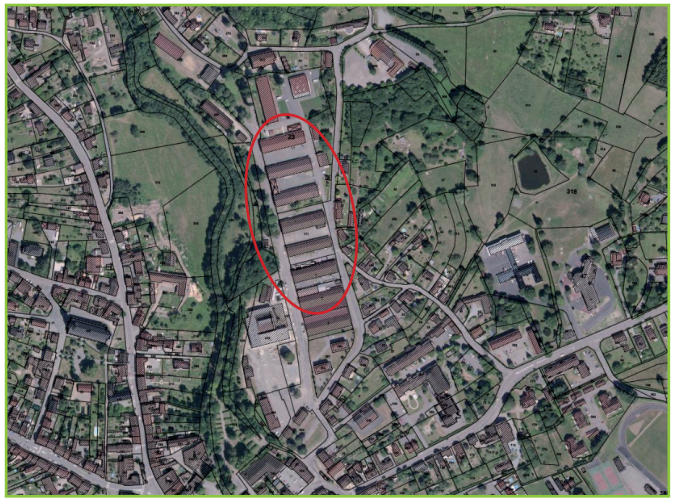

9 anciennes casernes (en partie) | *Giromagny, rue des casernes*

Description & situation

Cet ensemble d'une quinzaine de bâtiments, construit au début du XXe siècle sur une ancienne propriété de l'industriel Warnod, a d'abord abrité un régiment d'infanterie, puis un hôpital destiné à l'évacuation du front alsacien pendant la première guerre mondiale. D'autres unités lui succèdent au fil du temps, pour devenir camp d'internement pendant la seconde guerre mondiale. Rachetés par la commune en 1949, les différents bâtiments abritent aujourd'hui des activités variées (IME Perdrizet, entreprise Ultralu, autres entreprises, locaux associatifs, caserne des pompiers, Trésor public, relais des randonneurs et logements). Le site accueille également le nouveau pôle social et culturel La Savoureuse, ainsi qu'un bike parc.

Caractéristiques techniques

• *Surface parcellaire :* plus de 5 ha pour l'ensemble du site.

• *Caractéristiques des bâtiments :*
Les bâtiments principaux sont des ensembles longilignes d'un seul niveau, positionnés parallèlement entre eux et pignons alignés sur voies. Les autres bâtiments, de tailles variables parsèment le site.

• *État global :*
L'état des bâtiments est variable. Ceux abritant l'IME, Ultralu et les services publics ou les logements ont été réhabilités. Il reste un bâtiment vide à proximité du nouveau pôle social (ancienne cantine) et deux casernes dans un état très moyen.

• *Situation foncière :*
Les propriétés se partagent entre la commune de Giromagny, la Communauté de communes, Ultralu, et le SDIS.

• *Accessibilité :*
Très bonne, immédiate proximité du centre-ville (voiture, piétons, arrêt bus à une distance de 150 à 600 m)

• *Situation environnementale :* néant

• *Autres servitudes notables :*
Dans le périmètre des 500 m du monument commémoratif.

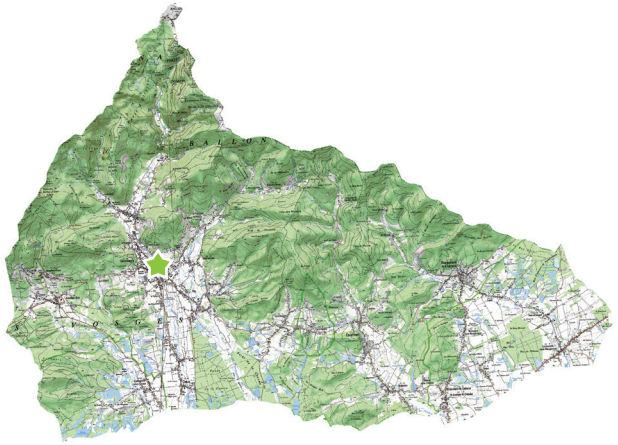

Intérêt patrimonial

Site central dont l'intérêt tient à la fois à sa superficie, à sa proximité du centre de Giromagny et au témoignage de la présence militaire dans le massif vosgien. L'architecture particulière et spécifique de ces casernes mérite une réhabilitation respectueuse de ses principes constructifs (éléments d'encadrement de portes et fenêtres en brique, oculus en pignon, silhouette des toitures).

Intérêt dans le cadre du PLUi

Cet espace est aujourd'hui en grande partie occupé par des activités artisanales et de service.
Certains bâtiments sont encore inoccupés.
Conforter cet ensemble, proche du nouveau pôle social et culturel, est un objectif important dans le développement de la Communauté de communes et la qualité des espaces proposés.





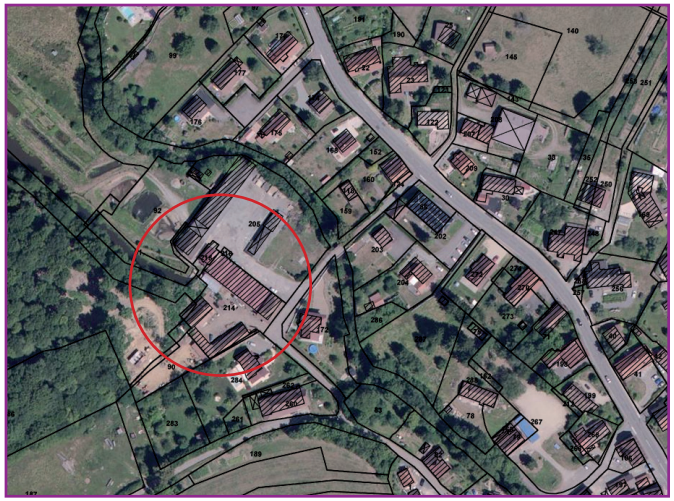

10 ancien tissage Koehl | *Anjoutey, rue du moulin*

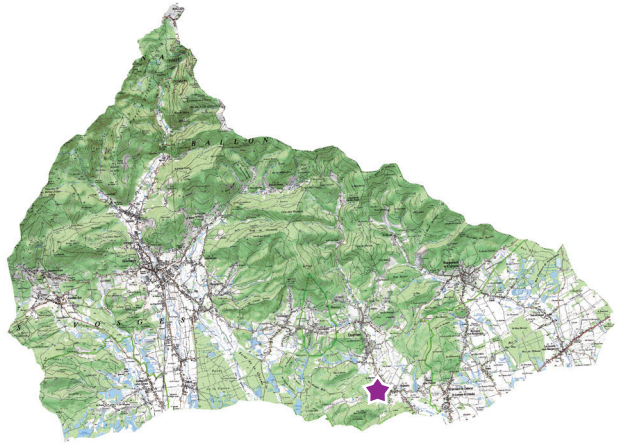

Description & situation

Cet ancien tissage, a été construit en 1850, sur une dérivation de la Madeleine, afin d'y établir 200 métiers à tisser mécaniques, outil de travail de plus de 200 ouvriers à la fin du XIXe siècle. Ceux-ci ont été pour partie logés dans quatre immeubles construits au centre du village (Impasse des Fleurs). Le logement patronal (rue d'Étueffont) est aujourd'hui transformé en une dizaine de logements.
Après un incendie en 1930 et une courte reprise d'activité, le site accueille la société Transac, fabricant de courroies jusqu'en 1974, puis une pisciculture et les ateliers municipaux, encore présents.

Caractéristiques techniques

• *Surface parcellaire :*
L'ensemble du site développe une surface d'environ 2,5 ha pour la partie communale, dont une majeure partie est constituée des anciens bassins de la pisciculture et du canal de dérivation.

• *Caractéristiques des bâtiments :*
Les ateliers principaux sont des ensembles longilignes d'un seul niveau, positionnés en carré et aux encadrements de baies en brique. L'atelier de réparation à l'entrée du site comprend deux niveaux carrés, couverts d'une toiture à croupe. Le bief de dérivation est encore présent.

• *État global :*
Plusieurs transformations et état général bâti assez médiocre. Un des bâtiments est utilisé comme entrepôt agricole.

• *Situation foncière :*
Partagée entre la commune d'Anjoutey et une propriété privée.

• *Accessibilité :*
Assez bonne. Proximité du centre (voiture, piétons, arrêt bus à une distance d'environ 300 m)

• *Situation environnementale :* Néant

• *Autres servitudes notables :* Inclus dans le périmètre de réciprocité de la ferme voisine, et en ZNIEFF 2 et Natura 2000 pour la partie Nord (bassins et canal).

Intérêt patrimonial

Site textile important, dont il subsiste des bâtiments typiques de cette époque industrielle. Certains d'entre eux conservent leur structure originelle (notamment la salle des machines et l'atelier de réparation). Il fait partie des sites dont l'ensemble de la composition de cette activité est encore présente (ateliers de production, logement patronal et logements ouvriers).

Intérêt dans le cadre du PLUi

Le site est aujourd'hui en grande partie occupé par des activités agricoles et les locaux des services techniques d'Anjoutey. Certains bâtiments sont inoccupés.
Requalifier cet ensemble, proche des habitations et des espaces naturels, apporterait une plus-value à cet espace.





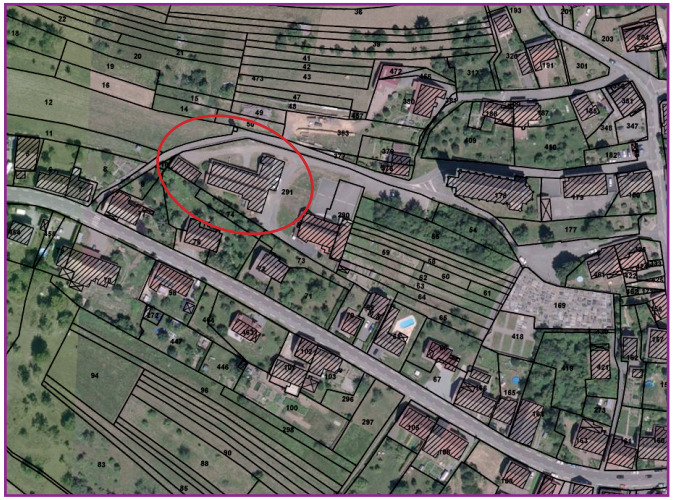

11 ancien tissage Boigeol | *Auxelles-Bas, rue de la Paix*

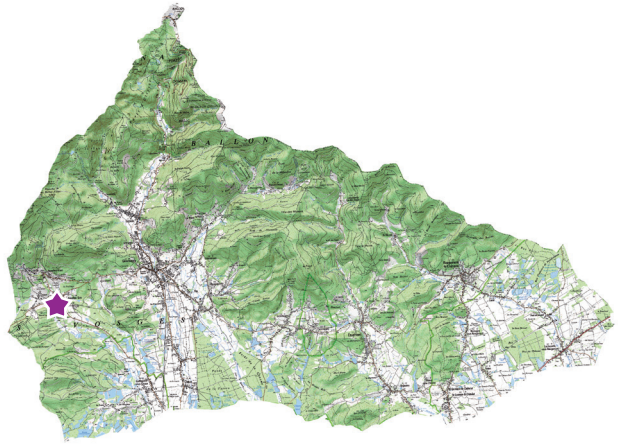

Description & situation

Dès 1824, un tissage de 62 métiers à bras a été édifié à cet emplacement. La fabrique appartient ensuite à la société Boigeol-Warnod regroupant plusieurs établissements du piémont. L'unité emploie 127 personnes en 1899. Après plusieurs changements de propriétaires, l'usine ferme ses portes en 1952. Une unité de fabrication de brosses industrielles est ensuite implantée jusqu'en 1970. La commune rachète les bâtiments et en rase une partie en 1993-94. La cheminée a également disparu. L'extrémité Ouest subsiste ; la partie Est est intégrée à une salle communale.
Située au cœur du village, en dehors de la salle communale, la partie Ouest est aujourd'hui partiellement occupée.

Caractéristiques techniques

• *Surface parcellaire :* environ 46,5 ares.

• *Caractéristiques des bâtiments :*
Les bâtiments qui subsistent sont en moellon de grès enduit, couvert de sheds en tuiles. Un hangar attenant est en structure bois, couvert d'une toiture à longs pans et tuiles.

• *État global :* État moyen.

• *Situation foncière :* Propriété communale.

• *Accessibilité :*
Situé en cœur de village (accès voiture, cycle, piéton, arrêt bus à 250 m).

• *Situation environnementale :* Néant

• *Autres servitudes notables :* Néant

Intérêt patrimonial

Cet ensemble fait partie du groupe des unités textiles mis en place par la famille Boigeol dans le piémont des Vosges. Il rappelle la présence de ces usines dans les plus petites agglomérations.

Intérêt dans le cadre du PLUi

Le site est un espace central, que l'église, la mairie, le cimetière et la salle des fêtes structurent en partie. Il peut encore accueillir une activité artisanale ou de services, limitée aux seuls bâtiments. D'autres vocations peuvent également être définies dans une relation avec les équipements déjà présents dans le village et la structuration de cet espace.





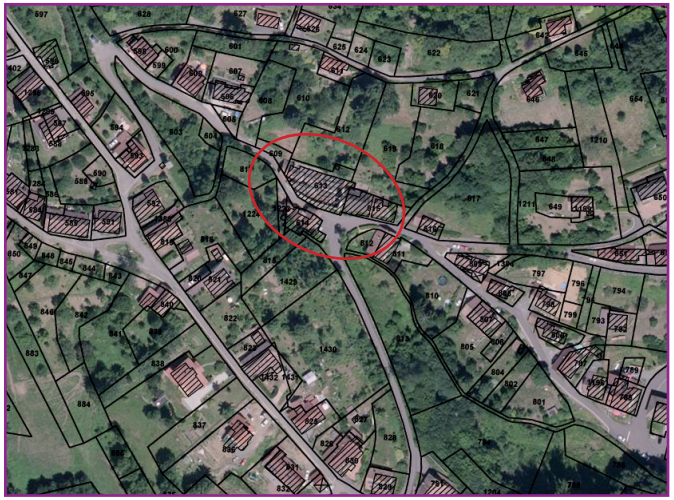

12 anc. usine de décolletage Plubeau | *Auxelles-Haut, rue de la Goutte*

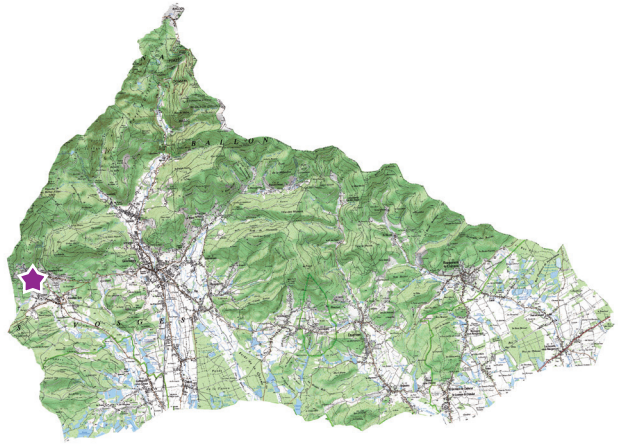

Description & situation

Une petite usine de décolletage a été créée en 1912. Après la Première guerre mondiale, le site est agrandi côté Ouest. Des bureaux, des entrepôts industriels et un atelier de forge sont créés en 1940-50. Par manque de place, l'usine déménage en 1998 dans de nouveaux locaux situés dans la commune d'Auxelles-Bas.
Situé au cœur du village, dans une rue étroite (rue de la Goutte), l'atelier de fabrication ne possède aujourd'hui plus que les murs, après un incendie qui a ravagé la toiture. Les locaux sont vides.

Caractéristiques techniques

• *Surface parcellaire :* environ 11 ares.

• *Caractéristiques des bâtiments :*
Les bâtiments qui subsistent sont en moellon de grès enduit, couvert de sheds en tuiles. Les anciens bureaux et entrepôts sont en parpaing de béton.

• *État global :* L'ensemble des ateliers est à l'état de ruine. Les bureaux et entrepôts sont encore debout, dans un état moyen.

• *Situation foncière :*
Propriété privée. Certains terrains attenants sont encore propriété de l'ancien industriel.

• *Accessibilité :*
Situé en cœur de village (accessibilité voiture, cycles, piéton, arrêt bus à 350 m).

• *Situation environnementale :* Néant

• *Autres servitudes notables :*
Ligne de transport d'électricité basse tension.

Intérêt patrimonial

Cet ensemble fait partie du groupe des petites unités métallurgiques développées au début du XXe siècle dans le piémont des Vosges. Il rappelle la présence de ces usines dans les plus petites agglomérations.

Intérêt dans le cadre du PLUi

Cet espace est très proche de l'église et de la mairie, dans la partie la plus dense d'Auxelles-Haut. Le site ne peut plus accueillir d'activité industrielle mais éventuellement d'artisanat ou de services, compatible avec la disposition des lieux et les équipements déjà présents dans le village. Une vocation d'habitat peut également répondre à une demande, en prenant en compte les terrains adjacents et la configuration particulière de la rue de la Goutte.







13 anc. usine de quincaillerie Schwab | *Auxelles-Haut, RD13*

Description & situation

Une petite fabrique de mousquetons et anneaux de chaînes s'est implantée à proximité d'un ancien moulin à la fin du XIXe siècle. Elle accueillera près de 300 personnes en 1898. Cette activité perdurera dans l'entre-deux guerre. Puis, dans les années 1960, la société Labbey implante une unité de fabrication de pare-chocs chromés, puis en matière plastique. En 1990, cette unité est reprise par Daffy, puis Matricest, pour reprendre l'activité originelle de fabrication d'articles de quincaillerie d'ameublement en laiton, aluminium, etc. Le site est encore en activité aujourd'hui. L'ancien logement patronal est habité.
Situé à une des entrées du village, le long de la D13, en venant d'Auxelles-Bas, ce site est le premier ensemble de bâtiments visible de la commune.

Caractéristiques techniques

• *Surface parcellaire :* environ 49 ares.

• *Caractéristiques des bâtiments :*
À l'origine en bois, les bâtiments ont été reconstruits en dur (structures métalliques, bardage tôle et couverture amiante ciment). L'ancien moulin est en moellon de grès enduit. Il possédait un étage carré. Le logement patronal a un étage carré et un étage en surcroît couvert d'un toit à égout retroussé.

• *État global :*
L'ensemble des ateliers est encore en état. Le logement patronal est dans un état moyen. L'ancien moulin ne conserve que les murs jusqu'au premier niveau.

• *Situation foncière :*
L'ensemble du site est une propriété privée (SCI).

• *Accessibilité :*
Situé en entrée de village (accessibilité voiture, cycles, piéton, arrêt bus à 200 m).

• *Situation environnementale :* Néant

• *Autres servitudes notables :* Néant

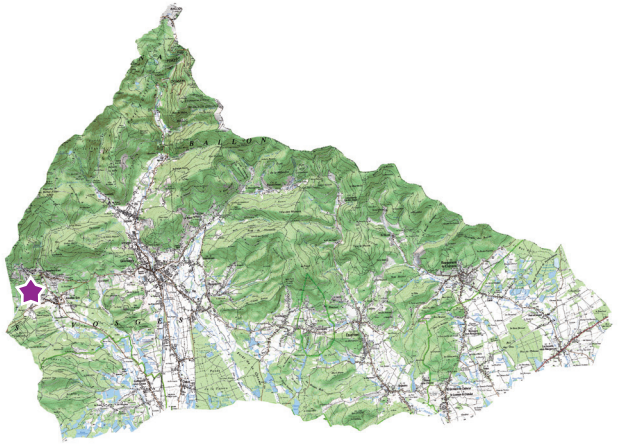

Intérêt patrimonial

Cet ensemble fait partie du groupe des petites unités métallurgiques développées à la fin du XIXe siècle dans le piémont des Vosges. Il rappelle la présence de ces usines dans les plus petites agglomérations et dont l'activité occupait de nombreuses personnes.

Intérêt dans le cadre du PLUi

Cet espace est situé en entrée de village. La faible qualité des espaces ne valorise pas cette seconde entrée de la commune. Le site pourrait encore accueillir une activité artisanale nécessitant peu de transports routiers et générant peu de nuisances, compte tenu de sa position à proximité du Rhôme et de la nécessité de traverser le centre d'Auxelles-Bas.





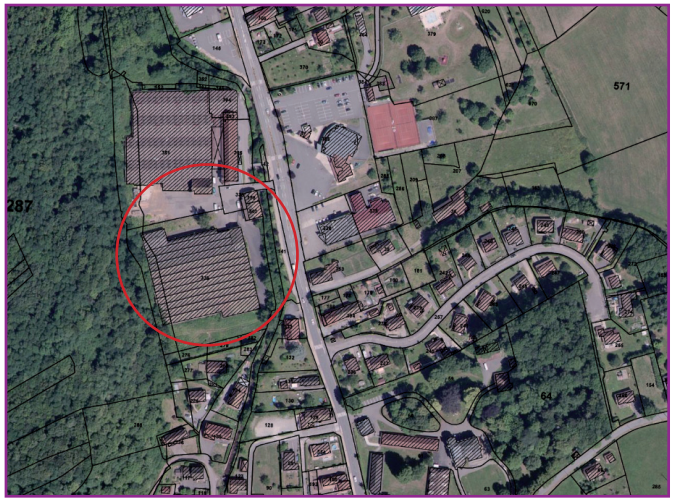

14 ancien tissage Zeller | *Étueffont, Grande rue*

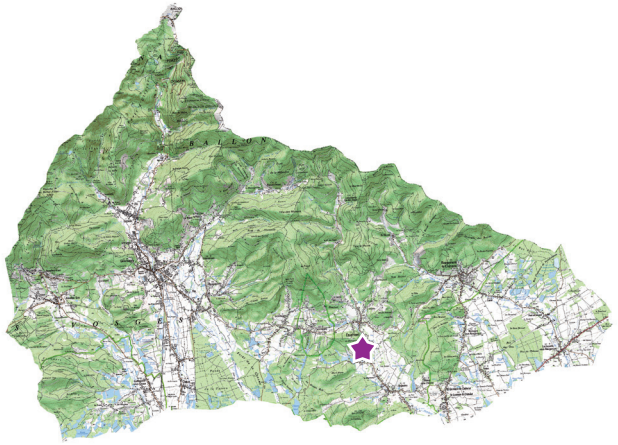

Description & situation

Cette ancienne usine de tissage et filature fondée en 1880 par la société Zeller Frères a été complétée progressivement par des bâtiments de bureaux, laboratoire et magasins. L'activité est remplacée partiellement par une teinturerie dès les années 1930, puis une fabrique de courroies (Transac) jusqu'en 1998. Cheminées et salles des machines sont détruites en 1991. Une partie des bâtiments est louée à des entreprises et un des bâtiments devient le siège de la CCPSV. Une partie des ateliers et bureaux est actuellement vide.
Situé au cœur d'Étueffont, en bordure de la Madeleine, le site a servi de base au recentrage des équipements du village. Face à lui se trouvent aujourd'hui le centre socio-culturel EISCAE, la piscine et les terrains de tennis. Cette position confère aux bâtiments de l'ancien tissage des possibilités variées de réemploi.

Caractéristiques techniques

• *Surface parcellaire :* environ 2,05 ha

• *Caractéristiques des bâtiments :*
Ateliers en moellon de grès, d'un niveau en rez de chaussée, couverts de shed et toits à longs pans ; bureaux et laboratoire ont un étage carré et un étage de combles en moellon de grès enduit.

• *État global :*
Deux bâtiments en friche. Un bâtiment principal réhabilité.

• *Situation foncière :*
Propriété partagée entre la Communauté de communes, une SCI et un artisan.

• *Accessibilité :* bonne (voiture, piétons, bus arrêt Bonnaymé et Bois Sarclés, Grande rue).

• *Situation environnementale :*
Site recensé dans la base BASIAS.

• *Autres servitudes notables :* Néant

Intérêt patrimonial

Témoins de la présence du textile sur la vallée de la Madeleine, ces bâtiments présentent certaines particularités, dont le bâtiment de bureaux à deux niveaux, les ateliers en shed au sud, le bâtiment réhabilité, siège des services de la CCVS.

Intérêt dans le cadre du PLUi

Déjà partiellement valorisé, cet espace conserve des parties non réhabilitées, dont les vocations sont à définir (activités économiques, services, etc.).





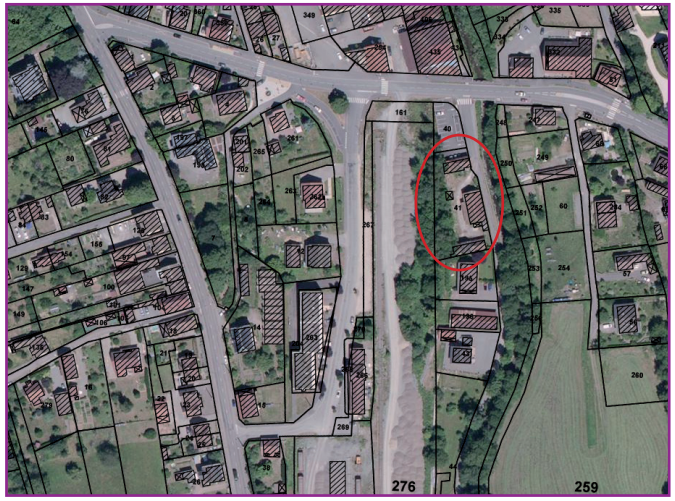

15 anciens abattoirs | *Giromagny, rue de l'Abattoir*

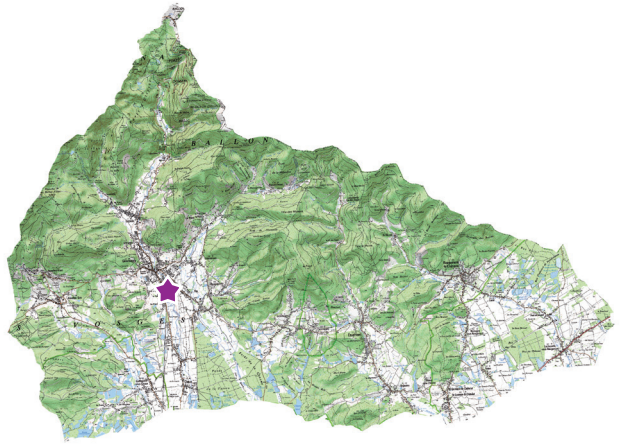

Description & situation

Cet ancien abattoir, construit vers la fin du XIXe ou début du XXe siècle, est situé entre la Savoureuse et la voie ferrée, au sud de Giromagny. Assez isolé des habitations (en dehors des quelques maisons de la rue de l'Abattoir), il reste néanmoins proche du centre de Giromagny, des services et commerces. L'ensemble est constitué de trois bâtiments en moellons de pierre et encadrements de brique : une halle principale au centre avec façade gouttereau alignée sur la rue, d'un pavillon annexe au sud et d'une maison au Nord, ces deux derniers refermant la propriété par leur implantation, pignon face à la voie.

Caractéristiques techniques

• *Surface parcellaire : environ* 1 500 m²

• *Caractéristiques des bâtiments :*
Trois bâtiments, dont deux d'un seul niveau, positionnés le long de la rue et perpendiculaire à celle-ci. Le bâtiment de bureau est le seul avec deux niveaux.

• *État global :*
Inoccupés, l'état général des bâtiments est médiocre.

• *Situation foncière :*
Propriété de la commune de Giromagny.

• *Accessibilité :*
Très bonne, immédiate proximité du centre (voiture, piétons, arrêt bus à une distance d'environ 150 m)

• *Situation environnementale :*
Inclus dans le PPRI de la Savoureuse.

• *Autres servitudes notables :* Néant

Intérêt patrimonial

Site particulier, dont l'activité, même modeste, témoigne de l'histoire municipale et de ses rapports à la filière agricole du début du XXe siècle. Les bâtiments conservent leur structure originelle.

Intérêt dans le cadre du PLUi

Cet espace est aujourd'hui en partie occupé à proximité par une activité artisanale (électricien). La future liaison cyclable Malsaucy <> Giromagny doit emprunter la rue de l'Abattoir et longer ainsi cet édifice qui va, de ce point de vue, marquer l'entrée de la ville. La faible qualité des espaces actuellement proposés mérite une attention particulière.





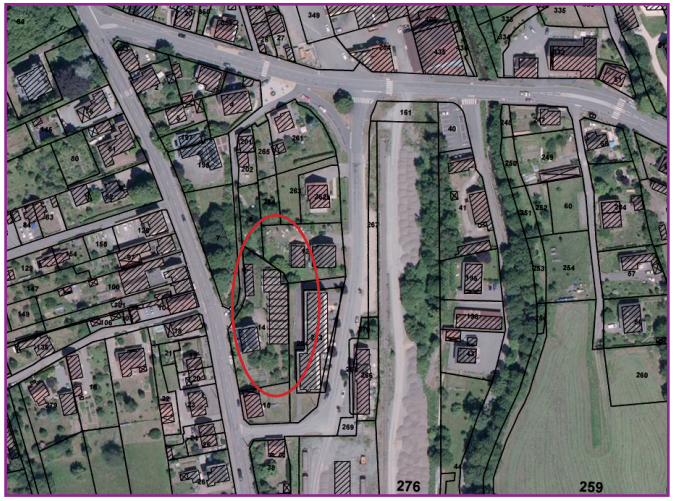

16 ancienne bonneterie Cheviron | *Giromagny, 23 fbg de Belfort*

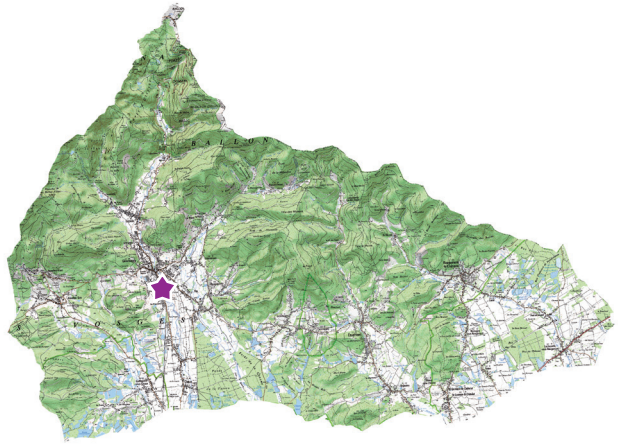

Description & situation

Cette usine a été construite en 1923, après l'usine mère de Vescemont en 1890. Cette entreprise se développera par la suite à Plancher les Mines. Elle ne comprend que les ateliers de fabrication ; les entrepôts et magasins sont situés à Vescemont. Cette fabrique s'est spécialisée dans la confection de bas et de chaussettes. L'activité cesse en 1952.
L'atelier est composé d'un rez-de-chaussée en parpaings enduits et couvert de sheds. Un logement patronal le jouxte (R+1) ; il est constitué de moellon de grès enduit et couvert d'une toiture à demi-croupe.
Situé à l'entrée sud de Giromagny, l'atelier est assez discret, en contrebas ; seule la maison patronale est bien visible de la rue. L'arrière de l'atelier est visible depuis le parking des logements sociaux situés rue de la Gare.

Caractéristiques techniques

• *Surface parcellaire :* environ 1 960 m² pour l'ensemble du site.

• *Caractéristiques des bâtiments :*
Un bâtiment atelier, d'un seul niveau, positionné en retrait des rues (Fbg de Belfort et rue de la Gare) ; un autre bâtiment annexe borde la propriété le long du sentier du Rioz. Le bâtiment patronal est le seul avec deux niveaux.

• *État global :*
Les locaux ateliers servent de garage privé ; le logement patronal est occupé, l'état général des bâtiments est moyen.

• *Situation foncière :* Propriété privée.

• *Accessibilité :*
Très bonne, immédiate proximité du centre (voiture, piétons, arrêt bus à une distance d'environ 160 m)

• *Situation environnementale :* Néant

• *Autres servitudes notables :* Néant

Intérêt patrimonial

Site particulier, dont l'activité, même localement modeste, témoigne de l'histoire de l'industrie textile et de ses multiples localisations. Les bâtiments conservent leur structure originelle.

Intérêt dans le cadre du PLUi

Cet espace est aujourd'hui occupé à titre privé. La question de sa transformation ne se posera qu'en cas de mutation.





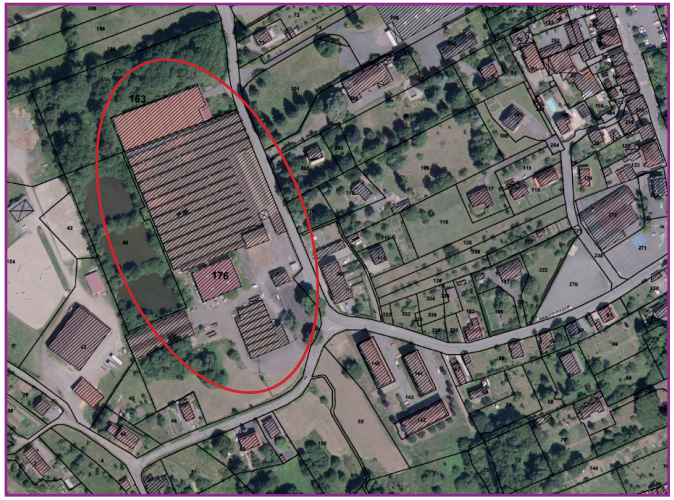

17 ancienne filature Boigeol | *Giromagny, rue des prés Heyd*

Description & situation

Bâtie entre 1904 et 1906, cette filature alimentait en fil le tissage des Grands Champs à Lepuix. C'est l'une des nombreuses usines textiles construites par la famille Boigeol dans la vallée de la Savoureuse. Ernest Boigeol avait fait construire un logement patronal vers 1900 (rue des Fougerets) et un immeuble de logements ouvriers, face à l'usine. En activité jusqu'à la fin des années 1960, l'usine est transformée en fabrication de pièces détachées en matière plastique (Maglum, puis CTAA et Sophial SAS). Le site n'est plus en activité depuis 2004.
Au fil des occupations, les bâtiments ont été agrandis pour faire face aux nouveaux besoins. Le logement patronal a été transformé en maison de convalescence pour l'hôpital de Belfort, puis en logements. Le site était constitué d'ateliers, de bureaux et de hangars, accolés à trois bassins de décantation. Aujourd'hui, la plupart des bâtiments ont été démolis par le propriétaire, à l'exception des bâtiments de bureaux et conciergerie à l'entrée du site. Les logements ouvriers ont été vendus (actuellement copropriété).

Caractéristiques techniques

• *Surface parcellaire :* environ 4,1 ha pour l'ensemble du site.

• *Caractéristiques des bâtiments :*
Un atelier ancien, d'un seul niveau, couvert avec des sheds, positionné le long de la rue des Prés Heyd, qui comporte deux extensions récentes au Nord et au sud. Salle des machines, atelier et hangar industriels et bureaux complètent le site. Le bâtiment de bureaux est utilisé pour le logement du gardien.

• *État global :* Bâtiments démolis.

• *Situation foncière :* Propriété privée.

• *Accessibilité :* Très bonne, immédiate proximité du centre (voiture, piétons, arrêt bus à une distance d'environ 160 m) ; site placé sur le contournement camions de Giromagny.

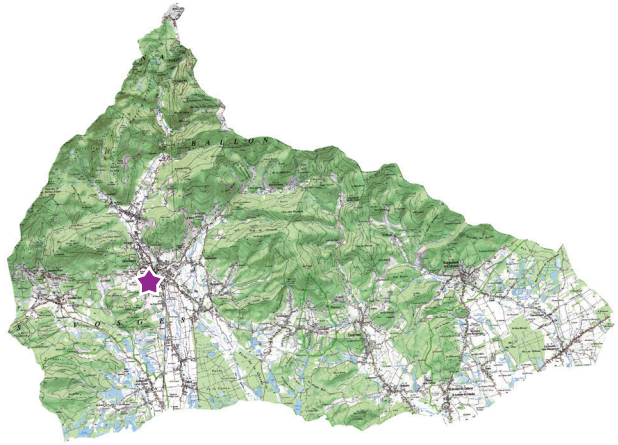

• *Situation environnementale :*
La fin des dernières activités du site (fabrication de pièces plastiques) a généré plusieurs études sur sa pollution et conduit l'Ademe à procéder à une dépollution des lieux. Compte tenu de la volonté du propriétaire de procéder à un aménagement pour y installer des habitations, le site a été grevé de servitudes d'utilité publique en 2015 (restrictions d'usage par arrêté préfectoral n°20150429-0023 du 29 avril 2015).

• *Autres servitudes notables :*
Site compris dans l'aire de protection d'un monument historique (Monument commémoratif). Une partie du site est également touchée par un périmètre de réciprocité (centre équestre de Giromagny).

Intérêt patrimonial

Site dont l'activité témoignait de l'histoire de l'industrie textile et de ses multiples localisations. Compte tenu de la démolition des bâtiments, le site n'a plus aujourd'hui d'intérêt particulier.

Intérêt dans le cadre du PLUi, et perspectives envisagées

Site valorisable pour le développement urbain de Giromagny, en prenant en compte les restrictions de l'arrêté préfectoral.





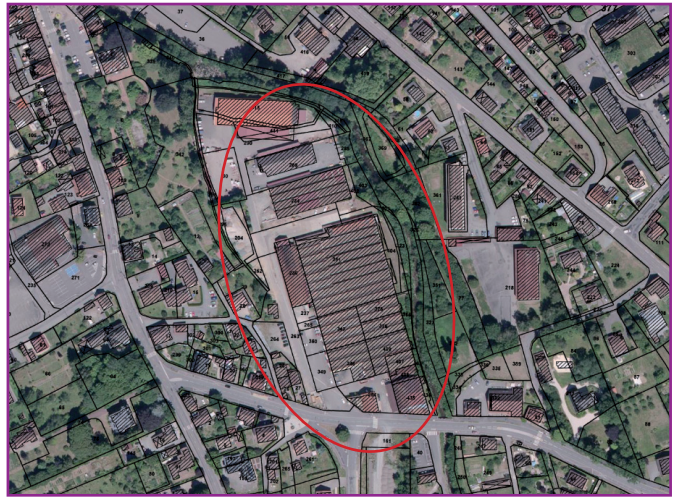

18 ancienne filature Boigeol et Warnod | *Giromagny, la Lainière*

Description & situation

Située au cœur de Giromagny, le long de la Savoureuse, cette filature, dite du Rioz, a été construite en 1880 et alimente les tissages locaux du groupe. Un atelier de tissage ainsi que des logements sont construits en 1925 ; l'ensemble est repris par la SA Lainière de la Savoureuse au début des années 30. Elle cesse son activité en 1979. Depuis, quelques parties de bâtiments ont été démolies (cheminée, salle des machines et quelques travées Nord de l'ancien tissage). Le site occupait près de 500 personnes en 1935. Aujourd'hui, il est occupé par une petite dizaine d'entreprises (menuiserie, charpente, terrassement, contrôle technique, entrepôt) et emploie une cinquantaine de personnes.
L'ensemble des anciens ateliers et bureaux ont été plus ou moins réinvestis et réhabilités. La façade sur la rue présente un ensemble de qualité variable.

Caractéristiques techniques

• *Surface parcellaire :* environ 2,7 ha.

• *Caractéristiques des bâtiments :*
Ateliers anciens, d'un seul niveau, couverts avec des sheds, positionnés le long de la Savoureuse ; transformateur et bureaux complètent le site. Le bâtiment de bureaux, situé en bordure de rue, conserve une petite partie de l'ancien portail d'entrée de l'usine.

• *État global :* Bâtiments pour partie réhabilités et bardés. Cohérence globale peu lisible.

• *Situation foncière :* Plusieurs propriétés privées.

• *Accessibilité :* Très bonne, immédiate proximité du centre (voiture, piétons, arrêt bus face à l'entrée) ; site placé sur le contournement camions de Giromagny.

• *Situation environnementale :*
Situé dans les secteurs de crues de la Savoureuse (PPRI).

• *Autres servitudes notables :* Néant.

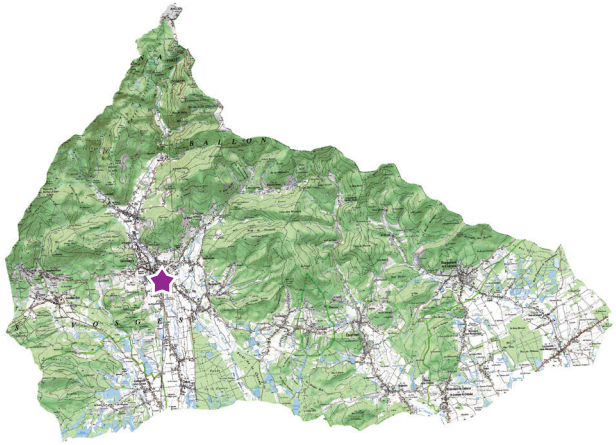

Intérêt patrimonial

Site dont l'activité témoignait de l'histoire de l'industrie textile et de ses multiples localisations. Situé en cœur de ville, sa visibilité rend l'espace sensible à cette histoire locale.

Intérêt dans le cadre du PLUi

Le site constitue un espace valorisé pour l'économie locale. Sa position en cœur de ville et en bordure de la Savoureuse présente un atout certain en matière de connexion des espaces du centre-ville de Giromagny. Aujourd'hui assez isolé, en dehors de sa façade sur l'Avenue de Schwabmunchen, il pourrait demain être le lieu de prolongement dans la ville de la liaison cyclable (Malsaucy-Giromagny). L'intérêt d'une articulation avec la place du marché a déjà été mise en avant, notamment dans les projets réalisés par les étudiants d'Agrocampus d'Angers, dans le cadre de l'AMI Centre-Bourg de l'État.





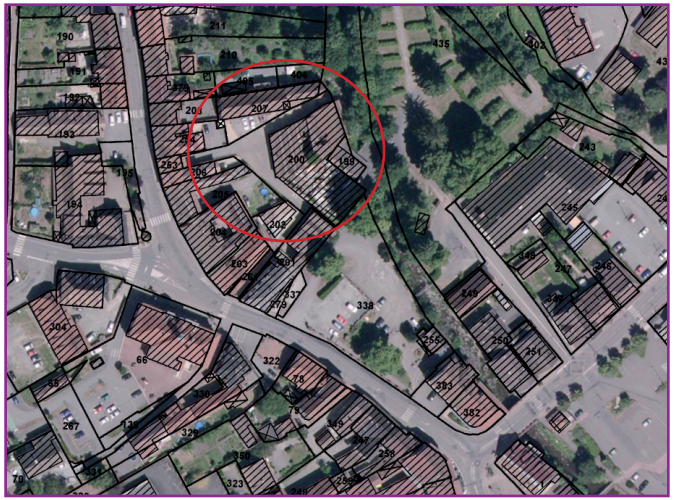

19 ancienne filature du Brulé | *Giromagny, 31-35 Grande rue*

Description & situation

Située au cœur de Giromagny, le long de la Savoureuse, cette filature, dite du Brûlé, est la plus ancienne industrie textile de la CCVS. Construite vers 1809 pour héberger des métiers à bras, elle sera rapidement équipée d'une roue hydraulique (1813), alimentée par une dérivation de la Savoureuse. Après l'adjonction de plusieurs bâtiments (extension de la filature, magasin, salle des machines, bureaux, logement patronal, atelier de parage), en partie sur la rive gauche de la Savoureuse, cette usine accueille à son apogée près de 300 ouvriers. Elle a connu par la suite de nombreuses afflictions : après un incendie en 1878, un atelier de tissage y est reconstruit, une centrale hydroélectrique est installée. Une faillite en 1931 réaffecte les bâtiments en atelier de pièces détachées pour l'industrie textile (Frick) jusqu'en 1992. Le logement patronal (château du Paradis des Loups) est détruit par un incendie en 1945. Celui-ci et les bâtiments de la rive gauche sont rachetés par la commune en 1973, démolis, et l'espace transformé en camping et aire de stationnement. Un hôtel neuf est aujourd'hui érigé à la place du logement patronal ; le camping est transformé en parc et les bâtiments rive droite pour partie en logements, remises et entrepôts. Il subsiste les premiers bâtiments le long de la Savoureuse, visibles depuis le parc.

Caractéristiques techniques

• *Surface parcellaire :* environ 0,5 ha, dont la moitié est aujourd'hui occupée par le nouvel hôtel.

• *Caractéristiques des bâtiments :* Les ateliers anciens, positionnés le long de la Savoureuse, sont d'un seul niveau, couverts avec des sheds.

• *État global :* Bâtiments pour partie réhabilités et transformés en logements. Une partie en travaux.

• *Situation foncière :* Partagée en plusieurs types de propriétés (propriété, copropriété, SCI, commune).

• *Accessibilité :* En impasse, immédiate proximité du centre (voiture, piétons, arrêt bus à moins de 100 m).

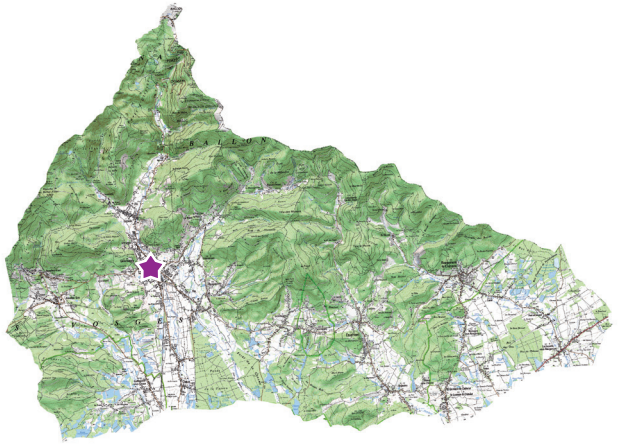

• *Situation environnementale :* Située pour partie sur les secteurs de crues de la Savoureuse (PPRI).

• *Autres servitudes notables :* Au sein du périmètre de protection MH du monument commémoratif.

Intérêt patrimonial

Premier site textile installé dans la CCVS, témoin de l'histoire de l'industrie textile et de ses activités annexes. Sa situation et sa visibilité depuis la rive gauche de la Savoureuse rendent l'espace sensible à cette histoire locale. La préservation de quelques bâtiments originaux pourrait témoigner de ce passé.

Intérêt dans le cadre du PLUi

Le site constitue un espace valorisé pour l'habitat de centre-ville. Sa localisation est un atout certain du fait de la proximité des services et commerces. En impasse depuis la Grande Rue, la partie transformée en logements est occupée. Une partie est encore valorisable. La partie occupée par le nouvel hôtel forme aujourd'hui un nouveau pôle de services et de commerces. La valorisation des rives de la Savoureuse devra s'appuyer sur ce passé visible du premier site textile.







20 ancienne usine de serrurerie Zeller | *Giromagny, 26 Grande rue*

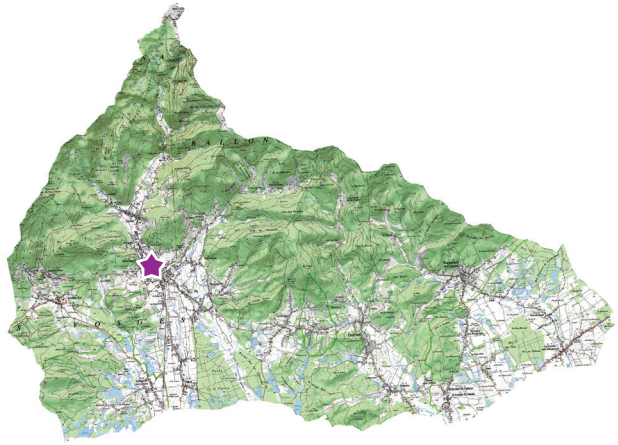

Description & situation

Situé au cœur de Giromagny, au carrefour de la RD12 et de la RD465, face à la mairie, jouxtant le monument commémoratif, cet atelier a été construit en 1920, adossé au bâtiment d'habitation de son propriétaire, pour élaborer des pièces destinées à l'industrie textile. La serrurerie ferme ses portes en 1968, faute de normalisation de la production. Le rez-de-chaussée intègre aujourd'hui un commerce de cycles. La partie en sheds (atelier) reste inutilisée.

Caractéristiques techniques

• *Surface parcellaire :* environ 14 ares, dont 400 m² couverts par des anciens ateliers.

• *Caractéristiques des bâtiments :*
Les ateliers anciens sont d'un seul niveau, couverts avec des sheds, adossés au logement qui est constitué quant à lui de deux étages carrés et d'un toit à demi croupe.

• *État global :* Bâtiment de logement en bon état général ; ateliers dans un état médiocre.

• *Situation foncière :*
Le site est une propriété privée. Une bande communale (avec le monument commémoratif) la jouxte.

• *Accessibilité :*
Situation au cœur du centre urbain (voiture, piétons, arrêt bus à moins de 50 m).

• *Situation environnementale :* Néant

• *Autres servitudes notables :*
Couvert par le périmètre de protection du monument commémoratif du rattachement de l'Alsace à la France.

Intérêt patrimonial

Ce site fait partie des petites unités annexes de l'industrie textile, assurant la fourniture de pièces détachées pour celle-ci. Situé en cœur de ville, le bâtiment atelier présente une ligne de sheds face à la Grande Rue. Ce type de bâtiment original et peu volumineux pourrait témoigner de ce passé.

Intérêt dans le cadre du PLUi

Le site constitue un espace en partie valorisé pour l'habitat et le commerce de centre-ville. Sa position en cœur de ville et en bordure de l'axe principal d'accès au Ballon d'Alsace présente un atout certain par la proximité des activités de centre-ville et de visibilité de l'histoire de Giromagny. Au carrefour de la Grande rue et de la rue Thiers, ce site mériterait d'être mieux mis en valeur, au sein des espaces de ce carrefour – place – de la mairie et du monument commémoratif.





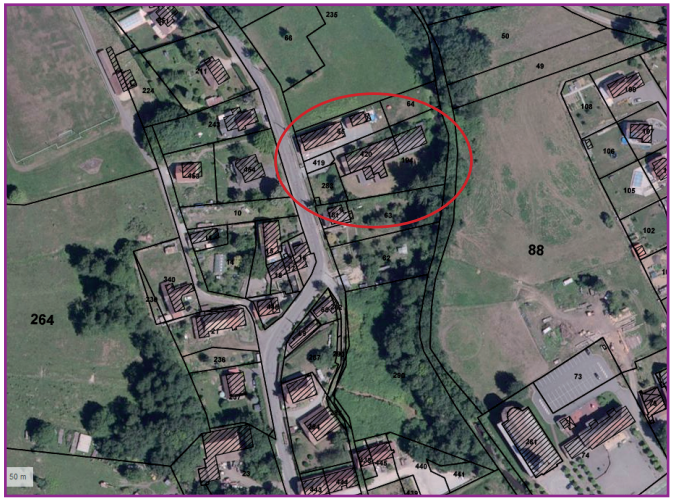

21 ancienne boissellerie Woerlin | *Lachapelle-sous-Rougemont*

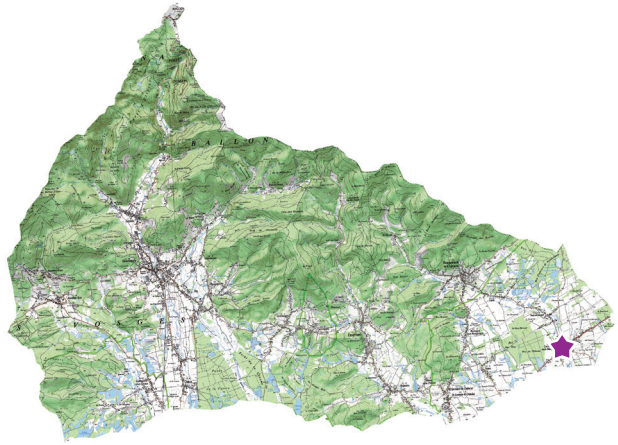

Description & situation

Positionnée à la sortie de la commune, en direction de Petitefontaine, cette fabrique de navettes pour métiers à tisser puis de pointes de navettes en métal a été édifiée à la fin du XIXe siècle. Cette activité perdure jusqu'en 1963 ; le lieu est ensuite le siège d'activités diverses (commerce de confiserie, atelier d'essuyage industriel) jusqu'en 1997.
Des bâtiments implantés perpendiculairement à la rue, seul le double pignon est réellement visible. La cheminée de la machine à vapeur utilisée pour produire de l'énergie a été démolie en 1989.

Caractéristiques techniques

• *Surface parcellaire :* environ 27 ares.

• *Caractéristiques des bâtiments :*
Les ateliers anciens sont d'un seul niveau, en moellons de grès enduits et couverts de toits à longs pans. Une extension à l'Est est en charpente métallique.

• *État global :*
Ancien atelier en mauvais état.

• *Situation foncière :*
Le site est une propriété privée.

• *Accessibilité :*
Situé en bordure de la RD11 (voiture, piétons, arrêt bus juste devant).

• *Situation environnementale :*
Placé en secteur d'expansion des crues de la Saint-Nicolas (atlas du Bassin de la Bourbeuse)

• *Autres servitudes notables :* Néant

Intérêt patrimonial

Ce site fait partie des petites unités annexes de l'industrie textile, assurant la fourniture de pièces détachées pour celle-ci. Situé en sortie de la commune, l'atelier présente une ligne de toitures singulière perpendiculairement à la rue. Le maintien de ce bâtiment original et peu volumineux pourrait témoigner de ce passé.

Intérêt dans le cadre du PLUi

Le site constitue un espace peu valorisé. Sa position en sortie de ville sur un axe secondaire présente un atout pour l'accueil d'activité artisanale compatible avec l'habitat proche.





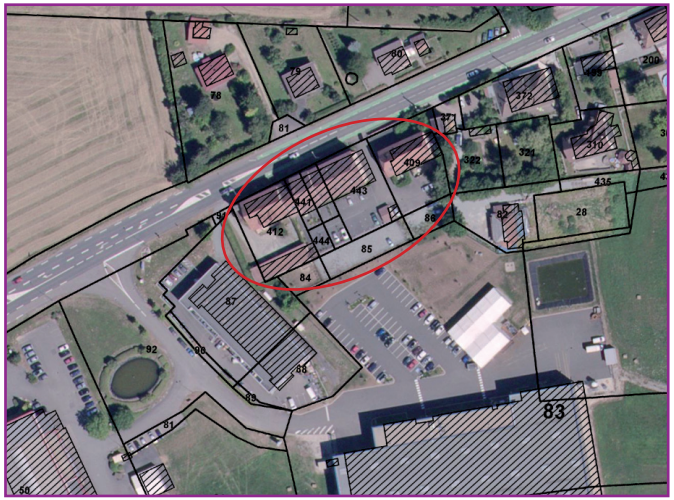

22 ancienne brasserie Grisez | *Lachapelle-sous-Rougemont, RD83*

Description & situation

Après la création d'une première brasserie artisanale au centre du village, une nouvelle unité fut créée au milieu du XIXe siècle à sa place actuelle. Elle atteindra un rythme industriel à la fin du XIXe, puis poursuivra son activité jusqu'en 1962. Occupés de façon intermittente après cette fermeture, les bâtiments de production sont quasiment tous démolis en 1993 pour aménager une zone d'activités. La cheminée a également disparu. Des bâtiments subsistent, alignés sur la rue, transformés en habitat, ainsi que la chapelle édifiée en 1880.
Au bord de la RD83, à l'entrée Ouest de la commune, le site accueille aujourd'hui quatre entreprises industrielles (essentiellement mécanique générale et mécanosoudure) et 140 emplois environ. Les bâtiments très visibles depuis la rue sont atypiques et la proximité de l'ancienne chapelle et des anciens garages automobiles ne simplifient pas la lecture de ce site, dont rien ne rappelle aujourd'hui la succession d'une activité passée de 5 générations de brasseurs.

Caractéristiques techniques

• *Surface parcellaire :* environ 1,2 ha pour l'ensemble du site originel. Après démolition, les bâtiments et terrains restants représentent une surface de 48 ares environ. Le reste des terrains est utilisé par une partie de la ZAE de la Brasserie.

• *Caractéristiques des bâtiments :*
Les anciens logements et ateliers sont R+2 et combles, en moellons de grès enduits et couverts de toits à longs pans avec croupe. Le garage est en brique et pourvu d'une toiture à longs pans avec croupe.

• *État global :* Les bâtiments de logement en bon état général.

• *Situation foncière :*
Les immeubles restants ont été morcelés en différentes propriétés privées. La chapelle est propriété communale.

• *Accessibilité :*
Située en bordure de la RD 83 (très bonne accessibilité voiture, cycles, piétons, arrêt bus à 400 m).

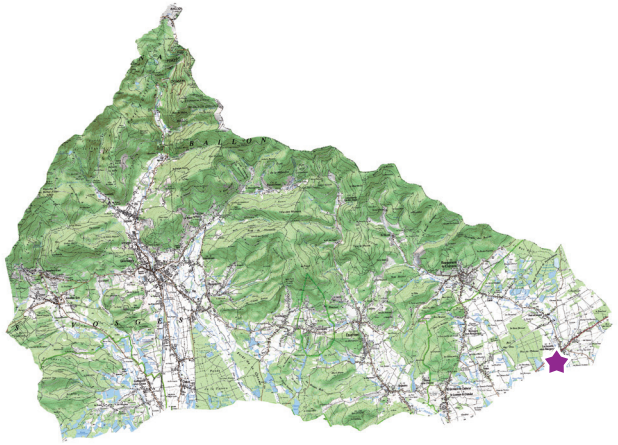

• *Situation environnementale :* Néant.

• *Autres servitudes notables :* Néant.

Intérêt patrimonial

La brasserie Grisey faisait partie des nombreux établissements français producteurs de bière de la fin du XIXe et début du XXe. Malgré les démolitions de certains bâtiments particuliers, le dernier établissement industriel de ce type dans la région conserve encore quelques traces, dont l'ancienne salle de brassage et l'atelier de fabrication. Cette activité a marqué la commune et mériterait d'y être rappelée, au moins de façon graphique, sur le bâtiment.

Intérêt dans le cadre du PLUi

Le site est aujourd'hui valorisé par la zone d'activités. Les bâtiments restants n'ont plus de vocation industrielle, mais d'habitat. La lisibilité du site et de son articulation à la ZAE mériterait sans doute d'être améliorée. Sa position sur un axe principal justifie de l'inclure dans un aménagement d'entrée de ville, permettant de valoriser la commune.





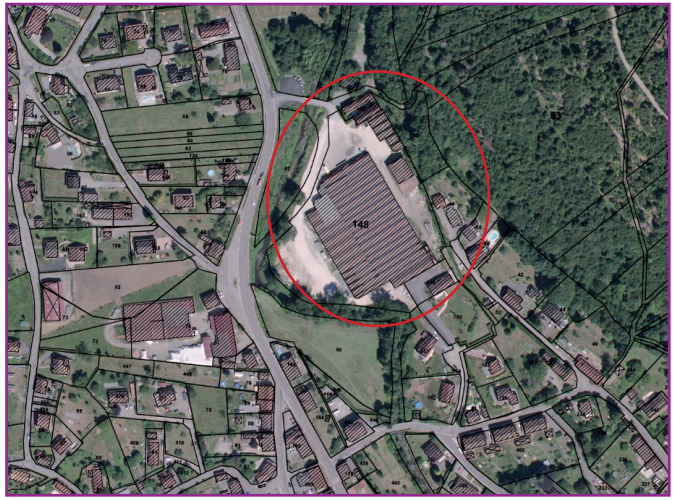

23 ancien tissage Boigeol-Japy « la fonderie » || Lepuix

Description & situation

Cette ancienne filature a été bâtie en 1856, sur un site pressenti en 1847 pour une usine de traitement de minerais de plomb, cuivre et argent, mais jamais construite. Détruit par un incendie en 1889, le bâtiment de plusieurs niveaux, dans le style de celui du tissage du pont, est reconstruit sur un seul niveau, puis transformé en tissage vers 1914. La société Boigeol transfère les activités de tissage à l'usine des Prés Heyd à Giromagny. L'activité cesse vraisemblablement dans les années 70. Une grande partie des ateliers sont convertis en magasin de meubles, dont l'activité a aujourd'hui cessé. Le reste des bâtiments a été converti en logements, magasin et autres activités. Un second commerce vient également de cesser ses activités. Le départ de ces deux activités pose la question du devenir de cet ensemble, dont la position, en bordure de la RD465, rend cet espace très visible.

Caractéristiques techniques

• *Surface parcellaire :* environ 1,5 ha

• *Caractéristiques des bâtiments :*
Un bâtiment atelier en rez-de-chaussée, avec poteaux de fonte, couvert de sheds. La cheminée a été détruite en 1984.

• *État global :* Une partie des bâtiments, dont l'atelier principal a été maintenue. D'autres sont à l'état de friche.

• *Situation foncière :* Copropriété

• *Accessibilité :* très bonne (voiture, bus) ; situé sur la route du Ballon d'Alsace.

• *Situation environnementale :*
Concerné par le PPRI de la Savoureuse (zone U1) ; site recensé dans la base BASIAS.

• *Autres servitudes notables :* Néant

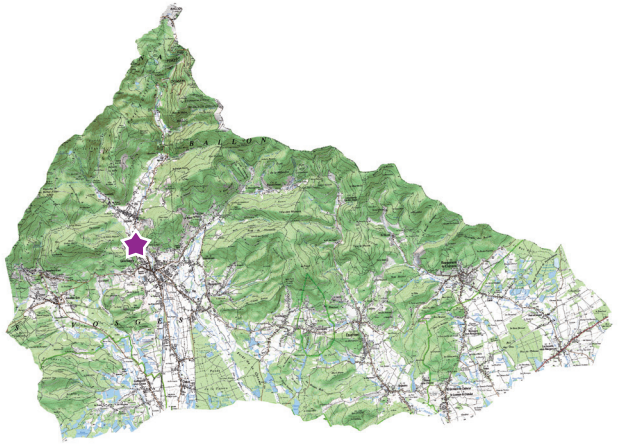

Intérêt patrimonial

Un des sites textiles du piémont, avec des bâtiments en shed, quelques bâtiments avec un niveau de comble sont encore présents. L'essentiel de ce qui faisait cet ensemble industriel (cheminée, bâtiment à plusieurs niveaux) a disparu. Il reste une forme caractéristique de ces anciennes industries dont l'usage a fait partie de l'appareil industriel d'une des familles d'entrepreneurs du XIXe siècle, la famille Boigeol.

Intérêt dans le cadre du PLUi

Le site est aujourd'hui partiellement occupé par des entreprises et des habitants, mais sa destination et sa valorisation globale restent posées. Localisé le long de la route départementale 465, le site peut être valorisé pour différentes fonctions (accueil touristique, habitat, activité). La vocation de ce site historique pourrait être précisée, afin de le conforter et le préserver, et lui offrir une meilleure qualité et cohérence d'espace.





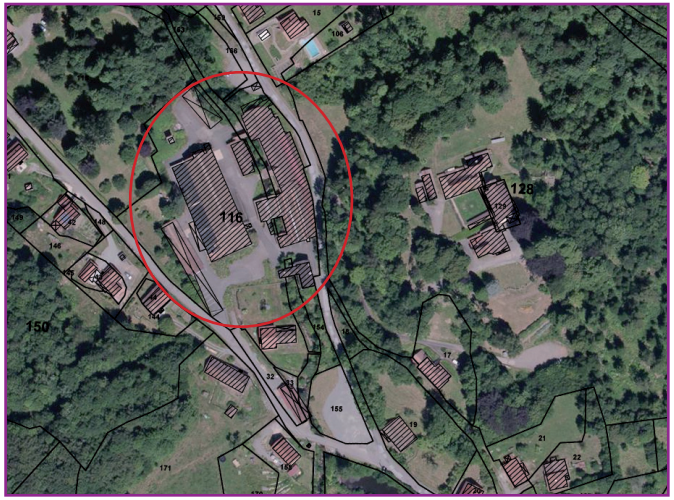

24 ancien tissage Briot & Cie | *Lepuix, rue de Chauveroche*

Description & situation

Cet ancien tissage a été bâti sur le site d'un moulin en 1828. Confronté à l'hostilité des tisseurs à bras, il est incendié en 1831. Il est reconstruit en 1843 et racheté notamment par H. Briot en 1895 qui lui donne sa forme actuelle (atelier à étage et machine à vapeur). L'activité cesse en 1979. Une partie des bâtiments sont occupés par le Secours Catholique et l'ADAPEI, qui y a installé un CAT. Les anciens bureaux et la conciergerie ont été récemment transformés en logement social, mais ont perdu une partie de leurs caractéristiques architecturales (encadrements de fenêtres, chaînages d'angles, lambrequins). Les éléments mécaniques particuliers de ce tissage (machine à vapeur, encolleuse et turbinene) ne sont plus présents. Situés en fond de vallée de la Beucinière, affluent de la Savoureuse, en contrebas du prieuré de Chauveroche, les lieux jouxtent l'ancien haut-fer, scierie communale, et restent assez éloignés du centre de Lepuix et des axes routiers principaux. Le seul accès possible traverse Lepuix.

Caractéristiques techniques

• *Surface parcellaire :* environ 1,1 ha

• *Caractéristiques des bâtiments :*
Les ateliers ont un étage carré couvert de toits à longs pans ; plusieurs bâtiments, chaufferie, hangars, bâtiment des turbines et conduites forcées sont encore présents.

• *État global :* Bâtiment de bureaux transformé en logements. Ateliers réutilisés, encore en l'état d'origine et peu transformés. D'autres bâtiments à l'abandon.

• *Situation foncière :*
Propriété société philanthropique. Utilisation CAT et stockage Secours Catholique.

• *Accessibilité* : moyenne (voitures, piétons). Site enclavé.

• *Situation environnementale :*
Site recensé dans la base BASIAS

• *Autres servitudes notables :* Néant

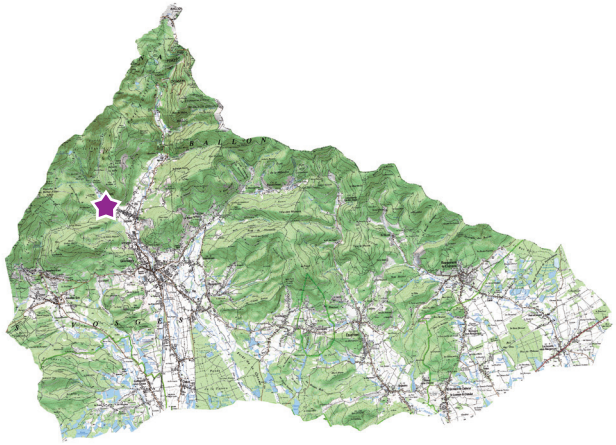

Intérêt patrimonial

Un des plus anciens sites textiles du piémont, avec des bâtiments à deux niveaux, avec des éléments ayant permis la fourniture d'énergie (dérivation, conduite forcée, etc.). Cet ensemble constitue un élément important de l'histoire textile locale.

Intérêt dans le cadre du PLUi

Partiellement revalorisé (logements dans les anciens bureaux), cet ensemble est encore relativement bien conservé. Les activités actuelles (CAT et locaux du Secours Catholique) permettent d'occuper les lieux mais n'offrent pas de garanties solides sur la pérennité du site et sa pleine valorisation. Le site est assez enclavé (fond de vallée) et ne permet pas d'y installer des activités (économiques, notamment) ayant des besoins d'accès importants. La vocation de ce site historique pourrait être précisée, afin de le conforter et le préserver.





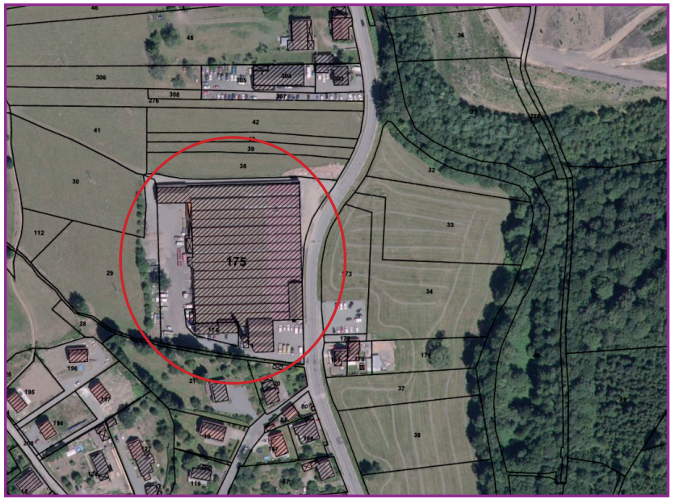

25 ancien tissage des Grands Champs | *Lepuix, rue de Belfort*

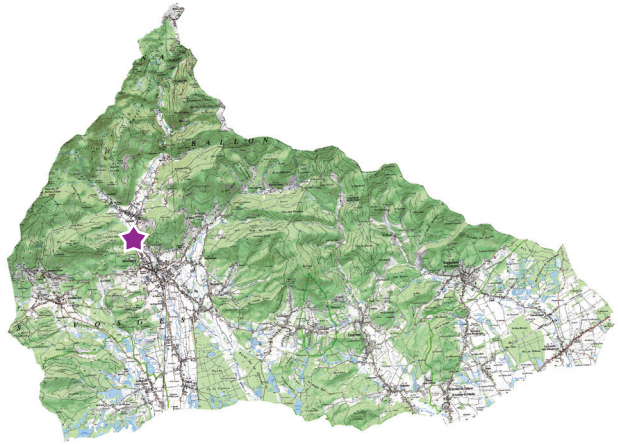

Description & situation

Construit en 1899 par Ernest Boigeol, ce tissage était alimenté par la filature des Prés Heyd de Giromagny. Accueillant 400 métiers en 1901, il est resté actif jusque dans les années 1970, après une tentative d'implantation d'une petite fabrique d'ouatinage.
Implantés en bordure de la RD 465 (route d'accès au Ballon d'Alsace), sur le territoire de Lepuix, à la sortie de Giromagny, les bâtiments sont aujourd'hui occupés par deux garages automobiles. Tous les bâtiments d'origine sont encore présents, cheminée comprise.

Caractéristiques techniques

• *Surface parcellaire :* environ 1,1 ha.

• *Caractéristiques des bâtiments :*
Les anciens ateliers sont en rez-de-chaussée, couvert de sheds en tuile mécanique. Les anciens bureaux, conciergerie et chaufferie possèdent un étage carré. Le hangar industriel a une charpente bois, hourdée de brique.

• *État global :*
Les bâtiments de logement sont en bon état général. La toiture a été refaite.

• *Situation foncière :*
Le site est une copropriété.

• *Accessibilité :*
Situé en bordure de la RD 465 (très bonne accessibilité voiture, cycles, piétons, arrêt bus à 50 m).

• *Situation environnementale :* Néant.

• *Autres servitudes notables :* Néant.

Intérêt patrimonial

Le tissage des Grands Champs fait partie de l'ensemble industriel textile développé par la famille Boigeol à la fin du XIXe. Le bon état de préservation des bâtiments, ainsi que de la cheminée, la position de l'ensemble en bordure de la route d'accès au Ballon d'Alsace, font de cet ensemble un site intéressant du point de vue de l'histoire textile du secteur. On regrettera cependant l'installation d'une façade standardisée de concession automobile qui dénature le lieu.

Intérêt dans le cadre du PLUi

Le site constitue un espace aujourd'hui valorisé par l'activité de garage automobile qui s'y est installée. La lisibilité du site en bordure de voie mériterait de soigner la façade des bureaux et des anciens ateliers. Le sujet des enseignes commerciales et artisanales devra sans doute être précisée, à l'aune des prescriptions proposées par le PNRBV.





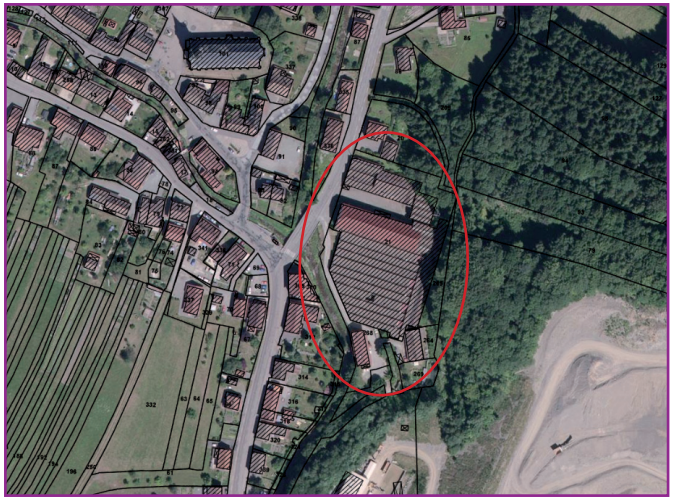

26 ancien tissage du Pont | *Lepuix, rue de Belfort*

Description & situation

Cet ancien tissage a été bâti en 1854 sur un site qui avait déjà été occupé par une fonderie de minerai d'argent et de cuivre au XVIe siècle, puis une usine métallurgique un peu plus tard. Agrandi à la fin du XIXe et au début du XXe (ateliers, turbine, logement patronal, contremaître et ouvriers, salle de répétition de la fanfare, magasin de vente), l'ensemble est resté en activité jusqu'en 1987. Le site est racheté par le Département en 1990 pour un projet d'implantation d'un musée de l'industrie locale. Plusieurs machines sont rassemblées au fil du temps par l'association patrimoniale locale (AHPSV). Depuis, ce projet est abandonné et l'association a arrêté son action sur ce site. Acquis récemment par un privé, les bâtiments font l'objet d'un projet de réhabilitation.

Caractéristiques techniques

• *Surface parcellaire :* environ 1,16 ha

• *Caractéristiques des bâtiments :*
L'atelier principal possède deux étages carrés et un comble, couverts de toits à longs pans avec demi-croupe. Plusieurs autres bâtiments sont encore présents : atelier avec toiture en sheds, cheminée carrée, hangars, bâtiment des turbines, conduites forcées, canal de dérivation.

• *État global :* La toiture du bâtiment principal de l'atelier a été refaite. Les autres ateliers, en toiture en shed, sont en cours de dégradation. L'ensemble est à l'état de friche.

• *Situation foncière :* Propriété privée.

• *Accessibilité :* très bonne (voiture, bus) ; situé sur la route du Ballon d'Alsace.

• *Situation environnementale :*
Concerné par le PPRI de la Savoureuse (zone U1) ; site recensé dans la base BASIAS.

• *Autres servitudes notables :*
Site voisin de la carrière de Lepuix.

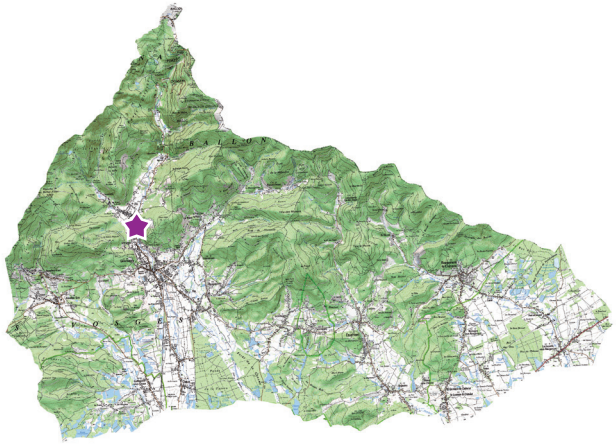

Intérêt patrimonial

Un des plus anciens sites textiles du piémont, avec un bâtiment à 4 niveaux, construit sur un site métallurgique du XVIe siècle, avec des éléments ayant permis la fourniture d'énergie (dérivation, turbine, conduite forcée, etc.). Cet ensemble constitue un élément majeur de l'histoire textile locale.

Intérêt dans le cadre du PLUi

Le site est aujourd'hui partiellement occupé par l'AHPSV, mais la question de sa destination reste posée. Localisé le long de la route départementale 465, il peut être valorisé pour différentes destinations (touristique, habitat, activité). La vocation de ce site historique pourrait être précisée, afin de le conforter et le préserver.





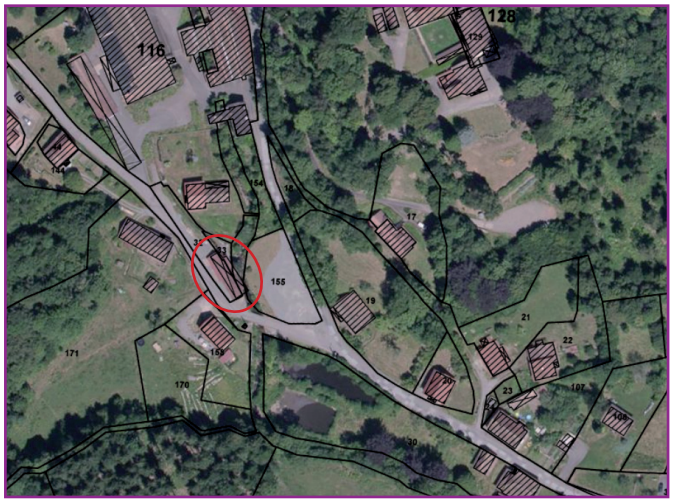

27 scierie Demouge | *Lepuix, rue de Chauveroche*

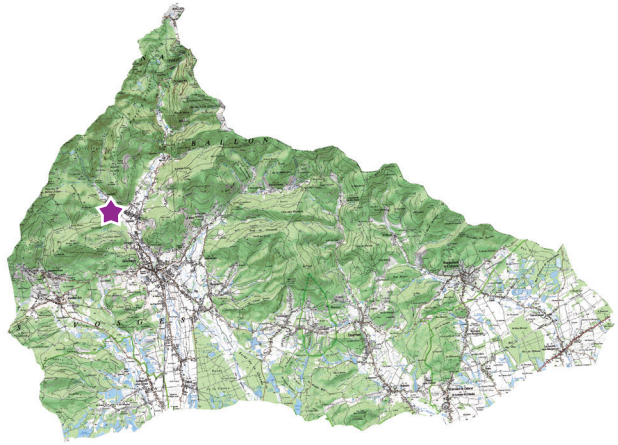

Description & situation

Construite en 1878, la scierie est implantée sur une dérivation de la Beucinière. Il s'agit d'un « haut fer » mu par une roue à aube en bois, à augets. Quatre générations de scieurs se sont succédées dans cet établissement. L'activité a cessé depuis 1994.
Située à côté de l'ancien tissage de Chauveroche, elle constitue un témoignage des anciennes techniques d'exploitation du bois. Après une restauration avec le soutien du PNRBV, elle est aujourd'hui utilisée à des fins pédagogiques et d'animation touristique.

Caractéristiques techniques

• *Surface parcellaire :* environ 6,4 ares.

• *Caractéristiques des bâtiments :*
Le bâtiment est en bois (structure et parement) d'un seul niveau. Le toit est couvert de tuiles et d'une avancée en tôle.

• *État global :*
Bon état général. L'ensemble de la toiture a été refaite.
Le chenal d'amenée à la roue à aube a également été refait.

• *Situation foncière :* Propriété communale.

• *Accessibilité :*
Situé en fond de vallon, après la traversée de la partie la plus urbanisée de Lepuix (accessibilité voiture moyenne, cycles, piétons, arrêt bus à 1 km).

• *Situation environnementale :*
En secteur inondable de la Beucinière.

• *Autres servitudes notables :* Néant

Intérêt patrimonial

La scierie illustre l'importance de l'exploitation forestière depuis l'industrie minière. Celle-ci a perduré longtemps en utilisant la force hydraulique. Cette scierie est le témoignage vivant de ces techniques anciennes.

Intérêt dans le cadre du PLUi

Le site constitue un espace aujourd'hui valorisé, et dont l'intérêt historique et touristique est indéniable. Les animations réalisées font de ce lieu un point d'attrait touristique. Les abords et les accès restent très sommaires, y compris dans l'accueil des personnes (parking non matérialisé, signalétique très limitée, espace d'accueil inexistant). Ce lieu mériterait d'être également valorisé au côté de l'ancien tissage de Chauveroche.





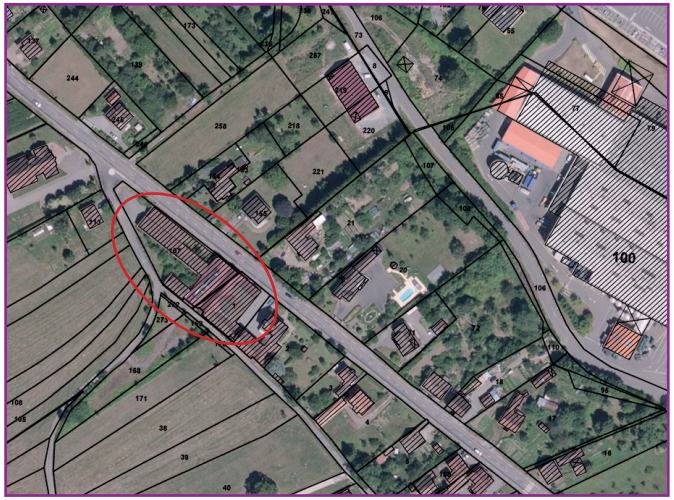

28 ancienne fonderie Behra | *Rougegoutte, avenue De Gaulle*

Description & situation

Créée en 1890, la fonderie traite de la fonte de fer, du cuivre et du bronze (plaques commémoratives notamment). Les bâtiments existants ont été construits au début du XXe siècle ; l'activité a cessé vers 1970.
Elle est implantée le long de la RD12, sur la limite de Giromagny et de Rougegoutte. L'ensemble du site est très visible, et développe un linéaire de 100 m environ le long de cet axe principal. Les lieux sont aujourd'hui partiellement occupés par un garage automobile.

Caractéristiques techniques

• *Surface parcellaire :* environ 43,3 ares.

• *Caractéristiques des bâtiments :*
Les ateliers de fabrication sont constitués d'un rez-de-chaussée en parpaings de béton et brique enduits. Ils sont couverts d'une toiture à longs pans et tuiles mécaniques. Le logement patronal à proximité comporte un étage carré et des combles.

• *État global :*
Le logement est en bon état général. Les ateliers sont en état moyen. Une partie des bâtiments-ateliers, située sur la commune de Rougegoutte, doit être démolie pour séparer l'ancienne fonderie d'un logement qui sera créé dans la partie arrière du logement patronal.

• *Situation foncière :*
Cette propriété privée est aujourd'hui divisée en plusieurs propriété (logements, ateliers).

• *Accessibilité :*
Bonne (voiture, cycles, arrêt bus à 200 m). Absence de trottoirs.

• *Situation environnementale :* Néant

• *Autres servitudes notables :* Le site est en bordure de la RD12, classée en voie bruyante, catégorie 4.

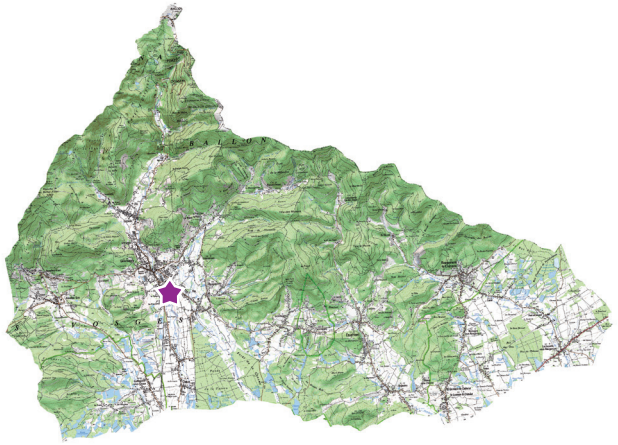

Intérêt patrimonial

La fonderie fait partie des établissements de métallurgie locaux construits à la faveur du développement industriel du XIXe siècle.

Intérêt dans le cadre du PLUi

Le site constitue un espace à la fois en friche et pour partie réemployé. Sa position très visible, le long d'un axe majeur de la Communauté de communes, invite à s'interroger sur son devenir. Une partie des bâtiments industriels doit d'ores et déjà être démolie pour accroître l'espace autour des habitations proches.







29 ancienne scierie Munsch | *Rougemont-le-Château, rue Saint-Nicolas*

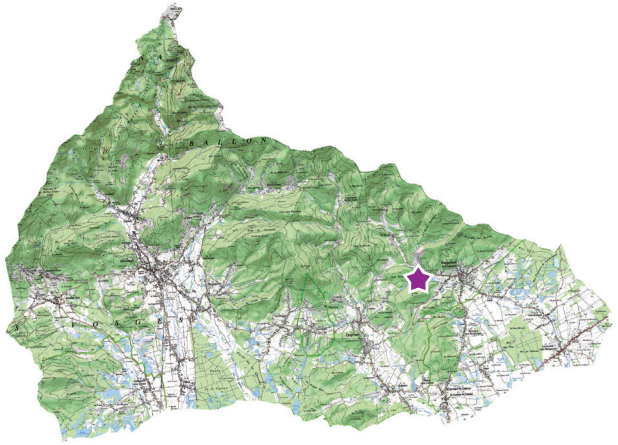

Description & situation

Au début du XXe siècle, une petite usine d'extraction de barytine (produit utilisé pour l'industrie pharmaceutique ou papetière) a été installée à proximité des galeries ouvertes à flanc de montagne.
Après quelques années de fonctionnement, l'usine est transformée en scierie. Depuis les années 1970, l'activité s'est réduite ; la turbine hydraulique est abandonnée. Aujourd'hui, une partie des locaux a été transformée en logement.
Implanté dans le vallon de St Nicolas, sur une dérivation de la rivière, l'établissement est isolé du reste de l'agglomération.

Caractéristiques techniques

• *Surface parcellaire :* environ 2,16 ha pour l'ensemble du site d'origine.

• *Caractéristiques des bâtiments :*
L'atelier de fabrication est en moellon de lave enduit, pourvu d'un étage carré et d'une toiture à longs pans.

• *État global :*
Le logement est en bon état général. Les ateliers sont d'un état moyen.

• *Situation foncière :*
Site morcelé en plusieurs propriétés privées.

• *Accessibilité :*
Assez isolé (voiture, cycles, arrêt bus à 1,2 km).

• *Situation environnementale :* Néant

• *Autres servitudes notables :* Néant

Intérêt patrimonial

Cet établissement illustre la série de petites entreprises installées dans la mouvance de l'industrie locale, en utilisant l'énergie hydraulique à disposition.

Intérêt dans le cadre du PLUi

Le site est un espace isolé dont la vocation artisanale peut encore être maintenue, mais reste globalement peu accessible. Une partie du site est dédié à l'habitat.





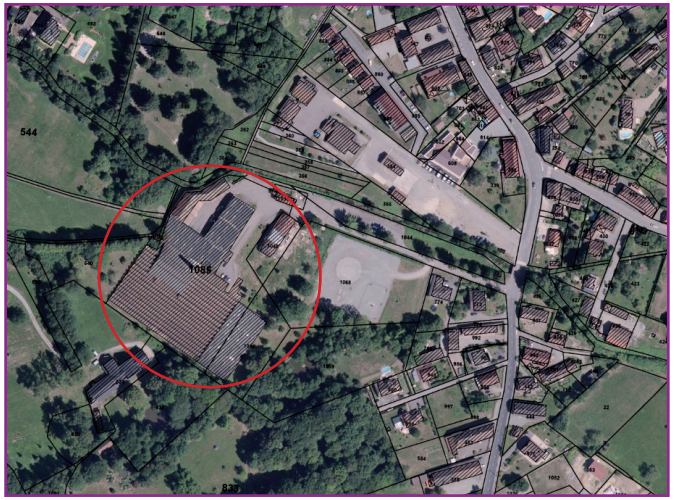

30 ancien tissage Ehrard | *Rougemont-le-Château, allée G. et V. Ehrard*

Description & situation

Construit vers 1845, ce tissage était approvisionné par une filature de Masevaux. Actionné au départ par la force hydraulique (dérivation de la St Nicolas), une machine à vapeur a remplacé le mode de production initial d'énergie. Le site a employé près de 400 personnes en 1914.
Progressivement étendu, mais touché par la crise du textile, le site s'est orienté vers la fabrication de toile métallique dans les années 1960. L'atelier de fabrication à deux étages est détruit par un incendie en 1980. Le tissage de toile métallique est progressivement abandonné pour se tourner vers la production de fil d'acier, cuivre ou laiton et de treillis soudés (Filiac). Cette activité a quitté Rougemont en 2014 pour s'installer dans le bassin de Vesoul. Le site est aujourd'hui occupé par une entreprise de logistique (TML & MFT).
Au centre de la commune, il comprend plusieurs bâtiments, ainsi qu'une maison de maître et une ferme au sein d'un parc, à proximité. Le site a été abondamment modifié au fil du temps et des occupations. Un nouveau bâtiment de stockage remplace l'atelier à étages. Une partie des bâtiments est aujourd'hui propriété communale (CLSH).
Le logement patronal est une maison de maître typique de l'époque. Attribuée à l'architecte alsacien Duvillard, elle est complétée par une ferme à l'architecture également soignée. L'ensemble, aujourd'hui habité, est situé à proximité de l'ancien tissage, au sein d'un parc arboré.

Caractéristiques techniques

• *Surface parcellaire :* environ 2,3 ha pour tout le site d'origine.

• *Caractéristiques des bâtiments :*
Atelier de fabrication en moellon de lave et de grès enduit, couvert de sheds en tuile. Ateliers de réparation en moellons avec charpente bois, couverts de toit à longs pans et demi-croupe. Autres bâtiments également en moellon enduit. Logement patronal en pierre de taille et moellon de grès enduit, constitué d'un étage carré et un étage de comble, avec toit à longs pans brisés en ardoise, croupe et demi-croupe. Deux logements dans la ferme, bâtie en moellon de lave enduit avec un toit à longs pans couvert de tuiles et d'ardoises pour certaines parties. Bief de dérivation encore présent.

• *État global :*
Logement patronal en bon état. Ateliers en partie réhabilités, dont l'ancienne chaufferie, ainsi que les anciens bureaux et la conciergerie. Cheminée encore présente mais vraisemblablement raccourcie depuis son édification.

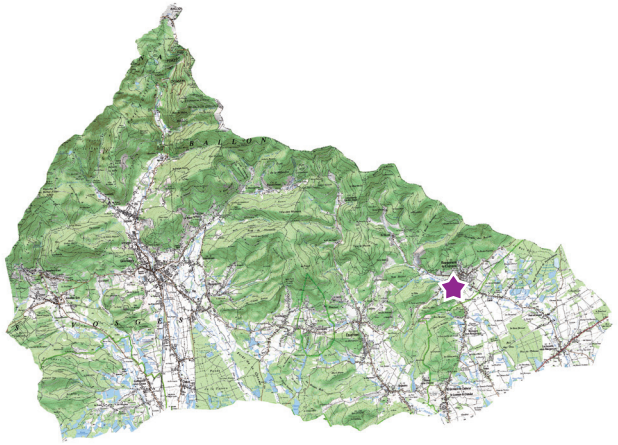

• *Situation foncière :*
Site morcelé entre une propriété privée (SCI), une partie communale et une autre propriété particulière. Le logement patronal est également scindé en plusieurs propriétés.

• *Accessibilité :*
Situé en centre-ville (voiture, cycles, piétons, arrêt bus à 180 m).

• *Situation environnementale :* Néant.

• *Autres servitudes notables :*
Servitude de protection des centres (télécommunications) sur une petite partie du site.

Intérêt patrimonial

Cet ensemble est assez représentatif du développement du textile à la fin du XIXe et début du XXe siècle. Le bon état de conservation du logement patronal, de la ferme et du parc permet d'illustrer le train de vie du patronat industriel de cette époque. Le bâti industriel restant bien préservé peut aussi être un témoin sur cette partie du piémont.

Intérêt dans le cadre du PLUi, et perspectives envisagées

L'accès au site est en impasse. La dérivation de la Saint-Nicolas longe cet accès qui sépare cet espace du parking et de l'ancienne gare proche. L'ensemble mériterait d'être mieux intégré à la ville, afin de valoriser cet espace central, tout en conservant l'activité présente sur le site.







31 ancien tissage Winckler | *Rougemont-le-Château, rue d'Étueffont*

Description & situation

Cet ancien tissage à bras, transformé en 1862 par Antoine Winckler en tissage mécanique grâce à l'usage d'une machine à vapeur, a maintenu son activité jusqu'en 1952. Après diverses transformations et activités, les bâtiments sont abandonnés au cours des années 2000. Depuis sa construction, certains éléments ont disparu (cheminée, salle des machines, certains ateliers de fabrication, etc.). Mais il en reste une bonne partie : ateliers avec toiture en sheds, conciergerie et logement patronal, couverts d'ardoises.
Positionnés en plein cœur de Rougemont, les bâtiments longent la rue d'Étueffont. À l'arrière de cet ensemble, de vastes parcelles se prolongent jusqu'à la rivière Saint-Nicolas et font de cet espace un potentiel intéressant d'urbanisation pour la commune.

Caractéristiques techniques

• *Surface parcellaire :* environ 1,3 ha

• *Caractéristiques des bâtiments :*
Ateliers en moellon de grès ; conciergerie composée d'un étage de comble couvert d'un toit brisé en pavillon et ardoise. Le logement patronal possède un étage carré, un étage de comble et un toit à longs pans brisés avec croupe, couvert d'ardoise.

• *État global :* Bâtiments en friche.
État moyen pour le bâtiment patronal.

• *Situation foncière :*
Bâtiment patronal occupé.

• *Accessibilité :* Bonne (voiture, piétons, bus arrêt Route d'Étueffont).

• *Situation environnementale :*
Site recensé dans la base BASIAS.

• *Autres servitudes notables :* Néant.

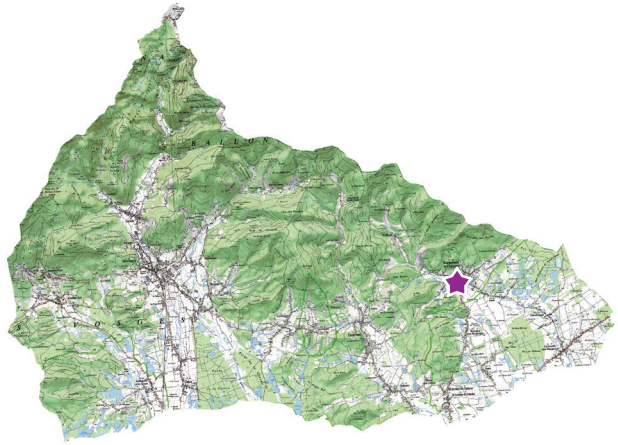

Intérêt patrimonial

Ce lieu est un des témoins de l'aventure textile du piémont au XIXe siècle. Les bâtiments qui présentent un intérêt particulier sont les ateliers en limite de la rue d'Étueffont, la conciergerie et le logement patronal, typique des maisons de maître de cette époque. Sa place au cœur de Rougemont permet de mettre l'accent sur l'histoire de cette aventure industrielle.

Intérêt dans le cadre du PLUi

Positionné au centre de la commune, sur un des axes principaux, en direction d'Étueffont, cette propriété présente un intérêt certain de réutilisation du patrimoine local, dans une vocation plutôt résidentielle, compte tenu de sa position.







32 ancienne usine métallurgique Schmerber | *Rougemont-le-Ch.*

Description & situation

Vers 1860, sur l'emplacement d'un ancien moulin, une petite usine de serrurerie-quincaillerie est édifiée pour élaborer des pièces pour industrie textile. Cette activité cesse en 1910. Après la Première Guerre mondiale, la société Kern s'y installe pour fabriquer des toiles, rubans métalliques, tamis et grillages. Société reprise ensuite par Tréfilor en 1936, puis Thécla en 1957 (pour une nouvelle activité de polissage et chromage de pièces métalliques), puis DFI Delle Fonderie Industrielle, qui sera le dernier utilisateur du site jusque dans les années 2000. Les locaux sont aujourd'hui inoccupés.
Le site est en sortie de Rougemont, sur la RD15, en direction de Leval, face à la maison de retraite, au bout d'un accès en impasse et à cheval sur la Saint-Nicolas. À la fin des années 1980, deux bâtiments de logements sociaux ont été construits sur les terrains situés à l'entrée du site. Un ancien bâtiment qui jouxte ces deux terrains a été également réhabilité en logements sociaux.

Caractéristiques techniques

• *Surface parcellaire :* Le site propriété de DFI Fonderie Industrielle Delle développe une surface d'environ 2.7 ha. Le site originel était d'une surface d'environ 1.9 ha.

• *Caractéristiques des bâtiments :*
Atelier de fabrication en moellon de grès enduit, agrandi après incendie en 1972 et réduit de son étage carré original, et couvert en ciment amiante. Extensions des ateliers de 1963 en rez-de-chaussée en pans de fer hourdé de parpaing béton. Ancienne forge, et bureau en rez-de-chaussée, en moellon de grès enduit couvert d'un toit à longs pans et tuiles. Conciergerie constituée d'un étage de comble, l'ancien logement un étage carré. Bief de dérivation encore présent.

• *État global :* ensemble globalement en friche.

• *Situation foncière :*
Site toujours sous la propriété de DFI Delle Fonderie Industrielle

• *Accessibilité :*
Situé en sortie d'agglomération, en bordure de RD15 (accès voiture, cycles, arrêt bus à 500 m).

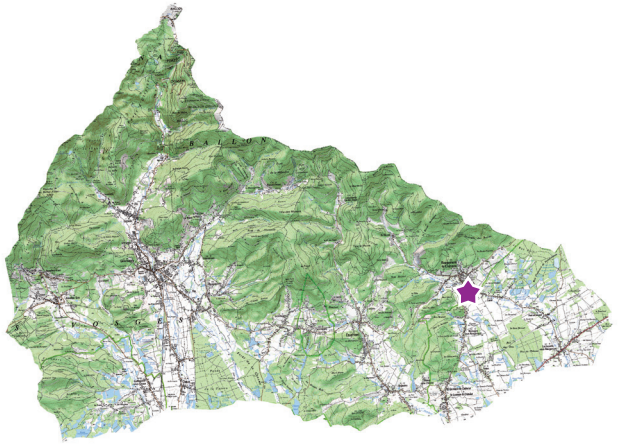

• *Situation environnementale :*
Le sol est pollué par des métaux lourds et autres polluants (chrome, nickel, cuivre, zinc, hydrocarbures). Les prélèvements effectués dans la nappe alluviale ont révélé des teneurs anormales de ces produits. Une restriction pour l'utilisation du sol et du sous-sol est signifiée.

• *Autres servitudes notables :* Néant.

Intérêt patrimonial

Le site témoigne de l'activité métallurgique en relation avec l'industrie textile, même si cette activité s'est transformée assez rapidement après sa création. De la même façon que d'autres ensembles, la position sur un bief de dérivation rappelle l'usage de la force hydraulique.

Intérêt dans le cadre du PLUi, et perspectives envisagées

L'accès au site s'effectue en passant à proximité de deux immeubles d'habitation. La pollution du site limite actuellement son usage. Ces contraintes limitent une nouvelle activité industrielle potentielle. Une activité artisanale pourrait éventuellement y être installée après dépollution des lieux.





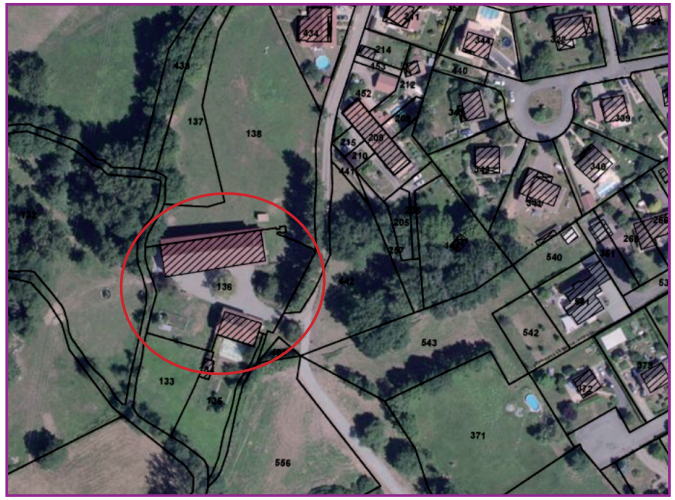

33 ancien tissage Bumsel | *St-Germain-le-Châtelet, rue du Moulin*

Description & situation

Un ancien moulin a été converti en tissage mécanique de coton en 1861. Pour répondre aux besoins de son activité, le propriétaire décide rapidement de le pourvoir d'un autre bâtiment à étage, accolé au premier bâtiment et muni de deux turbines et d'une machine à vapeur, puis équipé de moteurs électriques pour compenser les débits insuffisants. Après plusieurs changements de propriétaires, deux immeubles de 4 et 5 logements ouvriers sont construits au début du XXe siècle. Le tissage ferme ses portes en 1935. Une cinquantaine d'ouvriers y étaient employés vers 1920. Le bâtiment du moulin abritant le premier tissage est détruit pendant la Seconde Guerre mondiale et la cheminée de la chaudière en 1958. En 1965, l'ensemble est transformé en élevage de visons.
Situé à l'extrémité d'une impasse, le lieu est assez isolé de l'agglomération, construit sur une dérivation de la Madeleine. Il n'y a plus d'activité aujourd'hui ; l'ensemble est occupé en propriété privée.

Caractéristiques techniques

• *Surface parcellaire :* environ 1 ha.

• *Caractéristiques des bâtiments :*
Atelier de fabrication en moellon de grès enduit. Constitué d'un rez-de-chaussée avec poteaux en bois et d'un étage carré couvert d'un toit à longs pans et tuiles. Salle des machines accolée au pignon Est.
Un logement pourvu d'un étage carré et toiture à demi-croupe a été bâti sur le site. Logements ouvriers en rez-de-chaussée dans la même rue.

• *État global :* État moyen.

• *Situation foncière :*
Le site industriel est propriété privée ; les logements ouvriers ont été cédés à des propriétaires privés.

• *Accessibilité :*
Accessible en impasse, en limite de l'agglomération (voiture, cycles, piéton, arrêt bus à 550 m).

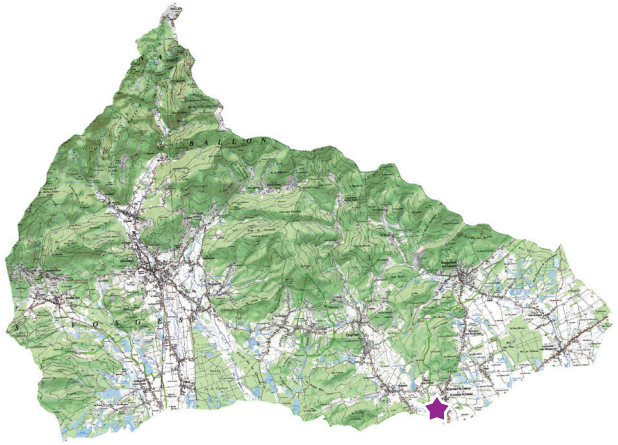

• *Situation environnementale :* Néant

• *Autres servitudes notables :* Néant

Intérêt patrimonial

Avec le tissage du pont, c'est le seul établissement textile à étage encore présent dans la CCVS. Cet ensemble est également doté de logements ouvriers à proximité. Les volumes sont encore présents et témoignent, au côté des grands établissements industriels, des petites unités qui se sont développées à cette époque. Le maintien de ce type de bâtiment est souhaitable.

Intérêt dans le cadre du PLUi

Situé en impasse, la reprise de l'ensemble en propriété privée ne peut qu'éventuellement accueillir une activité artisanale compatible à la traversée d'un quartier d'habitat.





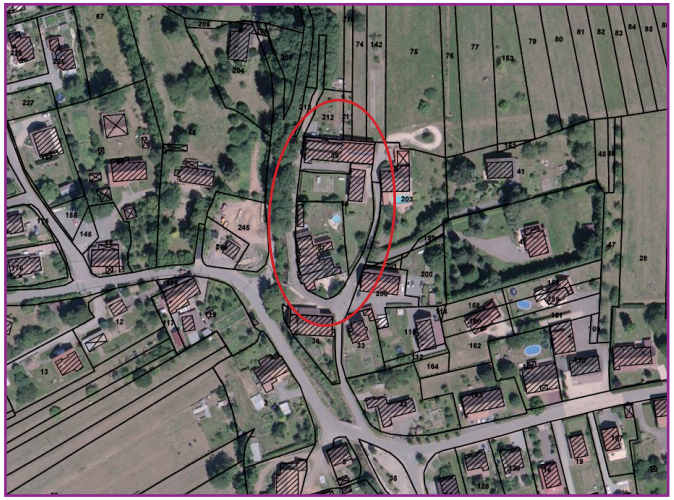

34 ancienne usine de bonneterie Cheviron | *Vescemont*

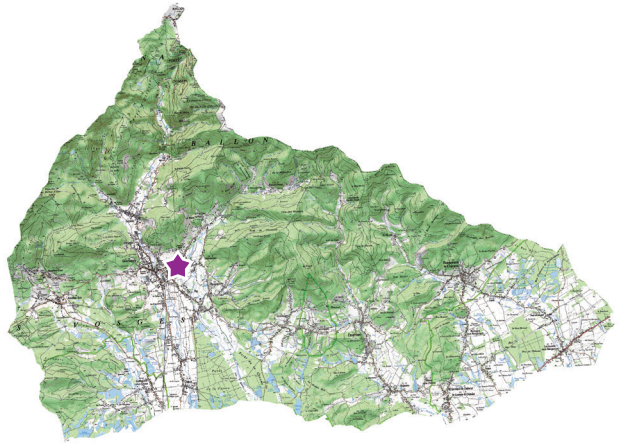

Description & situation

Construite vers 1890, cette entreprise spécialisée dans la fabrication de chaussettes et de bas précède les deux autres usines ouvertes par Albert Cheviron à Giromagny en 1930 et à Plancher-les-Mines dans les années 1930. La bonneterie fermera ses portes en 1954. Après diverses activités (fabrique de chips, de pompes à chaleur, de menuiserie industrielle), les bâtiments sont vendus à des particuliers et transformés en logements.
Situé rue de la Rosemontoise à proximité du centre de Vescemont, au bord de la rivière, ce site est un ensemble peu visible, dont on ne perçoit aujourd'hui que la forme de toiture en shed, dont la structure a été conservée pour y installer les logements.

Caractéristiques techniques

• *Surface parcellaire :* environ 20,5 ares, en deux parties.

• *Caractéristiques des bâtiments :*
Les ateliers de fabrication sont en brique, moellon de grès enduit et parpaings béton en rez-de-chaussée, couvert de sheds et de toits à longs pans. Le logement patronal possède un étage carré.

• *État global :* L'ensemble des bâtiments est en bon état.

• *Situation foncière :*
L'ensemble du site est partagé entre une copropriété et une propriété privée.

• *Accessibilité :* Bonne
Situé en cœur de village (voiture, cycles, piétons, arrêt bus à 250 à 300 m).

• *Situation environnementale :* Néant

• *Autres servitudes notables :*
Le site est inscrit dans le périmètre de protection des eaux potables et à la limite du secteur inondable de la Rosemontoise (Atlas des zones inondables).

Intérêt patrimonial

Cet ensemble fait partie du groupe des unités textiles développées à la fin du XIXe siècle et au début du XXe dans le piémont des Vosges. Malgré sa transformation en logements, l'ensemble conserve encore sa ligne de toiture caractéristique. Il rappelle la présence de ces usines dans les plus petites agglomérations.

Intérêt dans le cadre du PLUi

Cet espace est situé en cœur de village. Le site démontre la capacité de ces petits ensembles à se reconvertir, y compris dans une autre vocation que celle d'origine, tout en conservant ses particularités architecturales.





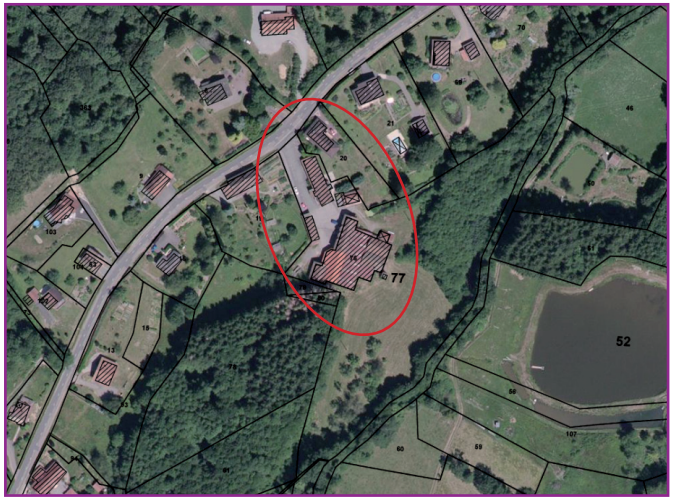

35 ancienne usine de décolletage Sonnet | *Vescemont*

Description & situation

Fondée en 1908, sur une dérivation de la Rosemontoise et à l'emplacement d'un ancien moulin, cette usine de décolletage est spécialisée dans la fabrication de boulons. Rachetée en 1947 par la société Piquerez et agrandie de nouveaux ateliers, elle prend le nom de Décolletage du Rosemont. La société est toujours en activité est emploie aujourd'hui moins de 10 salariés.
Situé rue du Rosemont à l'entrée du vallon de la Rosemontoise, le long de la RD14, en venant de Giromagny, ce site est un ensemble peu visible, légèrement en contrebas de la route.

Caractéristiques techniques

• *Surface parcellaire :* environ 1,4 ha, dont une partie intègre l'ancien canal de dérivation.

• *Caractéristiques des bâtiments :*
L'atelier de fabrication originel est en moellon de grès enduit, avec un étage de soubassement et un rez-de-chaussée surélevé, couvert d'un toit à longs pans et tuiles. Les autres ateliers sont en parpaings de béton ou pan de fer hourdé, couvert de tuiles et tôles.

• *État global :* L'ensemble est en bon état.

• *Situation foncière :*
Propriété de l'entreprise.

• *Accessibilité :* moyenne
Situé en entrée de vallon (voiture, cycles, arrêt bus à 1,2 km).

• *Situation environnementale :* Néant

• *Autres servitudes notables :*
Ligne de transport d'électricité basse tension.
Le site est dans le périmètre de protection des eaux potables.

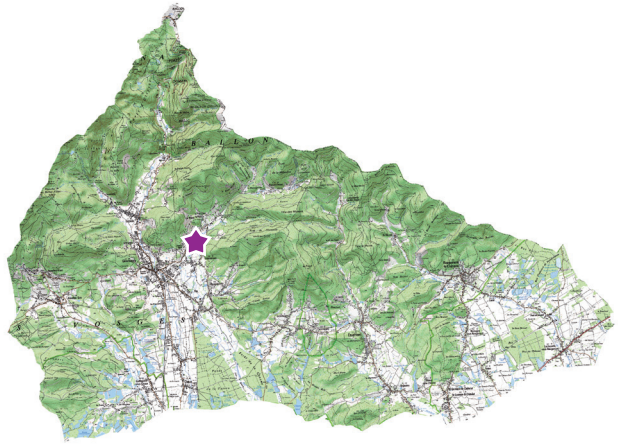

Intérêt patrimonial

Cet ensemble fait partie du groupe des petites unités métallurgiques développées au début du XXe siècle dans le piémont des Vosges et parfois, comme celle-ci, installée sur l'emplacement d'une activité plus ancienne (ici une scierie). Il rappelle la présence de ces usines dans les plus petites agglomérations et dont l'activité occupait parfois de nombreuses personnes.

Intérêt dans le cadre du PLUi

Cet espace est situé en entrée de vallon. Le site accueille encore une activité industrielle. La question de la vocation du lieu pourra seulement se poser si une cessation d'activité intervient.





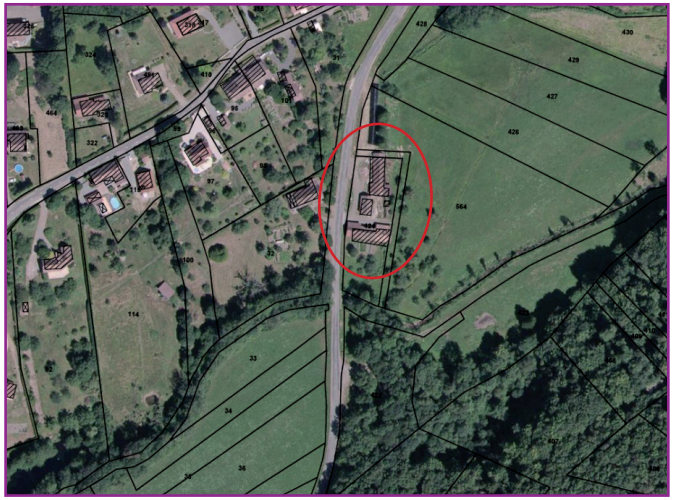

36 Scierie Demeusy | *Vescemont, rue des Carrières*

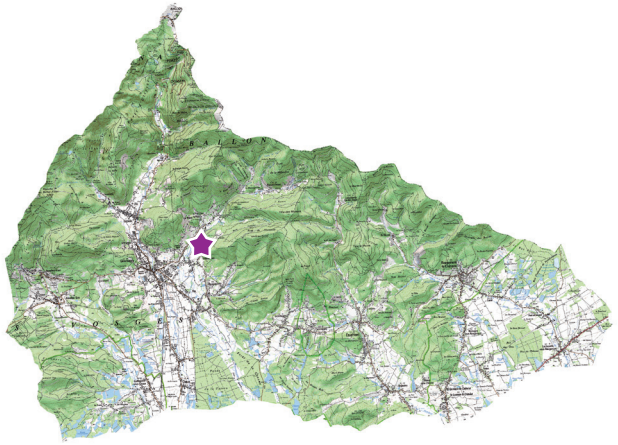

Description & situation

Fondée en 1860, cette scierie est installée sur une dérivation de la Rosemontoise. Elle est équipée d'un haut fer et d'une roue à godets métalliques.
Situé rue des carrières dans le vallon de la Rosemontoise, le long de la D24, ce site est un ensemble dont les éléments mécaniques sont placés sur le côté non visible du bâtiment depuis la route. Quelques personnes passionnées ont remis en état le haut fer en 2014 pour le faire fonctionner régulièrement.

Caractéristiques techniques

• *Surface parcellaire :* environ 26 ares.

• *Caractéristiques des bâtiments :*
L'atelier est une structure bois posée sur moellon de grès enduit, bardage bois et couvert d'un toit à longs pans. Un logement et un hangar ont été édifiés à proximité.

• *État global :*
L'ensemble des ateliers et le logement patronal sont dans un état relativement bon

• *Situation foncière :*
L'ensemble du site est une propriété privée (famille d'origine).

• *Accessibilité :*
Situé dans le vallon de la Rosemontoise à l'écart du village (accessibilité voiture, cycles, et arrêt bus à 1,4 km).

• *Situation environnementale :* Néant

• *Autres servitudes notables :*
Le site est inscrit dans le périmètre de protection des eaux potables et à la limite du secteur inondable de la Rosemontoise (Atlas des zones inondables).

Intérêt patrimonial

À l'image de la scierie communale de Lepuix, cet ensemble illustre les techniques de sciage de la fin du XIXe siècle et du début du XXe dans le piémont des Vosges. Encore en fonctionnement, elle peut être un relais de celle de Lepuix.

Intérêt dans le cadre du PLUi

Outre l'activité sur la filière bois, cet endroit peut être également valorisé d'un point de vue touristique.

HABITAT

Préambule 119

1. Les habitants 120

1.1. Une croissance régulière de la population jusqu'en 2010, mais des disparités locales 120

1.2. Depuis 2010, une croissance qui s'est affaiblie 122

1.3. Un vieillissement de la population 123

1.4. Des ménages plus nombreux, mais de taille plus petite 126

1.5. Une composition des ménages qui évolue 127

1.6. Une population qui se fragilise 129

2. Le parc de logements 130

2.1. Le parc de logements de la CCVS et ses caractéristiques .. 130

2.2. La vacance du parc de logements et la problématique du parc ancien 132

2.3. Le parc social 134

2.4. L'offre en logement spécifique 136

2.5. Une offre nouvelle en logements soutenue par la construction dans le diffus 138

2.6. L'activité immobilière et foncière : un net ralentissement 139

2.7. Le marché immobilier 140

Préambule

Panel des intercommunalités comparables à la Communauté de communes des Vosges du sud

Dans l'analyse de la population et du parc de logements de la CCVS, il est important d'utiliser des comparatifs pour s'étalonner. Dans ce but, nous avons choisi deux intercommunalités voisines et de taille comparable.

EPCI	département	nombre de communes	Population en 2021
CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	Haut-Rhin	15	15 897
CC Rahin et Chérimont	Haute-Saône	9	11 703
CC des Vosges du Sud	Territoire de Belfort	22	15 067

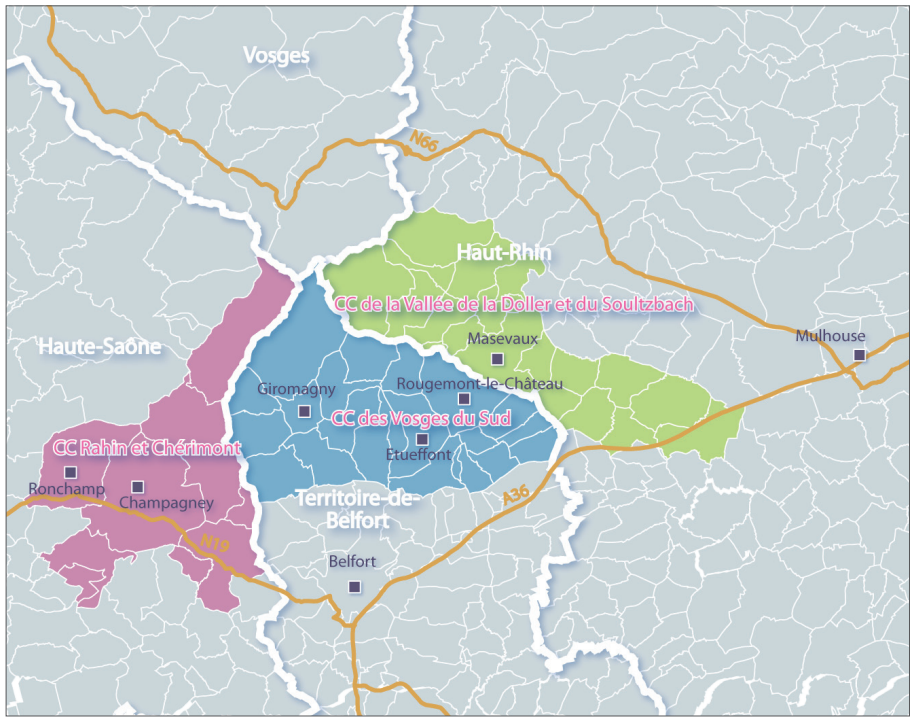

1. Les habitants

1.1. Une croissance régulière de la population jusqu'en 2010, mais des disparités locales

En 2021, la CCVS compte 15 067 habitants. Giromagny, Rougemont-le-Château et Étueffont en sont les communes les plus importantes, avec respectivement 2 908, 1 486 et 1 394 habitants.

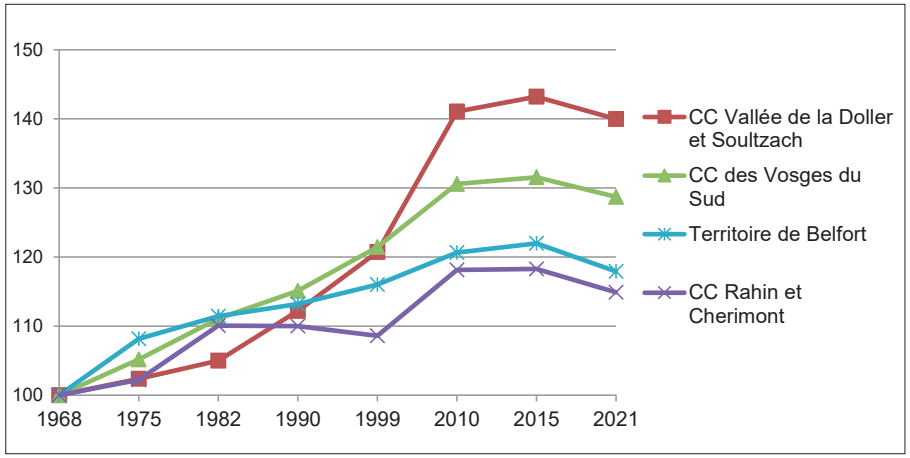

Comparatif de l'évolution de la population entre 1968 et 2021 (en base 100) - Source : INSEE 2021

Entre 1968 et 2021, la CCVS a gagné près de 3 400 habitants, soit un accroissement de 29 % (+0,5 % par an). La population de la CCVS évolue à un rythme régulier jusqu'en 2010.

La croissance de la CCVS depuis 1968 est supérieure à celles du département et de l'intercommunalité voisine, la CC Rahin et Chérimont, et similaire jusqu'en 1999 à celle de la CC Vallée de la Doller et Soultzbach (Masevaux).

Communes	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015	2021	1968-2021
Anjoutey	358	339	423	544	591	684	618	584	+63%
Auxelles-Bas	283	325	361	353	461	477	474	432	+53%
Auxelles-Haut	256	228	220	252	305	310	294	283	+11%
Bourg-sous-Châtelet	28	45	85	111	126	128	109	124	+343%
Chaux	615	780	814	869	955	1 080	1 109	1 179	+92%
Étueffont	968	971	1 081	1 324	1 326	1 469	1 487	1 394	+44%
Felon	117	131	155	204	218	256	246	233	+99%
Giromagny	3 171	3 393	3 577	3 226	3 300	3 187	3 130	2 908	-8%
Grosmagny	270	337	357	464	483	548	547	534	+98%
Lachapelle/Chaux	456	543	607	577	625	691	718	751	+65%
Lachapelle/Rougemont	441	409	403	404	460	560	597	569	+29%
Lamadeleine-Val-d.-A.	28	14	14	29	33	33	39	48	+71%
Lepuix	1 142	1 083	1 028	1 059	1 116	1 155	1 140	1 127	-1%
Leval	194	179	186	206	192	196	249	245	+26%
Petitefontaine	114	120	142	158	173	193	191	191	+68%
Petitmagny	108	139	193	261	290	279	283	332	+207%
Riervescemont	56	42	48	43	50	93	105	90	+61%
Romagny/Rougemont	130	155	177	183	199	209	211	216	+66%
Rougegoutte	826	892	919	858	894	1007	996	981	+19%
Rougemont-le-Château	1 375	1 318	1 301	1 198	1 198	1 392	1 456	1 486	+8%
Saint-Germain-le-Châ.	293	327	347	506	525	607	640	655	+124%
Vescemont	476	542	564	644	695	722	766	705	+48%
CCVS	11 705	12 312	13 002	13 473	14 215	15 276	15 405	15 067	+29%

L'évolution de la population par communes entre 1968 et 2021 - Source : INSEE 2021

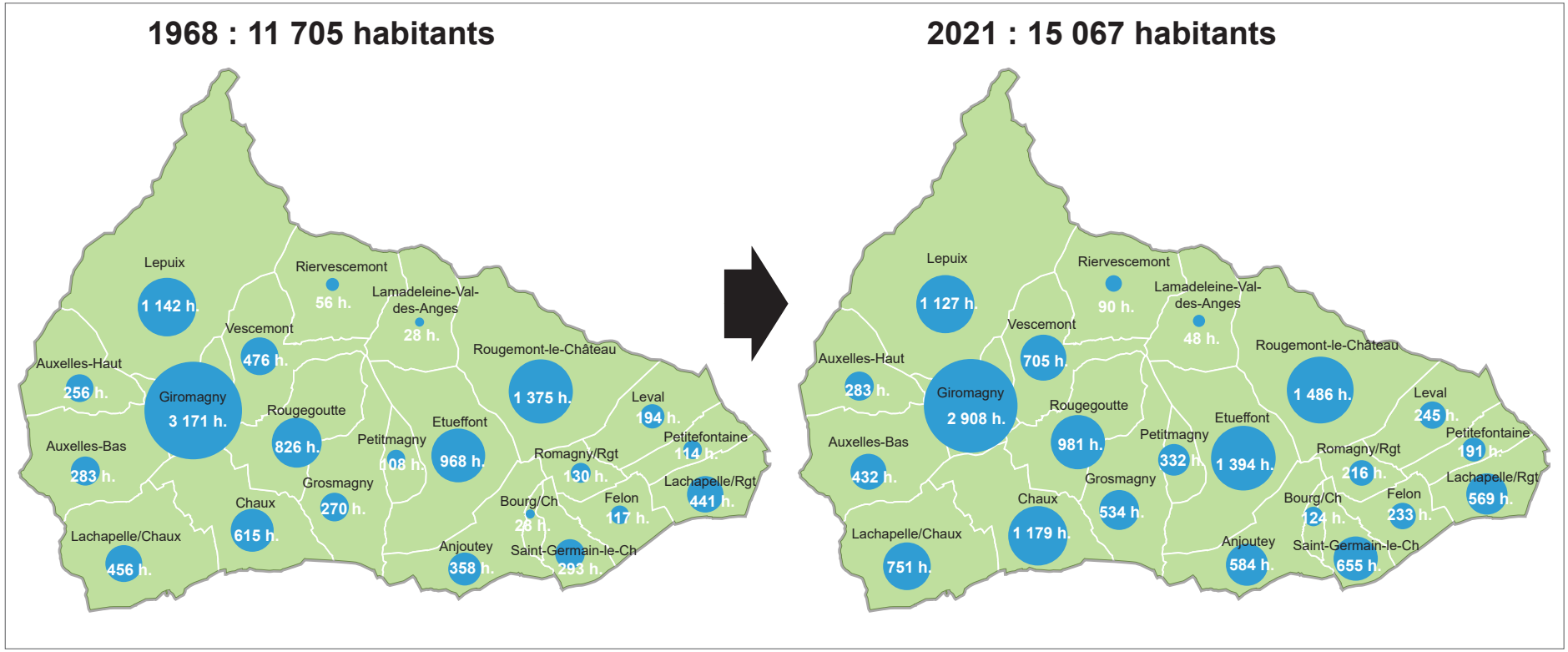

Population de la CCVS par communes en 1968 et 2021 - *Source : INSEE 2021*

Au sein de la CCVS, seules les communes de Giromagny (-263 h.), Lepuix (-15 h.) et Auxelles-Haut (+27 h.) comptent en 2021 une population qui a peu varié depuis 1968.

Les communes les plus proches de Belfort affichent les croissances les plus fortes de l'intercommunalité grâce au phénomène de périurbanisation.

Dans les années 2000, la croissance de la population est aussi liée à la proximité du Haut-Rhin et aux opportunités de développement résidentiel. On observe la même dynamique dans les intercommunalités voisines.

1.2. Depuis 2010, une croissance qui s'est affaiblie

Depuis 2010, la croissance démographique s'est ralentie et s'est inversée. L'intercommunalité perd 20 habitants par an alors qu'elle en gagnait 97 par an entre 1999 et 2010. Il y a des disparités au sein de la CCVS
Les gains d'habitants de Chaux (+99 h.), Rougemont-le-Château (+94 h.), Lachapelle-sous-Chaux (+60 h.), Petitmagny (+53 h.), Leval (+49 h.), Saint-Germain le Châtelet (+48 h.), Riervescemont (+24 h.) et Lachapelle-sous-Chaux (+23 h.) ne compensent pas les pertes de Giromagny (-279 h.), Anjoutey (-100 h.) ou encore Etueffont (-75).

Les communes avec les plus forts gains profitent des opportunités récentes en matière de développement résidentiel (notamment les lotissements). À une échelle plus large, les territoires les plus dynamiques profitent de la périurbanisation des agglomérations de Belfort, Montbéliard et Mulhouse.

L'évolution de la population résulte de l'effet conjugué du solde naturel (différence entre les naissances et les décès) et du solde migratoire (différence entre les arrivées et les départs de population).

	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2010	2010-2021
Solde naturel Naissances Décès	-8 168 176	-23 141 164	-12 150 162	-16 142 158	-10 168 178	-47 139 186
Solde migratoire	+95	+122	+70	+98	+107	+28
Variation totale	+87	+99	+59	+82	+97	-20
Taux d'évolution global annuel	+0,72%	+0,78%	+0,45%	+0,60%	+0,66%	-0,13%
- dû au solde naturel	-0,07%	-0,18%	-0,09%	-0,11%	-0,06%	-0,31%
- dû au solde migratoire	+0,79%	+0,96%	+0,53%	+0,71%	+0,73%	+0,18%

Les composantes de l'évolution de la population de la CCVS depuis 1968 - Source : INSEE 2021

Depuis 1968, il y a davantage de décès que de naissances dans la CCVS (-1 076 personnes). Les communes de Giromagny et Rougemont-le-Château pèsent fortement sur ce constat. Le solde naturel y est déficitaire depuis 1968 tandis qu'il est positif dans le reste de l'intercommunalité. Cela s'explique par la présence d'une maison de retraite dans ces 2 communes (la population étant recensée au lieu de résidence de l'hébergement).

L'évolution de la population de la CCVS est donc essentiellement portée par la différence entre les arrivées et les départs sur le territoire. Depuis 1968, elle a gagné plus de 4 438 personnes au jeu des mouvements résidentiels. Au cours des périodes les plus dynamiques, la croissance due au solde migratoire dépasse aisément 0,7 % par an.

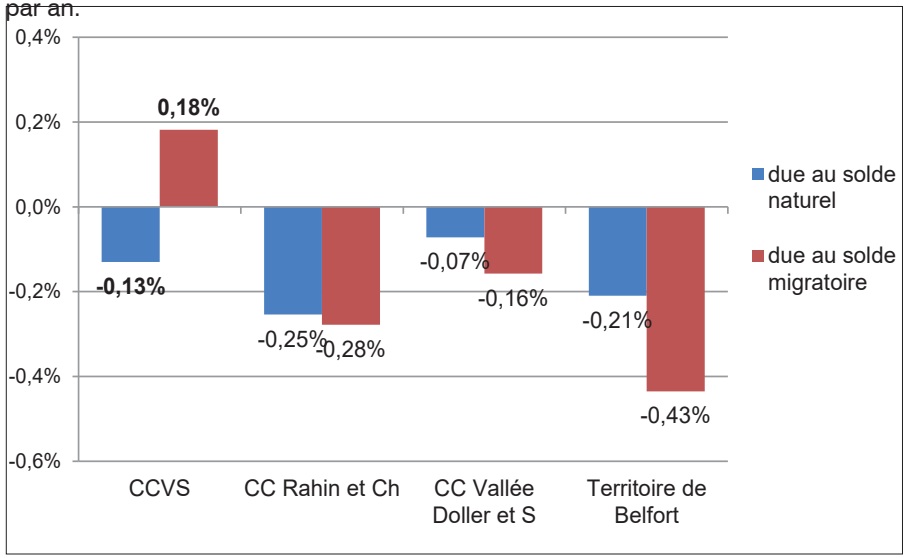

Les composantes de l'évolution de la population entre 2010 et 2021 - Source : INSEE 2021

Depuis 2010, l'attractivité résidentielle de la CCVS est plus modérée : +28 personnes par an entre 2010 et 2021 contre +107 personnes par an entre 1999 et 2010.

Les communes les plus attractives sont celles qui ont attiré de nouveaux ménages grâce à une offre nouvelle en logements. Il s'agit d'une attractivité de proximité à l'agglomération belfortaine et au Haut-Rhin.

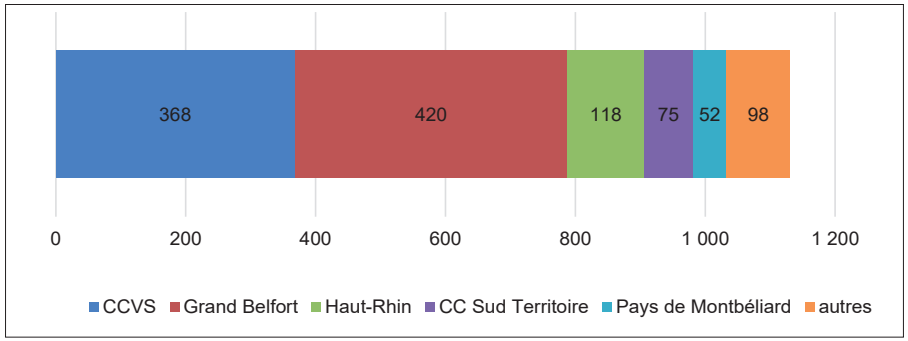

L'origine géographique des acquéreurs de maisons dans la CCVS entre 2010 et 2022
Source : PERVAL-fichier des notaires 2022

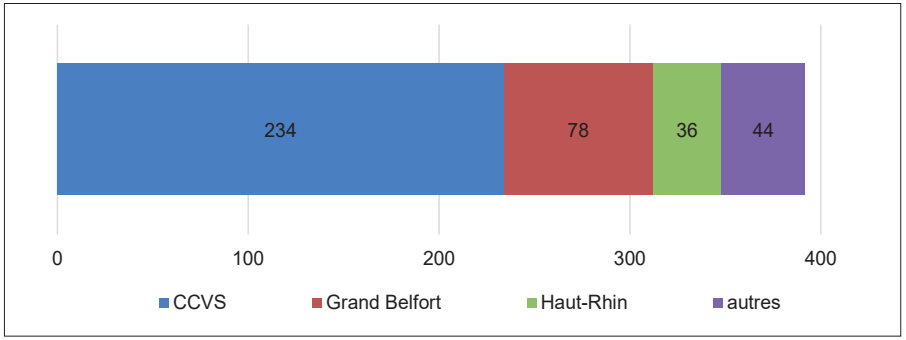

L'origine géographique des acquéreurs de terrains à bâtir dans la CCVS entre 2010 et 2022
Source : PERVAL-fichier des notaires 2022

Les principaux acquéreurs de maisons et terrains à bâtir demeurent les habitants de la CCVS (40 % de l'ensemble des acquéreurs dans la CCVS depuis 2010).
Les principales arrivées proviennent de l'agglomération belfortaine et du Haut-Rhin. Ce sont plutôt des familles qui s'installent, tandis que les jeunes (étudiants ou jeunes actifs) ont tendance à la quitter à destination des principaux lieux d'études ou de premier emploi (Belfort et Besançon notamment).

Les parcours résidentiels sont de moins en moins linéaires et les ménages achètent leur premier logement plus tard. Pour les moins de 30 ans, acheter est souvent « hors de portée ».

1.3. Un vieillissement de la population

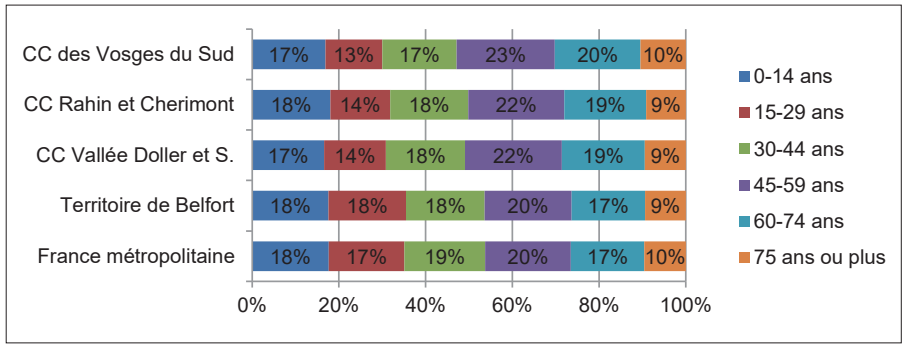

La structure par âge de la population en 2020 - Source : INSEE 2020

En 2020, il y a autant de jeunes de moins de 30 ans (30 %) que de personnes de 60 ans ou plus (30 %). La CCVS a une structure par âge proche des intercommunalités voisines. Par rapport au Territoire de Belfort, il y a une sous-représentation de jeunes âgés entre 15 et 29 ans.

	CC Vosges du Sud		Territoire de Belfort		France métropolitaine	
	2020	écart	2020	écart	2020	écart
0-14 ans	17%	-1,5	18%	-0,8	18%	-0,7
15-29 ans	13%	-1,7	18%	-1,9	17%	-1,2
30-44 ans	17%	-3,5	18%	-2,2	19%	-1,6
45-59 ans	23%	-0,2	20%	-0,2	20%	-0,5
60-74 ans	20%	5,3	17%	3,9	17%	3,2
75 ans ou plus	10%	1,5	9%	1,2	10%	0,7

Évolution de la structure par âge de la population entre 2009 et 2020 - Source : INSEE 2020

La structure par âge se modifie. Cela se traduit par une augmentation du nombre des personnes âgées et une baisse de la part des classes d'âge plus jeunes. Ces évolutions correspondent à celles observées à l'échelle du territoire national.

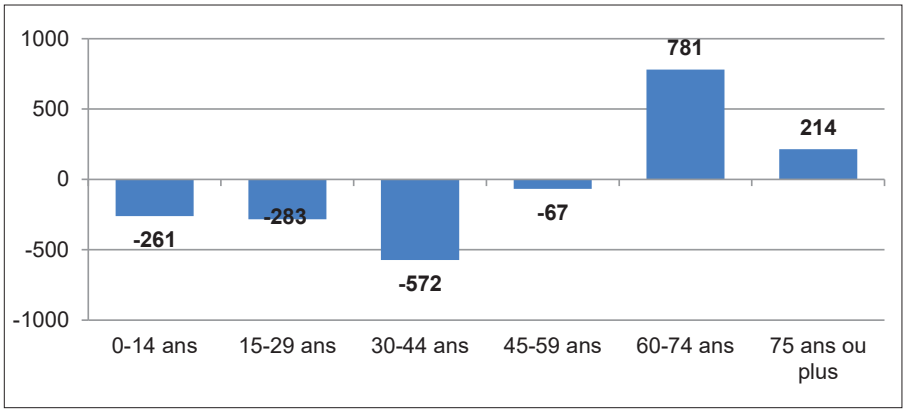

L'évolution des tranches d'âge entre 2009 et 2020 - Source : INSEE 2020

En 2020, la CCVS compte 995 personnes âgées de 60 ans ou plus supplémentaires par rapport à 2009. Leur part dans la population totale est ainsi passée de 23 à 30 %. La part des personnes âgées de 45 à 59 ans est stable (23 % de la population, -67 personnes). Le vieillissement de la population va se poursuivre dans les années à venir.

Le poids des classes d'âge plus jeunes a baissé entre 2009 et 2020. Le nombre de moins de 30 ans a baissé (-544, de 30 à 33 % de la population). La perte est plus forte pour les 30-44 ans : -572 personnes. Leur part dans la population a baissé de 21 à 17 %.
La dynamique est similaire dans les territoires voisins.

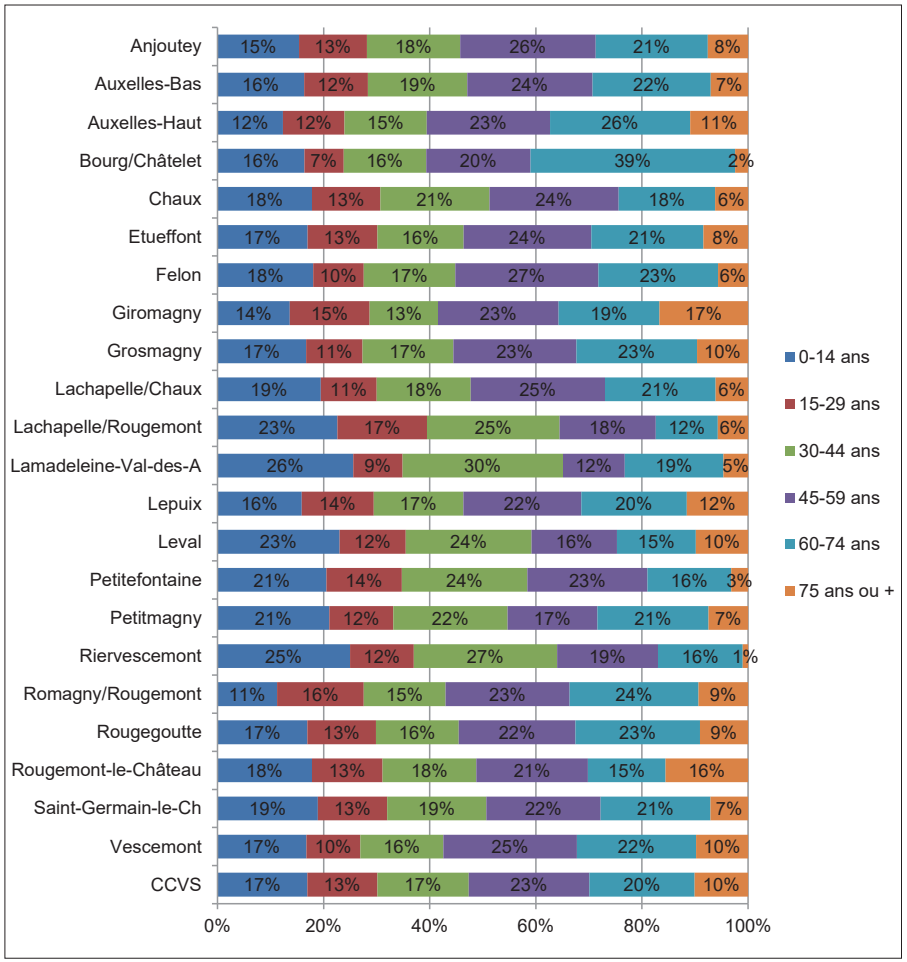

La structure par âge des communes de la CCVS en 2020 - Source : INSEE 2020

Il y a quelques disparités sur le territoire de la CCVS. La population est plus âgée (au moins un tiers de 60 ans ou plus) à Bourg-sous-Châtelet, Auxelles-Haut, Giromagny, Romagny-sous-Rougemont, Rougegoutte. Les jeunes sont surreprésentés à Lachapelle-sous-Rougemont, Riervescemont, Petitefontaine, Leval, Lamadeleine-Val-des-Anges et Petitmagny.

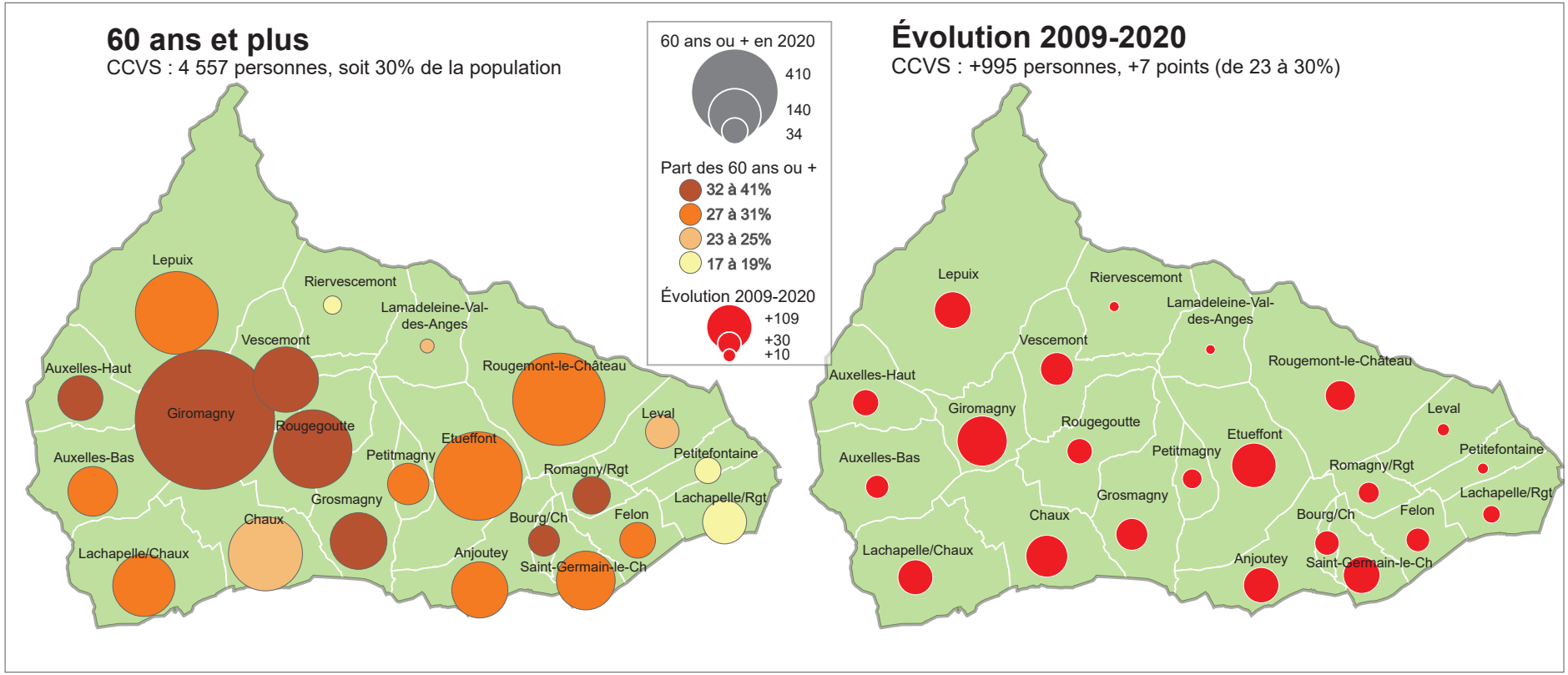

Les 60 ans et plus en 2020 et leur évolution depuis 2009 - Source : INSEE 2020

Le vieillissement de la population touche l'ensemble de la CCVS. Cette évolution de la structure par âge interpelle sur le besoin d'adapter l'offre en logements, face au vieillissement de la population, mais aussi en vue d'attirer des jeunes ménages.

Le maintien à domicile des personnes âgées, à la fois en soutenant l'adaptation du logement, la réalisation des aménagements nécessaires, mais aussi par la construction de nouveaux logements, est donc un enjeu primordial. D'autant plus que la présence des aînés agit positivement sur la vie sociale et commerciale.

Les nouveaux programmes immobiliers et fonciers, notamment dans leur typologie, doivent répondre à la fois à la demande générale liée au vieillissement de la population et à l'apport de populations nouvelles plus jeunes, notamment les jeunes familles.

1.4. Des ménages plus nombreux, mais de taille plus petite

En 2020, la CCVS compte 6 587 ménages, soit 2 893 de plus qu'en 1968 (+78 %). La population croît plus lentement (+29 %).

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Ménages	3 694	4 012	4 483	4 827	5 466	6 322	6 531	6 587
Population des ménages	11 382	11 887	12 633	13 069	13 834	14 844	14 949	14 686
Taille des ménages	3,08	2,96	2,82	2,71	2,53	2,35	2,29	2,23

Les ménages et leur taille depuis 1968 dans la CCVS - Source : INSEE 2020

Le nombre de personnes par ménage baisse constamment en raison de la décohabitation des générations (allongement de la vie, hausse des divorces et du célibat) : de 3,08 en 1968 à 2,23 en 2020. On observe un recul identique dans les autres territoires.

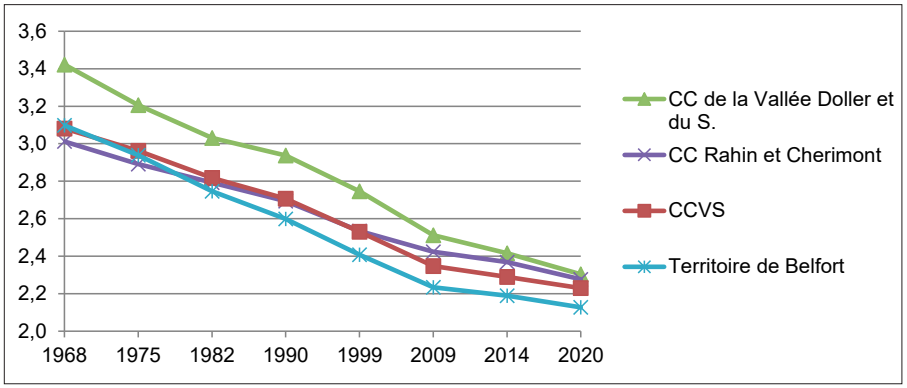

Évolution de la taille des ménages depuis 1968 - Source : INSEE 2020

En 2020, la taille moyenne des ménages dans la CCVS est supérieure à la moyenne départementale (2,13), mais inférieure aux 2 autres intercommunalités voisines : CC Rahin et Chérimont (2,28) et CC de la Vallée de la Doller et Soultzbach (2,30).

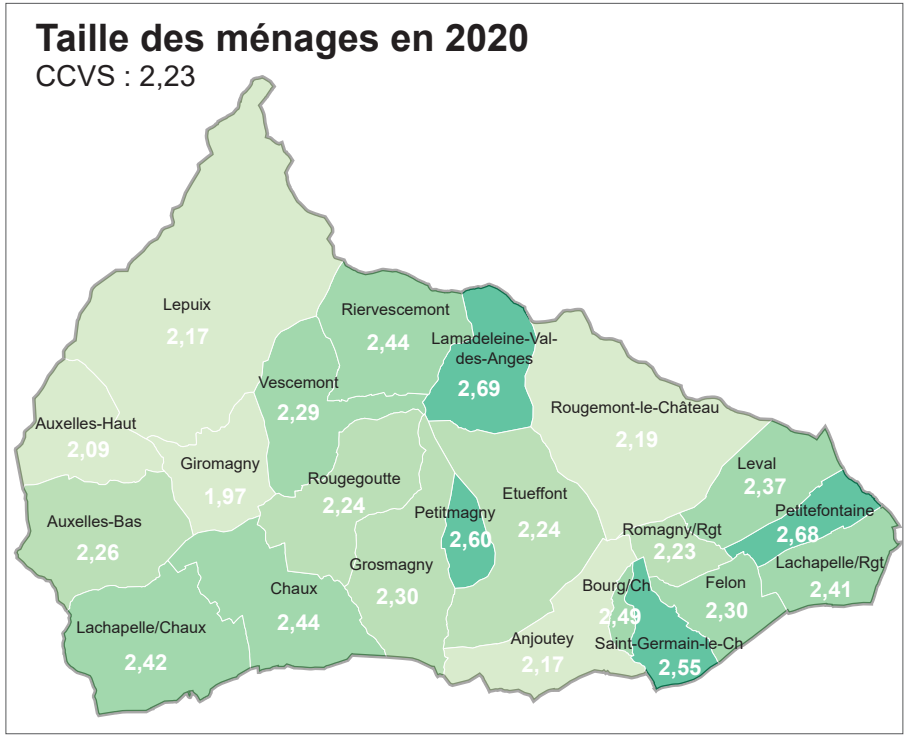

La taille des ménages en 2020 dans la CCVS - Source : INSEE 2020

Le nombre moyen de personnes par ménage diminue dans toutes les communes de la CCVS.

17 des 22 communes affichent une taille de ménage supérieure à 2,2.

Elle est nettement plus faible à Giromagny (1,97), en raison de la présence d'un parc locatif qui accueille davantage des ménages de petite taille. À Auxelles-Haut (2,09), Lepuix (2,17) et Rougemont-le-Château (2,19), la taille des ménages est également inférieure à la moyenne de la CCVS.

1.5. Une composition des ménages qui évolue

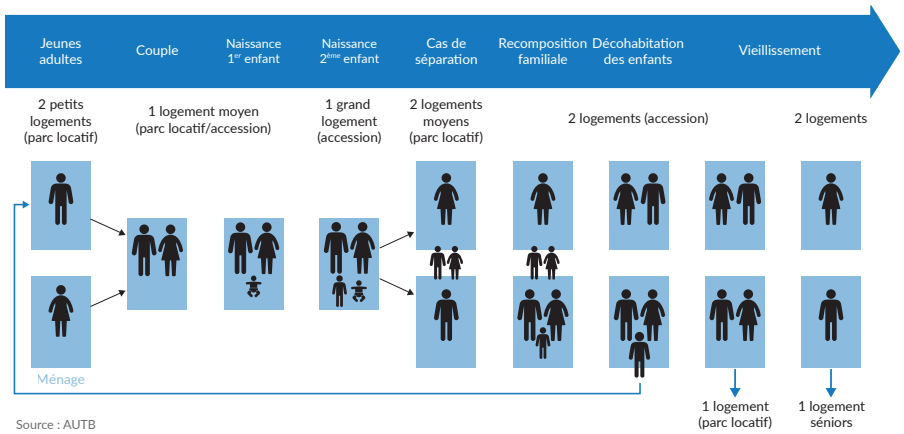

Les parcours résidentiels sont plus complexes et difficiles à appréhender. Les évolutions socio-demographiques (vieillissement de la population, hausse du célibat et des séparations, etc.) modifient la composition des ménages et agissent sur les besoins en logements.

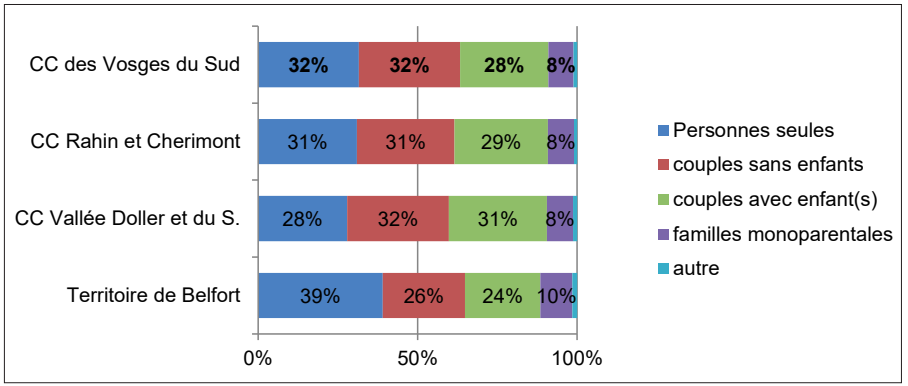

La composition des ménages en 2020 - Source : INSEE 2020

La composition des ménages de la CCVS se distingue des territoires voisins, par une légère surreprésentation de personnes seules au détriment des couples avec enfant(s). En 2020, ces derniers constituent 28 % des ménages de la CCVS (32 % en 2009 et 39 % en 1999). Comme dans de nombreux territoires, le nombre de couples avec enfant(s) a reculé dans les années 2000.

Ce type de ménage reste important dans le fonctionnement du territoire sur le plan des services et des équipements structurants : éducation, accueil d'enfants, santé, commerce, loisirs, etc.
Au-delà de l'offre en logements, les familles sont donc attentives à l'offre de services, notamment à destination de la jeunesse.

Les couples sans enfant sont plus nombreux (32 % des ménages), et augmentent depuis 2009 (+105 couples sans enfant). Il s'agit surtout de couples âgés de 55 ans ou plus, dont les enfants ont quitté le foyer familial.

Les familles monoparentales ont progressé : +76 monoparents et 8 % des ménages en 2020 (10 % dans le département).

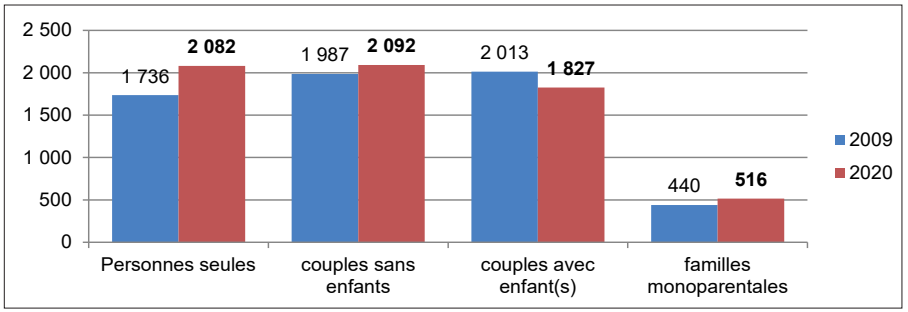

L'évolution de la composition des ménages entre 2009 et 2020 dans la CCVS - Source : INSEE 2014

En 2020, 32 % des ménages de la CCVS sont des personnes vivant seules (28 % en 2009 et 23 % en 1999). Comme pour de nombreux territoires, le nombre de personnes seules progresse fortement : +346 personnes seules et +28 % entre 2009 et 2020.

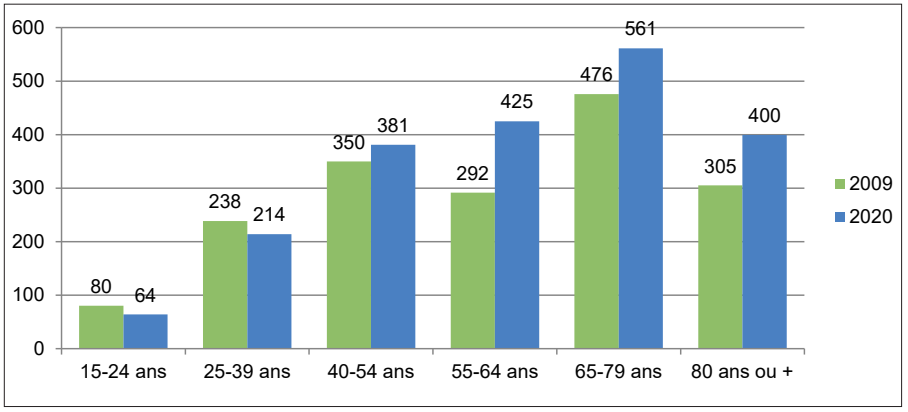

L'évolution des personnes seules selon l'âge de 2009 à 2020 dans la CCVS - Source : INSEE 2020

L'accroissement des personnes seules touche toutes les tranches d'âge. Les plus fortes hausses concernent les 40-54 ans, les 55-64 ans, et les 80 ans ou plus.

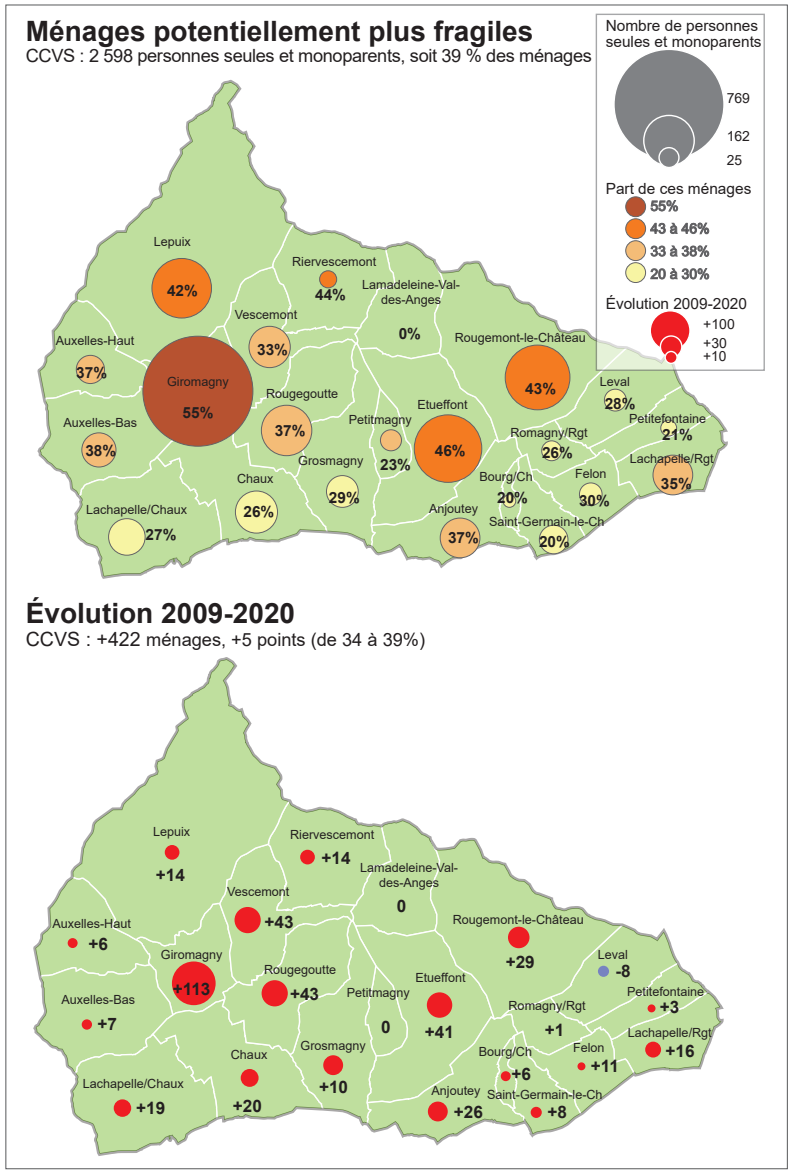

Les personnes seules et les monoparents dans la CCVS - Source : INSEE 2020

1.6. Une population qui se fragilise

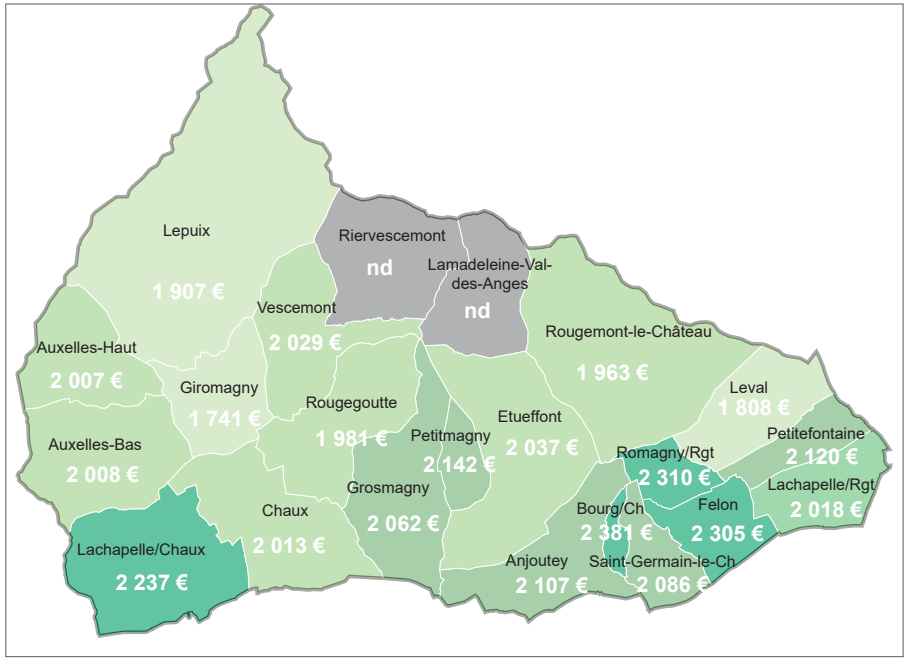

Le niveau de vie médian (mensuel) des ménages en 2021 par UC [1]
Source : INSEE – DGFIP, Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2021

Dans la CCVS, le niveau de vie des ménages se situe dans la moyenne des intercommunalités voisines. L'écart entre les communes est important puisque le revenu mensuel médian varie de 1 741 euros à Giromagny, à plus de 2 300 euros à Bourg-sous-Châtelet, Romagny-sous-Rougemont et Felon..
La distribution des revenus met en évidence l'importance des classes moyennes puisque plus de 2/3 des ménages ont des revenus inférieurs à 3 SMIC. En matière d'habitat, il y a donc une nécessité de produire des logements accessibles à cette population.

[1] *L'unité de consommation (UC) est un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.*

	Taux de pauvreté	Bénéficiaires du RSA		Demandeurs d'emplois	
		Nombre en 2021	pour 1000 h. (15-64 ans)	Nombre en 2021	évolution depuis 2013
CCVS	10,6%	240	26	1 055	+50
CC Rahin et Chérimont	11,8%	176	10	910	-20
CC Vallée Doller et S.	7,3%	100	25	1 005	-65

Les ménages précaires en 2021 - Sources : INSEE, CAF, Pôle Emploi

D'autant plus que les indicateurs socio-démographiques décrivent une population qui se fragilise : un nombre de ménages d'une seule personne et de familles monoparentales en augmentation, des personnes âgées plus nombreuses.

Il y a aussi une paupérisation de la population liée au contexte économique morose : un taux de pauvreté de 11 %, plus de 200 bénéficiaires du RSA, et plus de 1 000 demandeurs d'emploi en 2021.

La population fragile rencontrant des difficultés sociales s'accroît. Elle éprouve un besoin de proximité, de services et de soutien et cela passe par le logement décent, l'éducation, la santé, le commerce, les transports. Ce bouquet de services doit être maintenu et impose un investissement fort et continu, que l'intercommunalité doit supporter.

2. Le parc de logements

2.1. Le parc de logements de la CCVS et ses caractéristiques

- ***Plus de 7 500 logements***

En 2020, la CCVS compte 7 608 logements dont :

- 6 587 résidences principales,
- 320 résidences secondaires et logements occasionnels,
- 701 logements vacants (soit un taux de vacance de 9 %).

	1999	2009	2020
Parc de logements	6 136	7 179	7 608
Résidences principales	5 466	6 322	6 587
Résidences secondaires	423	362	320
Logements vacants	247	496	701

La composition et l'évolution du parc de logements en 1999 et 2020 - Source : INSEE 2020

Depuis 1999, la CCVS compte 1 472 logements supplémentaires (+3 162 depuis 1968), soit un accroissement de 24 % (+21 % dans le département). L'évolution est marquée par deux phases distinctes : une croissance élévée entre 1999 et 2009 (+17 %) et une croissance plus modérée entre 2009 et 2020 (+6 %).

Dans l'intercommunalité, on note des écarts importants : de -5 à +26 %. L'accroissement dépasse 10 % dans les communes détenant les croissances démographiques les plus élevées (par exemple Leval, Saint-Germain-le-Châtelet, Grosmagny, Petitmagny, Lachapelle-sous-Chaux).

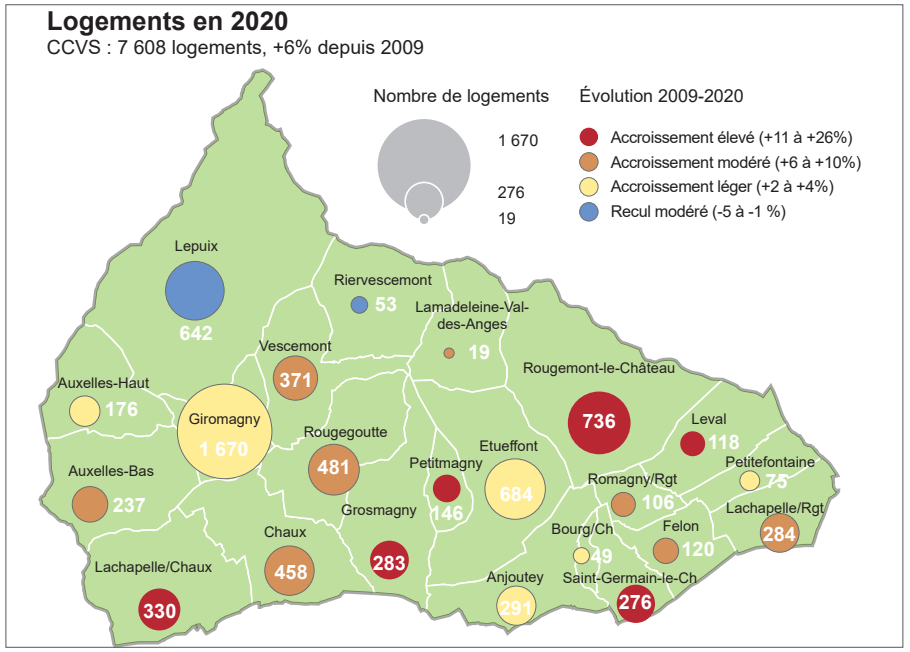

Le parc de logements en 2020 et son accroissement depuis 2009 - Source : INSEE 2020

- Un parc de logements dominé par la maison individuelle

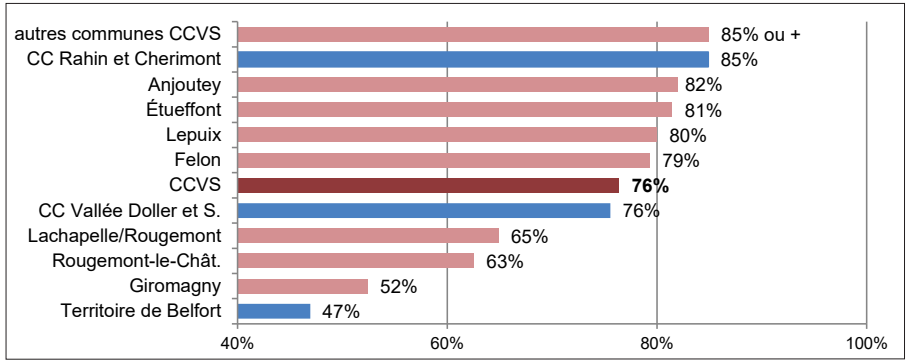

La part de logements individuels dans le parc de logements en 2020 - Source : INSEE 2020

Le parc de logements de la CCVS est dominé par le logement individuel avec 76 % des logements. Le parc de logements collectifs est plus marginal et concentré sur quelques communes.

Sur les 1 798 logements collectifs recensés dans l'intercommunalité, 795 sont localisés à Giromagny et 276 à Rougemont-le-Château.

Dans l'offre nouvelle, l'individuel domine : sur les 297 logements produits entre 2013 et 2022, seulement 32 logements sont issus d'immeubles collectifs.

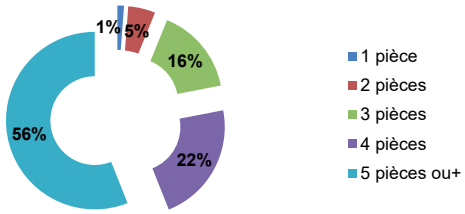

La taille des logements dans la CCVS (nombre de pièces) en 2020
Source : INSEE 2020

Les logements de grande taille (5 pièces ou plus) constituent plus de la moitié (56 %) du parc de logements. Le parc est également composé de logements de taille moyenne (3 ou 4 pièces) : 38 % des logements de la CCVS.

En revanche, les petits logements (2 pièces ou moins) sont peu nombreux et ne représentent que 6 % du parc (14 % dans le Territoire de Belfort).

- Un parc ancien

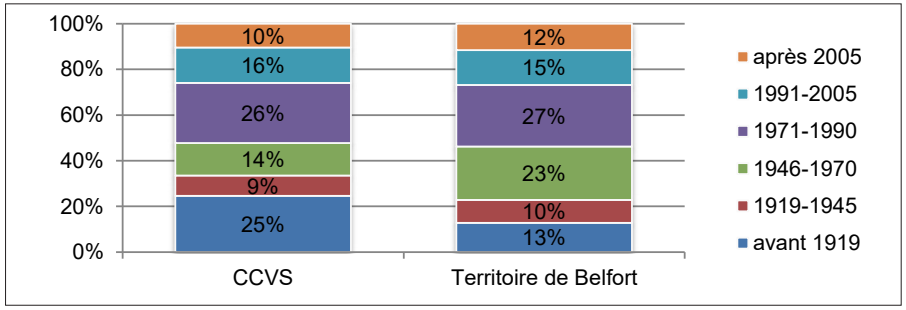

L'ancienneté du parc de logements en 2020 - Source : INSEE 2020

Le parc de logements ancien est important dans la CCVS : 34 % des logements construits avant 1946 (23 % dans le département et 20 % dans le Grand Belfort). En revanche, le parc d'après-guerre (1946-1970) ne constitue que 14 % des logements (23 % dans le département).

Au total, 48 % des logements sont antérieurs à 1971 et à la première réglementation thermique (1974). La problématique du parc ancien est donc forte sur le territoire de la CCVS. Cela pose question sur la qualité du parc le plus ancien (confort, performance énergétique, agencement).

Le parc ancien est surreprésenté dans le secteur Ouest de l'intercommunalité (Auxelles-Haut, Auxelles-Bas, Lepuix, Giromagny) et à Rougemont-le-Château.

- ***Les ménages largement propriétaires***

En 2020, sur 6 587 résidences principales que compte la CCVS :

- 4 917 sont propriétaires occupants (soit 73 % des résidences principales),
- 1 560 sont locataires (24 %) dont 548 locataires du parc HLM et 1 012 locataires privés,
- 109 logés gratuitement (2 %).

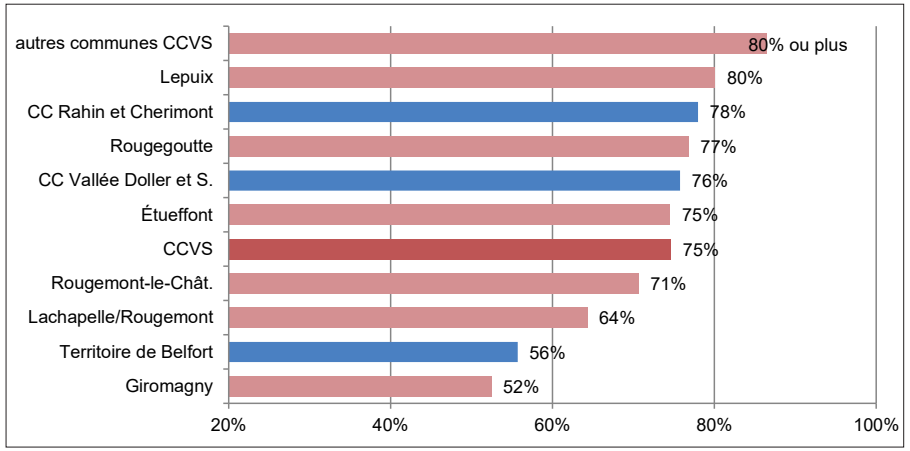

La part de propriétaires occupants en 2020 - Source : INSEE 2020

Plus de 7 ménages sur 10 sont propriétaires de leur logement (75 %). C'est nettement plus que la moyenne départementale (56 %). On relève des taux similaires dans les intercommunalités voisines : de 76 et 78 % pour les CC de Vallée de la Doller et du Soultzach et Rahin et Chérimont.

Les communes de Giromagny, Lachapelle-sous-Rougemont et Rougemont-le-Château comptent moins de propriétaires occupants en raison d'un parc de logements moins dominé par la maison individuelle. Giromagny concentre le parc locatif de la CCVS : plus de 41 % des locataires de la CCVS.

	Locataires HLM	Part de locataires HLM
Giromagny	260	19%
Étueffont	82	13%
Rougemont-le-Château	44	7%
Rougegoutte	42	10%
Chaux	30	7%
Grosmagny	25	11%
Anjoutey	19	7%
Lepuix	18	4%
Saint-Germain-le-Châtelet	10	4%
Lachapelle-sous-Rougemont	9	4%
Auxelles-Bas	7	3%
CC des Vosges du Sud	**548**	**8%**
CC Rahin et Chérimont	304	6%
CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	215	3%
Territoire de Belfort	11 652	18%

La part de locataires HLM en 2020 - Source : INSEE 2020

Les locataires HLM représentent seulement 8 % des ménages de la CCVS. Le taux atteint ou dépasse les 10 % dans seulement 4 des 22 communes de la CCVS : Giromagny (19 %), Étueffont (13 %), Grosmagny (11 %) et Rougegoutte (10 %).

2.2. La vacance du parc de logements et la problématique du parc ancien

- ***La définition de la vacance***

Les sources utilisées pour mesurer la vacance sont multiples et permettent des approches plus ou moins fiables (précision, justesse et suivi dans le temps). Nous utiliserons donc plusieurs sources pour analyser la vacance de la CCVS.

Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire pour un usage futur personnel ou familial et/ou en attente de remise en état.

Le parc de logements

Résidences principales
+
Résidences secondaires
+
Logements vacants

$$\text{Taux de vacance} = \frac{\text{Logements vacants}}{\text{Parc de logements}}$$

- ***Les caractéristiques des logements vacants***

En 2020, on dénombre plus de 701 logements vacants dans la CCVS, ce qui représente un taux de vacance de 9 % (11 % sur l'ensemble du département).

Depuis 1999, le nombre de logements vacants a fortement augmenté : de 496 logements en 2009 à 701 en 2020, faisant croître le taux de 2 points (de 7 à 9 %).
Dans l'intercommunalité, ce sont surtout les communes de Giromagny, Lachapelle-sous-Rougemont, Rougemont-le-Château et Lepuix qui sont touchées par une vacance élevée (plus de 10 % de vacance).

La vacance élevée et sa hausse sont des phénomènes que l'on retrouve dans de nombreux territoires mais davantage dans les pôles ou centres-bourgs.

	Logements vacants	Taux de vacance
Belfort	3 944	14%
Giromagny	221	13%
Delle	395	13%
Beaucourt	320	13%
Rougemont-le-Château	90	12%
Grandvillars	156	10%

Comparatif sur la vacance du parc de logements en 2020 - Source : INSEE 2020

Si Giromagny, Rougemont-le-Château et Lepuix concentrent plus de 50 % des logements vacants de la CCVS, les autres communes sont également concernées par la progression de la vacance, qui touche plus particulièrement le parc le plus ancien. La vacance y reste faible, à moins de 7 %.

Près de la moitié des logements vacants sont inoccupés depuis plus de 2 ans. Au total, ce sont plus de 200 logements dont une centaine à Giromagny. Ces logements semblent être sortis du marché de l'habitat.

Cette vacance de longue durée pose des difficultés en raison des situations diverses et vis-à-vis desquelles il faut une intervention ciblée et volontaire : inadéquation entre l'offre en logement et la demande des ménages (vétusté, taille), stratégie des propriétaires (refus de louer, problème de succession, travaux importants).
Ce parc vacant est pour l'essentiel privé. Le parc social quant à lui a fait l'objet d'un suivi plus actif de la part des bailleurs sociaux.

Malgré un parc dominé par la maison individuelle, les logements vacants sont plutôt collectifs. La vacance atteint donc près de 15 % pour les appartements alors qu'elle est de moins de 5 % dans le parc de logements individuels.



Synthèse des caractéristiques du parc de logements vacants

- ***Des difficultés économiques pour mener une rénovation***

Le parc privé ancien vacant est principalement localisé dans les centre-bourgs de Giromagny, Rougemont-le-Château et Lepuix.

Une partie des logements du parc privé présente donc un caractère totalement inadapté aux conditions de vie actuelles (aspect, commodités, performances énergétiques) et n'offre plus le confort recherché par les ménages de plus en plus exigeants. D'autant qu'ils disposent aujourd'hui d'un large choix pour se loger. Le réinvestissement des logements sortis du marché ou en passe de l'être est devenu un enjeu pour l'attractivité du territoire, d'où l'éventualité d'une action forte pour améliorer le parc privé le plus ancien.

Face à l'ampleur de la rénovation du parc privé, certains bâtiments auraient besoin d'être ciblés selon leur localisation et surtout leur potentiel afin d'être réhabilités. Le bâti le plus vieillissant et vétuste, inadapté, est généralement situé dans les cœurs de villages proche des commerces, services, et le long des principaux axes.
Les coûts de rénovation, notamment liés aux nombreuses normes à respecter), freinent les investissements.

Par contre, il faut être plus interventionniste grâce à des outils : taxe sur les logements vacants et les friches, droit de préemption, recours à l'Établissement public foncier (EPF), soutien aux rénovations de façades, etc.

Le dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est également intéressant. Par le passé, la CCPSV a bénéficié de la démarche (plus de 200 logements améliorés dans les années 80 et 90).

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la revitalisation des centres-bourgs, une OPAH sur le périmètre de l'ancienne CCHS a été mise en place en 2016 pour une durée de 6 ans.

Lauréate du Programme Petites Villes de Demain (PVD), la CCVS et Giromagny, portent une ORT (Opération de Revitalisation de Territoire) jusqu'au 31 décembre 2025 qui a pour objectif notamment l'adaptation et la modernisation du parc de logements. Il y a également la convention de revitalisation du centre-bourg de Giromagny (2022-2026).

2.3. Le parc social

La CCVS compte 627 logements sociaux dans le parc public (10 % du parc). Territoire habitat est le principal bailleur social avec 543 logements tandis que Néolia en compte 84 dans l'intercommunalité (dont 43 à Rougemont-le-Château).
317 des 627 logements sociaux recensés dans la CCVS sont localisés à Giromagny.

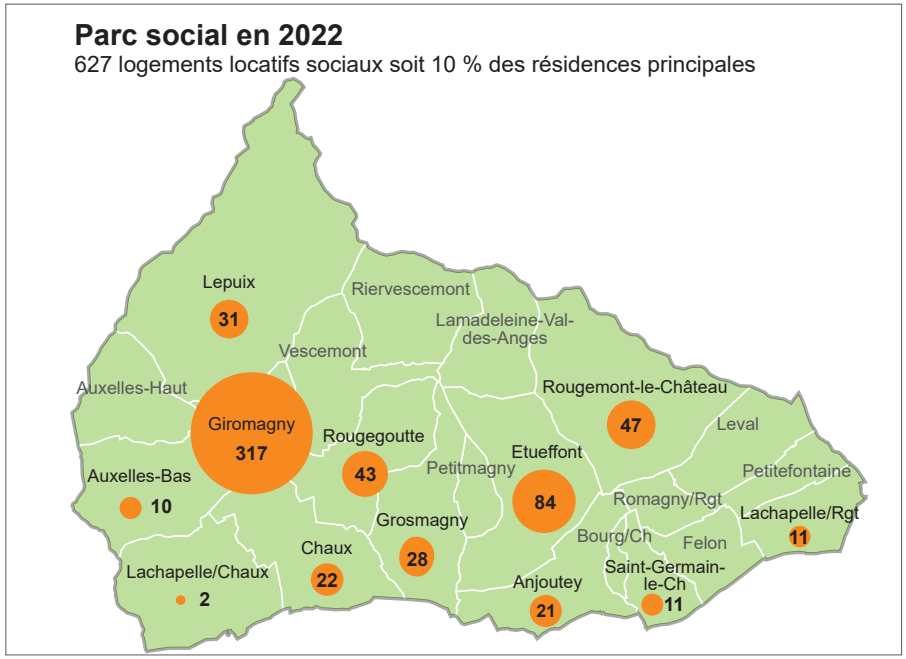

Le parc social au 1er janvier 2022 - *Source : RPLS 2022 - parc au 1er janvier 2022*

79 % des logements sociaux sont collectifs (90 % dans le département). Les logements sont plutôt de taille moyenne : 67 % sont des T3 ou T4.

Le parc social est plutôt récent : 80 % des logements ont été construits après 1974 (46 % dans le département).

En matière de mobilité résidentielle, on n'observe pas de différence entre le parc de la CCVS et le reste du département. En moyenne, la moitié des locataires occupe leur logement depuis moins de 4 ans.

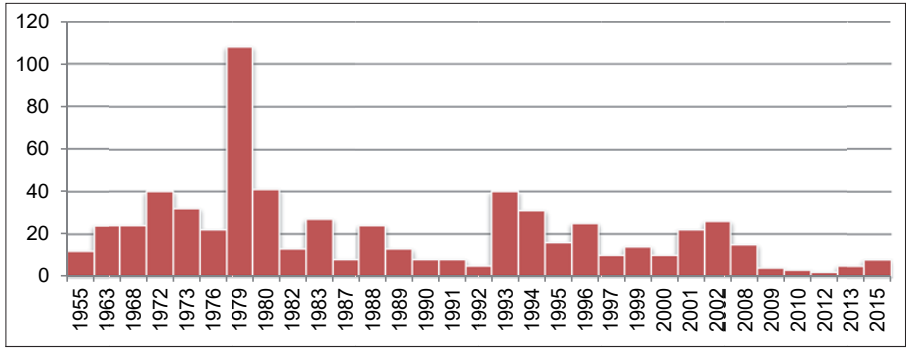

L'année de construction du parc social au 1er janvier 2022 - *Source : RPLS 2016 - parc au 1er janvier 2022*



- ***Le patrimoine social de la CCVS***

Les premiers logements sociaux datent des années 1920. L'Office HBM (ex Territoire habitat) a fait construire des pavillons, rue Philippe Berger à Giromagny. Territoire habitat a vendu le dernier pavillon en 2014.

Dans les années 50, l'Office HBM livre à Giromagny 12 logements rue des Casernes puis dans les années 60, 24 logements rue Hauterive.

En 1972, 40 logements collectifs sont créés par l'Office HBM, rue des Prés Heyd à Giromagny. L'année suivante, l'Office HBM livre 18 logements, rue de la gare à Giromagny.
La même année, les premiers logements sociaux à Lepuix sont construits, rue de l'Église (14 logements).

Dans le périmètre de l'ex CCPSV, les premiers logements sociaux datent de 1976. L'Office HBM a fait construire 22 appartements à Étueffont, rue de l'usine et rue de Giromagny.



Les appartements à Étueffont, rues de l'usine et de Giromagny - Photo : AUTB

De 1979 à 1981, le quartier des Vosges à Giromagny est bâti par l'Office HBM : 149 logements dont 41 pavillons.

Dans les années 80, plusieurs opérations sont réalisées :

- En 1983, 17 pavillons et 10 appartements dans le quartier du Cotet Huot à Étueffont.
- En 1987, 8 appartements sont réalisés par l'Office HBM, impasse des fleurs à Anjoutey.
- La SAFC (ex Néolia) livre en 1988, 24 appartements à Rougemont-le-Château, rue de Leval.
- En 1989, 8 appartements et 13 pavillons sont réalisés, rue de la Fraternité à Rougegoutte.

Dans les années 90, le parc social se développe fortement : à Étueffont (5 appartements, rue de l'Église et 20 appartements, Grande rue), à Rougemont-le-Château (13 appartements, rue Leval et 6 appartements, place de l'Église), à Lachapelle-sous-Rougemont (11 appartements, rue Général de Gaulle), à Saint-Germain-le-Châtelet (10 appartements, rue principale), à Anjoutey (10 appartements, rue Martin), à Grosmagny (14 appartements, impasse Millot), à Giromagny (50 appartements) et à Auxelles-Bas (10 appartements, rue de la Goutte d'Avin).

- ***L'offre nouvelle***

Au début des années 2000, 37 logements sont créés par Territoire habitat « Résidence des Broichottes » à Etueffont. Il y a aussi 10 appartements et 12 pavillons, créés à Rougegoutte, rue des Peupliers et 26 pavillons réalisés par Néolia à Chaux, rue des Vergers.
En 2005 et 2007, 24 logements, rue Bidaine à Giromagny, rejoignent le patrimoine de Territoire habitat. En 2008, 14 appartements créés, à Grosmagny. À Rougemont-le-Château, 4 appartements sont créés en 2009 et à Anjoutey, 3 appartements sont livrés en 2010 par Territoire habitat.
En 2012, 2 appartements à Lachapelle-sous-Chaux rejoignent le patrimoine de Territoire habitat. 5 pavillons groupés sont créés en 2013 à Rougemont-le-Château, rue de Masevaux. En 2015, l'opération « Le Clos des Sapins » de 8 logements est livrée à Chaux par Territoire habitat.



Les appartements à Rougemont-le-Château, rue de Masevaux - Photo : AUTB

- ***La rénovation de ce parc***

En 2008, 14 logements, rue de l'Église à Lepuix ont été réhabilités. Depuis 2011, 108 logements ont été ou seront réhabilités dans le quartier des Vosges à Giromagny. La dernière tranche s'est achevée en 2015.

Dans le plan stratégique patrimonial de Territoire habitat, la réhabilitation des logements les plus anciens de la commune d'Étueffont (54 logements, rues de l'usine, Giromagny, Cotet Huot) est programmée pour 2023-2024.

2.4. L'offre en logement spécifique

On appelle habitat ou logement spécifique toutes formes de logements, au-delà de l'offre en logement social, répondant aux attentes d'un public économiquement ou physiquement plus fragile. Pour répondre à cette demande, une offre a été développée, composée principalement de foyers et structures d'hébergement.

- Le logement des populations défavorisées : le PDALPD au niveau départemental

À travers le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) pour la période 2012-2016, des actions sont élaborées pour le logement des populations défavorisées.

Ce plan intervient sur deux axes majeurs :

- faciliter l'accès et le maintien dans un logement de qualité ;
- développer l'offre en logements adaptés.

Aujourd'hui, on recense 142 places d'hébergement d'urgence et d'insertion dans le département et 414 logements accompagnés (principalement en foyer). La majeure partie de cette offre est située à Belfort.

- Pas d'aire d'accueil pour les gens du voyage dans la CCVS

À l'échelle du département, des actions sont déployées en faveur de l'accueil des gens du voyage. Le département compte 6 aires d'accueil (3 dans le Grand Belfort et 3 dans le Sud territoire, pour un total de 90 places) et une aire de grand passage à Fontaine (200 places).

- Les Éparses, l'accueil des personnes handicapées

Dans la CCVS, l'établissement public « Les Éparses » à Chaux accueille des personnes adultes handicapées en situation de dépendance ou de difficulté d'insertion, originaires en priorité du département. Il propose un accueil modulable : hébergement à temps complet ou temporaire, accueil de jour, accueil familial, suivi à domicile. Dans l'établissement, plusieurs structures hébergent les personnes handicapées :

- La Maison d'Accueil Spécialisé : 85 places dont 9 en accueil jour,
- Le Foyer d'Accueil Médicalisé : 14 places sont 2 hébergements temporaires,
- Le Foyer de Vie : 30 places dont 6 chambres temporaires,
- Le Foyer à Occupation Modérée : 8 places,
- Le Foyer d'Hébergement (18 places), 1 maison 29 faubourg de Belfort à Giromagny et 2 autres aux Éparses,
- Un nouveau foyer de vie de 22 places (inauguré en juillet 2017) pour les 55 ans et plus.

- Le logement pour les seniors : la Résidence Les Vergers et la Résidence Saint-Joseph

La CCVS dispose de deux EHPAD (Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) :

- La « Résidence Saint-Joseph » à Giromagny :

Avec une capacité de 162 lits (hébergement en chambres simples ou en chambres doubles), l'Ehpad est un maillon important pour l'accueil des personnes âgées sur le Nord-Territoire-Pied des Vosges.

Pour son fonctionnement, l'Ehpad est organisé en 5 services d'une taille de 20 à 40 lits, dont une unité spécifique pour l'accueil des personnes atteintes de troubles d'Alzheimer.

- La « Résidence Les Vergers » à Rougemont-le-Château :

Avec une capacité de 120 places (hébergement permanent), l'Ehpad est localement un maillon important pour l'accueil des personnes âgées. Il compte également 3 places en hébergement temporaire et 10 places en accueil de jour.





Les Résidences Saint-Joseph et Les Vergers à Giromagny et Rougemont-le-Château
Photos : AUTB

- ***L'habitat pour les seniors***

Selon une étude (cabinet KPMG), le prix moyen des maisons de retraite est de l'ordre 2 700 euros mensuels et après déductions des aides publiques, le reste à charge serait de 1 800 euros mensuels, avec un minimum de 850 euros et un maximum de 3 700 euros. Pour de nombreuses personnes âgées, il est impossible de se loger en établissement sans faire appel à l'aide familiale.

Dans le nord du département, il n'y a pas d'offre intermédiaire entre le domicile classique (maison non adaptée) et l'hébergement en EHPAD. Dans le département, plusieurs opérations ont vu le jour et d'autres sont en projet.

Une « Résidence Senior » est un lieu de vie non médicalisé pour passer la retraite dans un cadre agréable. À la différence d'une maison de retraite ou EHPAD, ce type d'établissement s'adresse aux personnes âgées autonomes ou semi-autonomes. Il est possible de faire intervenir une auxiliaire de vie sociale dans ces structures. Elles sont composées de logements pratiques et ergonomiques adaptés aux personnes âgées, ainsi que de nombreux services pour faciliter leur vie quotidienne.

Dans la CCVS, il y a des opérations réalisées ou en projet à destination des séniors : à Chaux avec l'opération Âges & Vie, Rougemont-le-Château, etc.



La Résidence Ages et Vie à Chaux
Photo : AUTB

L'exemple de l'opération à Bourogne de 11 maisons jumelées destinées aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Les onze pavillons construits rue de la Varonne à Bourogne seront totalement accessibles. Ces maisons jumelées destinées aux seniors et aux handicapés sont conçues de plain-pied. Les aménagements extérieurs et intérieurs permettent d'éviter tout obstacle au sol.

Les pavillons comprennent des T2 et des T3.
Un cabinet médical est construit à proximité des logements et comptent deux kinésithérapeutes et un médecin généraliste.





2.5. Une offre nouvelle en logements soutenue par la construction dans le diffus

Les logements produits résultent de constructions neuves et de la création de logements dans le bâti existant.

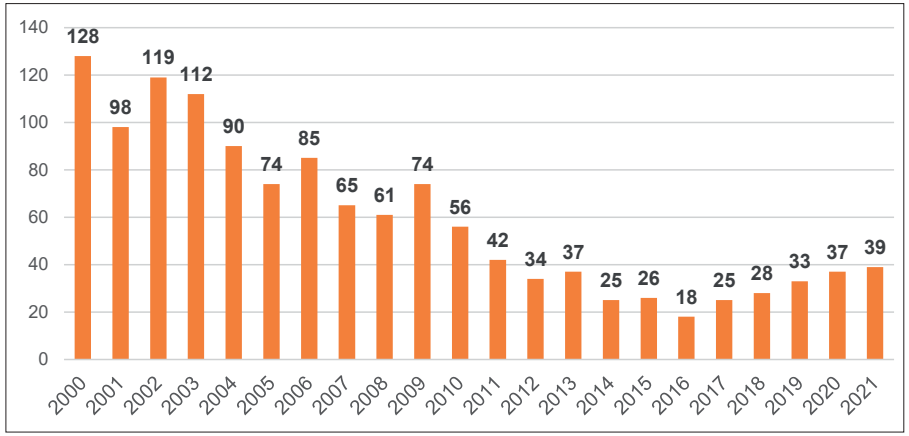

La production de logements dans la CCVS dans les années 2000 (logements commencés[1])

Source : DREAL BFC

Environ 1 300 logements ont été réalisés dans la CCVS au cours des années 2000. Le rythme de construction a fortement ralenti depuis 2011 : de 87 logements par an (2000-2010) à 32 logements par an (2011-2021). Il s'agit d'une tendance générale liée à la crise financière et à l'incertitude économique.

L'offre nouvelle est principalement diffuse puisque moins de 2 logements sur 10 ont été créés à partir d'opérations de 5 logements/lots ou plus.

[1] *Logements commencés : une construction est considérée commencée dès réception de la déclaration d'ouverture de chantier. Cette source est préférée pour décrire l'activité réelle de la construction.*

	Individuels		Collectifs		Total	
Territoire de Belfort	1 434	72%	551	28%	1 991	100%
CCVS	**297**	**90%**	**32**	**10%**	**329**	**100%**

Typologie de la production de logements entre 2013 et 2022 - Source : DREAL BFC

Sur l'ensemble du territoire de la CCVS, seulement un logement produit sur dix est collectif. Ces nouveaux logements collectifs sont concentrés à Giromagny, Rougemont-le-Château et Étueffont.
À l'inverse, les logements neufs individuels sont répartis sur l'ensemble de l'intercommunalité. L'individuel périurbain demeure plus facile à produire comme à vendre et résiste donc mieux à la crise.

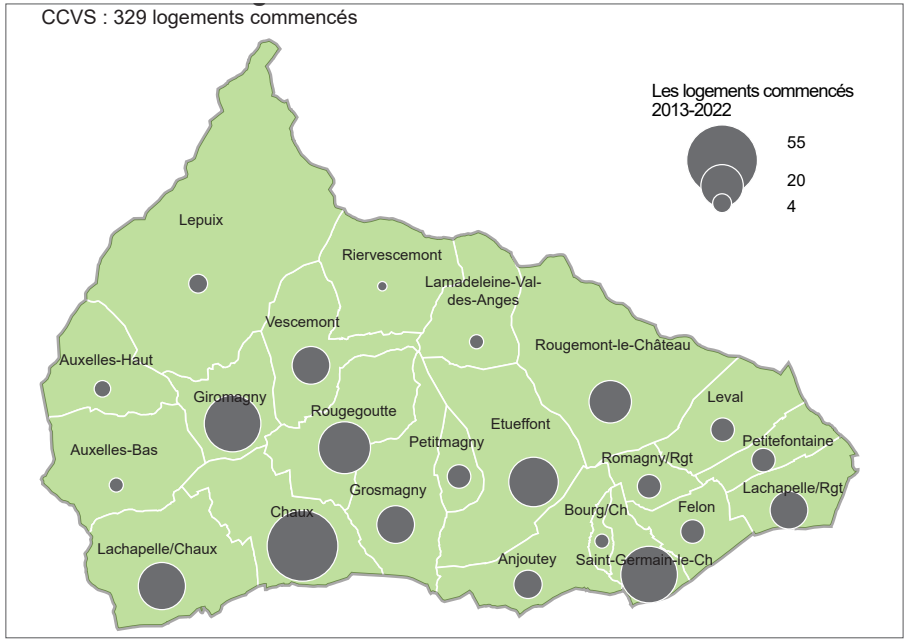

La production de logements individuels et collectifs par commune dans la CCVS

2.6. L'activité immobilière et foncière : un net ralentissement

Plus de 300 logements ou lots à bâtir ont été livrés depuis 2004 (opérations de 5 logements/lots ou plus).

Il y a une diversité dans l'offre nouvelle avec des parcelles à bâtir pour de la maison individuelle, des opérations de petite taille de logements sociaux et une offre nouvelle en logements privés.

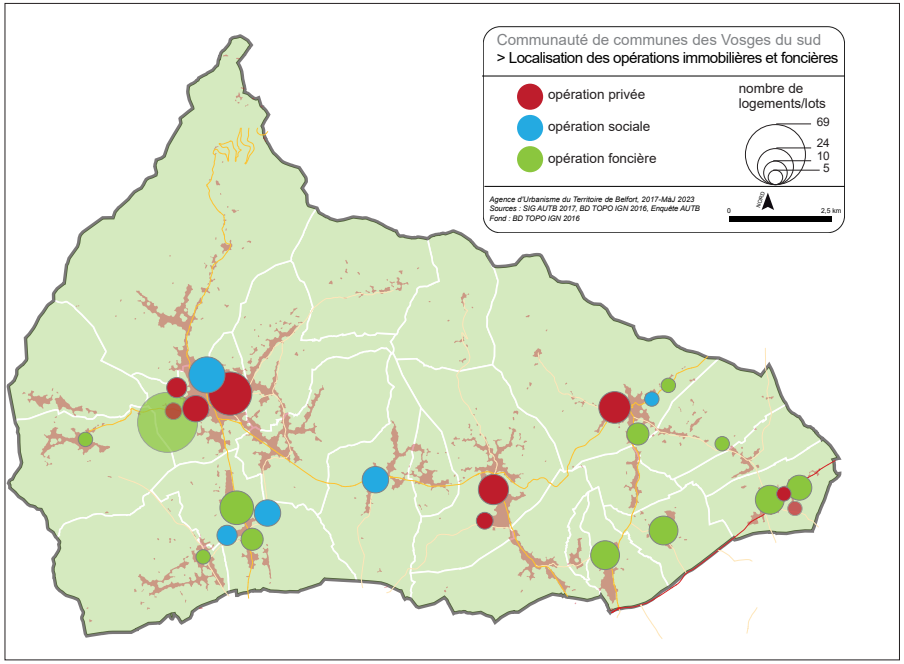

La répartition des opérations immobilières et foncières depuis 2004 (5 logements/ lots ou +)

Plusieurs lotissements ont été réalisés et une centaine de parcelles à bâtir livrées. La majorité de ces lotissements sont de petite taille (moins de 10 lots) avec les plus récents à Saint-Germain-le-Châtelet, Lachapelle-sous-Chaux et Chaux.

Pour ce qui est des opérations immobilières, une centaine de logements privés ont été créés dans la CCVS grâce à 7 opérations dont 3 de plus grande ampleur :

- La résidence d'ATIK à Giromagny, rue du Colonel Weber (37 logements) en 2005 ;
- La « Résidence La Forge » à Étueffont en 2006 (18 logements) ;
- « La Grande Ourse » à Rougemont-le-Château en 2011 (19 logements) ;
- Les Carrés de l'habitat à Chaux.

« La Grande Ourse » à Rougemont-le-Château

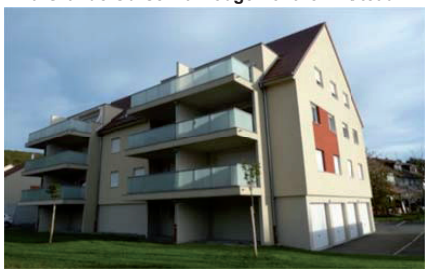

L'opération sociale à Grosmagny (14 logements)



La résidence ATIK à Giromagny (37 logements)



Le Clos des Sapins livré en 2015 à Chaux



Photos AUTB

L'offre d'habitat social s'est également développée grâce à 4 opérations à Giromagny, Grosmagny, Rougemont-le-Château et Chaux. Au total, la CCVS compte 51 nouveaux logements sociaux.

En termes de projet d'habitat significatif, il y a le nouveau quartier sur la friche industrielle TEEN (1,3 ha) à Rougemont-le-Château. Il y a aussi des lotissements à Lachapelle-sous-Chaux (5 parcelles) et Chaux (22 parcelles).

2.7. Le marché immobilier

Le marché reste globalement dynamique. La demande est forte puisque les biens immobiliers se vendent rapidement.

La CCVS bénéficie de nombreux atouts :

- Le cadre de vie (espace, nature, grande superficie des terrains) ;
- Les commerces de proximité ;
- L'école et l'accueil périscolaire de qualité ;
- La proximité des 2 pôles d'emploi (Haut-Rhin/Belfort-Montbéliard) : un enjeu fort de développement résidentiel avec les biactifs et les parcours professionnels.

Quelques faiblesses sont relevées :

- Les axes de circulation avec un relatif éloignement, notamment le nord de l'intercommunalité ;
- Le numérique ;

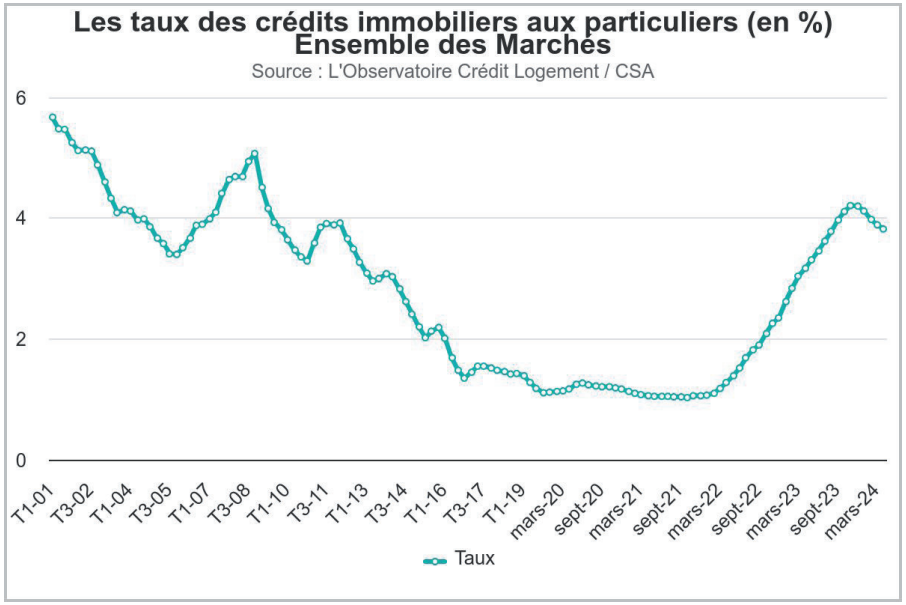

- ***Des conditions d'acquisition favorables***

Le marché de l'immobilier dépend fortement des conditions d'acquisition (contexte économique, conditions d'emprunts, confiance). Les taux des crédits immobiliers ont atteint un niveau historiquement bas et emprunter n'a jamais été aussi intéressant. Malgré des taux plus élevés, les conditions d'emprunt restent satisfaisantes.

- ***Le marché du neuf prudent***

Depuis plusieurs années, les promoteurs immobiliers sont prudents et gèrent l'affaiblissement du marché en repoussant, voire annulant le lancement de nouveaux programmes.
Les promoteurs immobiliers proposent de nouvelles opérations de taille plus petite. Ces petits programmes ont pour logique de réduire les coûts afin d'obtenir un rapport qualité-prix plus acceptable : « zéro charges » (pas d'ascenseur, jardin privatif entretenu par les occupants, etc.).
Ils essaient aussi de proposer des produits plus en adéquation avec les attentes des ménages et de séduire les primo-accédants.

Il y a peu d'opérations récentes et en projet dans le territoire de la CCVS. Il y a eu les Carrés de l'habitat à Chaux. Des projets sont en cours à Rougemont-le-Château et à Giromagny.

« Une opération réussie doit prendre en compte la qualité du site, du produit et surtout être sortie avec un rapport qualité/prix acceptable ».

« Il faut calibrer les programmes avec de petites opérations pour ne pas saturer localement le marché ».

Extraits des rencontres des acteurs de l'habitat du 20 octobre 2016

- ***Le marché de l'ancien : une offre plus accessible***

Le marché de l'immobilier est plus attractif. Les primo-accédants et les investisseurs semblent se rediriger vers ce marché, malgré des coûts de rénovation et de charges élevés.
Le marché de la maison est le plus dynamique et la durée de commercialisation est relativement courte.

Les prix à l'accession dans l'ancien ont également amorcé une légère hausse. Dans la CCVS, sur les 5 dernières années (2018-2022), un appartement ancien revient à environ 92 000 euros, soit environ 1 137 euros/m² et une maison ancienne à environ 165 000 euros. Évidemment, les prix varient fortement en fonction de la taille, superficie du terrain, année de construction. Une maison peut aisément dépasser les 200 000 euros.

- ***Le marché du terrain à bâtir dans la dynamique de la construction de la maison individuelle***

Dans le Territoire de Belfort, l'augmentation du prix des terrains à bâtir se poursuit jusqu'en 2012. Depuis dix ans, le prix médian est stable (terrain viabilisé ou viabilisable) et atteint environ 80 euros le m² pour une parcelle viabilisée.

Le budget d'achat d'un terrain à bâtir stagne au-dessus du seuil de 50 000 euros. Les ménages optent donc pour des parcelles de taille plus petite afin de pouvoir financer leur projet de construction de maison individuelle.

Dans la CCVS, le prix médian sur la période 2018-2023 est de 55 000 euros pour des parcelles de taille plus importante (1 100 m²).

Dans le même temps, le prix de construction augmente avec notamment le passage de la RT 2012 puis la RE 2020. Dans le Territoire de Belfort, le coût des projets de construction d'une maison dépasse 250 000 euros.

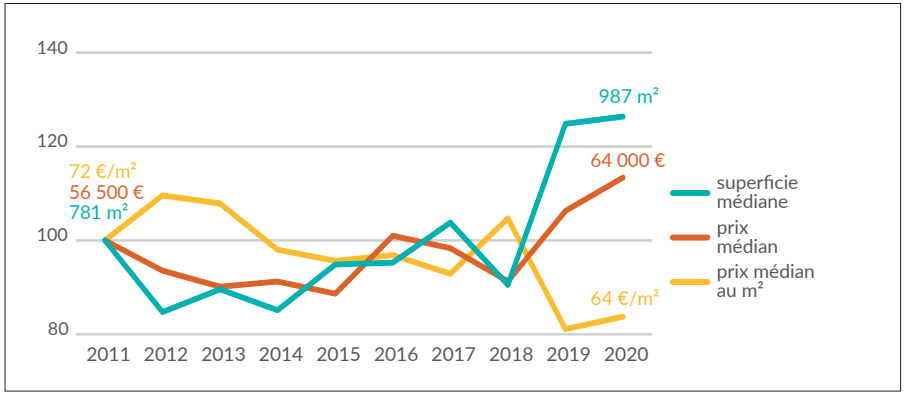

Prix moyen des terrains à bâtir viabilisés dans le département
Source : PERVAL – Fichier des notaires 2020

- ***Le marché du locatif***

La valeur des loyers du parc privé est influencée par plusieurs critères : le marché, la situation géographique, l'ancienneté du logement, le confort, etc. Dans la CCVS, les loyers (hors charges) varient entre 7 et 7,8 euros le m².

	Loyer moyen dans le parc privé
Ex-CCHS	**7,8 €/m²**
Ex-CC Pays sous-Vosgien	**7,0 €/m²**
CC Sud Territoire	7,1 €/m²
Ex-CAB	8,3 €/m²
Territoire de Belfort	8,2 €/m²

Loyers dans le parc locatif privé en 2016-2017 - Source : CLAMEUR 2017

Le loyer moyen dans le parc locatif social dans la CCVS est de 5 euros le m² (363 euros hors charges) et varie de 4,50 euros pour un T5 à 5,60 euros le m² pour un T1 ou T2.
Le loyer moyen dans le parc public demeure inférieur au loyer moyen dans le parc privé : 5 euros le m² contre 7 à 8 euros. La valeur moyenne n'évoque qu'une tendance, les parcs privés et sociaux étant des échantillons larges, avec forcément des zones qui se recoupent, notamment dans les logements de petite taille.

CONCLUSION

Le marché reste globalement dynamique. La demande est forte puisque les biens immobiliers se vendent rapidement.

Par rapport au développement d'une offre nouvelle. Il faut de « tout », donc une mixité dans les projets, sur la forme (individuel pur, individuel groupé ou intermédiaire et collectif) mais aussi dans l'occupation avec des produits pour primo-accédants et locataires (jeunes, personnes âgées).

Le parc locatif est intéressant pour attirer des ménages plus jeunes (notamment avec de jeunes enfants). « Il y a un renouvellement de la population grâce au locatif ».

On observe un décalage dans les parcours résidentiels. « On accède à la propriété davantage à 35-40 ans ».

Le diagnostic attire l'attention sur la modification de la composition des ménages avec les changements sociétaux et le vieillissement de la population (davantage de familles monoparentales, de personnes seules notamment âgées).

Une réflexion mérite d'être menée concernant les personnes âgées, sur leurs logements (adaptés ou adaptables), éventuellement sur la proposition d'une offre nouvelle destinée à ce public. Localement, il n'y a pas d'offre intermédiaire entre le domicile classique (maison non adaptée) et l'hébergement en EHPAD.

MOBILITÉ

1. Les infrastructures de transport et l'accessibilité 143
1.1. Le réseau routier 143
1.2. Le trafic : gêne, risques et nuisances 145
1.3. L'offre de stationnement ouvert au public 147
1.4. L'accessibilité 150
2. Les dessertes en transports alternatifs 156
2.1. L'offre en transport en commun 156
2.2. L'offre en modes doux 159
3. Annexes 161

1. Les infrastructures de transport et l'accessibilité

1.1. Le réseau routier

La CCVS située au Nord du Territoire de Belfort bénéficie du réseau départemental dont des axes historiquement importants, comme la RD465 ou la RD83.

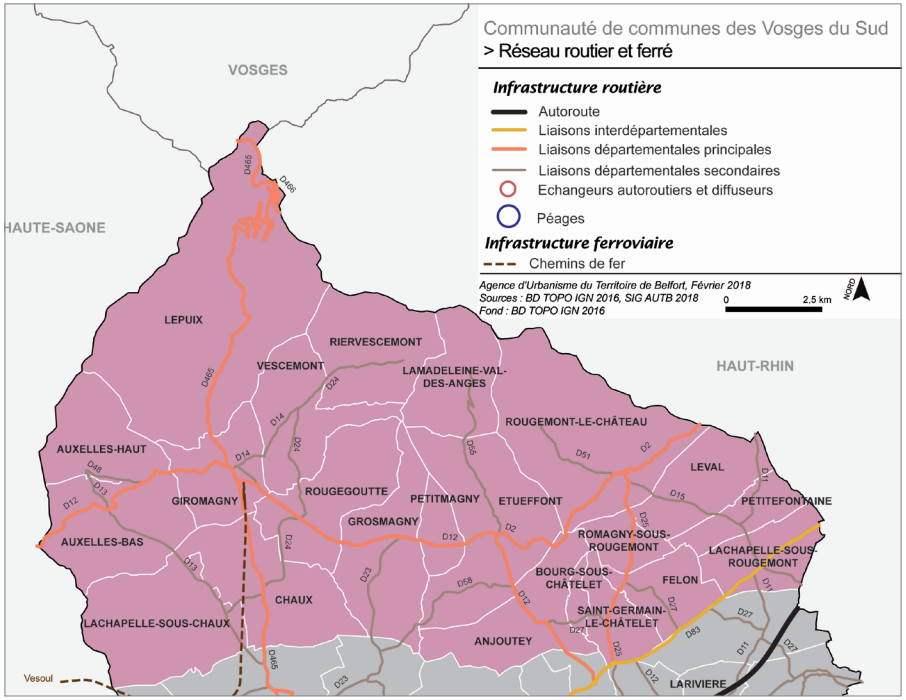

Ainsi, l'intercommunalité est desservie par les axes suivants :

- La RD83 traverse le Territoire de Belfort d'Ouest en est et dessert le sud-est de la CCVS en étant limitrophe de Saint-Germain-le-Châtelet et de Felon et en passant dans la commune de Lachapelle-Sous-Rougemont. Cette liaison interdépartementale a pour fonction d'assurer les liaisons à forts trafics et à caractère prioritaire entre les grandes agglomérations. Elle permet en effet d'atteindre les villes de Besançon, Belfort et Mulhouse grâce à des connexions avec d'autres départementales. La RD83 assure également la liaison entre les communes de la CCVS et l'autoroute A36. Ce sont les communes situées à l'Est de l'intercommunalité qui sont le plus avantagées par cette desserte, grâce aux échangeurs autoroutiers de Fontaine et de Bessoncourt. La RD83 est aussi une alternative à l'autoroute (les deux axes sont d'ailleurs parallèles) notamment pour desservir Belfort et dans le contournement de son centre.
- La RD465 est également une départementale principale et traverse la CCVS du sud au Nord. Elle emprunte Chaux, Giromagny et Lepuix puis se transforme en RD466 à la frontière avec l'Alsace et dessert ainsi le Ballon d'Alsace. La RD465 assure la liaison entre Giromagny et Belfort.
- La RD12, la RD2 et la RD25 densifient à elles seules le maillage des liaisons interdépartementales. Elles assurent par exemple une liaison entre le centre-bourg de Giromagny et la commune de Rougemont-le-Château, tout en desservant une part importante des communes de la CCVS.
  D'Ouest en est, la RD12 traverse Auxelles-Bas, Giromagny et Rougegoutte et relie la Haute-Saône à la CCVS et au département du Haut-Rhin si l'on reprend la RD2 à Étueffont.

Ces départementales principales donnent accès aux grandes infrastructures structurantes du département, comme l'autoroute A36, la Gare TGV de Meroux-Moval ou la Gare de Belfort-ville.

De plus, La CCVS est desservie par un ensemble de routes départementales secondaires qui permettent de :

- Se déplacer rapidement à l'intérieur d'une commune et de relier les communes entre elles ;
- Densifier le maillage routier ;
- Structurer la circulation en agglomération ;
- Relier les communes aux départementales principales.

Outre les départementales qui permettent la liaison des communes entre elles, toutes les communes possèdent un réseau de routes communales qui ont plusieurs fonctions :

- La desserte des quartiers et des lotissements au sein de la commune ;
- L'accès aux communes limitrophes : Bien que la récolte de données de trafic soit compliquée sur le réseau communal, ces routes ont leur importance en matière d'usages ;
- La liaison aux routes départementales.

Elles complètent parfaitement le réseau départemental et contribue à un maillage cohérent du territoire. Parfois il sera par exemple plus rapide d'emprunter le réseau communal d'un point A à un point B qu'emprunter uniquement le réseau départemental. C'est ensemble que ces deux niveaux d'infrastructures contribuent à la desserte et à l'accessibilité de la CCVS.

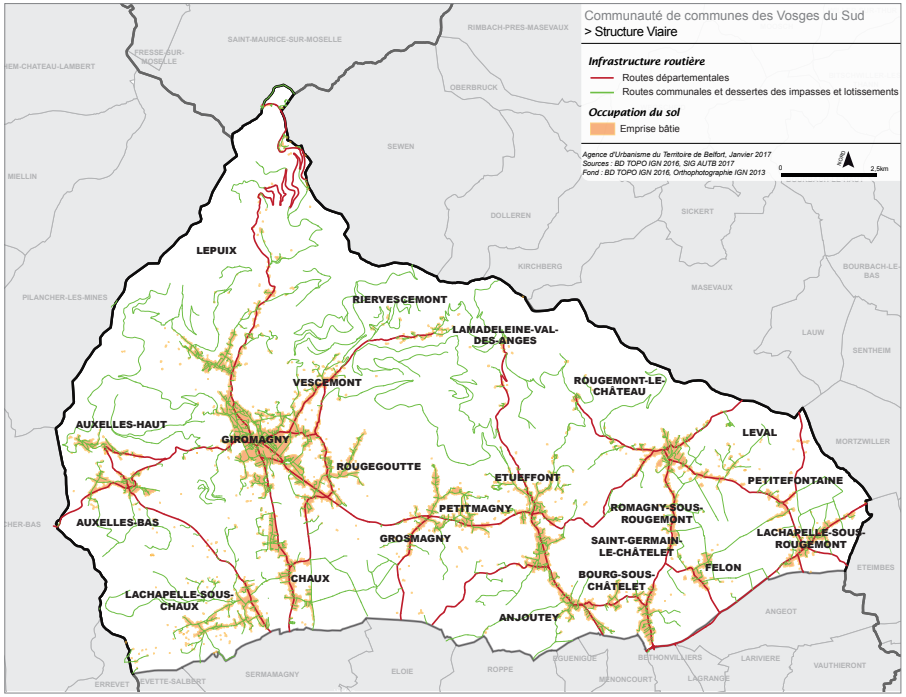

1.2. Le trafic : gêne, risques et nuisances

1.2.1. Nuisances sonores

Le Conseil Départemental effectue des comptages du trafic routier et la carte ci-après montre le trafic sur l'ensemble du réseau desservant la CCVS. On retrouve la notion de routes départementales principales et secondaires, en fonction du trafic routier.

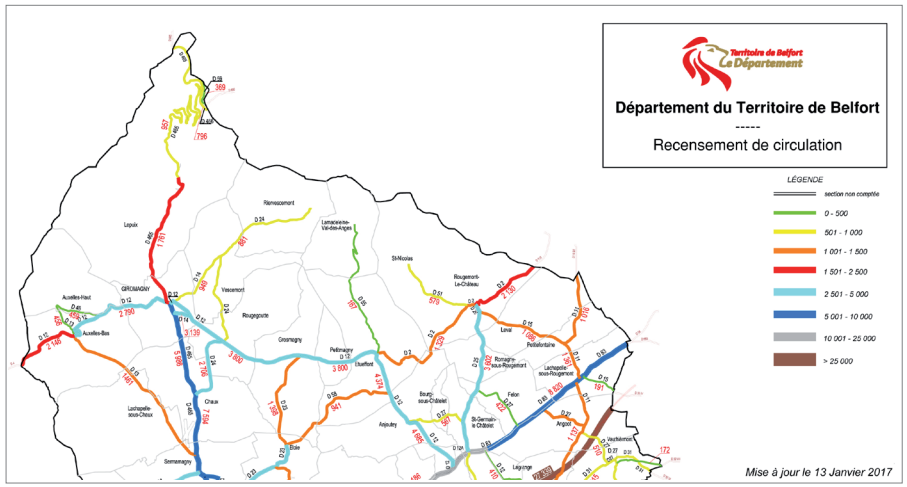

Parce que l'évaluation du trafic routier va au-delà de l'aspect quantitatif, il est intéressant d'étudier les seuils de gêne et de saturation du réseau routier, en fonction du type de voirie. Le tableau ci-après permet de définir un seuil de gêne et un seuil de saturation pour des sections en rase campagne, hors zone de carrefour et pour des régions relativement plates. Les chiffres sont donnés en « UVP », c'est-à-dire en nombre de véhicules particuliers.

La CCVS est uniquement structurée par des routes départementales à deux voies, sauf la RD83 qui présente quelques tronçons à trois voies (zones de dépassement). Il faut donc majoritairement s'intéresser au trafic égal ou supérieur à 8 500 UVP/jour pour le seuil de gêne (première ligne sur le tableau ci-dessus). La largeur de toutes les routes départementales de la CCVS est disponible en annexe.

Type de voie	Seuil de gêne	Seuil de saturation
2 voies	8 500	15 000
3 voies	12 000	20 000
2 x 2 voies	25 000	45 000
2 x 3 voies	40 000	65 000

Ainsi, concernant le trafic au sein même de la CCVS, aucune des départementales ne dépasse le seuil de gêne ou de saturation (hors tronçon de la RD83 à Lachapelle-sous-Rougemont).

En revanche, lorsque l'on sort de la CCVS en direction du sud, vers l'agglomération belfortaine, on constate des difficultés de trafic. En effet, au niveau de la commune de Valdoie, sur la RD465, le seuil de saturation monte à 15 259 UVP/jour pour redescendre à un seuil de gêne sur l'agglomération de Belfort.

Le trafic de la RD83 qui permet de relier le sud-est de la CCVS à l'agglomération belfortaine atteint le seuil de gêne entre Lachapelle-sous-Rougemont et l'accès à l'autoroute à Bessoncourt (pour les tronçons à deux voies). La RD83 est en effet un axe privilégié des communes de l'Est de la CCVS pour atteindre l'A36 direction le Sud ou l'Alsace.

La RD83 atteint ainsi l'autoroute avec un trafic qui s'élève entre 19 350 et 22 583 véhicules, ce qui dépasse également largement le seuil de saturation.

Si la circulation au sein la CCVS est donc relativement fluide, l'accès à l'autoroute A36 par la RD465 et la RD83 peut être gêné par ces conditions de trafic. L'amélioration de l'accessibilité du Nord Territoire pourrait venir d'un travail sur cette question de saturation de la RD83 et de la RD465 au niveau de Valdoie (commune appartenant au Grand Belfort).
Mais le trafic routier n'est pas uniquement composé de véhicules particuliers. En effet, le trafic poids-lourds a son importance, surtout dans la CCVS.

En effet, la CCVS reste un territoire de transit avantageux pour les poids-lourds qui souhaitent éviter l'autoroute ou accéder directement à la Haute-Saône, les Vosges, ou l'Alsace. Le trafic poids-lourds est donc important, dans l'Ouest de la

CCVS. Les communes de Giromagny et Rougegoutte sont traversées par la RD12 qui rejoint la RD2 qui traverse Étueffont et Rougemont-le-Château. Cet itinéraire permet de rejoindre l'Alsace, et explique la présence des poids-lourds traversant ces communes. Aussi, les itinéraires poids-lourds sont régis par certaines interdictions comme le tonnage ou encore les barrières de dégel.
Ces préconisations imposent aux poids-lourds (notamment les plus lourds) des itinéraires, qui deviennent alors incontournable pour maintenir l'économie et l'activité locale/régionale.

La fermeture de la carrière de Lepuix a entraîné une baisse du trafic poids-lourds en direction de Giromagny. Le trafic poids-lourds issu de l'entreprise SMRC basée à Rougegoutte subsiste néanmoins : les poids-lourds empruntent alors la RD465 ou la RD12 pour atteindre leurs destinations.
Aujourd'hui, il faut également s'intéresser aux transports issus des ZAE de la Charmotte et de la Brasserie à Anjoutey et Lachapelle-sous-Rougemont, notamment avec les entreprises Sebil et Horn avec les nuisances qui en découlent.

Enfin, l'aspect financier a son importance. La gare de péage de Fontaine sur l'A36 peut être onéreuse pour les poids-lourds qui privilégient alors d'autres itinéraires départementaux, dont ceux internes à la CCVS.

Le trafic routier influe sur les nuisances sonores. Les infrastructures de transports terrestres sont catégorisées en fonction des nuisances sonores. Pour chaque catégorie, des secteurs affectés par le bruit sont définis ainsi que des prescriptions d'isolement applicables dans ces secteurs.

Concernant le Territoire de Belfort, l'arrêté préfectoral n°2017-05-16-001 du 16 mai 2017 abroge l'arrêté préfectoral n°2010281-0005 du 8 octobre 2010, et classe les infrastructures de transports terrestres dans le Territoire de Belfort en 5 catégories selon leurs caractéristiques sonores et le trafic, la n°1 étant la plus bruyante.

Ainsi, dans les secteurs affectés par le bruit, les nouvelles constructions d'habitation, les établissements de santé ou d'enseignement ainsi que les hôtels doivent présenter une isolation acoustique renforcée en application du Code de la Construction et de l'Habitation. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) peut prévoir des orientations d'urbanisme et d'aménagement visant à prévenir ou réduire les nuisances dues à ces grandes infrastructures dans les secteurs affectés par le bruit, en complément des règles d'isolation acoustique.

De plus, dans le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), l'attention devra se porter sur les règles applicables dans les secteurs affectés par le bruit concerné, pour les constructions et les opérations d'aménagement les plus sensibles telles que les habitations, les lotissements, les opérations d'aménagement d'espaces publics notamment.

Dans la CCVS, ce sont les voies suivantes qui sont concernées par ce classement :

- La RD83 qui est classée en catégorie 3 du fait notamment du trafic relativement intense au sud de Saint-Germain-le-Châtelet et Felon (= hors zone bâtie) puis en catégorie 4 à l'entrée de Lachapelle-sous-Rougemont.
- La RD12 classée en catégorie 3 à l'entrée et la sortie d'Anjoutey et de Grosmagny. Hors de ces tronçons, la RD12 est en catégorie 4. Ce classement est dû pour une part au trafic mais également à la vitesse en sortie de village.
- La RD465 avec un classement en catégorie 4 dans Giromagny et dans Chaux et un classement en catégorie 3 hors agglomération (= hors zone bâtie) entre Sermamagny et Chaux et entre Chaux et Giromagny.

Les voies classées en catégorie 4 ont une largeur maximale affectée par le bruit de 30 m de part et d'autre de la voie, tandis qu'elle est de 100 m pour les voies classées en catégorie 3.

Les secteurs « affectés par le bruit » devront présenter une isolation acoustique renforcée lors de la construction de futurs bâtiments sensibles[1].

[1] *L'arrêté préfectoral portant classement des infrastructures de transports terrestres est le n°2010281-0005 du 8 octobre 2010 définit :*
« Ainsi, dans les secteurs affectés par le bruit, les nouvelles constructions d'habitation, les établissements de santé ou d'enseignement ainsi que les hôtels doivent présenter une isolation acoustique renforcée en application du Code de la Construction et de l'Habitation. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) pourra, par ailleurs, prévoir des orientations d'urbanisme et d'aménagement visant à prévenir ou réduire les nuisances dues à ces grandes infrastructures dans les secteurs affectées par le bruit, en complément des règles d'isolation acoustique.
De plus, dans le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation, l'attention devra se porter sur les règles applicables dans les secteurs affectés par le bruit concernés, pour les constructions et les opérations d'aménagement les plus sensibles telles que les habitations, les lotissements, les opérations d'aménagement d'espaces publics notamment ».

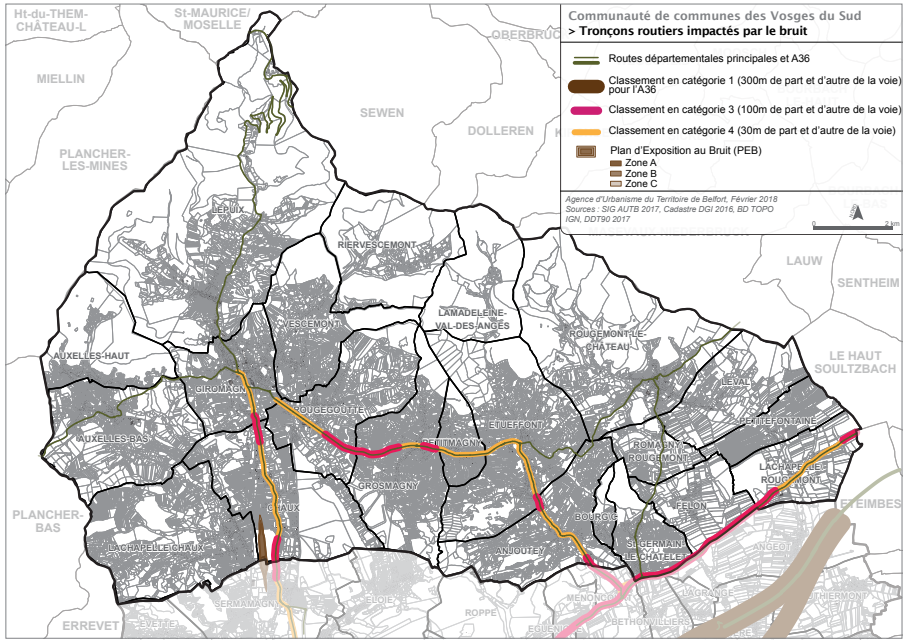

1.2.2. L'accidentologie

Les services de l'État dans le Territoire de Belfort ont élaboré un Document Général d'Orientations, pour la période 2018-2022, qui constitue un outil de programmation et de prévention pour renforcer la sécurité routière et réduire le nombre d'accident.

Sur le territoire de la CCVS, la commune de Lepuix fait partie des 8 communes du département ayant eu plus de 10 accidents entre 2012 et 2016.
Auxelles-Bas, Giromagny, Lachapelle-sous-Rougemont, Chaux, Anjoutey, Étueffont et Lachapelle-sous-Chaux ont eu de 3 à 9 accidents sur la même période.
Rougemont-le-Château n'a eu que deux accidents tandis que Felon, Rougegoutte, Saint-Germain-le-Châtelet, Riervescemont, Romagny-sous-Rougemont et Grosmagny n'ont eu qu'un seul accident.

Le trafic influence l'accidentologie. En effet, la plupart des accidents recensés se situent sur les communes à fort trafic notamment sur les communes traversées ou longés par la RD83 et par la RD465. Ainsi, un travail peut être envisagé pour diminuer l'accidentologie principalement sur ces axes.

1.3. L'offre de stationnement ouvert au public

Depuis le 24 mars 2014, la loi ALUR impose la réalisation d'un inventaire précis et détaillé de l'offre en stationnement public. Cela concerne l'ensemble des parcs ouverts au public, c'est à dire les surfaces principalement dévolues aux stationnements accessibles librement, ce qui inclut les parkings liés aux surfaces commerciales, et ce pour les automobiles, les voitures hybrides/électriques, les deux-roues, les places de covoiturage.

Cet inventaire permet de connaître les besoins en matière de stationnement et de déterminer les enjeux qui en découlent.

En ce qui concerne cet inventaire, n'ont été pris en compte que les parkings de « commerces de centres ».

Dans la CCVS, l'offre en stationnement public dépend principalement de la taille de la commune et des services qu'elle possède. Dans les communes disposant d'un grand nombre d'emplacements, l'offre de stationnement se situe au niveau des commerces, des services de santé, des services publics et des logements réalisés par l'Office National de l'Habitat. L'ensemble des communes possèdent des stationnements pour accéder aux mairies, aux écoles, aux églises et aux salles polyvalentes.

Les communes ne disposant pas ou peu de services, possèdent peu de places de stationnement mais cela correspond aux besoins dans ces communes résidentielles avec beaucoup d'habitat type maison individuelle possédant leur propre place de stationnement.

Informations concernant le tableau ci-après : Le nombre de place de stationnement est estimé, d'une part car selon les communes, ce nombre est en constance évolution, et d'autre part car certains parkings ne sont pas matérialisés ; une fourchette de places est alors estimée.

Commune	Emplacements	Nombre de places estimées	TOTAL par commune estimé
Petitmagny	Parking mairie-école et derrière mairie	24	24
Grosmagny	Parking devant immeuble de l'Office National de l'Habitat (D23)	11	105
	Parking rue du Château	5	
	Derrière la mairie	7	
	Parking école	14	
	Parking église	25	
	Parking centre de loisir	35	
	Cimetière	8	
Riervescemont	Parking zone de trie (le Couvreau)	5	11
	Parking de mairie	6	
Rougemont-le-Château	Parking devant cercle rue Jean Moulin	5	268
	Parking Sté Filiac rue Jean moulin	30	
	Parking pharmacie (devant et derrière)	55	
	Places vers parking école rue Jean Moulin	4	
	Maison de retraite	41	
	Parking Foyer rural	10	
	Parking cimetière	13	
	Parking ancien terrain de basket	32	
	Parking proche casino	31	
	Parking église	36	
	Place derrière la mairie	1	
	Emplacement sortie de Rougemont (rue d'Étueffont)	10	
Rougemont-le-Château Hameau de Saint-Nicolas	Devant panneau touristique	5	14
	Parking église	9	
Felon	Derrière l'école	21	31
	Parking entre mairie et église	10	
Petitefontaine	Parking mairie	10	10
Leval	Parking mairie	8	8
Leval	Parking mairie	8	8
Lachapelle-Sous-Rougemont	Salle communale	20	178
	Parking restaurant Kébab	7	
	Parking immeuble Office National de l'Habitat	10	
	Parking gendarmerie	8	
	Parking crédit mutuel	21	
	Parking église	18	
	Parking mairie	45	
	Parking à côté des champs direction Mulhouse	8	
	Parking cimetière	12	
	Parking stade (direction RGT)	20	
	Rue des Vergés	9	
Bourg-sous-Châtelet	Parking mairie	11	21
	Parking avant forêt	4	
	Places arrêt de bus	6	
Saint-Gerain-le-Châtelet	Parking mairie (avant-arrière)	16	58
	Parking immeuble office de l'habitat	8	
	Parking école	21	
	Stade	10	
	Cimetière	3	
Lamadeleine-Val-des-Anges	Parking mairie	6	6
Romagny-sous-Rougemont	Parking mairie	10	10
	Parking maternelle	12	
	Parking immeuble Office National de l'Habitat Grande rue	25	
	Parking Bibliothèque	29	
	Parking piscine	68	
	Parking CC Pays-sous-Vosgien	21	
	Parking Mille-Club	31	
	Parking Boulangerie Grande rue	4	

Étueffont	Parking du Petit Marché	11	352
	Parking clinique vétérinaire	3	
	Parking église (côté et derrière)	18	
	Parking école	14	
	Parking Poste	4	
	Parking Forge musée	8	
	Parking rue de la Forge	8	
	Parking médecin rue de l'Usine	12	
	Parking Kiné rue de Giromagny	3	
	Parking pharmacie	11	
	Parking stade	50	
	Cimetière (sortie vers Petitmagny)	20	
Anjoutey	Parking du stade	50	167
	Parking terrain de boules rue des Érrues	9	
	Parking proche commerce rue des Érrues	28	
	Places pont en bois rue de la Charme	3	
	Parking immeuble rue Martin	10	
	Places devant coiffeuse rue d'Étueffont	2	
	Centre aéré	5	
	Parking mairie et salle communale	51	
	Église (côté et arrière)	9	
Auxelle-Bas	Mairie/École	6	19
	Derrière l'église	10	
	Devant le cimetière	3	
Auxelle-Haut	Mairie/École/Église	17	17

Chaux	Mairie	50	185
	Les Eparses	135	
Giromagny	Salle polyvalente	35	479
	Carrefour Faubourg de Belfort/Rue Heyd	100	
	Place des Mineurs, avec disque	24	
	Place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord	50	
	Anciennes casernes	50	
	Place du marché	208	
	Rue de l'Homme	12	
	+ *stationnement sur rue dédiés aux équipements et commerces*		
Lachapelle-Sous-Chaux	Rue du Rhome	30	30
Lepuix	Carrefour D465/Rue de la Beucinière	5	605
	Église ; Mairie	10	
	École (devant et derrière)	15	
	Cimetière	5	
	Salle polyvalente / activités sportives	70	
	Parkings du Ballon d'Alsace	500	
Rougegoutte	Rue des écoles	40	200
	Rue des cités	60	
	Salle communale	100	
Vescemont	Mairie	10	10
		TOTAL estimé	**2808**

Le stationnement des véhicules hybrides et électriques : 28
Le stationnement des deux-roues : 44
Aucune place ou aire de covoiturage n'est répertoriée sur le territoire intercommunal.

1.4. L'accessibilité[1]

Les temps d'accès aux grandes infrastructures et aux principales communes d'emplois (vecteurs de mobilité) peuvent être des indices de qualité de la desserte et de la situation de ce territoire par rapport au reste du département. Ainsi, il est intéressant de connaître l'accessibilité des communes de la CCVS aux grandes infrastructures du Territoire de Belfort, à savoir notamment l'A36 et la gare TGV. On observe alors une inégalité d'accès à ces deux infrastructures selon le point de départ dans la CCVS.

1.4.1. L'accessibilité aux grandes infrastructures

Les deux grandes infrastructures du Territoire de Belfort sont l'autoroute et la gare TGV de Meroux-Moval. Il existe une inégalité d'accès à ces deux infrastructures au sein de la CCVS du fait de la localisation excentrée de certaines communes.

En effet, l'entrée sur l'autoroute est simple et rapide pour les communes de l'Est du territoire qui ont deux points d'accès privilégiés, à savoir sur la commune de Fontaine (payant) et de Denney (gratuit). Pour ces communes, l'accès à l'autoroute se fait en 15 minutes maximum. À l'inverse, pour les communes se situant à l'Ouest, les temps d'accès s'allongent : jusqu'à 37 minutes pour la commune de Riervescemont et 26 minutes pour la commune de Lamadeleine-Val-des-Anges. Ces deux communes ont les temps d'accès à l'autoroute les plus longs car elles se situent au Nord du territoire et en fond de vallée.

Le second élément d'explication (applicable à l'ensemble des autres communes de l'Ouest de la CCVS) est que l'accès le plus rapide à l'autoroute se fait par le biais de l'agglomération belfortaine. Ainsi le temps de trajet est allongé par rapport aux communes de l'Est, d'une part par la distance d'accès à l'entrée d'autoroute la plus proche et d'autre part, par le passage ou le contournement de Belfort, souvent congestionné.

Dans la même logique, pour atteindre la gare TGV de Meroux/Moval, les temps d'accès les plus longs se situent à l'Ouest de la CCVS et les plus courts à l'Est car il faut emprunter l'A36. Il faut souligner que la gare TGV est accessible en moins de 35 minutes pour la CCVS hors commune de Riervescemont et de Lamadeleine-Val-des-Anges.

Les flux de travailleurs qui utilisent le TGV sont très faibles (par exemple 13 actifs en direction de Besançon). On peut émettre l'hypothèse que la gare TGV est utilisée par les résidents de la CCVS pour des déplacements ponctuels et privés ; sa situation à 35 minutes n'est donc pas un frein pour ce territoire.

Ainsi, comme évoqué précédemment, le trafic étant fluide au sein du périmètre d'étude, il faudra travailler sur la fluidité des trafics dans le Grand Belfort pour améliorer le temps d'accès aux grands équipements pour les communes situées dans l'Ouest dans la CCVS.

[1] *Méthode*
Les temps d'accès ont été réalisés grâce à un calcul d'itinéraire en ligne (« Google Map »). Le calcul du temps de trajet se fait donc à un instant T. Des différences d'une ou deux minutes peuvent être observées selon le moment où est calculé l'itinéraire. L'étude des temps d'accès a l'avantage de permettre de rendre compte de l'accessibilité des territoires en temps, facteur souvent privilégié par les utilisateurs du réseau routier.
Seuls les temps de trajet des communes possédant un flux INSEE sont représentés.

Accès à l'A36, à la Gare TGV et à Belfort-centre en voiture depuis les communes de la CCVS

Communes	Temps de parcours A36 (min)	Temps de parcours Gare TGV (min)	Temps de parcours Belfort Centre
Riervescemont	37 (éch.13)	47	39
Lamadeleine	26 (éch.14)	38	35
Lepuix	25 (éch. 13)	35	27
Vescemont	25 (éch.13)	25	27
Auxelles-Haut	25 (éch.13)	34	26
Auxelles-Bas	22 (éch.13)	32	24
Giromagny	22 (éch.13)	32	24
Rougegoutte	21 (éch.13)	32	31
Grosmagny	18 (éch.13)	29	23
Petitmagny	18 (éch.14)	30	25
Lachapelle-C	18 (éch.13)	27	19
Étueffont	17 (éch.14)	28	26
Chaux	16 (éch.13)	27	18
Leval	16 (éch.14)	27	25
Rougemont-C	15 (éch.14)	26	25
Petitefontaine	14 (éch.14)	25	22
Romagny-R	13 (éch.14)	24	22
Lachapelle-R	13 (éch.14)	24	21
Anjoutey	12 (éch.14)	23	20
Bourg-C	12 (éch.14)	23	21
Felon	12 (éch.14)	24	21
Saint-Germain	9 (éch.14)	21	18
Temps moyen	**18**	**29**	**25**

Google Map 2017 (tableau classé selon le temps de trajet pour l'A36)

18 minutes est le temps moyen d'accès à l'autoroute A36.
37 minutes est le temps d'accès le plus long et 5 minutes est le temps d'accès le plus court pour atteindre l'A36.
29 minutes est le temps moyen d'accès à la gare TGV.
47 minutes est le temps d'accès le plus long et 20 minutes est le temps d'accès le plus court pour atteindre la gare TGV.
En moyenne, les habitants de la CCVS mettent 25 minutes pour atteindre le centre-ville de Belfort.

1.4.2. Les déplacements des actifs à l'extérieur de la CCVS

Pour les actifs travaillant à l'extérieur de la CCVS, les principaux flux se font en direction des zones d'emplois de proximité :

- Environ 60 % des flux sortants se font en direction du Grand Belfort, dont 60 % directement vers la commune de Belfort.
- Environ 10 % des flux sortants se font vers Pays de Montbéliard Agglomération dont environ 70 % vers les communes de Montbéliard et Sochaux.

Il est donc pertinent de s'intéresser aux temps d'accès des communes de Belfort, Montbéliard et Sochaux qui représentent à elles seules près de 50 % des flux d'actifs sortants.

Selon une étude de la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques parue en novembre 2015, l'aller-retour entre le domicile et le lieu de travail prend, en moyenne nationale, 50 minutes chaque jour, soit un trajet moyen de 25 minutes.

Pour la CCVS, le temps de parcours moyen pour Belfort est de 20 minutes, ce qui se situe en dessous de la moyenne nationale et démontre donc une bonne accessibilité à la zone d'emploi principale des habitants de la CCVS qui travaillent dans l'agglomération belfortaine.

En revanche, les temps d'accès des communes ayant des actifs travaillant à Sochaux et Montbéliard s'allongent avec en moyenne 30 minutes pour Sochaux et 36 minutes pour atteindre Montbéliard située encore un peu plus au sud.

Les communes qui ont les temps de trajet les plus longs sont les communes du Nord de la CCVS, puis celles de l'Ouest car elles doivent emprunter des itinéraires qui traversent ou contournent Belfort pour atteindre Montbéliard et Sochaux. Ces allongements de temps sont donc à mettre en correspondance avec le trafic et les temps d'accès de ces communes à l'A36, permettant de desservir Montbéliard et Sochaux.

Mulhouse est également une destination importante pour les actifs de la CCVS, et ce malgré un temps de parcours parfois long (pour les communes situées à l'Ouest) ou encore à cause des embouteillages en entrée d'agglomération mulhousienne. Mulhouse reste une zone d'emploi très avantageuse pour les communes situées à l'Est.

Chiffres clés de l'accessibilité aux zones d'emplois de proximité[1] externes à la CCVS :

20 minutes est le temps moyen d'accès à Belfort,
30 minutes est le temps moyen d'accès à Sochaux,
36 minutes est le temps moyen d'accès à Montbéliard.

Chiffres clés de l'accessibilité des communes de la CCVS à Mulhouse[2] :

45 minutes est le temps moyen d'accès à Mulhouse,
1h03 est le temps maximal d'accès à Mulhouse,
31 minutes est le temps d'accès le plus court à Mulhouse.

[1] Moyenne réalisée uniquement sur les communes de la CCVS possédant un flux vers une des trois communes de Belfort, Sochaux et Montbéliard.
[2] Moyenne réalisée uniquement sur les communes de la CCVS possédant un flux vers Mulhouse.

Commune ayant des flux d'actifs vers BELFORT	Volume des flux	Temps d'accès à Belfort (min)
Giromagny	258	20
Chaux	175	13
Lepuix	175	23
Étueffont	168	20
Rougegoutte	123	20
Vescemont	120	23
Lachapelle-C	88	15
Anjoutey	79	16
Rougemont-C	68	20
St-Germain	65	15
Grosmagny	59	19
Auxelles-Bas	47	20
Lachapelle-R	42	18
Petitmagny	40	20
Felon	24	16
Auxelles-Haut	20	22
Romagny-R	19	18
Bourg-C	16	17
Riervescemont	12	37
Petitefontaine	8	19
Durée moyenne :		**20**

Commune ayant des flux d'actifs vers SOCHAUX	Volume des flux	Temps d'accès à Sochaux (min)
Giromagny	50	36
Lachapelle-R	21	27
Lachapelle-C	16	31
Lepuix	15	33
Felon	12	25
Rougemont-C	10	30
Rougegoutte	10	35
Chaux	8	29
Anjoutey	8	26
Étueffont	5	30
Leval	4	30
Bourg-C	4	28
Durée moyenne :		**30**

Commune ayant des flux d'actifs vers MONTBELIARD	Volume des flux	Temps d'accès à Montbéliard (min)
Lepuix	24	42
St-Germain	20	27
Étueffont	15	33
Lachapelle-C	12	34
Grosmagny	12	39
Giromagny	10	39
Rougemont-C	10	43
Rougegoutte	10	40
Auxelles-Bas	5	38
Romagny-R	5	31
Anjoutey	4	29
Durée moyenne :		**36**

1.4.3. L'accessibilité aux services et aux équipements

En dehors de l'accès à son lieu d'emploi, la population souhaite également atteindre des services dont l'accessibilité[1] ainsi que la répartition sont des témoins du développement de la CCVS. Les services[2] qui ont été sélectionnés sont (cf. annexe 1) :

- Les commerces alimentaires
- Les commerces de beauté
- Les loisirs
- Les services de santé
- Les services sociaux

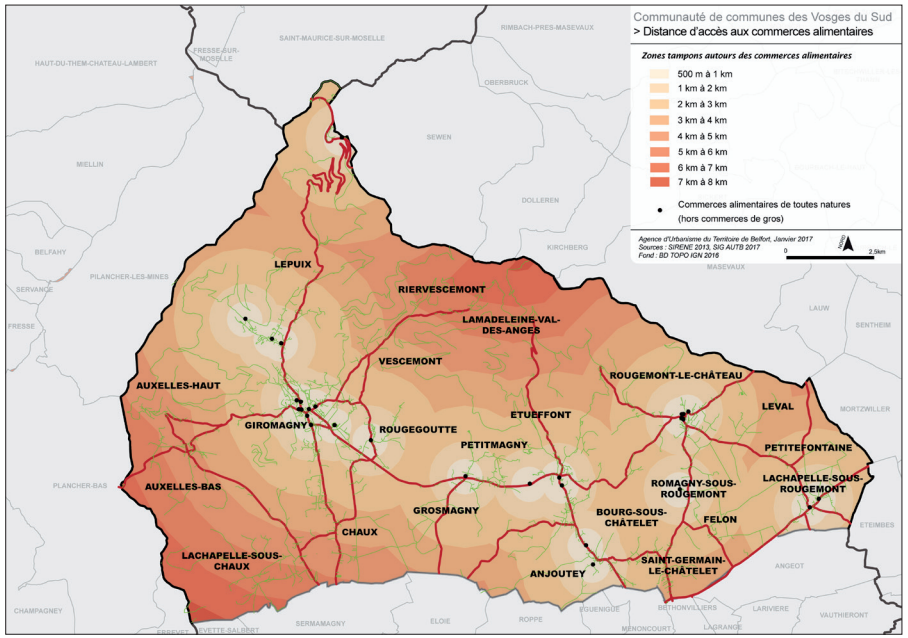

Les commerces alimentaires se concentrent principalement au niveau des départementales à plus fort trafic. On peut constater une inégalité d'accès pour les communes d'Auxelles-Bas, Lachapelle-sous-Chaux, Riervescemont et Lamadeleine-Val-des-Anges car elles sont éloignées de ces axes.

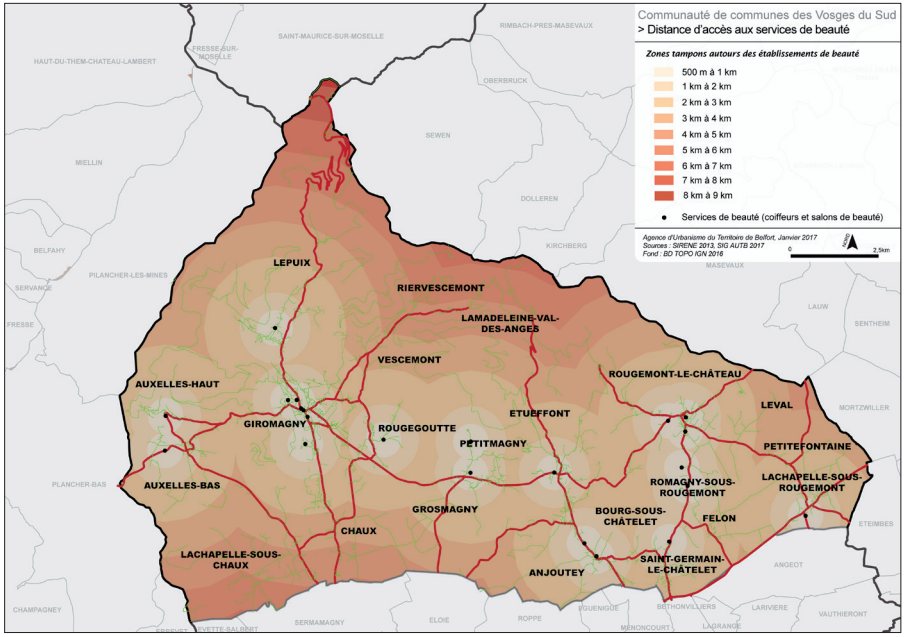

Les commerces de beauté semblent répartis de manière homogène sur le territoire et leur accès se fait, en dehors du Nord de Lepuix, dans un rayon inférieur à 5 kilomètres.

[1] *Ici l'accessibilité se calcule en distance kilométrique.*
[2] *Services issus de la BD SIRENE 2013.*

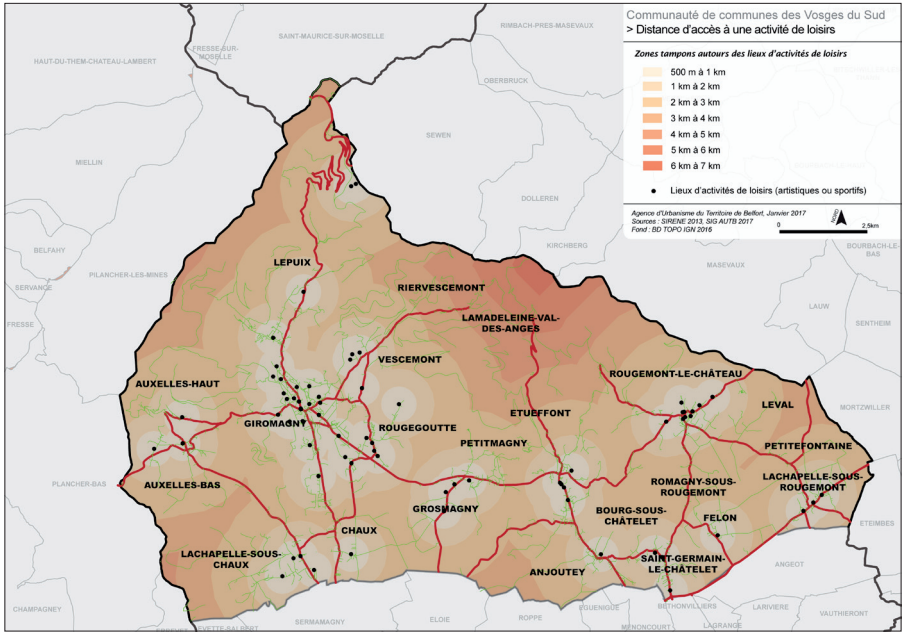

En dehors des communes de Riervescemont et Lamadeleine, les habitants sont à moins de 3 kilomètres d'une activité de loisirs. Ces activités sont néanmoins concentrées au niveau de Rougemont-la-Château, Giromagny et Étueffont.

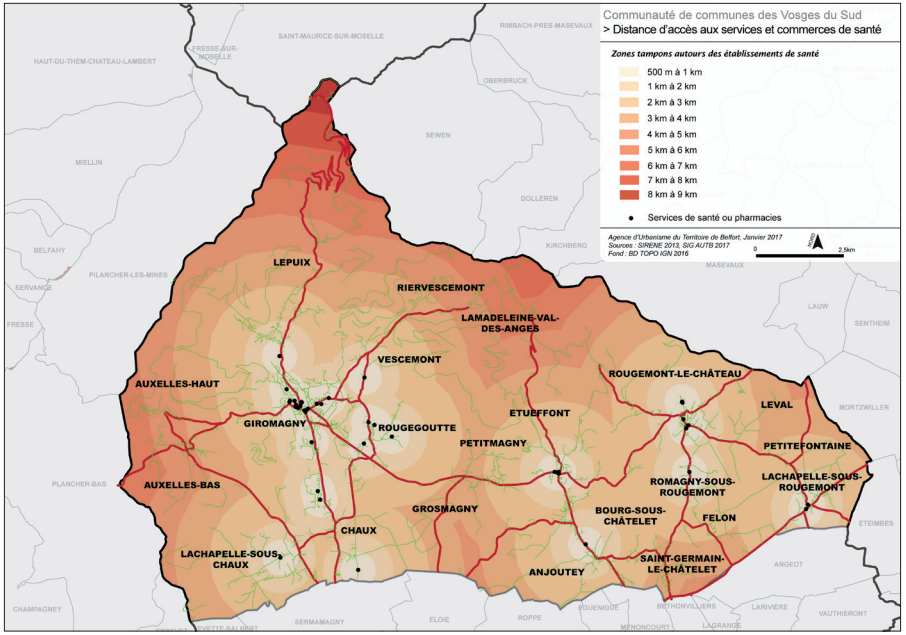

Les services de santé sont répartis notamment au niveau des axes principaux de la CCVS. Leur répartition est moins dense que pour d'autres services. Néanmoins les habitants restent majoritairement à moins de 6 kilomètres d'un service de santé.

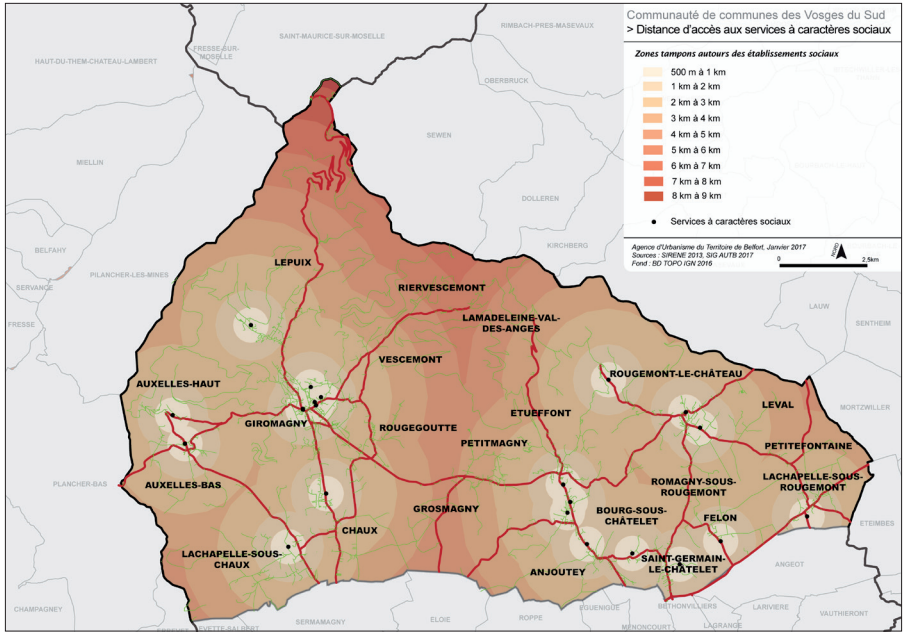

Enfin, les services à caractère social sont répartis de manière homogène sur le territoire. Il s'agit par exemple des maisons de retraite (la CCVS en compte deux).

Ainsi, les habitants sont relativement proches de l'ensemble des services et le territoire semble bien pourvu en équipements. Ces services se trouvent très souvent à moins de 6 kilomètres, ce qui est intéressant pour développer une mobilité de proximité.

2. Les dessertes en transports alternatifs

2.1. L'offre en transport en commun

Ligne	Jour de passage	Fréquence de passage
Ligne 20 Lepuix/Giromagny-> Valdoie	Du lundi au vendredi	1 à 2 bus par heure
	Les samedis et vacances scolaires	1 bus par heure
Ligne 90 Giromagny-> Belfort Gare	Les dimanche et jours de fête	2 bus par jour
Ligne 21 Belfort->Rougemont-le-Château/Étueffont	Du lundi au vendredi	Environ 1 par heure
	Les samedis et vacances scolaires	Toutes les deux heures
Ligne 22 Belfort->Étueffont-> Rougemont-le-Château	Du lundi au vendredi	Toutes les deux heures
	Les samedis et vacances scolaires	Toutes les deux heures
Ligne 91 Belfort->Rougemont-le-Château	Les dimanche et jours de fête	2 bus par jour
Ligne 30 Auxelle-Haut-> Valdoie	Du lundi au samedi	3 à 4 bus par jour selon le sens de circulations
Ligne 31 Giromagny-> Valdoie	Du lundi au samedi	3 à 4 bus par jour selon le sens de circulations
Ligne 32 Rougemont-le-Château-> Belfort par Leval	Du lundi au samedi	3 bus par jour
Ligne 40 Étueffont-> Auxelle	Du lundi au samedi	3 bus par jour

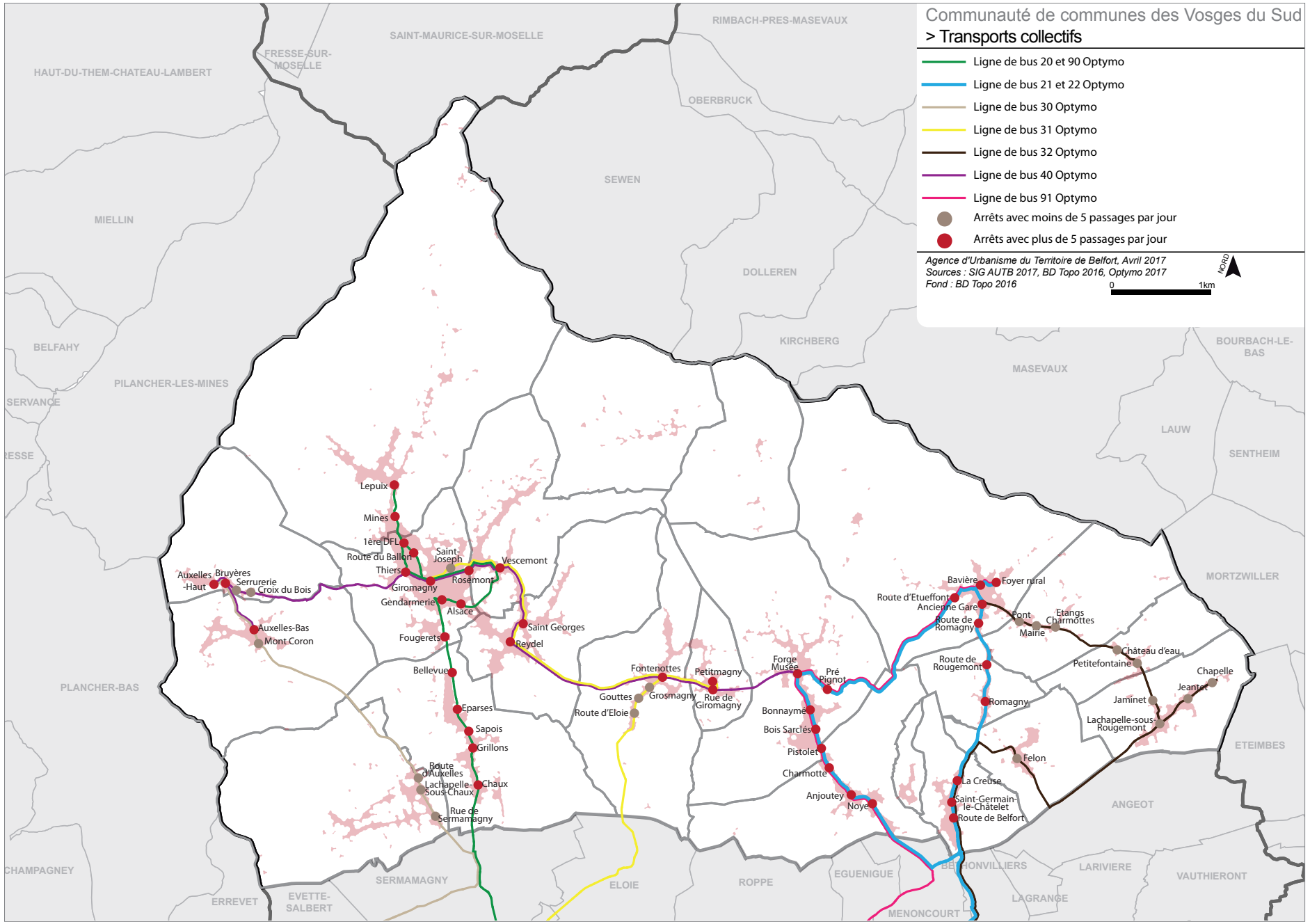
Communauté de communes des Vosges du Sud
> Transports collectifs
Ligne de bus 20 et 90 Optymo
Ligne de bus 21 et 22 Optymo
Ligne de bus 30 Optymo
Ligne de bus 31 Optymo
Ligne de bus 32 Optymo
Ligne de bus 40 Optymo
Ligne de bus 91 Optymo
Arrêts avec moins de 5 passages par jour
Arrêts avec plus de 5 passages par jour
Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, Avril 2017
Sources : SIG AUTB 2017, BD Topo 2016, Optymo 2017
Fond : BD Topo 2016
NORD
0
1km
RIMBACH-PRES-MASEVAUX
SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE
FRESSE-SUR-MOSELLE
HAUT-DU-THEM-CHATEAU-LAMBERT
OBERBRUCK
SEWEN
MIELLIN
DOLLEREN
KIRCHBERG
BELFAHY
PILANCHER-LES-MINES
SERVANCE
MASEVAUX
BOURBACH-LE-BAS
LAUW
SENTHEIM
MORTZWILLER
ETEIMBES
ANGEOT
PLANCHER-BAS
CHAMPAGNEY
SERMAMAGNY
ERREVET
EVETTE-SALBERT
ELOIE
ROPPE
EGUENIGUE
LARIVIERE
VAUTHIERONT
LAGRANGE
MENONCOURT
Lepuix
Mines
1ère DFL
Route du Ballon
Thiers
Saint-Joseph
Vescemont
Rosemont
Giromagny
Gendarmerie
Alsace
Auxelles -Haut
Bruyères
Serrurerie
Croix du Bois
Auxelles-Bas
Mont Coron
Fougerets
Saint Georges
Reydel
Bellevue
Eparses
Sapois
Grillons
Route d'Auxelles
Lachapelle-Sous-Chaux
Chaux
Rue de Sermamagny
Fontenottes
Petitmagny
Gouttes
Grosmagny
Rue de Giromagny
Route d'Eloie
Forge Musée
Pré Pignot
Bonnaymé
Bois Sarclés
Pistolet
Charmotte
Anjoutey
Noye
Bavière
Foyer rural
Route d'Etueffont
Ancienne Gare
Route de Romagny
Pont
Etangs
Charmottes
Mairie
Route de Rougemont
Romagny
Château d'eau
Petitefontaine
Chapelle
Jeantet
Jaminet
Lachapelle-sous-Rougemont
Felon
La Creuse
Saint-Germain-le-Châtelet
Route de Belfort

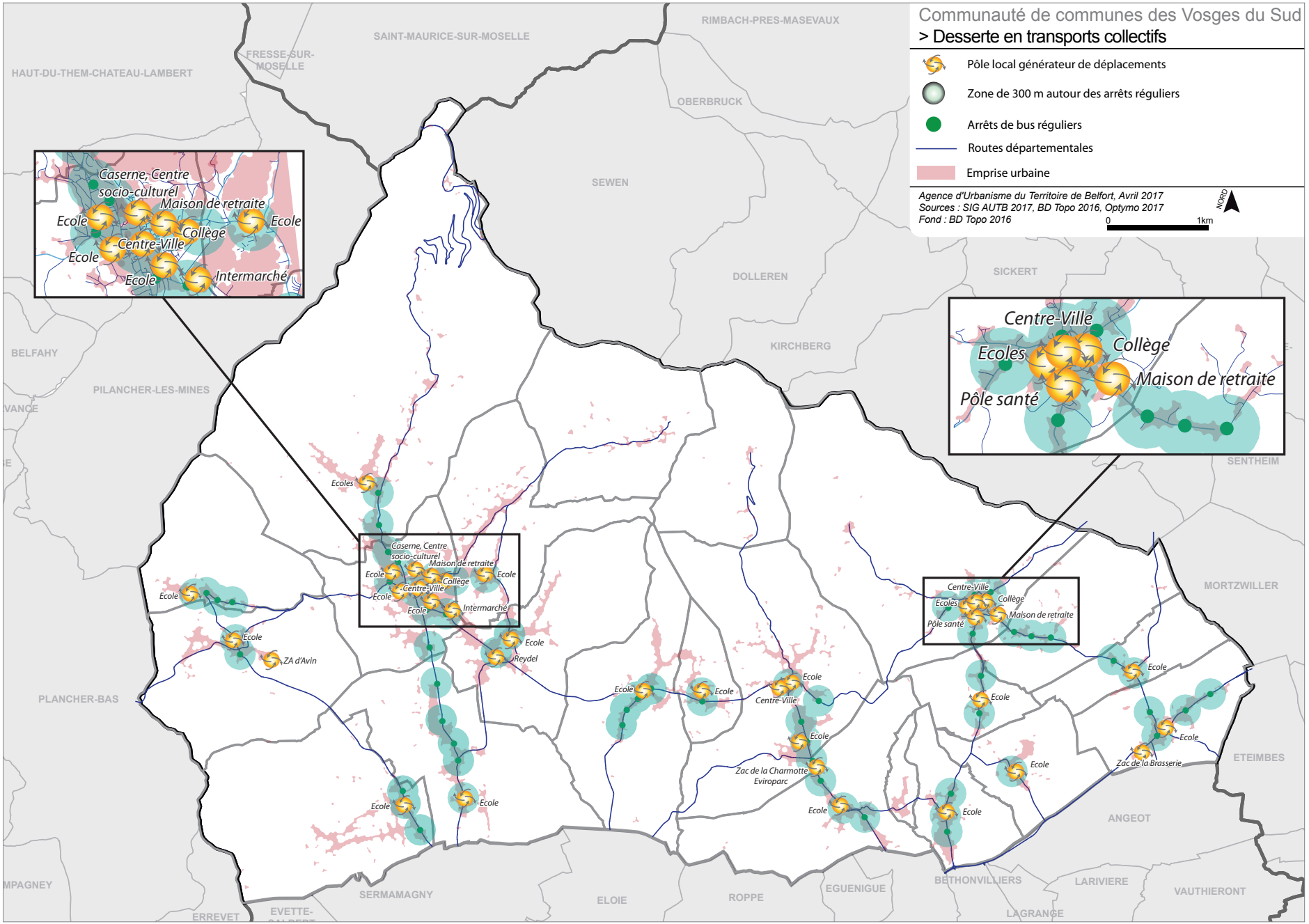
Communauté de communes des Vosges du Sud
> Desserte en transports collectifs
Pôle local générateur de déplacements
Zone de 300 m autour des arrêts réguliers
Arrêts de bus réguliers
Routes départementales
Emprise urbaine
Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, Avril 2017
Sources : SIG AUTB 2017, BD Topo 2016, Optymo 2017
Fond : BD Topo 2016
0
1km
NORD
Caserne, Centre socio-culturel
Maison de retraite
Ecole
Collège
Centre-Ville
Intermarché
Ecoles
Pôle santé
ZA d'Avin
Reydel
Zac de la Charmotte Eviroparc
Zac de la Brasserie
SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE
RIMBACH-PRES-MASEVAUX
FRESSE-SUR-MOSELLE
HAUT-DU-THEM-CHATEAU-LAMBERT
OBERBRUCK
SEWEN
DOLLEREN
SICKERT
KIRCHBERG
BELFAHY
PILANCHER-LES-MINES
SENTHEIM
MORTZWILLER
PLANCHER-BAS
ETEIMBES
ANGEOT
SERMAMAGNY
ELOIE
ROPPE
EGUENIGUE
BETHONVILLIERS
LARIVIERE
VAUTHIERONT
LAGRANGE

La desserte en transport en commun (TC) sur le territoire de la CCVS est inégale avec :

- Les communes qui ne sont desservies par aucune ligne régulière : Riervescemont et Lamadeleine-Val-des-Anges.
- Les communes desservies par des lignes principales (environ un bus par heure en moyenne) : Giromagny, Vescemont, Chaux, Lepuix, Étueffont, Rougemont-Le-Château, Romagny-sous-Rougemont, Saint-Germain-le-Châtelet et Anjoutey.
- Les communes desservies par des lignes secondaires avec peu de passages (3 à 4 bus par jour) : Auxelles-Haut, Auxelles-Bas, Lachapelle-sous-Chaux, Rougegoutte, Grosmagny, Petitmagny, Felon, Lachapelle-sous-Rougemont, Petitefontaine et Leval.

On peut distinguer une inégalité d'accès aux TC au sein même des communes desservies. En effet, si nous nous reportons à un rayon de 300 mètres autour des arrêts de bus (correspondant à 5 minutes à pied), beaucoup d'habitations sont au-delà de cette zone. En revanche, les pôles générateurs de déplacements sont facilement accessibles en TC.

Ces communes sont également desservies par :

- Les transports scolaires. À noter que les personnes disposant d'un Pass Optymo peuvent emprunter ces bus, ce qui désenclave quelque peu les communes ne disposant d'aucun ou de peu de transport en commun.
- Le transport des personnes à mobilité réduite (TPMR) est un service de transport effectué d'adresse à adresse destiné aux personnes en situation de handicap.

Un plan de mobilité rurale pourrait être réfléchi à l'échelle de la CCVS (cf. annexe 2)

Pour information, une voie ferrée dessert la CCVS entre Evette-Salbert et Giromagny, via Sermamagny et Chaux. Elle était uniquement destinée au fret lié à l'activité de la carrière de Lepuix. Les matériaux de la carrière de Lepuix étaient transportés en camion entre Lepuix et Giromagny avant d'être transportés en train. Cela représentait un tiers de la production de matériaux éruptifs ; le reste étant transporté entièrement en camion. Deux trains par jour réalisaient ce trajet.

2.2. L'offre en modes doux

Aujourd'hui, dans la CCVS, l'utilisation des modes doux se fait principalement dans un contexte de loisirs. Or, il existe un potentiel de report vers les modes doux pour les autres types de déplacements avec :

- Les actifs qui travaillent à proximité de leur lieu de résidence. Environ 1950 actifs travaillent au sein même de la Communauté de communes dont environ 1080 dans leur commune de résidence. La part d'utilisation de la voiture est aujourd'hui supérieure à la part d'utilisation des modes doux. Or, ces actifs pourraient rejoindre leur emploi par des modes doux.
- L'accès aux services et commerces de proximité.

Une piste cyclable (cf. plan page suivante) relie le Malsaucy à Giromagny et prolonge la piste existante entre Belfort et le Malsaucy. D'une longueur de 8 km, ce tronçon rejoint la piste cyclable communale de Giromagny sur la RD14. 70 à 80 % de l'itinéraire se situe en site propre ; le reste s'effectue sur des voies communales à faible trafic (partage sécurisé de l'infrastructure).

Deux sentiers de randonnée VTT desservent le territoire :

- Le Tour du Grand Bois traverse les communes de Grosmagny, Petitmagny, Étueffont, Anjoutey, Chaux et Lachapelle-sous-Chaux. Cet itinéraire cyclable permet également de rejoindre la piste cyclable départementale sur la commune de Roppe.
- La boucle du Fort de Giromagny dessert : Giromagny, Auxelles-Bas, Lachapelle-sous-Chaux et Chaux.

De nombreux sentiers de randonnées maillent l'ensemble de la CCVS à l'exception des communes du sud-est à savoir : Petitefontaine, Lachapelle-sous-Rougemont, Felon, Bourg-sous-Châtelet et Saint-Germain-le-Châtelet.

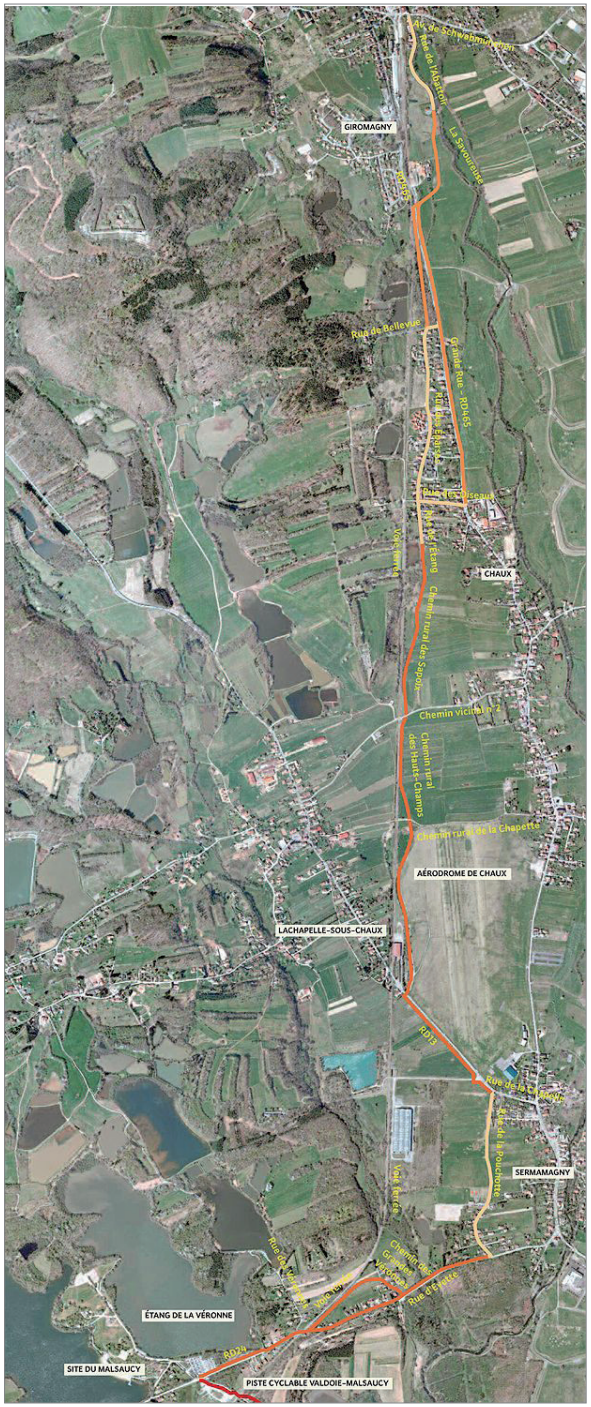

Itinéraire détaillé du tronçon cyclable Malsaucy-Giromagny
©CD90

Néanmoins, au-delà de la pratique de loisir qu'induisent ces sentiers, la pratique de la marche à pied se fait plutôt à l'échelle communale. Il faut porter une attention particulière aux connexions piétonnes dans les centres-bourgs et particulièrement dans les communes équipées de services et commerces.

Il y a aujourd'hui un véritable intérêt à développer ces modes doux en tant que mode unique ou dans une logique de report modal.

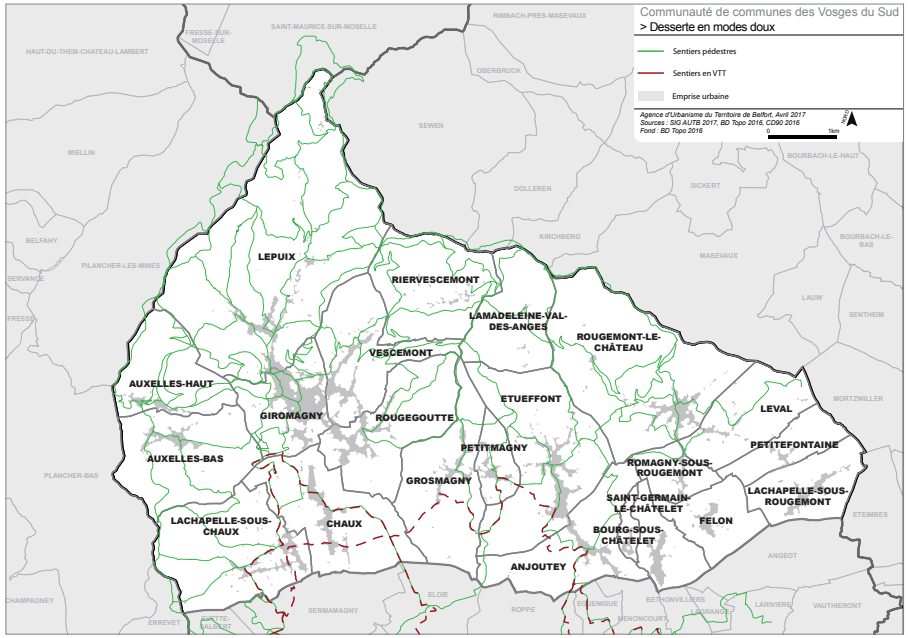

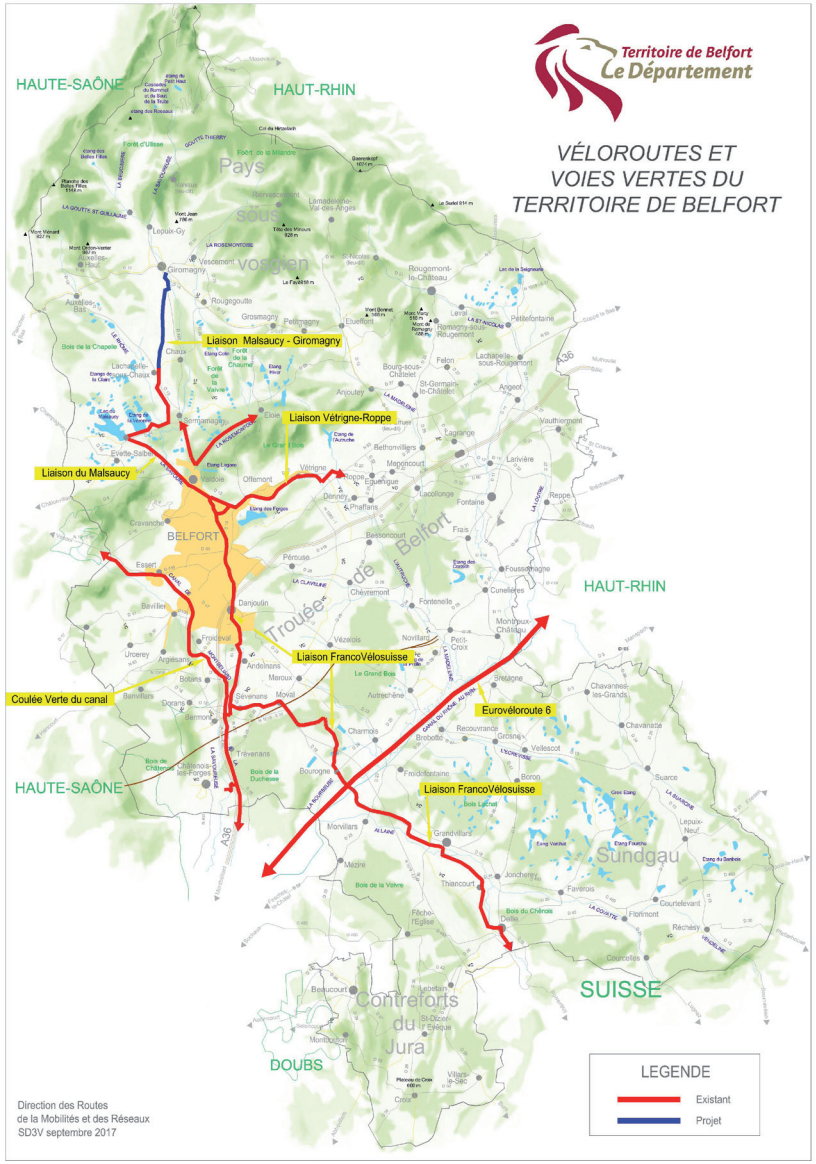

Itinéraire cyclable dans le Territoire de Belfort, le tracé en projet (en bleu) étant depuis, réalisé
©CD90

3. Annexes

Annexe 1 : Services sélectionnés pour étudier l'accessibilité (chapitre 1.4.3)

Catégorie	Services et équipements
Commerces alimentaires	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé
	Autres intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac
	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie
	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé
	Commerce d'alimentation générale
	Hypermarchés
	Pâtisserie
Services de beauté	Coiffure
	Soins de beauté
Activités de loisirs	Activités de clubs de sports
	Activités de soutien au spectacle vivant
	Activités des centres de culture physique
	Arts du spectacle vivant
	Autres créations artistiques
	Autres activités liées au sport
	Autres activités récréatives et de loisirs
	Création artistique relevant des arts plastiques
Services et commerces de santé	Activités des médecins généralistes
	Activités des professionnels de la rééducation, de l'appareillage et des pédicures-podologues
	Activités de santé humaine non classées ailleurs
	Activités des infirmiers et des sages-femmes
	Activités hospitalières
	Autres activités des médecins spécialistes
	Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé
	Pratique dentaire
Services à caractères sociaux	Accueil de jeunes enfants
	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfant
	Action sociale sans hébergement
	Aide à domicile
	Hébergement médicalisé adultes handicapés et autres
	Hébergement médicalisé pour enfants handicapés
	Hébergement médicalisé pour personnes âgées
	Hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux

Annexe 2 : Plan de mobilité rurale

(source : CEREMA)

Contexte

- En zone rurale, la voiture est majoritairement utilisée mais on peut développer un nouveau type de mobilité en la partageant (covoiturage, auto-stop, auto partage, etc.).
- Déplacement quotidien plus long en distance mais pas en temps.
- Beaucoup de déplacements courts.
- Changement de mode de transport pénalisant notamment dans le rural avec une faible fréquence de passage des transports en commun.
- Les transports collectifs ne sont pas toujours la solution, particulièrement en raison du coût qu'ils engendrent.
- Les modes actifs (marche et vélo) sont en déclin mais ils sont pertinents sur de courts trajets.
- Outils de management à utiliser : les centrales de mobilité ou plan de mobilité d'établissement qui permettent de favoriser l'information et la communication sur les offres alternatives à la voiture individuelle et en accompagnant les personnes dans leur transition.
- Les solutions et les outils existent mais il faut qu'ils soient adaptés au territoire.

Pourquoi mettre en place un plan de mobilité rurale ?

- Répondre aux besoins des différentes populations et améliorer les conditions de déplacements dans les zones à faible densité.
- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre.
- Diminuer le budget transport des ménages et ainsi éviter la marginalisation de certaines personnes.
- Concilier et faciliter les modes de déplacements contribue à l'amélioration du cadre de vie.
- Amélioration de l'attractivité du territoire.
- Outil d'accompagnement à la transition énergétique (cf. article L.1213-3.4).

Définition des espaces ruraux par le CEREMA

- Les espaces ruraux et faiblement urbanisés sous influence d'une agglomération urbaine (enjeux de rabattement vers les transports en commun, gare, pôle d'échange multimodal).
- Les espaces ruraux faiblement urbanisés hors influence d'une agglomération urbaine.

Besoins auxquels répondre selon les publics « fragiles » :

- Les jeunes demandeurs d'emplois et les étudiants : difficultés essentiellement économiques (coût du permis, coût des transports) en l'absence de revenu professionnel. Les deux roues sont moins coûteux, mais représentent tout de même un gros investissement et ne sont pas indiqués pour de longs trajets.
- Les personnes en difficulté sociale : difficultés d'accès aux moyens de déplacement individuel.
- Les personnes âgées : pas de rythme journalier et en dehors des heures de travail. Besoins d'accès aux services administratifs et de santé en particulier. Difficultés de mobilité généralement davantage dues aux problèmes de santé qu'à des questions de coût. Un accès simplifié au milieu environnant est un atout supplémentaire pour ce public.
- Les personnes handicapées : en général, l'offre existante couvre les besoins d'insertion sociale et professionnelle et les besoins de santé, mais l'accès à la vie sociale et aux loisirs est souvent mal couvert.

Les acteurs

- Le syndicat mixte de SCoT / Le pôle d'équilibre territorial et rural.
- Les autorités organisatrices de mobilité (AOM) situées à proximité.
- Les communes et groupements de communes hors AOM.
- Le Conseil Régional.
- Le Conseil Départemental
- Les services déconcentrés de l'État.
- Les représentants du monde économique.
- Les représentants de la société civile concernés par les thèmes des déplacements et de l'urbanisme.

Qui ?

Le plan de mobilité rurale est élaboré à l'initiative d'un établissement public mentionné aux alinéas a à c de l'article L.143-16 du code de l'urbanisme ou, à défaut, par un pôle d'équilibre territorial et rural. Le plan couvre tout ou partie du territoire de l'établissement public qui l'élabore.

Article L143-16

Modifié par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 - art. 117 (V)
Le schéma de cohérence territoriale est élaboré par :
1° Un établissement public de coopération intercommunale ;
2° Un syndicat mixte ou un pôle dééquilibre territorial et rural constitué exclusivement des communes et établissements publics de coopération intercommunale compétents compris dans le périmètre du schéma ;
3° Un syndicat mixte si les communes et les établissements publics de coopération intercommunale compétents compris dans le périmètre du schéma de cohérence territoriale ont tous adhéré à ce syndicat mixte et lui ont transféré la compétence en matière de schéma de cohérence territoriale. Dans ce cas, seuls les communes et les établissements publics de coopération intercommunale compris dans le périmètre du schéma de cohérence territoriale prennent part aux délibérations concernant le schéma.

Les grandes étapes

- Cadrage et organisation.
- Diagnostic :
  - Analyser les besoins en mobilité
  - Évaluer l'accessibilité multimodale du territoire
  - Réaliser un diagnostic partagé (institutions, acteurs, habitants)
  - Suite au partage et aux discussions, possibilité de modifier ou compléter le diagnostic
  - Validation par le comité de pilotage
- Identification des enjeux.
- Traduction des enjeux en objectifs.
- Traduction des objectifs en action.
- Mise en œuvre, suivi et évaluation.

Exemples d'actions

- Favoriser le développement du covoiturage :
  - Identification visuelle des stations
  - Site internet avec un vue d'ensemble du réseau
  - Promotion et communication : campagne de publicité, plan, etc.
  - Information permanente sur l'offre multimodale (cartes des stations, liste des partenaires avec liens vers leur site)
  - Mettre en place une approche multimodale
  - Mutualiser les offres
- Autopartage et auto-stop participatif.
- Conducteurs bénévoles.
- Usage des voiturettes : faible consommation, usage dans les déplacements de proximité. Alternatives pour les seniors et autres ?
- Élaborer des cheminements de qualité.
- Instaurer des zones apaisées dans les centres bourgs :
  - Zone 30
  - Zone de rencontre
  - Aire piétonne
- Développer les circulations actives.
- Améliorer la cyclabilité de la voie : redistribuer l'espace de la voirie par le marquage au sol.
- Favoriser la porosité et les circulations actives => Inscrire le développement des transports alternatifs dans les documents de planification :
  - Rendre les lotissements traversables à pied et à vélo.
  - Rouvrir les chemins ruraux agricoles en les viabilisant et en les interdisant aux véhicules motorisés.
  - Reconquérir les accotements en les stabilisant et en les revêtant.
  - Hiérarchiser le réseau viaire en coupant certaines voies à la circulation au profit de la marche et du vélo.
  - Revaloriser la notion de « sentes » et de « ravines ».
- Instaurer un système de location/prêt de vélo.
- Fournir des informations multimodales.
- Transformer existe une gare existante en pôle d'échanges multimodaux.
- Proposer des parcs-relais maillés.
- Travailler sur le temps de marche entre deux modes.
- Travailler sur la continuité, le confort et la sécurisation des cheminements.
- Regrouper les services (exemples : maison de santé).
- Favoriser le télétravail lorsque cela est possible.
- Favoriser le lien entre le transport et l'urbanisme.

ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Préambule : notice méthodologique et définitions 165

1. Le niveau d'équipement et de service 166

1.1. Giromagny, Étueffont et Rougemont-le-Château : trois pôles à l'échelle départementale 167

1.2. Une bonne offre globale en équipements et en services 169

2. L'offre en équipements et en services 169

2.1. Les équipements et services pour l'enfance et l'enseignement 169

2.2. Une offre en santé et d'action sociale concentrée dans les trois centralités 172

2.3. Les équipements de sports, de loisirs, de culture et d'animation : une offre de proximité plutôt importante 173

2.4. Les équipements de services publics et administratifs 174

2.5. Le commerce, une activité au rayonnement limité 175

2.6. Le numérique 177

Les données les plus récentes ont été utilisées lors de l'élaboration de ce chapitre. Depuis, les tendances ont peu varié et les enjeux sont inchangés, justifiant ainsi que la mise à jour des parties annexes n'a pas été réalisée.

Préambule : notice méthodologique et définitions

Un équipement est défini par l'INSEE comme un lieu d'achat de produits ou de consommation de services. Une activité de service se caractérise par la mise à disposition d'une capacité technique ou intellectuelle, appelée aussi savoir-faire.
La Base Permanente des Équipements (BPE) de l'INSEE, définit différents domaines d'équipements qui seront repris par la suite :

- Les commerces
- Les services à la population
- L'enseignement (premier et second degré, supérieur)
- La santé (services de santé et fonctions médicales et paramédicales)
- L'action sociale
- Le sport, les loisirs et la culture

La BPE recense par commune l'ensemble des équipements et des services des domaines cités. Les données informent de l'absence ou de la présence d'un équipement dans la commune. Elle a constitué notre première source pour la récolte des données nécessaires au diagnostic des équipements et des services, les données datant de 2013 (la base est mise à jour tous les ans). La récolte des données a été complétée, suite à un questionnaire envoyé à chaque commune, par un travail de terrain.

Les différents niveaux de services pour la population

Le niveau d'équipement d'une commune correspond à la quantité et à la diversité des équipements et des services présents sur le territoire par rapport à la population qu'ils desservent. Sur la base d'une liste préétablie appelée « gamme d'équipement », mise en place par l'INSEE dans le cadre de la BPE, nous pouvons définir le niveau d'équipement pour chaque commune. Ainsi, les gammes d'équipements permettent de connaître la diversité des équipements de la commune ainsi que leur rayonnement. Les équipements et services de la BPE sont classés en 3 gammes, c'est-à-dire en trois niveaux de services :

- Le service de proximité vise à desservir la population locale, habitant dans la commune. Il correspond par exemple à l'école, au médecin généraliste, à la boulangerie, à la poste, à la pharmacie, au terrain de sport, au salon de coiffure, au fleuriste, etc. Il se situe le plus généralement en centre-ville ou cœur de bourg et est directement accessible.

- Le service intermédiaire a un rayonnement au-delà de l'échelle communale, sur les communes environnantes et à une échelle intercommunale. Exemples : le collège, la gendarmerie, le supermarché, les magasins de vêtements, la librairie, la bijouterie, la piscine, l'orthophoniste ou encore la maison de retraite. Ils sont généralement accessibles en moins de 15 minutes de voiture.
- Le service supérieur correspond à un service plus rare sur le territoire : l'hypermarché, les médecins spécialistes, le centre de santé, le lycée, le cinéma, etc. Ils se localisent dans les pôles urbains afin de desservir le plus de population possible.

Ces différents niveaux d'équipements sont imbriqués : un pôle de service supérieur est également un pôle intermédiaire et un pôle de proximité.

Afin qu'une commune puisse être classée pôle de service d'une gamme, elle doit comptabiliser au minimum la moitié des équipements et des services de la gamme en question (par exemple, la gamme intermédiaire compte 32 types d'équipements, une commune doit donc en compter au minimum 16 pour être un pôle de service intermédiaire).

1. Le niveau d'équipement et de service

Dans le cadre du diagnostic territorial de la CCVS et de son analyse pour élaborer le PLUi, il est exigé par le code de l'urbanisme d'établir les besoins en matière d'équipements et de services.

Les équipements et les services à la population ont un rôle central dans la vie des habitants. En effet, chaque habitant a besoin d'accéder à des équipements et des services, qu'ils soient de première nécessité (commerce alimentaire, médecin, etc.) ou d'une utilisation moins régulière voire occasionnelle (équipements culturels par exemple). Les équipements et les services à la population participent au fonctionnement du territoire : ils contribuent à la vie économique, à l'attractivité du territoire et à la qualité du cadre de vie.

Ils doivent pouvoir répondre aux besoins de la population par une offre diversifiée, une bonne capacité d'accueil et d'accessibilité. Les équipements et services génèrent des déplacements et sont fortement liés à la structure urbaine dans un rapport de proximité.

En fonction des besoins identifiés, les orientations décidées seront traduites dans le PLUi. Des localisations, des superficies nécessaires aux équipements à créer seront définies, ou des secteurs où la mutation du bâti pourra servir ultérieurement à un nouveau service. En fonction de la vocation et de l'usage de ces espaces, la réglementation sera adaptée pour être en adéquation. Enfin, un équipement se doit d'être judicieusement intégré dans son contexte urbain ou naturel. Les principes d'implantation, les espaces publics, le traitement paysager, la connexion aux réseaux seront analysés et esquissés sous forme de schémas. D'autres outils peuvent être mobilisés, tels que des emplacements réservés pour assurer la réalisation des équipements dans le lieu déterminé.

Ce diagnostic présente le niveau de services et d'équipements de la CCVS et son rôle à une échelle plus large.

L'état de l'offre des différents domaines d'équipements et de services est détaillé pour chaque commune afin d'analyser le niveau d'accès des services de proximité pour les habitants et d'identifier les services manquants ou inadaptés aux besoins actuels.

1.1. Giromagny, Étueffont et Rougemont-le-Château : trois pôles à l'échelle départementale

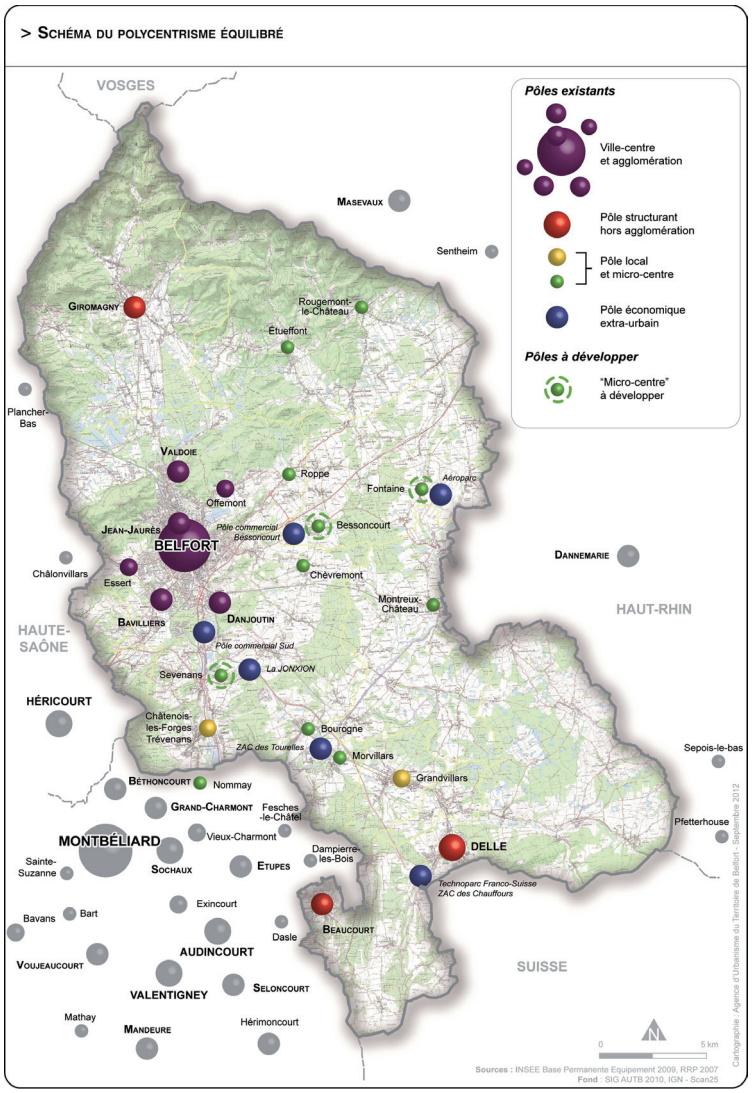

Dans le cadre du travail de définition d'une armature urbaine réalisé par le SCoT du Territoire de Belfort, approuvé en février 2014, plusieurs pôles et micro-centres ont été définis sur la base de critères démographiques, économiques (emploi) et sur l'offre d'équipements et de services. Au-delà du cœur d'agglomération belfortaine, 3 pôles structurent le Territoire de Belfort : Giromagny, Delle et Beaucourt. Il y a aussi 2 pôles locaux (Grandvillars et Châtenois-les-Forges), et plusieurs micro-centres dont Étueffont et Rougemont-le-Château.

	Population 2014	Emplois 2014	Équipements 2015	**Nombre d'équipements pour 1000 habitants**
Étueffont	**1 479**	**306**	48	**32**
Rougemont-le-Ch	**1 438**	**360**	50	**35**
Bourogne	1 945	1 903	54	**28**
Chèvremont	1 619	261	49	**30**
Montreux-Château	1 142	324	50	**44**
Morvillars	1 207	522	43	**36**
Roppe	969	359	43	**44**
Sentheim	1 619	496	49	**30**
Giromagny	**3 141**	**839**	**124**	**39**
Masevaux	3 796	1 724	163	43
Beaucourt	5 047	1 298	104	21
Grandvillars	2 968	843	84	28
Châtenois-les-Forges	2 746	450	69	25
Pont-de-Roide	4 230	1 700	176	42
L'Isle/Doubs	3 090	835	138	45
Champagney	3 797	653	105	28
Ronchamp	2 847	579	100	35
Le Thillot	3 571	1 313	168	47

Source : INSEE 2014- INSEE BPE 2015

Une comparaison de ces différents pôles a été effectuée afin de définir le niveau d'équipements-services d'Étueffont et Rougemont-le-Château en tant que micro-centres et Giromagny en tant que pôle structurant. La comparaison s'effectue sur la base d'un indicateur : le nombre d'équipements pour 1 000 habitants.

Étueffont et Rougemont-le-Château ont un nombre d'habitants, d'emplois et d'équipements et services similaire. Les deux micro-centres de la CCVS disposent d'une densité en équipements et services équivalente aux autres micro-centres du Territoire de Belfort. Seule la commune de Montreux-Château se distingue par une offre plus importante notamment par sa diversité (supermarché Colruyt, collège, cabinet médical).

Giromagny compte deux fois plus d'habitants, d'emplois et d'équipements-services que les deux micro-centres de la CCVS.
Par rapport à des pôles comparables, seuls les pôles de Pont-de-Roide, Masevaux et Le Thillot, dont l'aire d'attraction est plus vaste, sont mieux pourvus en équipements et services (160 équipements ou plus).

Giromagny conserve une aire d'attraction qui s'étend sur la vallée de la Savoureuse. Elle dispose d'un rang supérieur dans la hiérarchisation des pôles du SCoT du Territoire de Belfort par rapport Grandvillars et Châtenois-les-Forges, qui ont pourtant une population proche de celle de Giromagny, mais sont moins polarisantes dans leur bassin de vie.

La diversité des équipements et des services est un des facteurs d'attractivité et de développement du territoire. Elle augmente en fonction de la taille et des caractéristiques de la population. Une bonne diversité des équipements et des services permet une indépendance de la commune. En effet, si la commune ne présente que quelques types d'équipements, elle devient dépendante des communes environnantes et perd en attractivité par rapport aux autres pôles.

La CCVS ne constitue pas un bassin de vie à part entière puisque Giromagny ne polarise pas l'ensemble de la CCVS. La partie Est, et notamment Rougemont-le-Château, est polarisée par Masevaux.

Le territoire est donc attaché à 3 bassins de vie : Giromagny, Masevaux et Belfort / Valdoie.

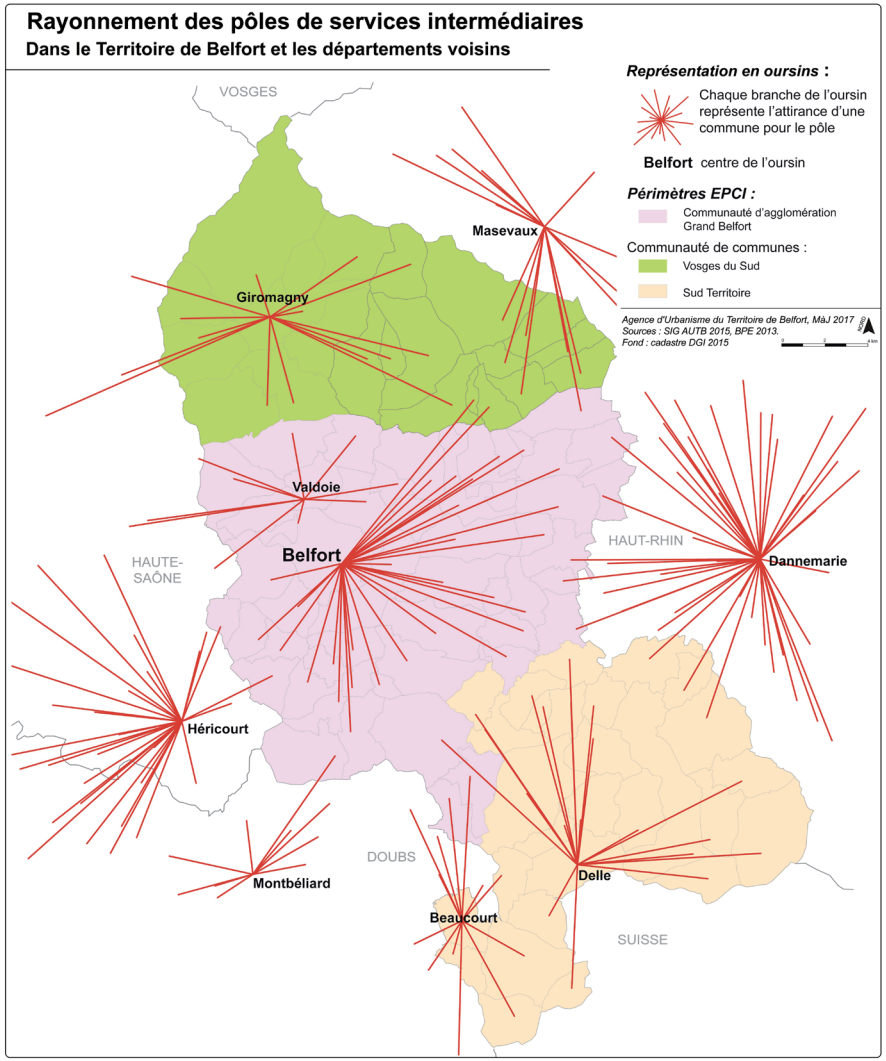

1.2. Une bonne offre globale en équipements et en services

La CCVS compte 430 équipements et services. Giromagny, Rougemont-le-Château et Étueffont concentrent ces équipements et services, notamment ceux à envergure intercommunale : collèges, piscine, maisons de retraite, équipements socio-culturels (Espace Savoureuse, EISCAE…), la poste, offre commerciale, etc.

Les autres communes de la CCVS ne disposent pas d'assez d'équipements et de services pour être classés en tant que pôles ou micro-centres.

Cependant, les communes de Lachapelle-sous-Rougemont, Lepuix, Anjoutey, Chaux, Rougegoutte et Saint-Germain-le-Châtelet offrent plus d'un tiers des équipements et des services, essentiellement de proximité. Chacune de ces communes a néanmoins ses particularités en termes d'équipements et de services. Lachapelle-sous-Rougemont reste la mieux pourvue en commerces (carrosserie, garages, boulangerie, restaurants…) et a la particularité d'avoir des services qui rayonnent au-delà de la commune (banque, gendarmerie).

Pour les autres communes, l'offre est plus modeste et il s'agit surtout de services aux particuliers.

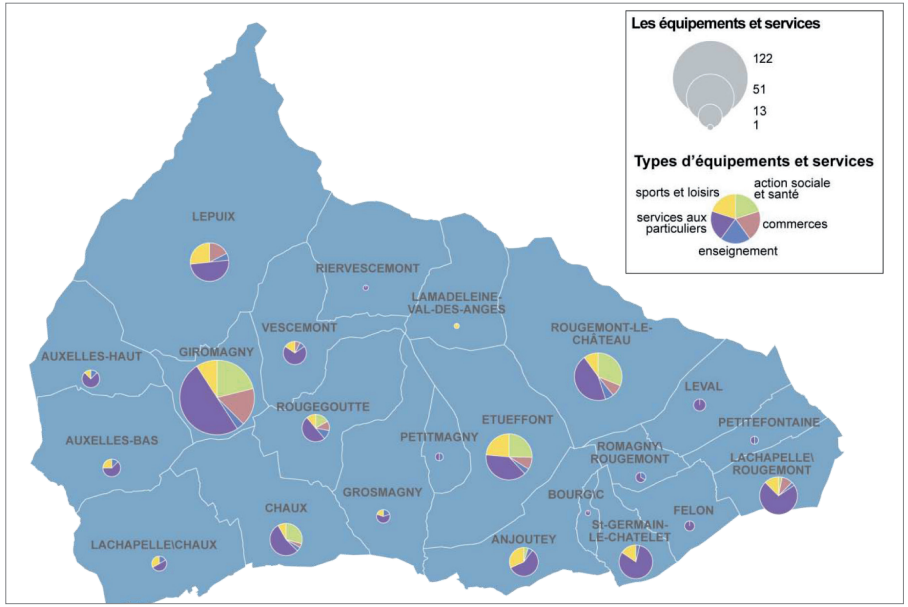

Source : INSEE BPE 2015, Cartographie : AUTB 2017

2. L'offre en équipements et en services

L'approche thématique est tout d'abord recherchée afin d'analyser le niveau d'accès aux services de proximité pour les habitants, et d'identifier les services manquants ou inadaptés aux besoins actuels.

2.1. Les équipements et services pour l'enfance et l'enseignement

Lors du choix du lieu de résidence, les familles sont particulièrement attentives à l'offre de services à destination de l'enfance. Les écoles et les structures d'accueil peuvent être les éléments décisionnels à l'installation d'un jeune ménage dans la commune. Ils participent ainsi à l'attractivité du territoire.

2.1.2. Les structures d'accueil

La Communauté de communes des Vosges du sud organise dans le cadre de ses compétences les services à la population en plusieurs pôles :

La petite enfance avec plusieurs structures et/ou services : la halte-garderie « Les Petits Pas Tapons » à Étueffont, une crèche familiale, les « Moussay'llons à Giromagny et Chaux, le Relais Assistants Maternels (RAM), le lieu d'accueil parents enfants (LAPE).
L'accueil des moins de trois ans est également assuré par les assistantes maternelles agréées.

L'enfance à destination des enfants âgés de 3 à 11 ans : des accueils collectifs avec un accueil périscolaire et un accueil de loisirs durant les vacances.

2.1.2. La vie scolaire

- **L'enseignement primaire**

Sur le secteur Étueffont, la Communauté de communes des Vosges du sud organise dans le cadre de ses compétences la vie scolaire dont le transport scolaire. En revanche, l'organisation scolaire dans le secteur de Giromagny est de compétence communale.

Le territoire comprend plusieurs secteurs scolaires :

- le secteur scolaire d'Auxelles-Bas et Auxelles-Haut,
- le secteur de Vescemont et Rougegoutte,
- le secteur de Lachapelle-sous-Chaux, Chaux, Sermamagny (commune du Grand Belfort),
- le secteur scolaire d'Anjoutey, Bourg-sous-Châtelet, Felon, Romagny-sous-Rougemont et Saint-Germain-le-Châtelet,
- le secteur scolaire d'Étueffont, Lamadeleine-Val-des-Anges,
- le secteur scolaire de Petitmagny, Grosmagny,
- le secteur scolaire de Lachapelle-sous-Rougemont, Leval, Petitefontaine, Rougemont-le-Château.

Les communes de Giromagny et de Lepuix fonctionnent de manière indépendante.

Sur l'ensemble de la CCVS, on compte 6 écoles maternelles, 13 écoles élémentaires et 2 écoles primaires.

La CCVS dispose d'un grand nombre d'équipements scolaires. Cependant, ces équipements concernent globalement des petites structures qui se partagent les effectifs du RPI en fonction de leurs capacités. Ces petites structures manquent parfois d'espace pour des activités récréatives et en plein air (aire de jeux, petit terrain de sport).

Le fonctionnement en RPI entraîne des flux importants qui sont gérés par du transport scolaire dédié.

• L'enseignement secondaire

La CCVS dispose de 2 structures d'enseignement secondaire :

- le collège public Val de Rosemont à Giromagny. La carte scolaire fournie par le Département pour ce collège correspond aux communes de l'ex CCHS auxquelles s'ajoutent Riervescemont, Grosmagny et Petitmagny,
- le collège public Michel Colucci à Rougemont-le-Château. Son périmètre comprend les communes de l'ex-CCPSV, hormis Riervescemont, Grosmagny et Petitmagny et 5 communes du Grand Belfort (Angeot, Bethonvillers, Lagrange, Larivière et Vauthiermont).

À retenir :

- Des structures d'accueil pour la petite enfance et l'enfance indispensables pour répondre à la demande croissante des familles, mais des structures lourdes et coûteuses à mettre en place.
- Le fonctionnement en RPI occasionne de nombreux flux entre les communes.

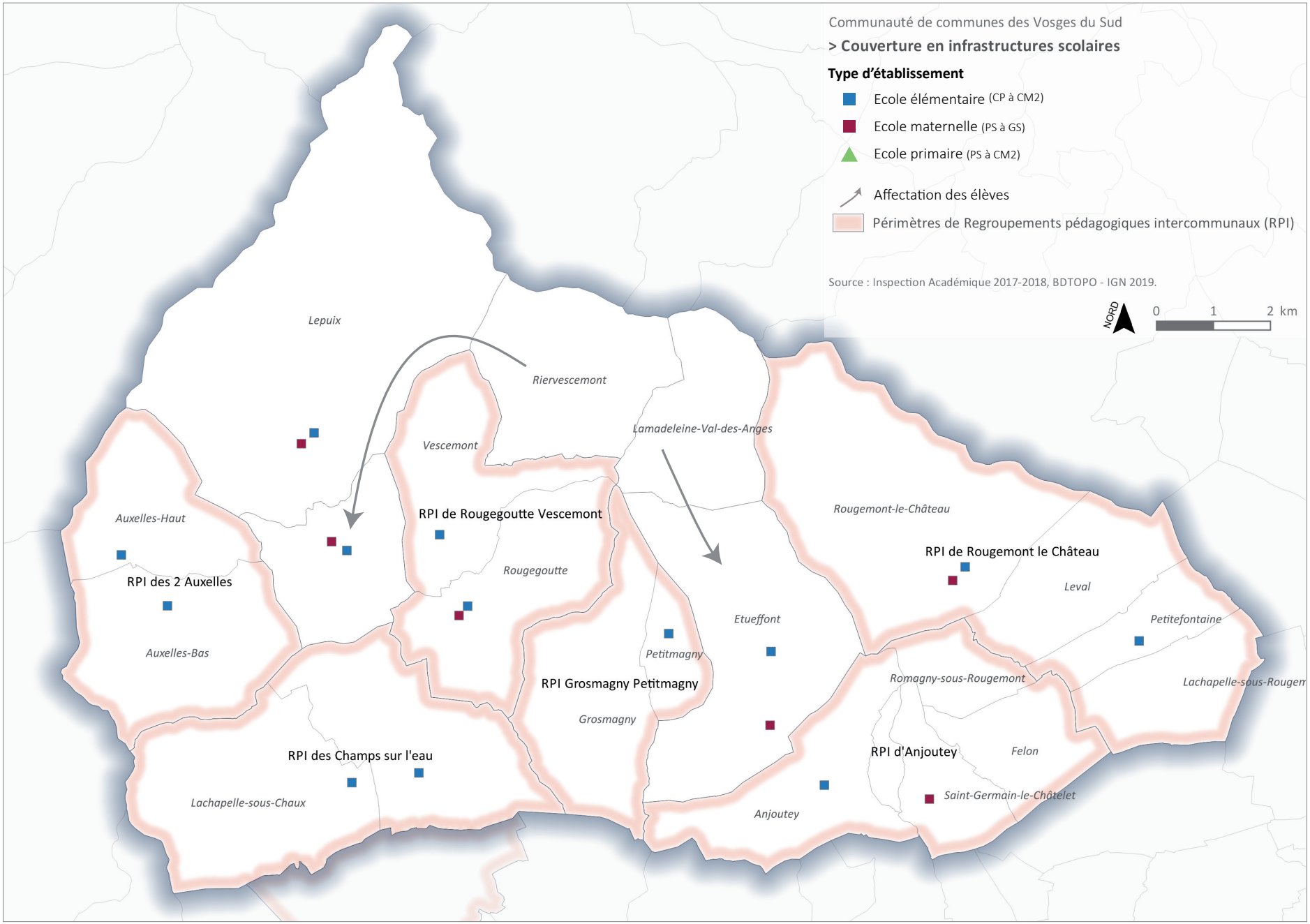
Communauté de communes des Vosges du Sud
> Couverture en infrastructures scolaires
Type d'établissement
Ecole élémentaire (CP à CM2)
Ecole maternelle (PS à GS)
Ecole primaire (PS à CM2)
Affectation des élèves
Périmètres de Regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI)
Source : Inspection Académique 2017-2018, BDTOPO - IGN 2019.
NORD
0
1
2 km
Lepuix
Riervescemont
Lamadeleine-Val-des-Anges
Vescemont
Auxelles-Haut
RPI de Rougegoutte Vescemont
Rougegoutte
RPI des 2 Auxelles
Auxelles-Bas
Rougemont-le-Château
RPI de Rougemont le Château
Leval
Petitefontaine
Etueffont
Petitmagny
RPI Grosmagny Petitmagny
Grosmagny
Romagny-sous-Rougemont
Lachapelle-sous-Rougem
RPI des Champs sur l'eau
Lachapelle-sous-Chaux
RPI d'Anjoutey
Felon
Saint-Germain-le-Châtelet
Anjoutey

2.2. Une offre en santé et d'action sociale concentrée dans les trois centralités

2.2.1. L'offre en santé

La CCVS bénéficie de l'ensemble des équipements et des services de santé de proximité (médecin généraliste, infirmier, chirurgien-dentiste, masseur kinésithérapeute) et de quelques services intermédiaires (psychologue, orthophoniste, ostéopathe).
Il y a aussi 4 pharmacies à Giromagny, Étueffont et Rougemont-le-Château.

La plupart de ces équipements et services sont concentrés sur Giromagny, Étueffont et Rougemont-le-Château grâce à des cabinets de santé.



La maison de santé et la pharmacie à Rougemont-le-Château - Photo : AUTB

Rougegoutte, Chaux, Anjoutey et Lachapelle-sous-Rougemont sont les seules autres communes à avoir des services de santé de proximité. Rougegoutte profite d'un cabinet médical de trois médecins généralistes libéraux, Chaux d'un médecin généraliste et d'un(e) infirmier(ère), Anjoutey compte un orthophoniste, et Lachapelle-sous-Rougemont, une infirmière.
À Giromagny, les anciens bâtiments d'accueil de l'intercommunalité sont transformés pour accueillir une maison de santé, qui devra réunir des praticiens généralistes et spécialistes.

À proximité de l'intercommunalité, il existe une offre de santé, comme la maison de santé aux Errues à Menoncourt.

L'offre en santé dans l'intercommunalité est essentiellement concentrée dans le Sud du territoire, créant des disparités dans l'accès aux soins. De plus, le vieillissement des personnels soignants pose les conditions d'un pré-déclin de l'offre médicale.

La densité de l'offre médicale est relativement importante, mais l'offre de soins est en déclin sur la partie Ouest (Haute-Savoureuse), d'après une étude de l'ARS. Le territoire reste peu attractif pour les jeunes praticiens.

2.2.2. Les équipements et services d'action sociale

Les équipements et services d'action sociale se répartissent entre Giromagny, Étueffont et Rougemont-le-Château. Ils permettent la prise en charge des personnes âgées et retraitées, des enfants et adultes handicapés à l'échelle du Département.

- **La prise en charge des populations défavorisées, le PDALHPD au niveau départemental**

À travers le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) pour la période 2017-2022, des actions sont élaborées pour le logement des populations défavorisées.

Ce plan a deux objectifs :

- Assurer aux publics du plan la mise à disposition durable d'un logement en garantissant la mixité sociale
- Assurer l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement vers l'insertion et le logement des personnes sans domicile

Aujourd'hui, on recense 142 places d'hébergement d'urgence et d'insertion dans le département et 414 logements accompagnés (principalement en foyer). La majeure partie de cette offre est située à Belfort.

- **La prise en charge des personnes âgées : la Résidence Les Vergers et la Résidence Saint-Joseph**

Dans la CCVS, il y a deux EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) :

- La « Résidence Les Vergers » à Rougemont-le-Château, d'une capacité de 120 places (hébergement permanent)
- La « Résidence Saint-Joseph » à Giromagny, d'une capacité de 162 places (hébergement permanent)




La Résidence Les Vergers à Rougemont-le-Château et la Résidence Saint-Joseph à Giromagny
Photos : AUTB

- **La prise en charge des enfants handicapés**

Giromagny dispose d'un Institut Médico-Éducatif (IME) Charles Fréderic Perdrizet permettant l'accueil des enfants et adolescents de plus de 13 ans atteints de déficiences intellectuelles.

Étueffont compte un Institut Médico-Éducatif (IME) Thérèse Bonnaymé permettant l'accueil des jeunes de moins de 25 ans présentant un handicap moteur avec ou sans troubles associés. L'IME qui est une structure importante du Territoire de Belfort et va déménager à l'automne 2017 à Belfort.

- **La prise en charge des adultes handicapés**

Les établissements médico-sociaux des Éparses implantés à Chaux accueillent les adultes en situation de handicap. Cette structure publique médico-sociale accompagne de jeunes adultes en situation de handicap : hébergement, accueil de jour et suivi à domicile.

À retenir :

- Une offre de proximité concentrée à Giromagny, Rougemont-le-Château et Étueffont grâce des cabinets de santé
- Une offre de soins en déclin sur la partie Ouest
- La prise en charge des personnes âgées : les résidences Les Vergers et Saint-Joseph

2.3. Les équipements de sports, de loisirs, de culture et d'animation : une offre de proximité plutôt importante

- **Les équipements touristiques du Ballon d'Alsace**

Le secteur du Ballon d'Alsace est le site touristique majeur de la CCVS qui apporte en même temps une offre de proximité pour les habitants de la CCVS et du Territoire de Belfort et une offre pour un tourisme vert apprécié des pays et régions voisins.

L'état des lieux de ces équipements est détaillé dans la partie consacrée au tourisme (chapitre 3.5 du diagnostic).

- **L'offre de sports et de loisirs**

D'une manière générale, l'offre en équipements de sports et de loisirs est bonne. De nombreuses communes disposent de leur équipement sportif extérieur du type terrain de football ou terrain de tennis.

Les pôles concentrent les équipements sportifs, notamment les salles multisports (absentes dans les autres communes). Le territoire se démarque aussi par la présence d'une piscine qui rayonne au-delà du périmètre de la CCVS (syndicat comprenant 22 communes de la CCVS et 19 du Grand Belfort).



La piscine à Étueffont - Photos : AUTB

De nombreuses communes disposent par ailleurs d'aires de jeux pour enfants et de boulodromes, favorisant ainsi le lien social du village.

- **Les équipements et services culturels et d'animation à destination de la population locale**

Les équipements et services culturels et d'animation représentent un enjeu important du dynamisme de l'intercommunalité et du lien social de chaque commune, évitant de devenir « village dortoir ». Ils sont également un facteur d'attractivité pour les familles et jeunes couples qui s'éloignent de la ville et cherchent une vie de bourg ou de village.

D'une manière générale, la CCVS est très bien pourvue en équipements culturels et d'animation à destination de la population locale. Il existe un certain nombre d'équipements communaux, mais également à l'échelle de l'intercommunalité :

- L'Espace Savoureuse inauguré en 2017 avec le théâtre du Pilier à Giromagny,
- Le centre socio-culturel : en tant que pôle culturel et de loisirs et d'animation intercommunale, il accueille de nombreuses activités culturelles et de loisirs ainsi que des associations.
- L'école de Musique du Pays sous-Vosgien gérée par l'Association Culturelle de la zone sous-vosgienne située à Rougegoutte et qui représente un équipement culturel structurant du Nord du Territoire de Belfort. Elle propose des cours à Étueffont et Rougemont-le-Château.
- Les médiathèques.

D'autres équipements communaux sont répartis sur l'ensemble de la CCVS, notamment des salles polyvalentes communales accueillant des activités de loisirs, manifestations et autres animations.
De nombreuses associations couvrent le territoire et se démarquent par leur dynamisme.

- **L'offre spécifique pour les jeunes et jeunes adultes**

La Communauté de communes a mis en place un accueil de loisirs pour les jeunes de 11 à 15 ans à Giromagny, et ce tout au long de l'année. Deux « espaces jeunes » sont installés à Rougemont-le-Château et Etueffont, avec notamment des points d'information, d'accès au numérique, et des sessions d'échanges (musique, théâtre, etc.). L'Espace Savoureuse à Giromagny met également en place nombre d'activités, avec des cours et stages de théâtre pour les jeunes (maternelle à collège).

L'offre est conséquente pour les plus jeunes et les adolescents, mais elle est plus réduite pour les jeunes adultes, et est essentiellement représentée par le centre socioculturel de la Haute Savoureuse et les associations du territoire, qui proposent néanmoins des activités diversifiées et originales (tir à l'arc, danse hip-hop, escrime, etc.).

À retenir :

- Une offre plutôt développée en équipements et en services de sports et de loisirs, correctement desservie pour l'ensemble de la population.
- Des équipements et services d'envergure : Espace Savoureuse, piscine, école de musique, golf, et l'ensemble des équipements touristiques du site du Ballon d'Alsace.
- Une intercommunalité dynamique en offre culturelle tant au niveau local qu'au niveau intercommunal.

2.4. Les équipements de services publics et administratifs

En dehors de la mairie, qui constitue le pivot central du service public, les communes assurent la mise à disposition de bâtiments publics pour l'école, le périscolaire et les loisirs, culturels ou sportifs. Les cimetières, également répertoriés, sont de gestion communale.

Seule Giromagny dispose de services publics complémentaires en tant que chef-lieu de canton, qui sont le trésor public, les pompiers, la gendarmerie, une antenne de Territoire Habitat.

D'autres services publics sont présents sur le territoire :

- la gendarmerie à Lachapelle-sous-Rougemont,
- le SDIS à Rougemont-le-Château (nouvelle caserne),
- une agence postale à Giromagny et Rougemont-le-Château, un bureau de poste à Étueffont et un relais poste à Lachapelle-sous-Rougemont.

Une déchèterie intercommunale a également été mise en place à Étueffont sur la route de Rougemont-le-Château.

2.5. Le commerce, une activité au rayonnement limité

La CCVS ne compte que 2 commerces de plus de 300 m² :

- Intermarché à Giromagny,
- Bricomarché à Giromagny.

Les habitants de la CCVS se tournent vers des pôles externes pour le commerce. À proximité, la zone commerciale de Bessoncourt avec une offre abondante et diversifiée. Il y a aussi une offre commerciale à Masevaux (Leclerc, Super U, Aldi, Weldom, etc.).

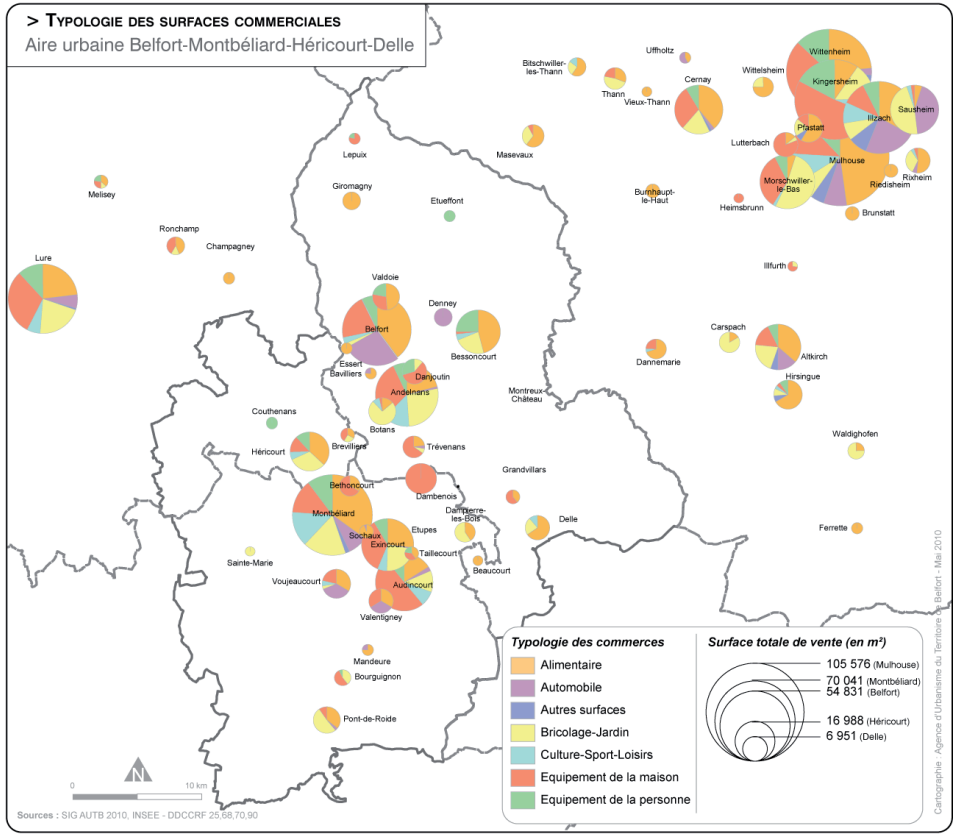

L'offre commerciale est essentiellement constituée de commerces de proximité (épiceries, boulangeries, restaurants,etc.).
L'offre se concentre à Giromagny, Étueffont et Rougemont-le-Château, qui exercent une polarité avec une offre diversifiée de commerces de proximité.

Giromagny dispose de commerces de proximité dans divers domaines :

- Alimentaire : boulangeries et boucherie-charcuterie
- Services de restauration : bars, restaurants et restauration rapide
- Soins de la personne : pharmacie, institut de beauté, salon de coiffure
- Services automobiles : garages, réparation automobile
- Autres commerces et services de proximité comme les banques, l'assurance, l'agence immobilière et le fleuriste

Giromagny dispose également de commerces supérieurs dans les domaines suivants :

- Un supermarché, une restauration rapide et une station essence implantés en périphérie du centre
- Équipements de la personne et du foyer : magasins d'habillement, de bricolage, quincailleries, etc.
- Services automobiles : une auto-école



Les commerces de centre-ville à Giromagny - *Photos : AUTB*

Étueffont compte des commerces de proximité dans divers domaines :

- Alimentaire : supérette « Au P'tit marché » et boulangerie
- Services de restauration : bars et restaurants
- Soins de la personne : institut de beauté, salon de coiffure
- Services automobiles : garages, réparation automobile
- Autres commerces de proximité comme la banque, et le fleuriste, et le cabinet vétérinaire



Les commerces de centre-ville à Giromagny - Photos : AUTB

Rougemont-le-Château dispose aussi de commerces de proximité dans divers domaines :

- Alimentaire : supérette Leader Price, boulangerie, boucheries-traiteurs
- Soins de la personne : institut de beauté, salon de coiffure
- Services automobiles : garages, réparation automobile
- Autres commerces de proximité comme la banque, bureau de tabac, et l'agence immobilière



Le bureau de tabac, l'institut de beauté et l'agence immobilière à Rougemont-le-Château
Photos : AUTB

En matière commerciale, plusieurs difficultés sont identifiées :

- Le stationnement pour les commerces du centre-ville
- L'installation de certains commerces : la difficulté à attirer des enseignes et commerçants
- Des commerces non différenciés de ceux implantés en périphérie, manquant ainsi de différencier le centre-ville des grandes surfaces périphériques et d'offrir une offre complémentaire
- Les horaires d'ouverture de certains commerces

Un grand nombre de petits commerces ont des problèmes d'accessibilité piétonne, devenue obligatoire par la loi d'accessibilité PMR du 11 Février 2005 (Personnes à Mobilité Réduite).

À retenir :

- Les habitants de la CCVS se tournent vers des pôles externes pour le commerce : la zone commerciale de Bessoncourt, les supermarchés à Masevaux.
- De nombreux commerces de proximité, concentrés dans les trois centralités de la CCVS.
- Des difficultés en matière commerciale (stationnement, accessibilité, attractivité).

2.6. Le numérique

Selon le Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique (SDTAN) adopté en juin 2012 par le Conseil Départemental du Territoire de Belfort, la couverture numérique de la CCVS est vouée à évoluer. À la fois outil de coordination pour le développement des réseaux très haut débit et préalable légal à toute demande de subventionnement, le SDTAN identifie les technologies disponibles, fixe les objectifs et évalue les moyens financiers et organisationnels pour y parvenir.

Les communes de la CCVS bénéficient de la technologie ADSL, pour autant un certain nombre d'entre elles n'ont pas accès à un débit d'au moins 2Mbits/s et/ou ne sont pas éligibles à l'offre Triplay (6Mbits/s).

On observe des disparités importantes entre les communes.

La technologie ADSL présente un inconvénient dans les zones éloignées du central téléphonique, puisque plus on s'éloigne des répartiteurs, plus le débit est faible, créant même des zones blanches (zones non desservies).

Dans le cadre du projet de Boucle Locale à Haut Débit (BLHD) engagé par le Syndicat Mixte de l'Aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle (SMAU, aujourd'hui Pôle Métropiltain , des antennes Wifimax ont été mises en place pour offrir un accès au haut débit (jusqu'à 6 Mbps) par voie hertzienne. Installées sur les points hauts, les antennes Wifimax diffusent le haut débit sur une distance d'environ 6 km. En revanche, cette technologie nécessite que le récepteur soit à la vue de l'antenne Wifimax pour pouvoir disposer du service. Auxelles-Bas et Grosmagny sont les deux communes de la CCVS équipées d'une antenne Wifimax.

La desserte généralisée en fibre optique jusqu'au foyer (FTTH) à l'échelle de l'Aire Urbaine est envisagée d'ici 15 à 20 ans. La fibre optique est le seul support capable de faire face à la croissance très importante des besoins en débit engendrés par les nouveaux usages. Dans le cadre du réseau d'initiative publique, les communes les plus importantes des EPCI sont concernées par le déploiement FTTH.

> Le débit numérique en 2017



Source : https://observatoire.francethd.fr/

- **Le Très Haut Débit, un enjeu fort pour un bon fonctionnement des services publics**

Le SDTAN montre, qu'au-delà de l'intérêt du Très haut débit pour le résidentiel et l'activité économique, son développement sur le territoire permet un accès pour tous à des services de santé (télésanté), à l'éducation et à la formation, à la promotion touristique du territoire et à la maîtrise des énergies du point de vue de la consommation énergétique et des déplacements.

Ces objectifs généraux ont un écho particulier sur le territoire de la CCVS :

- La promotion touristique : cet enjeu de développer la communication numérique a été listé.

- La tension sur les effectifs de médecins en milieu rural est une réalité par le vieillissement des médecins généralistes et l'absence de renouvellement local. Cet enjeu se double de la problématique du vieillissement de la population et de l'intérêt pour les habitants de rester à leur domicile en s'appuyant sur des outils de télémédecine et de surveillance à distance.

L'intérêt du Très Haut débit pour favoriser l'accès pour tous aux services publics

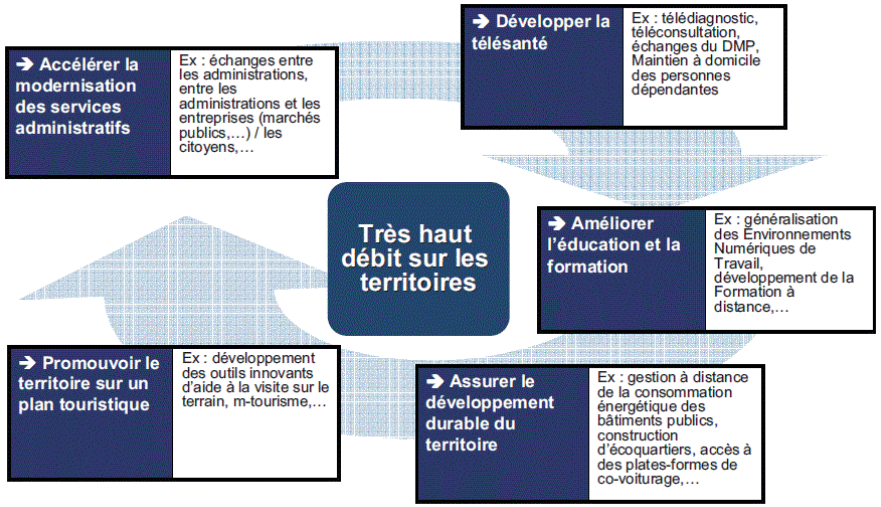

SDTAN, Mai 2012

- **Le Très haut débit ; une nécessité pour les professionnels**

L'accès à internet THD des professionnels répond à des problématiques différentes de celles du résidentiel, car les besoins ne s'expriment pas seulement en terme de débit mais en qualité de services (nombres de postes, applications spécifiques).

En parallèle, la satisfaction du besoin sera ciblée dans le cas d'une zone d'activités, tandis qu'elle peut être plus compliquée à atteindre pour les TPE ou PME qui sont dispersées dans les espaces urbanisés où l'accès au réseau est celui prévu pour le résidentiel.

Le SDTAN précise qu'en milieu rural, « la problématique de desserte des PME en offre haut débit THD est très directement associée au déploiement d'offres d'accès sur le marché résidentiel ».

- **La fibre : les zones de déploiement d'ici 2020**

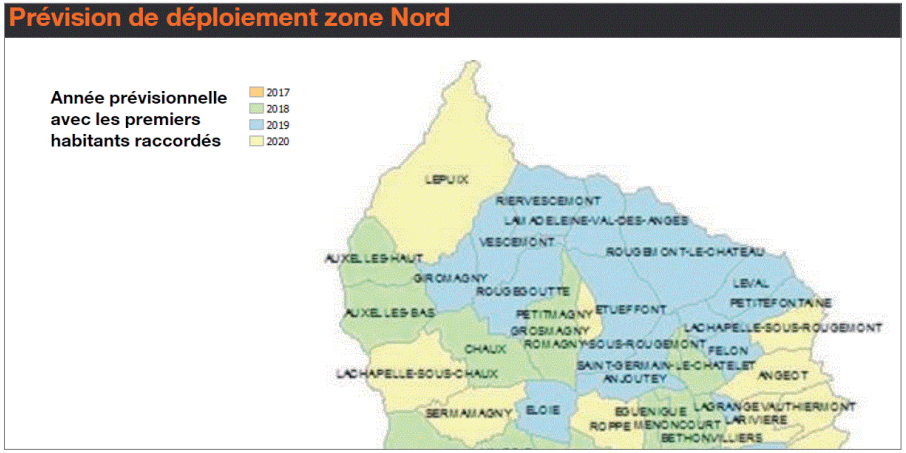

Le contrat de ruralité dispose d'actions relevant du numérique :

- **Action 1-4 :** améliorer l'accès aux services à la personne : accès gratuit à une connexion internet pour réaliser des démarches administratives en ligne.
- **Action 1-5 :** équipement numérique des écoles.
- **Action 3-1 :** développer l'attractivité touristique en permettant l'accès à l'information touristique par smartphone dans les bourgs.

Les enjeux du développement du numérique sont multiples : accès aux services, télétravail, besoins des entreprises, tourisme, éducation, etc.
En se concentrant sur le développement économique du territoire, les réseaux numériques sont indispensables pour les entreprises en place, les habitants qui souhaitent disposer du télétravail, pour le développement du tourisme et des activités de diversification agricole qui doivent être en relation avec la clientèle et la mise en valeur de leurs produits

ÉCONOMIE

Préambule : L'économie, une thématique majeure dans le cadre du PLUi 179

1. La population active et l'emploi 180

1.1. Une population active en hausse 180

1.2. Une dépendance aux pôles d'emplois voisins 181

1.3. Davantage de migrations quotidiennes domicile-travail 183

2. Le tissu économique de la CCVS 186

2.1. Un tissu de petits établissements et quelques gros employeurs 186

2.2. Les zones à vocation économique 188

2.3. Les autres lieux d'activités économiques libres ou en friche 197

2.4. Des sites en évolution 198

2.5. Les nouvelles filières économiques 199

Préambule : L'économie, une thématique majeure dans le cadre du PLUi

Le dynamisme économique est un facteur d'attractivité d'un territoire. Créant de l'emploi et des richesses, il attire aussi des actifs qui résident sur le territoire. Il participe à son animation (production, industrie, agriculture, artisanat, commerces, services, activités touristiques) et à son image.

Globalement, on distingue l'économie productive de l'économie présentielle. Cette dernière réunit toutes les activités visant à satisfaire les besoins des habitants et visiteurs d'un territoire alors que l'économie productive utilise des ressources locales (matériaux, main d'œuvre) pour fabriquer un produit qui sera consommé en dehors du territoire.

Le PLUi doit identifier les besoins en matière de développement économique (une exigence inscrite dans le code de l'urbanisme).

Cet objectif implique de se poser les questions suivantes :

- Quelles activités pouvons-nous renforcer pour répondre aux besoins des habitants actuels et futurs et comment ?
- Quelles ressources naturelles et humaines pouvons-nous valoriser pour soutenir et développer l'activité économique ?

Les données les plus récentes ont été utilisées lors de l'élaboration de ce chapitre. Depuis, les tendances ont peu varié et les enjeux sont inchangés, justifiant ainsi que la mise à jour des parties annexes n'a pas été réalisée.
Le chapitre sera actualisé avant l'arrêt du PLUi afin d'intégrer les données ayant évoluées.

1. La population active et l'emploi

1.1. Une population active en hausse

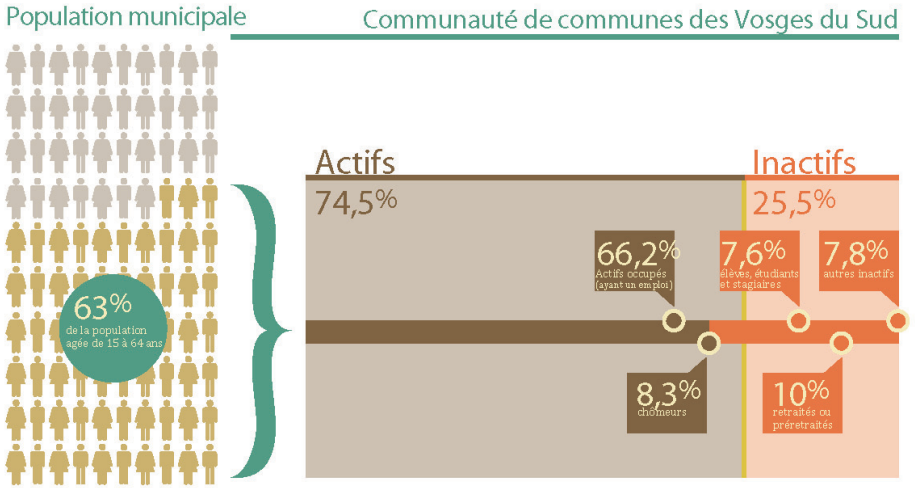

En 2014, 9 663 personnes sont âgées de 15 à 64 ans, soit 63 % de la population de la CCVS.

	1999	2014	1999-2013	
Population des 15-64 ans	9 222	9 663	441	+5 %
Population active totale	6 589	7 199	610	+9 %
Taux d'activité de la population	**71,4 %**	**74,5 %**		
Population active ayant un emploi	6 028	6 395	367	+6 %

La population active de la CCVS en 2014 et son évolution depuis 1999 - Source : INSEE 2014

Parmi cette population des 15-64 ans, 7 199 sont actifs (+9 % par rapport à 1999). Ils représentent 74,5 % (contre 71,4 % en 1999) de la population (de 15 à 64 ans) avec des disparités entre les communes (de 62 à 88 %).

15 % des actifs ont plus de 55 ans (12 % dans le département) et accéderont à la retraite dans les prochaines années.

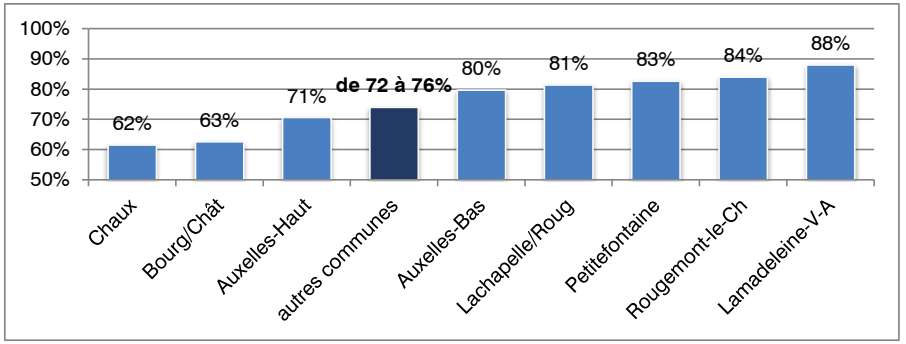

Le taux d'activité par commune en 2014 - Source : INSEE 2014

Entre 1999 et 2014, la croissance de la population active de la CCVS (+9 %) dépasse celle de la population (+5 %) grâce à la hausse de l'activité professionnelle des femmes. Les hommes (52 %) demeurent légèrement plus nombreux que les femmes.

- **Un dynamisme des catégories socioprofessionnelles supérieures**

En 2014, la CCVS compte 6 395 actifs occupés, soit 367 de plus qu'en 1999. Plus de 9 actifs occupés sur 10 sont salariés, majoritairement en CDI ou travaillant dans la fonction publique.

	2014	2014 (%)	1999	évolution 1999-2014	
Agriculteurs exploitants	62	1,0 %	49	+13	+26 %
Artisans, Comm, Chefs entr	320	5,2 %	367	-47	-13 %
Cadres Prof intel sup	884	14,3 %	734	+150	+20 %
Prof intermédiaires[1]	1584	25,7 %	1524	+59	+4 %
Employés	1725	28,0 %	1581	+145	+9 %
Ouvriers	1587	25,8 %	1799	-212	-12 %
Ensemble	**6162**	**100,0 %**	**6055**	**+107**	**+2 %**

Les actifs occupés selon la catégorie socio-professionnelle en 1999 et 2014 - Source : INSEE 2014

[1] ***Les professions intermédiaires*** *occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution, ouvriers ou employés : technicien, agent de maîtrise, contremaître, instituteurs, infirmières, assistantes sociales, etc.*

Les différentes catégories socioprofessionnelles ne connaissent pas une croissance homogène. **Les catégories sociales « hautes » sont plus dynamiques.** Il y a ainsi un gain de 209 cadres, et professions intermédiaires et une perte de 212 ouvriers.

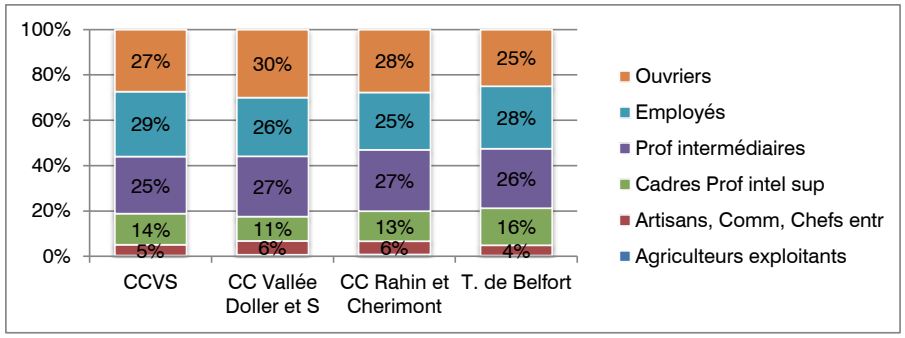

Les actifs occupés selon la catégorie socioprofessionnelle en 2014 - Source : INSEE 2014

En 2014, les employés et les ouvriers représentent 56 % des actifs occupés de la CCVS, 25 % ont une profession intermédiaire, 14 % sont cadres, et 5 % sont artisans, commerçants et chefs d'entreprise.

La composition des catégories socioprofessionnelles des actifs occupés de la CCVS est proche de celles des territoires de comparaison.

Il y a de fortes disparités au sein de la CCVS. Les communes de Lachapelle-sous-Chaux, Bourg-sous-Châtelet, Romagny-sous-Rougemont, Felon et Saint-Germain-le-Châtelet ont les parts les plus élevées de cadres.

- **Un chômage moins élevé malgré un contexte local difficile**

Le taux de chômage[1] évolue rapidement et les valeurs diffèrent selon les sources. Pour l'analyse, le recensement de la population de l'INSEE de 2014 est pris en compte et l'utilisation de ces données permet une analyse comparée en 2014 et non une mesure instantanée du marché du travail. Les données des « demandeurs d'emploi en fin de mois » (DEFM) de décembre 2014 sont aussi disponibles.

[1] ***Le taux de chômage*** *exprime le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs (personnes en emploi + personnes à la recherche d'un emploi).*

Les chômeurs constituent une des composantes de la population active : 804 en 2014, soit 11 % des actifs de la CCVS (16 % pour le Territoire de Belfort). Leur nombre a progressé dans les années 2000 : de 539 à 804 personnes.

La zone d'emploi Belfort-Montbéliard est l'un des territoires métropolitains les plus touchés par le chômage. La crise a fortement affecté le marché du travail local jusqu'en 2013 (12,6 %). Le taux de chômage a légèrement baissé : 11,2 % au 4ème trimestre 2016.

1.2. Une dépendance aux pôles d'emplois voisins

L'économie reste de dimension locale, partagée entre des activités productives historiques et un développement croissant des services à la population (commerces, services, administration). La dynamique économique du territoire est liée à la santé des pôles d'emplois majeurs voisins. Le territoire de la CCVS est influencé par Belfort. Il y a également une attirance pour le Haut-Rhin en matière d'emploi.

En 2014, le territoire de la CCVS compte 3 416 emplois, concentrés à Giromagny (839), Rougegoutte (546), Étueffont (306), Rougemont-le-Château (360), Chaux (286), et Lachapelle-sous-Rougemont (240).

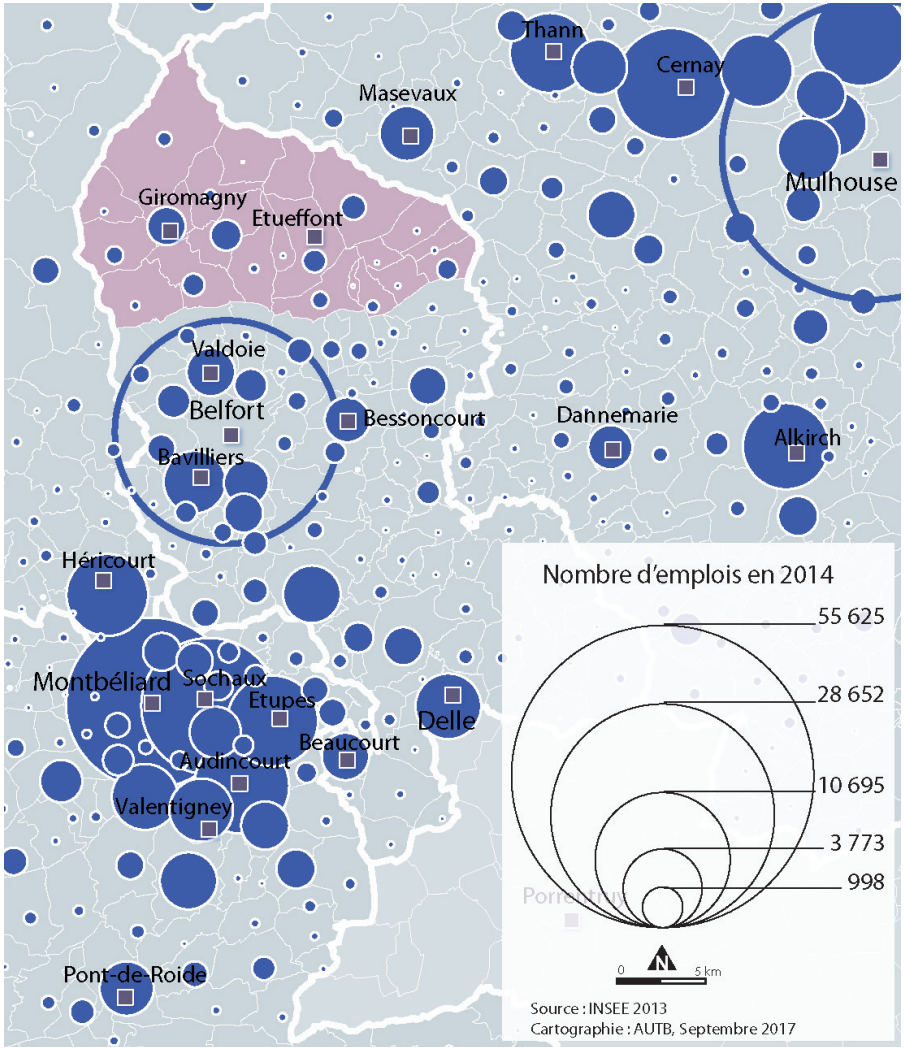

- **Une tertiairisation de l'économie locale**

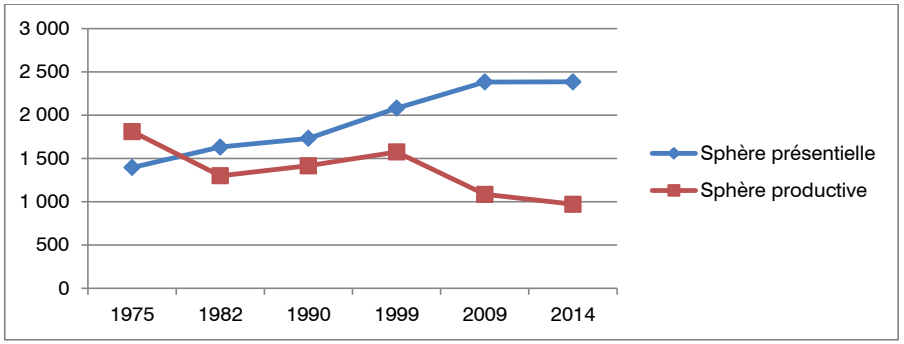

L'évolution de l'emploi de la sphère présentielle et productive - Source : INSEE 2014

L'évolution des emplois dans les sphères présentielles et productives[1] révèle une résidentialisation du territoire : **moins de production de biens, mais plus d'emplois visant à la satisfaction des besoins de personnes résidentes ou touristes (santé, éducation, commerce).**

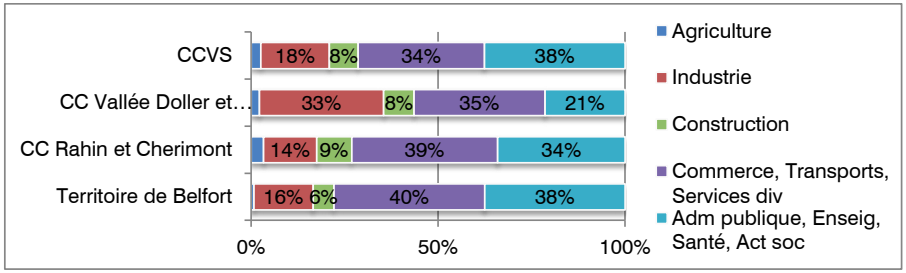

L'emploi en 2014 par secteur d'activité - Source : INSEE 2014

[1] ***Les activités présentielles*** *sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.*
Les activités productives *sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.*

Les emplois tertiaires sont nombreux et tendent à augmenter. Ils représentent 71 % de l'emploi de la CCVS (62 % en 1999). Mais, si la domination du tertiaire est nette, elle est cependant moins marquée dans la CCVS que dans le département, où le tertiaire concentre 78 % des emplois et jusqu'à 85 % à Belfort. Bien que la part des emplois de l'agriculture[1] soit faible, celle-ci représente environ 2 à 3 % des différents secteurs d'activité et est en légère augmentation depuis 1999 (+ 14 emplois).

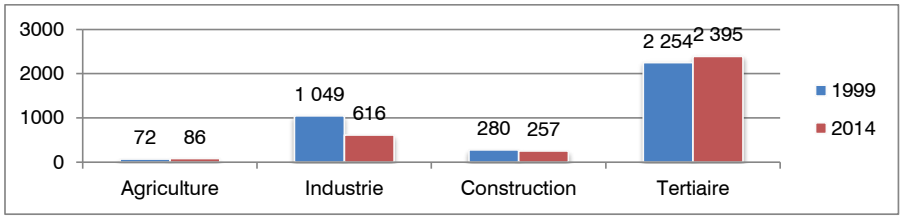

L'évolution de l'emploi entre 1999 et 2014 par secteur d'activité - Source : INSEE 2014

Le territoire de la CCVS possède un héritage industriel. **Le poids de l'emploi industriel (de 29 à 18 % de l'emploi entre 1999 et 2014) a fortement baissé au profit du tertiaire.**
Ce recul est moins marqué dans l'intercommunalité voisine, la CC de la Vallée de la Doller et Soultzbach, puisque l'industrie y représente 33 % de l'emploi.

- **La résidentialisation du territoire**

	1999	2014	évolution
Nombres d'emplois	3 431	3 416	-15
Actifs occupés	6 039	6 467	+428
Ratio entre emplois et actifs occupés	**0,57**	**0,53**	

L'emploi et l'activité dans la CCVS en 2014 - Source : INSEE 2014

L'équilibre entre emploi et actifs occupés habitants la CCVS est déficitaire (ratio de 0,53 emplois pour 1 actif occupé) en raison de la proximité de pôles d'emplois régionaux (Belfort, Haut-Rhin). Ce déficit touche quasiment toutes les catégories socioprofessionnelles, mais il est plus intense pour les catégories sociales « hautes » (cadres et les professions intermédiaires).

[1] *Le secteur d'activité « Agriculture » comprend les cultures, l'élevage, la chasse, la pêche et la sylviculture.*

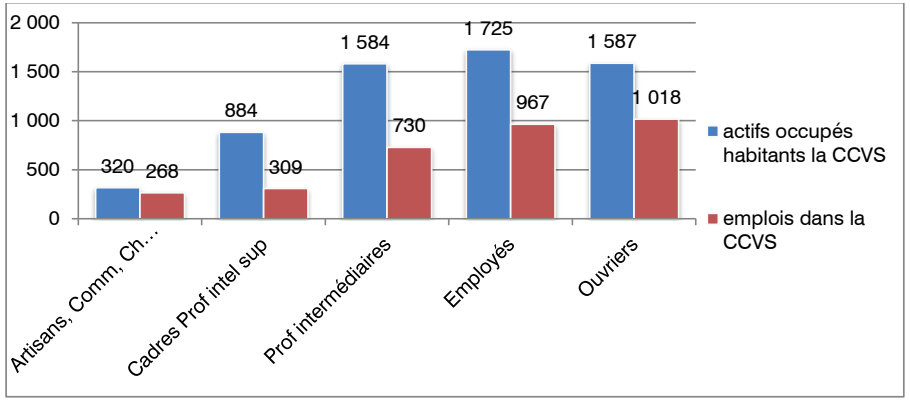

L'emploi et les actifs occupés par CSP en 2014 - Source : INSEE 2014

Excepté Rougegoutte (présence du plus gros employeur de la CCVS, SMRC Automotive), toutes les communes de la CCVS présentent une vocation avant tout « résidentielle » puisque le ratio emploi/actifs occupés y est inférieur à 1.

Entre 1999 et 2014, le ratio emplois/actifs a légèrement reculé (de 0,57 à 0,53). Cette évolution prouve la résidentialisation du territoire.

1.3. Davantage de migrations quotidiennes domicile-travail

La répartition entre offre et demande de travail se fait essentiellement grâce aux déplacements domicile-travail.

	2014	%	1999	%
dans la commune de résidence	**1 084**	**17 %**	**1 166**	**19 %**
dans une autre commune	**5 381**	**83 %**	**4 872**	**81 %**
dans le département de résidence	3 725	58 %	3 662	61 %
dans un autre département de la région	660	10 %	489	8 %
dans une autre région en France ou hors France	996	15 %	721	12 %
Ensemble	**6 465**	**100 %**	**6 038**	**100 %**

Lieu de travail en 2014 des actifs ayant un emploi qui résident dans la CCVS - Source : INSEE 2014

L'éloignement résidentiel des actifs lié à la périurbanisation entraîne une dissociation croissante entre lieu de résidence et lieu d'emploi. En 2014, seulement 17 % des actifs résidant dans la CCVS travaillent dans leur commune de résidence alors qu'en 1999, ils étaient 19 %. Cette tendance est partagée par de nombreux territoires.

Dans la CCVS, seule Giromagny (28 %) détient un taux supérieur à 20 %. Par comparaison, 59 % des actifs belfortains travaillent à Belfort.

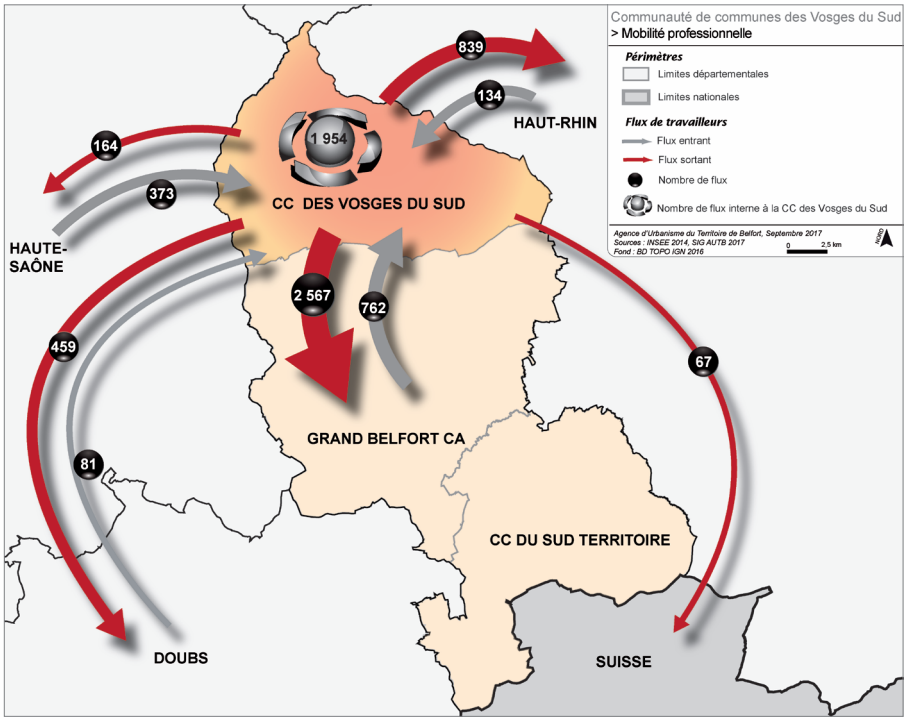

En 2014, 69 % des actifs (soit 4 278 personnes) quittent chaque jour la CCVS pour des raisons professionnelles.

Ils se dirigent principalement vers le Grand Belfort (2 567 personnes dont 1 604 à Belfort), et le Haut-Rhin (839 personnes). Il y a aussi des départs vers le Pays de Montbéliard (426 personnes). Dans l'ensemble, les flux respectent une logique de proximité.

	emplois total	dont entrants dans la CCVS
Giromagny	866	315
Rougegoutte	545	314
Rougemont-le-Château	318	107
Chaux	299	141
Étueffont	285	96
Anjoutey	190	92
Lachapelle-sous-Rougemont	179	104
Auxelles-Bas	170	116
Ensemble	**3 354**	**1 400**

Pôle d'emploi de la CCVS en 2014 et nombre d'actifs venant y travailler - Source : INSEE 2014

La CCVS attire moins : 1 400 actifs viennent y travailler, soit environ 40 % des emplois.
Sur les 1 400 personnes qui viennent travailler dans la CCVS, 762 personnes résident dans le Grand Belfort, 373 en Haute-Saône et 134 dans le Haut-Rhin. Les actifs provenant d'autres territoires sont très peu nombreux.

Giromagny et Rougegoutte (avec SMRC Automotive) sont les principaux pôles qui attirent des actifs venant dans la CCVS pour y travailler. Ces 2 communes accueillent près de la moitié des migrations entrantes.

Les migrations quotidiennes domicile-travail internes sont intenses. 1 954 actifs résident et travaillent dans la CCVS. Parmi eux, 854 actifs quittent leur commune de résidence pour travailler. Les flux concernent surtout les principaux pôles d'emploi de la CCVS : Giromagny, Rougegoutte (SMRC Automotive), Chaux (Les Eparses), Étueffont, et Rougemont-le-Château.

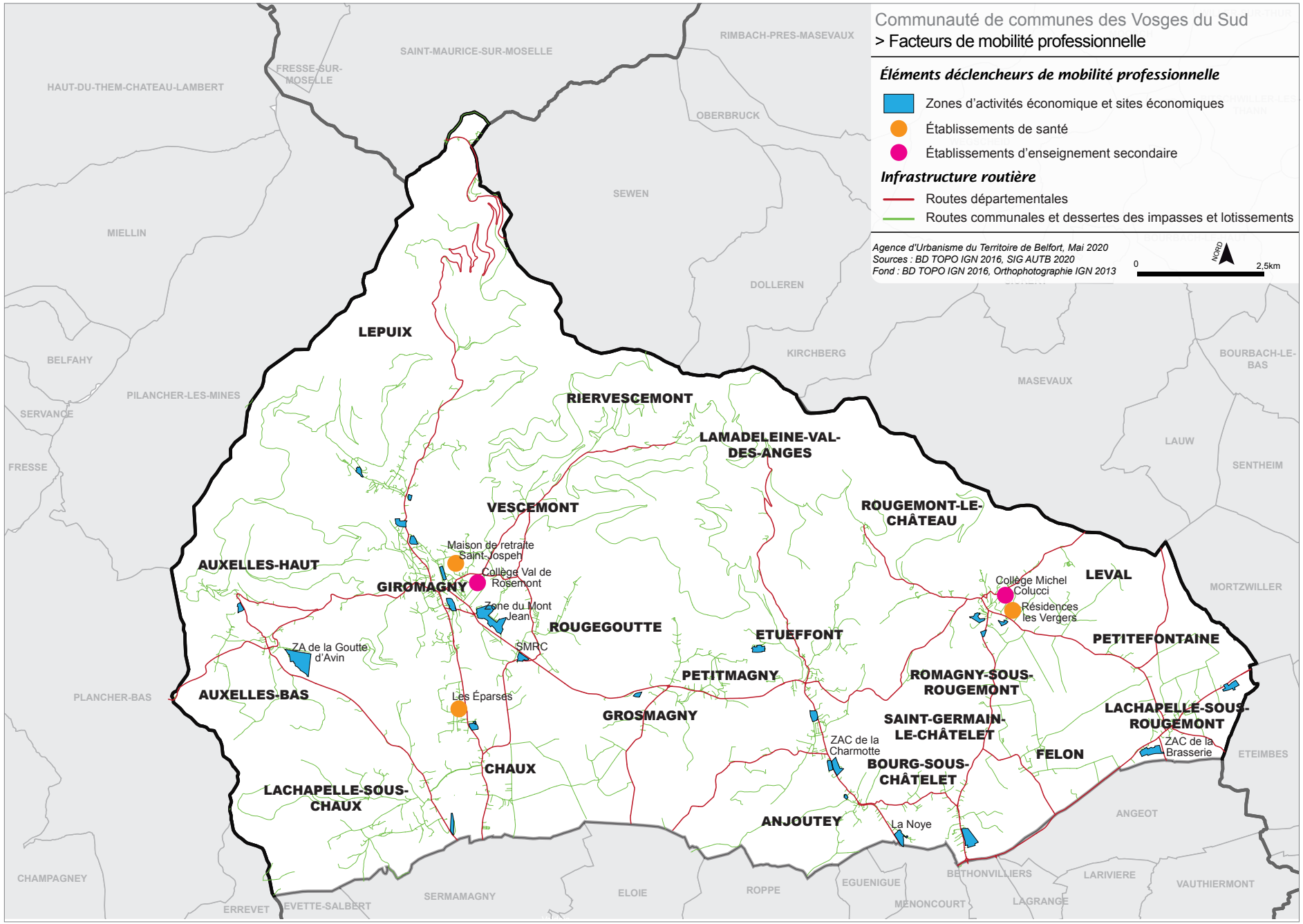
Communauté de communes des Vosges du Sud
> Facteurs de mobilité professionnelle
Éléments déclencheurs de mobilité professionnelle
Zones d'activités économique et sites économiques
Établissements de santé
Établissements d'enseignement secondaire
Infrastructure routière
Routes départementales
Routes communales et dessertes des impasses et lotissements
Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, Mai 2020
Sources : BD TOPO IGN 2016, SIG AUTB 2020
Fond : BD TOPO IGN 2016, Orthophotographie IGN 2013
0
2,5km
NORD
SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE
RIMBACH-PRES-MASEVAUX
FRESSE-SUR-MOSELLE
HAUT-DU-THEM-CHATEAU-LAMBERT
OBERBRUCK
SEWEN
MIELLIN
DOLLEREN
KIRCHBERG
BELFAHY
BOURBACH-LE-BAS
MASEVAUX
PILANCHER-LES-MINES
SERVANCE
FRESSE
LAUW
SENTHEIM
MORTZWILLER
LEPUIX
RIERVESCEMONT
LAMADELEINE-VAL-DES-ANGES
VESCEMONT
ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU
AUXELLES-HAUT
Maison de retraite Saint-Jospeh
Collège Val de Rosemont
GIROMAGNY
Zone du Mont Jean
ROUGEGOUTTE
ETUEFFONT
Collège Michel Colucci
Résidences les Vergers
LEVAL
PETITEFONTAINE
ZA de la Goutte d'Avin
SMRC
PETITMAGNY
ROMAGNY-SOUS-ROUGEMONT
PLANCHER-BAS
AUXELLES-BAS
Les Éparses
GROSMAGNY
SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET
LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT
ZAC de la Charmotte
ZAC de la Brasserie
FELON
ETEIMBES
CHAUX
BOURG-SOUS-CHÂTELET
LACHAPELLE-SOUS-CHAUX
ANJOUTEY
La Noye
ANGEOT
CHAMPAGNEY
BETHONVILLIERS
LARIVIERE
VAUTHIERMONT
SERMAMAGNY
ELOIE
ROPPE
EGUENIGUE
ERREVET
EVETTE-SALBERT
MENONCOURT
LAGRANGE

2. Le tissu économique de la CCVS

2.1. Un tissu de petits établissements et quelques gros employeurs

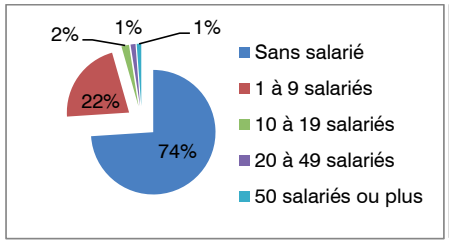

Répartition des établissements par taille

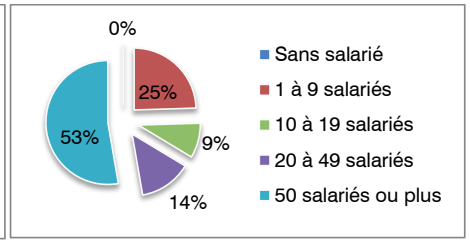

Répartition des effectifs par taille

Sources : INSEE, Clap au 31 décembre 2015

Au 31 décembre 2015, 1 018 établissements sont installés sur le périmètre de la Communauté de communes des Vosges du sud.
74 % d'entre eux n'emploient pas de salarié. Les établissements de moins de 10 salariés (TPE) représentent 25 % des effectifs mais près de 96 % du nombre d'établissements. **Ce sont donc les établissements de 50 salariés et plus qui concentrent la plupart des emplois de la CCVS, 53 % des effectifs pour seulement 1 % des établissements.**

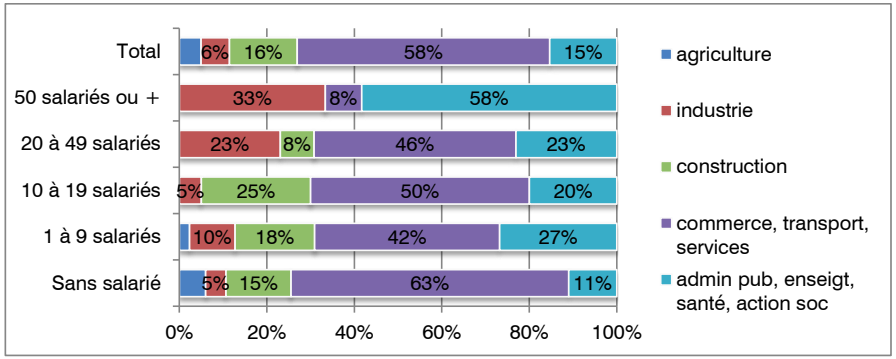

Part des établissements selon le secteur d'activité par tranche d'effectifs
Source : INSEE, Clap au 31 décembre 2015

Les petits établissements[1] se trouvent majoritairement dans le secteur tertiaire : 63 % des établissements n'employant aucun salarié sont des commerces ou des activités de services.

	Sans salarié	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou+	Total	Total salariés
Giromagny	179	57	4	4	4	248	684
Rougegoutte	45	13	0	0	1	59	399
Rougemont-le-Château	76	24	2	1	2	105	314
Chaux	39	10	1	2	1	53	303
Étueffont	53	19	4	2	1	79	251
Lachapelle/Rougemont	36	14	1	0	2	53	198
Anjoutey	33	10	2	3	0	48	167
Auxelles-Bas	26	5	1	0	1	33	145
Saint-Germain-le-Chât	37	10	1	1	0	49	68
Lepuix	50	14	1	0	0	65	63
Vescemont	34	10	1	0	0	45	54
Grosmagny	26	6	1	0	0	33	33
Leval	14	3	1	0	0	18	14
Lachapelle/ Chaux	34	7	0	0	0	41	12
Auxelles-Haut	12	4	0	0	0	16	9
Petitefontaine	10	5	0	0	0	15	7
Petitmagny	14	2	0	0	0	16	3
Felon	15	1	0	0	0	16	3
Romagny/Rougemont	12	3	0	0	0	15	3
Riervescemont	3	2	0	0	0	5	2
Bourg-sous-Châtelet	4	1	0	0	0	5	1
Lamadeleine-Val-des-A	1	0	0	0	0	1	0
CCVS	**753**	**220**	**20**	**13**	**12**	**1 018**	**2 733**

Nombre d'établissements par tranches d'effectifs au 31 décembre 2015
Source : INSEE, Clap au 31 décembre 2015

[1] ***L'établissement*** *est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique, etc.*
L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.
L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

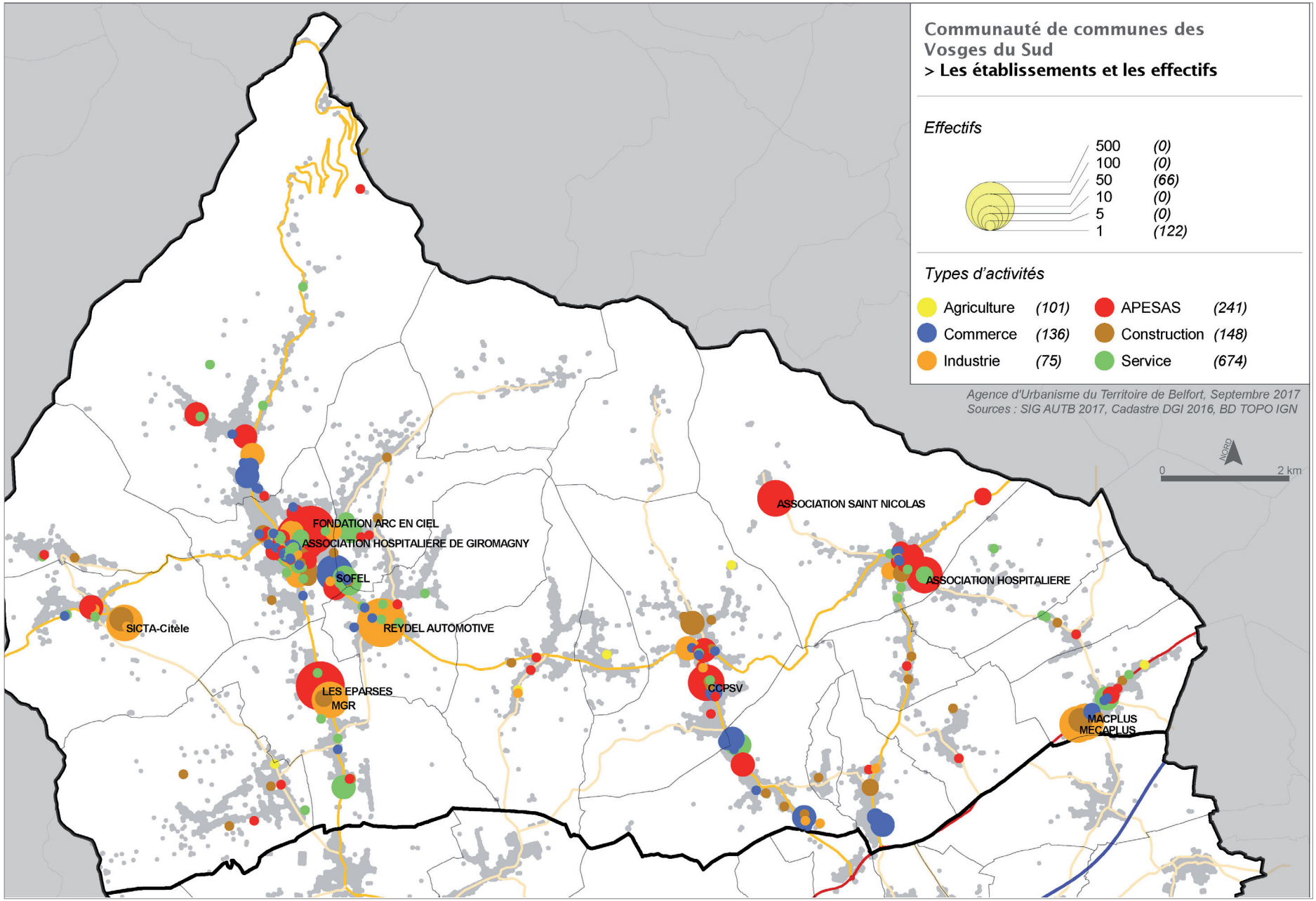

Localisation des établissements employeurs de la CCVS

Par contre, les gros établissements (20 salariés ou plus) se trouvent davantage dans les secteurs de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale (58 %) et de l'industrie (33 %).

Dans la CCVS, près de la moitié des établissements se situent dans les trois principaux pôles (Giromagny, Rougemont-le-Château, et Étueffont).

Le territoire compte plusieurs employeurs de grande taille :

- Dans l'industrie avec SMRC Automotive (460) à Rougegoutte, SICTA-Citèle (130) à Auxelles-Bas, Mécaplus (65), et Macplus (84) à Lachapelle-sous-Rougemont, Ultralu (30) à Giromagny, MGR (45) à Chaux.

- Dans le tertiaire avec Les Éparses (200) à Chaux, la maison de retraite Saint-Joseph (130), IME Perdrizet (110), Intermarché (60), et le collège (40) à Giromagny, l'Association hospitalière (100), l'Institut Saint-Nicolas (100) et le Collège (40) à Rougemont.

- Il y a aussi Sebil (20) et LK Eurocar Horn (49) à Anjoutey.



SMRC Automotive, le plus gros employeur de la CCVS- Photo AUTB

2.2. Les zones à vocation économique

- **25 sites économiques dont 5 zones d'activités économiques (ZAE)**

La Communauté de communes des Vosges du sud compte 25 sites d'activités pour une superficie totale de près de 80 hectares. Environ un tiers des emplois de la CCVS (environ 1 320) est situé au sein de ces sites d'activités.

Au sein de ces 25 sites, on compte 5 zones d'activités économiques (ZAE)[1] dont 4 sont gérées par la CCVS depuis la dissolution du Syndicat Multisite Nord :

- La Charmotte à Anjoutey
- La Goutte d'Avin à Auxelles-Bas
- La Brasserie à Lachapelle-sous-Rougemont.
- Mont-Jean à Rougegoutte
- Lotissement d'activités de la Noye à Anjoutey (gestion communale).

[1] On distingue les ZAE (zone d'activités économiques) qui désigne la concentration ou le regroupement d'activités économiques (artisanales, tertiaires, industrielles et logistiques) sur un périmètre correspondant à une opération d'aménagement réalisée par un maître d'ouvrage public ou par des promoteurs/investisseurs privés qui vont céder ou louer les terrains et les bâtiments à des entreprises.) des zones ou sites économiques qui correspondent zones à vocations économiques, industrielles et de loisirs définis par les documents d'urbanisme locaux.

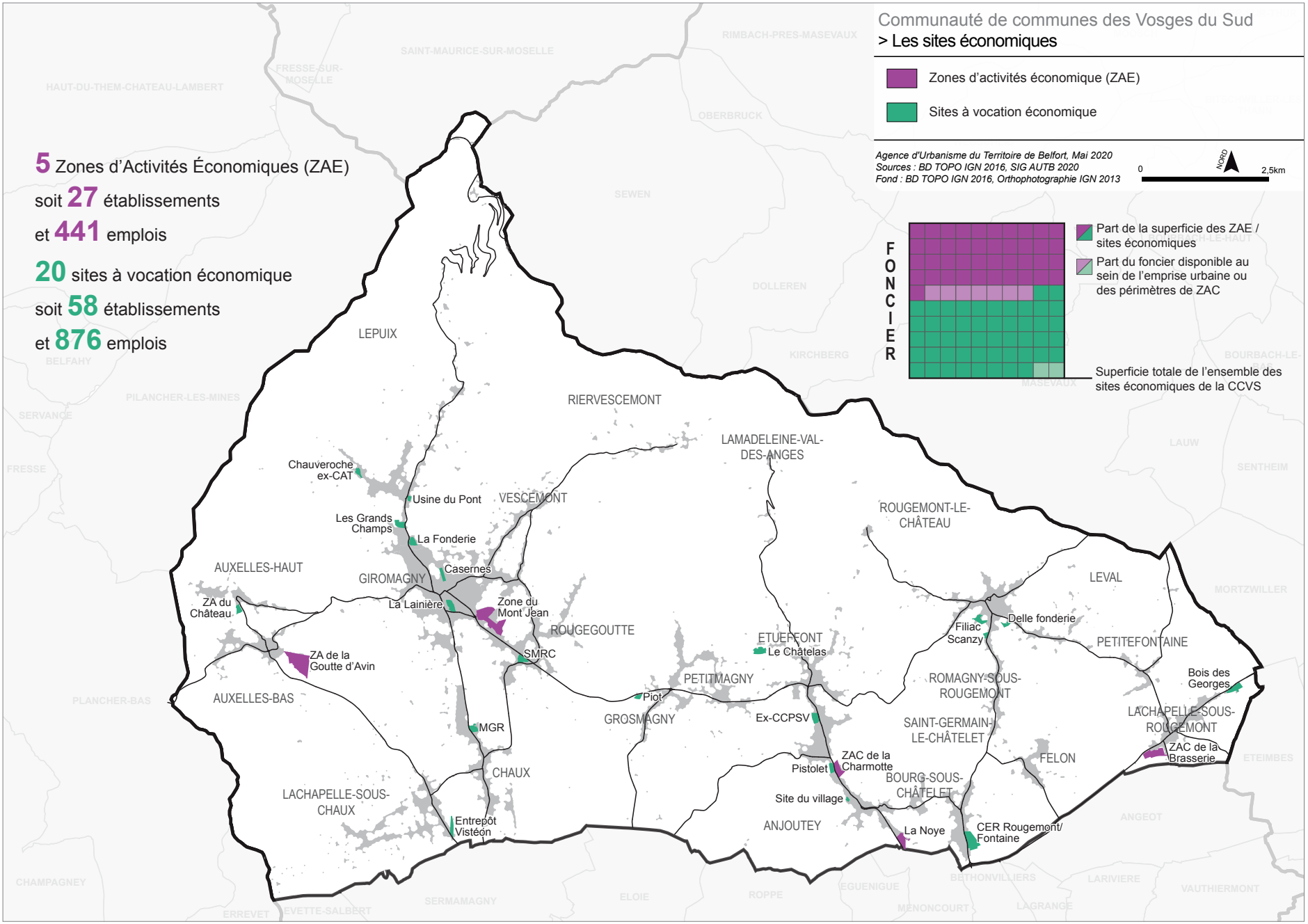
Communauté de communes des Vosges du Sud
> Les sites économiques
Zones d'activités économique (ZAE)
Sites à vocation économique
Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, Mai 2020
Sources : BD TOPO IGN 2016, SIG AUTB 2020
Fond : BD TOPO IGN 2016, Orthophotographie IGN 2013
0
2,5km
NORD
5 Zones d'Activités Économiques (ZAE)
soit 27 établissements
et 441 emplois
20 sites à vocation économique
soit 58 établissements
et 876 emplois
FONCIER
Part de la superficie des ZAE / sites économiques
Part du foncier disponible au sein de l'emprise urbaine ou des périmètres de ZAC
Superficie totale de l'ensemble des sites économiques de la CCVS
LEPUIX
RIERVESCEMONT
LAMADELEINE-VAL-DES-ANGES
VESCEMONT
ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU
LEVAL
PETITEFONTAINE
AUXELLES-HAUT
GIROMAGNY
AUXELLES-BAS
ROUGEGOUTTE
ETUEFFONT
PETITMAGNY
GROSMAGNY
ROMAGNY-SOUS-ROUGEMONT
SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET
LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT
FELON
BOURG-SOUS-CHÂTELET
ANJOUTEY
CHAUX
LACHAPELLE-SOUS-CHAUX
Chauveroche ex-CAT
Usine du Pont
Les Grands Champs
La Fonderie
Casernes
ZA du Château
La Lainière
Zone du Mont Jean
ZA de la Goutte d'Avin
SMRC
MGR
Piot
Ex-CCPSV
Filiac Scanzy
Delle fonderie
Le Châtelas
Bois des Georges
ZAC de la Brasserie
ZAC de la Charmotte
Pistolet
Site du village
La Noye
CER Rougemont/ Fontaine
Entrepôt Vistéon

- **La ZAE de la Charmotte à Anjoutey**



La ZAE de la Charmotte se situe au Nord de la commune d'Anjoutey, en limite avec la commune d'Étueffont. 5 établissements y sont présents et environ 90 emplois y sont recensés. Cette zone a une vocation mixte (commerce, services).



Photos AUTB

La superficie de la zone est de 3,6 hectares. É l'intérieur du périmètre de la ZAE (similaire à celui de la zone économique), le potentiel foncier est estimé à environ 0,9 hectares. Cependant, aucun terrain n'est en cours de commercialisation, il s'agit de terrains nus des entreprises actuellement implantées. Aussi, la rétention foncière est très forte sur cette zone.

Cette ZAE a pour particularité d'être en vis-à-vis d'un bâtiment commercial sur le ban communal d'Étueffont qui est en vente en 2020.

- **La ZAE de la Goutte d'Avin à Auxelles-Bas**

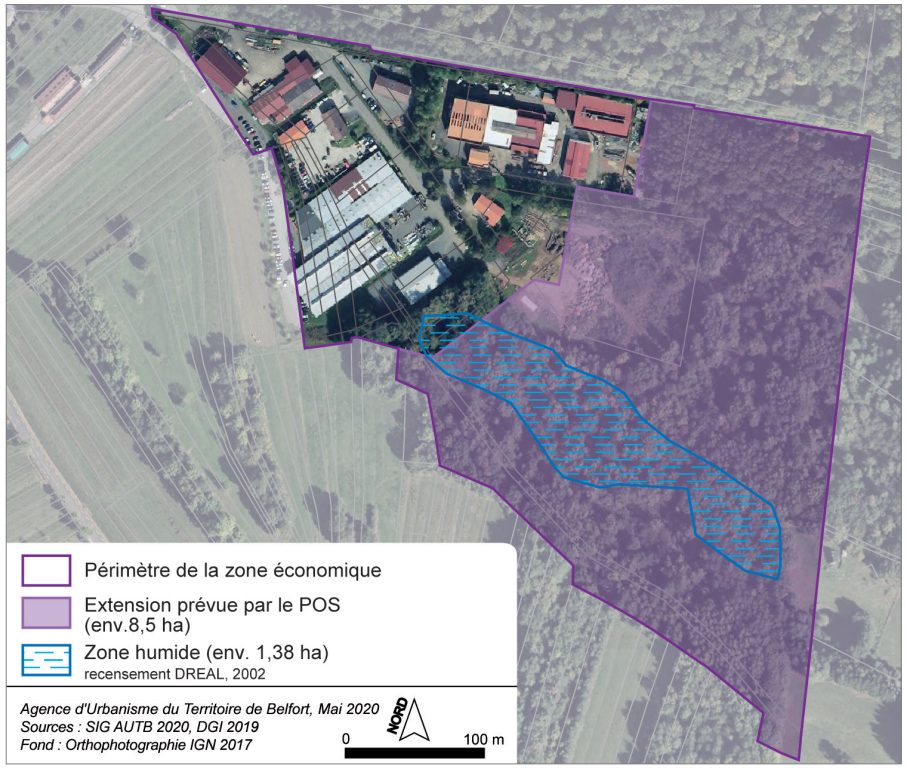

La zone artisanale de la Goutte d'Avin est située à l'Est de la commune d'Auxelles-Bas. Elle est accessible via la RD12, puis la rue de la Goutte d'Avin. Sur la première partie de cette zone, 6 établissements sont présents. La vocation de cette zone est principalement industrielle. Environ 150 emplois y sont recensés.

La superficie de la zone économique est de 13,2 ha dont 8,5 ha d'extension (à noter qu'au sein de cette extension, environ 1,38 ha doivent être classés en zone humide afin de respecter les mesures compensatoires prévues lors de la modification du plan d'aménagement de la zone (PAZ) de la Charmotte). Mis à part cette extension prévue par le POS d'Auxelles-Bas la zone d'activités de la Goutte d'Avin ne comporte plus de disponibilités foncières au sein de la tache urbaine.



Photos AUTB

- **La ZAE du Mont Jean à Giromagny, Rougegoutte et Vescemont**

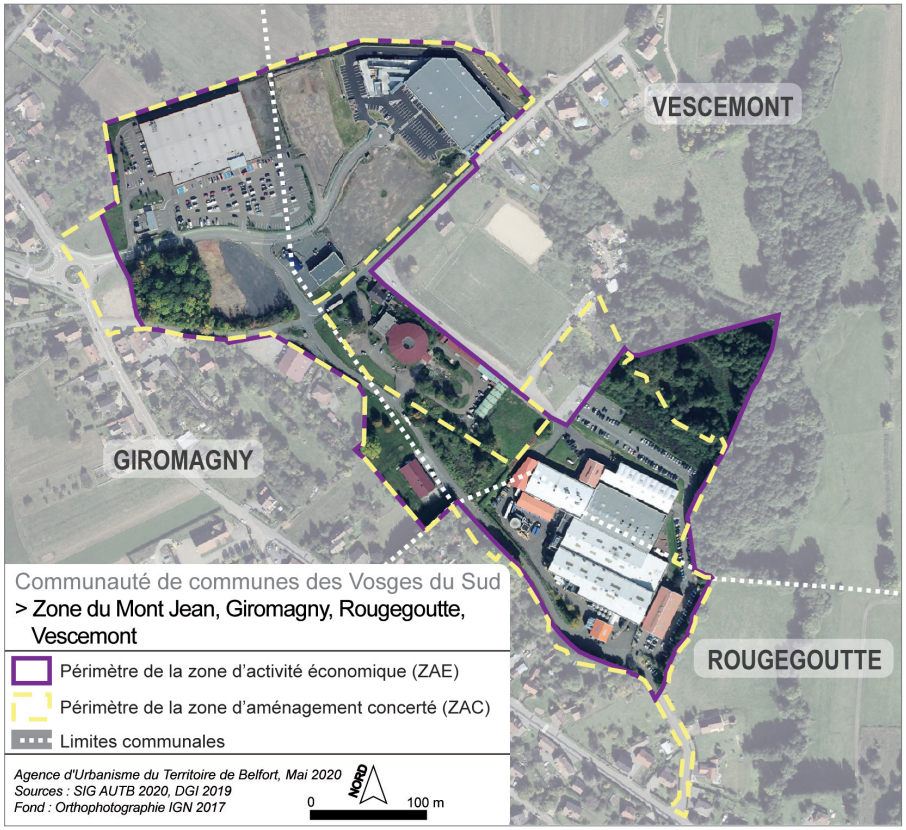

La ZAE du Mont Jean se situe à la croisée des communes de Giromagny, Rougegoutte et Vescemont. Elle est accessible via la RD14 (depuis Giromagny), la RD12 (depuis Rougegoutte) ou la rue du Stade (depuis Vescemont). C'est une zone à vocation multiple avec 11 établissements. Environ 100 emplois sont présents dans cette zone (à noter que l'effectif de l'entreprise SMRC est uniquement déclaré sur l'unité sise à Rougegoutte – 460 emplois).

La superficie de la ZAE est de 11,6 ha. Son périmètre diffère légèrement de celui de la zone économique. En effet, la superficie de la zone économique (zonages à vocation économique des documents d'urbanisme en vigueur) est d'environ 12,7 ha (dont notamment une partie en zone d'extension prévue par le POS de Vescemont).

Quelques espaces restent potentiellement constructibles au sein du périmètre de la ZAE (environ 2,43 hectares).



Photos AUTB

- **La ZAE de la Brasserie à Lachapelle-sous-Rougemont**



Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, Mai 2020
Sources : SIG AUTB 2020, DGI 2019
Fond : Orthophotographie IGN 2017

La ZAE de la Brasserie se situe à l'entrée Ouest de la commune de Lachapelle-sous-Rougemont, le long de la RD83. C'est une des zones économiques les plus dynamiques de la CCVS. Les entreprises MacPlus et MécaPlus, appartenant au même groupe, sont florissantes et souhaitent développer encore leurs activités sur ce site.
Actuellement la ZAE, à vocation majoritairement industrielle, compte 4 établissements et environ 170 emplois y sont recensés.

La superficie de la ZAE est d'environ 5,4 hectares. Au sein de ce périmètre, environ 2,1 hectares sont potentiellement constructibles. Cependant, ce chiffre est à nuancer car certains espaces se situent au contact des habitations, ce qui n'est pas forcément compatible avec le type d'activités présentes sur cette zone. Une évolution du périmètre est à envisager pour permettre l'extension des activités, tout en veillant à limiter les éventuelles nuisances à proximité des habitations.



Photos AUTB

- **Le lotissement d'activités de la Noye à Anjoutey**





Photos AUTB

Le lotissement d'activités de La Noye se situe à l'entrée sud de la commune d'Anjoutey, il est accessible depuis la RD12. C'est la seule zone d'activité économique de la CCVS qui ne bénéficie pas d'une gestion intercommunale, mais communale.
C'est une zone à vocation multiple qui compte 11 établissements (environ 35 emplois y sont recensés). Cette zone est au contact des habitations à l'Ouest et à l'Est de la zone de loisirs et la station d'épuration.

Sa superficie est d'environ 3,4 hectares. Au sein de la tache urbaine, ce site ne dispose plus de potentiel foncier.

- **Les disponibilités foncières et immobilières au sein des zones à vocation économique**

Dans les autres sites d'activités, il subsiste peu de disponibilités foncières au sein de la tache urbaine. 4 sites d'activités comportent quelques dents creuses :

- Bois des Georges à Lachapelle-sous-Rougemont (0,5 ha)
- Entrepôt Vistéon à Lachapelle-sous-Chaux (0,47 ha)
- Le Châtelas à Étueffont (0,34 ha)
- Pistolet à Étueffont (0,24 ha)

Ces sites ont des situations contrastées : entrée de ville pour le Bois des Georges et l'entrepôt Vistéon, espace hors agglomération et en zone de montagne pour Le Châtelas, bâtiment en vente pour Pistolet. Leur zonage dans les documents d'urbanisme en vigueur forme un secteur beaucoup plus vaste que les sites d'activités actuels. C'est pourquoi, à l'image des ZAE, ces sites doivent faire l'objet d'une réflexion quant à leur devenir et leur mutation éventuelle.

En matière de potentiel foncier au sein des zones d'activités économiques et des sites à vocation économique, environ 7 hectares sont potentiellement constructibles. Ce chiffre est à nuancer en fonction des situations de chaque site (rétention foncière forte, situation et évolution de certains sites).

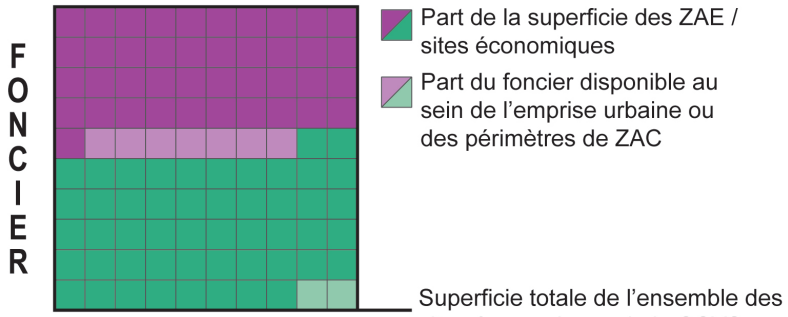

AUTB, 2020

Par ailleurs, en janvier 2020, les documents d'urbanisme en vigueur (PLU et POS bénéficiant d'une prolongation de leur validité) comportent quelques zones d'extension dédiées à l'activité économique. Il s'agit de :

- l'extension du site économique « CER Rougemont-Fontaine » à Saint-Germain-le-Châtelet (environ 1,6 ha classé au zone AUi du PLU communal),

- l'extension de la ZA de la Goutte d'Avin à Auxelles-Bas. La superficie de la zone NAi du POS est d'environ 8,5 ha, cependant, la commune s'est engagée à déclasser environ 1,38 ha de cette extension comme mesures compensatoires à la destruction de milieux humides lors de l'implantation d'activités au sein de la ZAC de la Charmotte,

- l'extension de site économique (NAi) jouxtant la ZAC du Mont Jean prévue par le POS de Vescemont. Cette extension a été pour partie urbanisée (une partie du bâtiment SMRC ainsi que l'espace de stationnement). Seul 1,3 hectare reste vierge de tout aménagement.

La CCVS dispose de plusieurs sites inoccupés en attente d'être loués, vendus ou reconvertis. Certains locaux semblent inappropriés pour l'implantation d'une nouvelle activité économique en raison de leur état, de leur agencement ou de leur localisation.

En 2019, l'atlas des zones économiques de l'AUTB recense 16 locaux inoccupés au sein des 25 sites économiques. Certains bâtiments représentent une superficie importante, à l'exemple du site de La Fonderie à Lepuix (5 000 m² sont à vendre ou à louer) ou du site « Delle Fonderie » à Rougemont-le-Château (2 500 m² à vendre).



Le site d'activités « La fonderie » (ancienne Halle aux chaussures) à Lepuix - Photos AUTB

- L'ancien tissage et filature de coton Zeller à Étueffont (bâtiments fin 19ème siècle). Ces locaux ont été transformés pour devenir le siège de l'ex-CCPSV et y accueillir plusieurs entreprises. La moitié de ce site reste actuellement inoccupée. Le bâtiment vide a été acheté par la CCVS et est en attente d'un projet.



L'ancien tissage et filature Zeller à Étueffont en partie inoccupé - Photos AUTB

- L'ancien tissage de coton Erhard à Rougemont-le-Château. Une partie du site est occupée par une activité de logistique (Transports TML&MFT), une entreprise de serrurerie et une activité de loisirs.

- L'ancienne usine Schmerber reprise par Thecla à Rougemont-le-Château a fermé ses portes en 2008, laissant des bâtiments à l'abandon.



Les anciens tissages Erhard et l'ancienne usine Schmerber à Rougemont-le-Château
Photos AUTB

Il y a également des sites plus modestes comme celui de l'ancien tissage Koehl en plein cœur du village d'Anjoutey (dont une partie des bâtiments sont à l'abandon) ou le site Pistolet dont l'activité a cessé en 2019.



Ancien tissage Koehl, Anjoutey - Photo AUTB

Il y a également 2 sites industriels en friche à Lepuix :

- l'Usine du Pont, le long de la route principale RD465, appartient aujourd'hui à un propriétaire privé qui a un projet de réhabilitation des bâtiments principaux et de démolition d'une partie. La vocation de site serait mixte, mais reste encore à définir. En effet, la volonté du propriétaire est de mettre en valeur l'activité hydraulique, de conserver la mémoire de l'activité historique du site tout en assurant une rénovation des lieux pour du logement et des activités commerciales ou tertiaires.
- le site Chauveroche – ex CAT, à l'Ouest de la commune. À l'entrée de ce site, 4 logements ont été créés.



L'Usine du Pont et le site Chauveroche – ex CAT à Lepuix - Photos AUTB

La qualité paysagère des locaux inoccupés est un enjeu important pour l'attractivité des sites d'activités, et plus globalement pour le territoire.

2.3. Les autres lieux d'activités économiques libres ou en friche

En complément des sites à vocation économiques identifiés sur le territoire de la CCVS, qui comportent pour certains des bâtiments à caractère patrimonial, d'autres lieux ont été le support d'une activité économique et pourraient être réhabilités pour l'accueil de nouvelles activités ou faire l'objet d'une reconversion.

Le patrimoine industriel est important dans la CCVS. Il reste plus marqué dans la vallée de la Savoureuse.

Il y a des témoins de l'industrie textile avec des bâtiments partiellement réemployés tels que décrits dans le chapitre précédent. Ces ensembles parfois imposants nécessitent une intervention (réhabilitation, transformation, démolition, réutilisation des surfaces).
Ces éléments se situent à l'intersection de questions économiques et patrimoniales. Le réemploi de ces bâtiments peut s'avérer difficile car ils sont généralement scindés, avec des réhabilitations très inégales.

De nombreux sites sont recensés à Giromagny :

- Les sites Près-Heyd (ex CTAA et Altotech) dont l'ex site CTAA a été acquis par investisseur privé qui souhaite y créer un lotissement (permis de démolir déposé) et l'ancienne usine de tissage du Brulé (Grande rue). Ces sites sont très bien localisés à proximité du centre de la commune de Giromagny.




Le site Prés Heyd (ex CTAA et Altotech) à Giromagny - Photos AUTB

- L'ancien abattoir, situé le long de la Savoureuse. Il est propriété de la commune de Giromagny. La problématique du PPRi (Plan de Prévention du Risque inondation) freine toute intervention sur ce site bien localisé.




L'ancien abattoir à Giromagny - Photos AUTB

L'usine de bonneterie Cheviron et l'ancienne fonderie Behra (entre Rougegoutte et Giromagny) complètent cette liste.

D'autres sites sont plus modestes, et reçoivent parfois encore une activité économique (au moins en partie). Certains sites sont complètement à l'abandon, on peut citer par exemple le site inoccupé de l'ancienne usine de boisselerie Woerlin à Lachapelle-sous-Rougemont.



L'usine de boisselerie Woerlin à Lachapelle-sous-Rougemont - Photo AUTB

D'autres secteurs de l'économie touchés par la vacance

En complément du diagnostic sur les équipements et services à la population qui aborde la question du commerce, **les cellules commerciales vacantes qui pourraient accueillir de nouvelles activités** doivent faire l'objet d'une veille.

L'ancien bâtiment du supermarché SPAR du groupe Casino, rue Maginot à Giromagny, dispose d'une bonne situation au centre de la commune. L'ancien café à Lepuix pourrait être valorisé, car il est situé à proximité de l'église, d'une fontaine et d'un autre commerce en activité. À Chaux, un bâtiment est vacant (activité de garage puis de brocante) le long de la RD465 et proche des équipements du centre de la commune. Le cas de l'ancien hôtel du Tonneau d'Or à Rougemont-le-Château peut également être évoqué pour son potentiel et sa situation centrale.

D'autres cellules plus modestes sont également présentes dans certaines communes de la CCVS comme Rougemont-le-Château, Saint-Germain-le-Châtelet ou encore Lachapelle-sous-Rougemont.



Ancien SPAR à Giromagny, ancien café à Lepuix, bâtiment d'activités à Chaux et ancien hôtel du Tonneau d'Or à Rougemont-le-Château - Photos AUTB

2.4. Des sites en évolution

Que ce soient des sites d'activités économiques recensées ou d'anciens lieux d'activités économiques, les opportunités de reconversion sont réelles en raison de la localisation stratégique de ces sites.
Cependant, la problématique de ces sites est complexe, notamment d'un point de vue financier. Les coûts de réhabilitation sont souvent plus élevés que la construction neuve, d'où l'immobilisme des potentiels investisseurs. Il y a également la question de la fonctionnalité des bâtiments, d'où l'opportunité ou non de les conserver.

Certains sites pourraient accueillir :

- une pépinière d'entreprises
- de l'artisanat
- une résidence pour personnes âgées de type MARPAA (non médicalisée)
- des équipements de loisirs

Plusieurs sites d'activités ont changé de vocation, transformés notamment pour de l'habitat : l'usine de bonneterie à Vescemont, rue de la Rosemontoise, a été transformée en logements. La fonderie Bugnon à Chaux a été démolie pour créer le lotissement « Les Clos des Sapins ». À Auxelles-Bas, l'ancienne usine de tissage Boigeol, rue de la Paix a été transformée en salle des fêtes. À Lachapelle-sous-Rougemont, l'ancienne brasserie Grisez a été transformée en logements. À Giromagny, l'ancien supermarché Netto est à présent « l'espace de la Tuilerie » (salle en location par la commune recevant des activités de sports et de loisirs).

D'autres sites ont été reconquis par de l'activité, comme La Lainière, les Casernes à Giromagny, l'ancienne usine de tissage « Les Grands Champs » occupée par le garage Citroën à Lepuix, l'ancienne usine de tournerie Marcotte occupée par MGR à Chaux, les locaux de l'ancien tissage et filature de coton Zeller à Étueffont transformés pour devenir le siège de l'ex-CCPSV et y accueillir plusieurs entreprises, ou encore l'ancien tissage de coton Erhard à Rougemont-le-Château réoccupé par de l'activité.

Des projets sont également en cours : l'ancien site de l'APF à Étueffont qui va notamment accueillir une partie du groupe scolaire et l'ancien tissage Winckler à Rougemont-le-Château qui pourrait être transformé en logements (dont une partie dédiée aux seniors).




Le château Zeller de l'ancien site de l'APF à Étueffont et l'ancien tissage Winckler à Rougemont-le-Château - Photos AUTB

2.5. Les nouvelles filières économiques

Les exploitations agricoles, sylvicoles et aquacoles s'orientent vers une diversification de leur production traditionnelle pour assurer leur viabilité économique et pour répondre à une demande qui évolue.

La Communauté de communes des Vosges du sud dispose d'importantes ressources naturelles qui permettent de soutenir cette dynamique.

2.5.1. Filière bois

- **La forêt, une ressource territoriale importante**

La forêt est la première occupation du sol de la CCVS, elle couvre 65 % du territoire (42 % au niveau départemental). Pour certaines communes le pourcentage d'occupation du sol par la forêt dépasse 90 % (Lamadeleine-Val-des-Anges, Auxelles-Haut et Lepuix). Il s'agit de forêts de feuillus à 67 %, de forêts de conifères à 17 % et de forêts mélangées (15 %)[1]. Le peuplement de conifères est plus important dans le Nord du territoire, où la surface forestière est plus dense. Les forêts de feuillus sont présentes du centre au sud du territoire.

Près de 63 % de la superficie forestière est privée avec la particularité d'être morcelée, ce qui rend l'exploitation difficile.

- **La transformation du bois et les installations existantes**

Le recensement des activités et des entreprises liées à la filière bois identifie une cinquantaine d'établissements[2].

Types d'activités liées à la filière bois	Nombre d'établissements présents sur le territoire de la CCVS[3]
Exploitation forestière	8
Sylviculture et autres activités forestières	7
Services de soutien à l'exploitation forestière	6
Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	2
Imprégnation du bois	1
Fabrication d'objets divers en bois, liège, vannerie	4
Travaux de menuiserie bois et PVC	18
Commerces de détail de charbons et combustibles	4
Total	50

La filière forêt bois est composée de « maillons » qui gèrent, exploitent, transforment, valorisent le matériau bois[4].

La forêt est créatrice d'emplois : on estime que la filière compte un emploi pour 300 m³ de bois. La ressource locale étant très importante, développer l'économie de cette filière est donc un enjeu fort pour le territoire.

Cependant, il est nécessaire d'être vigilant au regard de la concurrence des territoires voisins et de la cohabitation entre l'urbanisation et les besoins d'espaces dédiés à ces activités[5].

[1] *Selon CORINE Land Cover édition 2012.*

[2 et 3] *Fichier SIRENE 2013.*

[4] *Filière Bois haut de France « Bois-et-vous.fr ».*

[5] *Éléments de diagnostic sur la forêt et le bois et pistes d'actions, Communes forestières FC, Avril 2017 .*

La filière bois sur le territoire de la CCVS est orientée vers l'exploitation forestière grâce à l'importante ressource : 19 500 m³ exploités annuellement dans les forêts publiques et environ 26 000 m³ /an dans les forêts privées, ce qui génére environ 50 à 100 ETP dans la filière bois (estimé par les sources CNPF, ONF, Communes forestières)[1]. On compte 21 entrepreneurs de travaux forestiers et deux scieries à Vescemont et Felon. Sur ce territoire, cette première transformation du bois est une filière qui n'a pas de caractère industriel et reste une source d'emplois plus faible que la 2ème transformation du bois.

Une entreprise à Étueffont produit des plaquettes forestières. La CCVS dispose de plusieurs producteurs de bois de chauffage dits de détail.

Au vu de la source de données SIRENE, la CCVS compte 18 entreprises travaillant la menuiserie bois et PVC. Pourtant, les professionnels concluent qu'une très faible part de la transformation du bois d'oeuvre utilise le bois local. Seuls un charpentier et un menuisier ayant un approvisionnement local sont identifiés.

Plus largement, le territoire forestier de la CCVS approvisionne les industries du panneau de Lure, Saint-Loup-sur-Semouse, Épinal ainsi que l'industrie du papier (Épinal également).

La ressource locale étant très importante, développer l'économie de cette filière est donc un enjeu fort pour le territoire. Cependant, il est nécessaire d'être vigilant au regard de la concurrence des territoires voisins et de la cohabitation entre l'urbanisation et les besoins d'espaces dédiés à ces activités.

[1] *Éléments de diagnostic sur la forêt et le bois et pistes d'actions, Communes forestières FC, Avril 2017 .*

Filière bois : définition de la légende de la carte page suivante

Exploitation forestière : production de bois brut pour les industries forestières de transformation / production de bois utilisé sous une forme brute, comme le bois de mine, les pieux de clôtures et les poteaux électriques/ production de bois à des fins énergétiques production de résidus de l'exploitation forestière à des fins énergétiques, fabrication de charbon de bois en forêt, en utilisant des méthodes traditionnelles.

Sylviculture et autres activités forestières : production de bois sur pied : boisement, reboisement, transplantation, éclaircie et conservation des forêts et des zones boisées, culture de taillis, de bois de trituration et de bois de chauffage, exploitation de pépinières forestières.

Services de soutien à l'exploitation forestière : services annexes à la sylviculture : entretien des forêts, inventaire des forêts, conseil en gestion et administration de la forêt, évaluation du bois, protection et lutte contre les feux de forêt, lutte contre les parasites forestiers. Services annexes à l'exploitation forestière : coupe, transport de grumes dans les forêts, gestion d'un patrimoine forestier avec exploitation pour compte de tiers.

Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation : le sciage, le rabotage et le façonnage du bois, les bois tranchés, déroulés ou dédossés, la fabrication de traverses en bois pour voies ferrées, la fabrication de lames pour parquets non assemblées, la fabrication de laine (paille) de bois, de farine de bois, de bois en plaquettes ou en particules.

Imprégnation du bois : l'imprégnation ou le traitement chimique en vue de la conservation des bois, y compris des charpentes ou ossatures de bâtiments.

Fabrication d'objets divers en bois, liège ou vannerie : manches et montures pour outils, brosses, balais formes, embauchoirs et tendeurs pour chaussures, cintres pour vêtements, articles de ménage et ustensiles de cuisine, statuettes et objets d'ornement, bois marquetés et bois incrustés coffrets, écrins et étuis pour bijouterie ou orfèvrerie et ouvrages similaires, canettes, busettes, bobines pour filatures et tissage et pour fil à coudre et articles similaires en bois tourné. Autres articles en bois, travail du liège et fabrication d'ouvrages en liège, fabrication de tresses et d'ouvrages de sparterie : nattes, paillassons, claies, etc., fabrication d'ouvrages de sparterie et de vannerie, fabrication de bûches et de pellets pour la production d'énergie, fabriqués à partir de bois pressés ou de produits de substitution (marc de café, etc.), fabrication de miroirs en bois et d'encadrements pour photos, fabrication d'encadrements pour des toiles d'artistes, fabrication de parties de chaussures en bois (par exemple talons et formes), fabrication de manches de parapluies, de cannes et d'articles similaires, fabrication de blocs destinés à la fabrication de pipes.

Travaux de menuiserie bois et PVC : le montage de menuiseries extérieures ou intérieures en bois ou en matières plastiques, la réalisation de placards, etc., le montage de fermetures de bâtiment en bois ou en matières plastiques : volets, portes de garage, etc., le montage de portails en bois ou en matières plastiques, la mise en place de cuisines intégrées ou par éléments, de placards, d'escaliers d'intérieur en bois ou en matières plastiques. Cette sous-classe comprend aussi le montage de cloisons sèches en bois ou en matières plastiques, le montage de serres, de vérandas pour particuliers, l'aménagement de combles.

Commerces de détail de charbons et combustibles : commerce de détail de mazout, de gaz en bonbonnes, de charbon et de bois pour usages domestiques.

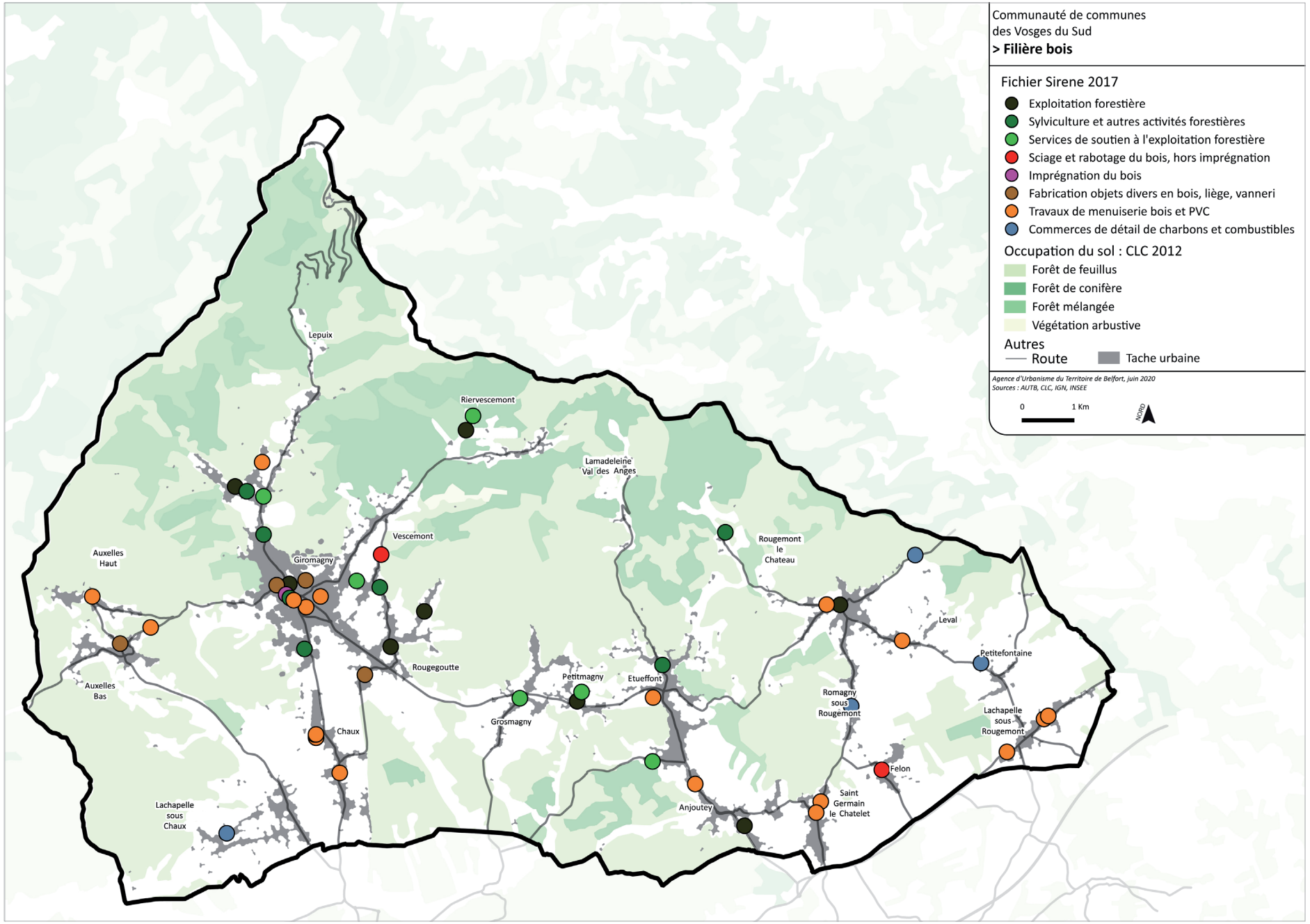
Communauté de communes
des Vosges du Sud
> Filière bois
Fichier Sirene 2017
Exploitation forestière
Sylviculture et autres activités forestières
Services de soutien à l'exploitation forestière
Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation
Imprégnation du bois
Fabrication objets divers en bois, liège, vanneri
Travaux de menuiserie bois et PVC
Commerces de détail de charbons et combustibles
Occupation du sol : CLC 2012
Forêt de feuillus
Forêt de conifère
Forêt mélangée
Végétation arbustive
Autres
Route
Tache urbaine
Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, juin 2020
Sources : AUTB, CLC, IGN, INSEE
0
1 Km
NORD
Lepuix
Riervescemont
Lamadeleine Val des Anges
Vescemont
Giromagny
Auxelles Haut
Auxelles Bas
Rougegoutte
Chaux
Lachapelle sous Chaux
Grosmagny
Petitmagny
Etueffont
Anjoutey
Rougemont le Chateau
Leval
Petitefontaine
Romagny sous Rougemont
Lachapelle sous Rougemont
Felon
Saint Germain le Chatelet

Schéma général des différents acteurs de la filière bois - Hauts-de-France (contrat de filière et pôle d'excellence régional)

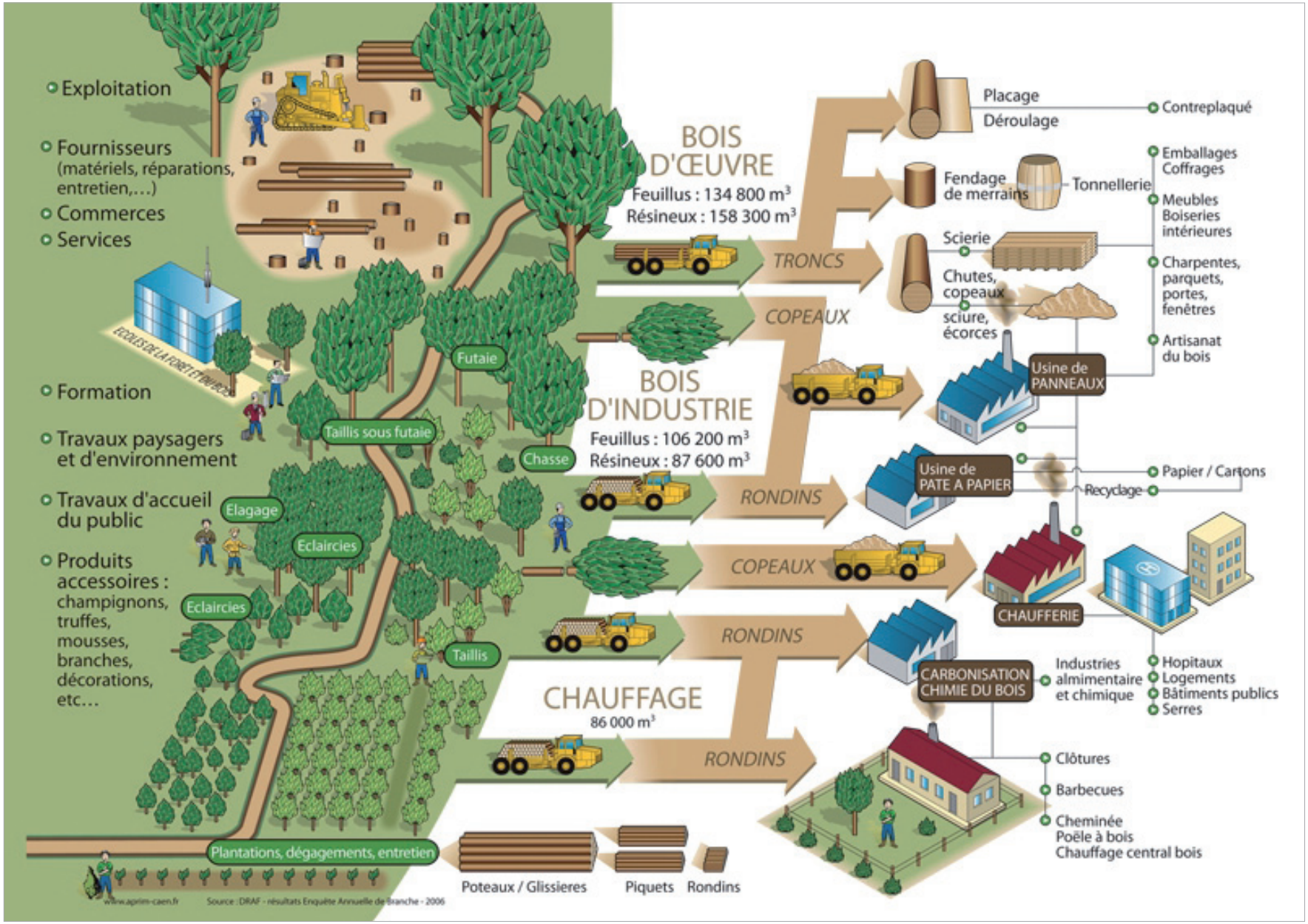

- **Les débouchés**

Des démarches territoriales telles que la Charte forestière de l'Aire Urbaine portée le Pays de l'Aire Urbaine, le Plan d'Approvisionnement Territorial Bois Énergie (PAT), le programme des Communes Forestières développent des actions faisant de la forêt un levier de développement.

La Charte forestière identifie la nécessité de trouver des débouchés pour la filière bois.

Le PAT a pour objectif de valoriser la filière du bois énergie : fabrication de plaquettes forestières comme combustible et approvisionnement de chaufferies bois.

Le département du Territoire de Belfort s'est engagé dans le programme des communes forestières « 100 constructions publiques en bois local ».

- ***Les débouchés de la filière pour la production de chaleur***

Le PAT recense les différentes chaufferies[1] collectives installées sur le territoire de la CCVS :

- Chaufferies publiques (0.67 MW) : Étueffont (une de 150 KW et une de 300 KW) ; Giromagny (100 KW) et Saint-Germain-le-Châtelet (120 KW).
- Chaufferies privées : Rougemont-le-Château (une de 360 KW et une de 55 KW) et Petitefontaine (85 KW).

Le bois est aussi utilisé comme ressource individuelle, la production de chaleur issue du bois énergie étant de 66 198 MWh en 2014[2].

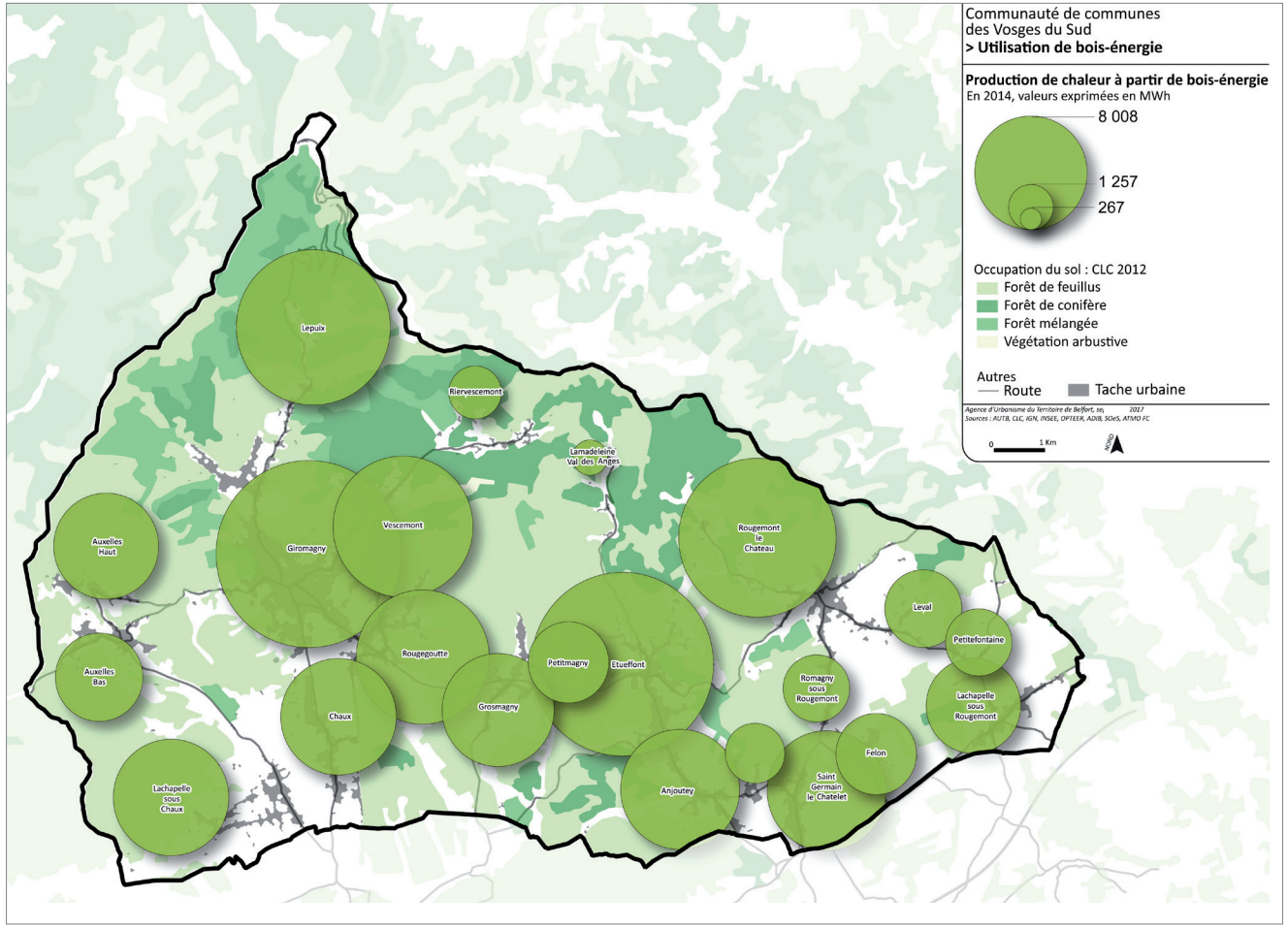

Production de chaleur issue du bois-énergie (en MWh)			
2008	2010	2012	2014
55713	64746	58745	66198

Sources OPTEER : ADIB - SOeS - ATMO FC

[1] *PAT en Bois Énergie de l'Aire Urbaine, mai 2013.*
[2] *Sources OPTEER : ADIB - SOeS - ATMO FC.*

Le PAT démontre que la ressource forestière est suffisante pour approvisionner l'ensemble des chaufferies à l'horizon 2015. **Le développement de la mobilisation du bois énergie doit s'assurer de l'équilibre entre la production locale de cette ressource et des volumes nécessaires à satisfaire.**

La mobilisation de la ressource est confrontée à la nécessité de l'exploiter en conformité avec les protections environnementales qui, dans le territoire des Vosges du sud, couvrent une grande partie des espaces forestiers.

Les autres débouchés

Le bois d'œuvre consiste en la transformation par sciage pour être ensuite retransformé en différents produits permettant d'alimenter la filière du bois – construction.

Un bon nombre d'artisans sont présents sur le territoire répondant à ces débouchés de transformation du bois d'œuvre : scieries, charpentes, fenêtres et portes, boiseries intérieures.

L'enjeu consiste à s'assurer que ces débouchés sont bien représentés localement, ayant pour avantage la proximité de la ressource et des besoins notamment en matière de production de logements et de rénovation. Dans le domaine de la construction, le bois est également un matériau isolant de qualité.

Le contrat de ruralité dispose d'actions relevant de la filière bois :

Action 3-2 : Soutenir le développement économique : Soutenir la filière bois locale, volet bois de construction et volet bois de feu.

2.5.2. Agriculture[8]

Les conditions de relief et de climat ont orienté l'activité agricole du secteur vers les productions de lait, de viande bovine et ovine et l'exploitation des surfaces en prairies et en cultures. Les espaces dédiés à l'agriculture sont de faible importance au regard des secteurs couverts par la forêt.

L'activité dominante est l'élevage, notamment l'élevage de bovins allaitants. Les modes de productions sont divers.

Depuis quelques années, l'agriculture s'est diversifiée, avec de nouvelles productions et des circuits courts de commercialisation. Environ la moitié des exploitations sont de taille conséquente (en termes de volume d'activité, de dimension économique). Certaines structures sont de dimensions plus faibles, éventuellement gérées par des doubles actifs (10 exploitants).

Les exploitations agricoles professionnelles ou gérées par des doubles actifs peuvent être classées par type de productions :

Type de production	Nombre d'exploitations	
	production principale	production secondaire
Élevages bovins laitiers (l'Ermitage)	10	
Élevages bovins allaitants	20	2
Centre équestres	2	
Pension de chevaux	2	1
Élevages ovins	2	2
Élevage de chiens	1	
Élevage de chevaux	1	
Élevage caprin	1	
Élevage avicole	1	
Production de miel et dérivés	2	
Ferme pédagogique	1	
Maraîchage	1	1
Petits fruits	1	
Total	45	6

[8] *Extrait du rapport du diagnostic agricole en cours d'élaboration par la Chambre d'Agriculture.*

PLUi DES VOSGES DU SUD

Diversification - Agriculture Bio - Réseau Bienvenue à la Ferme

BD Ortho ®
© IGN - Paris 2006
Echelle : 1/95 000°
Novembre 2017

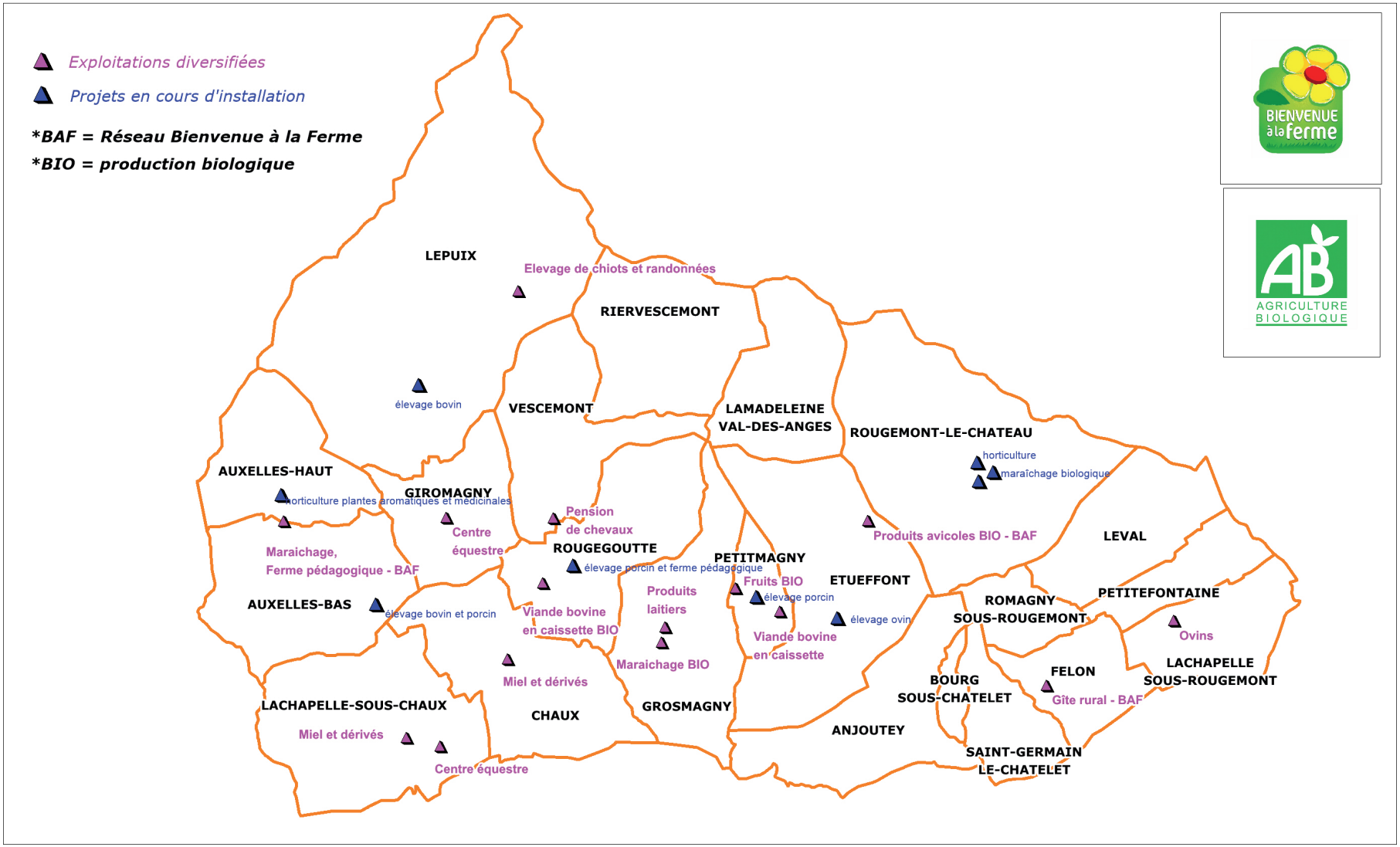

TOURISME

1. Le tourisme, des réflexions engagées à plusieurs échelles territoriales 207

2. Les pôles touristiques..... 213

2.1. Le Ballon d'Alsace, site touristique en mutation..... 214

2.2. Le Golf de Rougemont-le-Château 217

2.3. Le camping et le lac de la Seigneurie à Leval 218

3. Les hébergements de loisirs 219

4. L'offre touristique..... 223

Le tourisme constitue un enjeu pour le développement territorial. Il implique des orientations d'aménagement, qui peuvent être spécifiques ou en lien avec d'autres enjeux du territoire pour la population résidente.

Des diagnostics et des stratégies touristiques ont été menés depuis de nombreuses années.

Portée par l'image du Ballon d'Alsace, la construction de la stratégie touristique de la CCVS s'appuie dorénavant sur la volonté d'obtenir le label Grand Site de France. Cette démarche collective, inscrite dans le respect des lieux, ambitionne des retombées à l'échelle d'un territoire plus large.

1. Le tourisme, des réflexions engagées à plusieurs échelles territoriales

La CCVS fait partie des territoires de montagne français sur lesquels s'appuient des politiques touristiques. Ainsi, à différentes échelles, des structures apportent leurs réflexions en matière de développement des territoires de montagne et de stratégies touristiques.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, il est indispensable d'identifier ce que chacun de ces schémas ou institutions préconise sur le territoire en matière de développement touristique.

12 communes de la CCVS sont des communes de montagne au sens de la loi du 9 janvier 1985, revue par la loi Montagne II du 28 décembre 2016. Un des objectifs consiste à assurer l'équilibre entre le développement touristique et le respect des milieux et des activités traditionnelles de montagne.

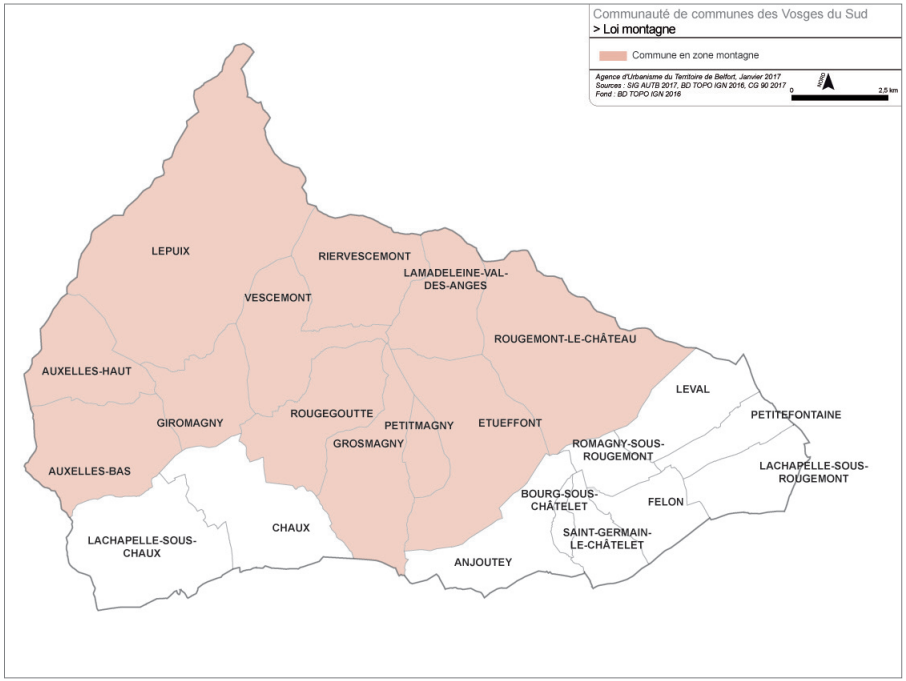
Communauté de communes des Vosges du Sud
> Loi montagne
Commune en zone montagne
Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, Janvier 2017
Sources : SIG AUTB 2017, BD TOPO IGN 2016, CG 90 2017
Fond : BD TOPO IGN 2016
0
2,5 km
LEPUIX
RIERVESCEMONT
LAMADELEINE-VAL-DES-ANGES
VESCEMONT
ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU
AUXELLES-HAUT
LEVAL
PETITEFONTAINE
GIROMAGNY
ROUGEGOUTTE
PETITMAGNY
ETUEFFONT
GROSMAGNY
ROMAGNY-SOUS-ROUGEMONT
AUXELLES-BAS
LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT
BOURG-SOUS-CHÂTELET
FELON
CHAUX
SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET
LACHAPELLE-SOUS-CHAUX
ANJOUTEY


NOTE D'INTENTION
Enjeux et périmètre d'étude pour une Opération Grand Site
BALLON D'ALSACE – Février 2015


LA FRANCHE-COMTÉ, UNE RÉGION GRANDE PAR SES TALENTS
Schéma régional de développement du Tourisme 2011-2015
Synthèse


Belfort Tourisme
TERRITOIRE D'ÉNERGIES


Le Schéma Interrégional du Massif des Vosges à l'horizon 2020


Massif des Vosges


Destination Ballon d'Alsace


SMIBA
BALLON D'ALSACE
SYNDICAT MIXTE INTERDÉPARTEMENTAL


MaHoC
Belfort Tourisme
Schéma Départemental de Développement Touristique du Territoire de Belfort
–
Volet orientations stratégiques et plan d'actions opérationnel
Orientations stratégiques
Février 2012


Parc naturel régional des Ballons des Vosges

- **Le schéma interrégional du Massif des Vosges**

Porté par un Comité de Massif, le schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif est adapté aux caractéristiques de la montagne. Le dernier schéma a été signé pour la période 2007-2013 et a élaboré une stratégie touristique globale à horizon 2020, qui repose sur 5 grandes filières :

- Station Vallée, destination hivernale
- Sites emblématiques
- Itinérance – voyage à pied,
- Bien-être en montagne
- Écotourisme

Ces grandes orientations identifient des objectifs parmi lesquels peuvent être cités :

- La qualité de l'offre autour des sites emblématiques
- Une offre cohérente de services, d'équipements et d'hébergements touristiques orientés vers l'accueil de familles avec enfants pour la destination hivernale
- Une offre autour de la randonnée et de l'itinérance (grande traversée des Vosges) et le développement d'une « image » qui y correspond
- Une image forte à mettre en place (concept « bien être en montagne »)
- L'écotourisme en lien avec les espaces de nature, le patrimoine local, les produits du terroir, favorisant les retombées économiques locales

• Le PNRBV[1] : porteur d'une image de valorisation d'un territoire « Destination Massif des Vosges »

La charte du PNRBV révisée pour la période 2012-2024 met en avant le tourisme comme axe fort de développement. Il doit être accompagné d'une démarche de réflexion sur la mobilité douce et sur l'amélioration de la qualité de l'accueil et de l'image.

Le PNRBV se fixe des objectifs à atteindre en 2023 en matière d'accueil, de tourisme et de loisirs :

- Un projet d'accueil global sur les Hautes-Vosges en s'appuyant sur le réaménagement des stations de ski comprenant un pôle d'accueil « dans l'esprit du développement durable »
- Un programme pluriannuel pour l'organisation des activités de pleine nature dans un objectif de préservation des milieux naturels et de la faune sauvage
- Le développement des modes de déplacements alternatifs dans le respect de l'environnement par l'optimisation des infrastructures existantes depuis les vallées et sur les crêtes
- L'itinérance sur le sentier de grande randonnée de la route des crêtes. (celle-ci ne passe pas par le Ballon d'Alsace)

- **Le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) 2017 - 2022**

En préambule de ce document, il est rappelé que la région Bourgogne-Franche-Comté dispose de nombreux atouts touristiques et que ce secteur constitue une activité économique de premier plan.

Le schéma repose sur l'identification de 5 enjeux fondamentaux et stratégiques :
- Augmenter les retombées économiques en matière de chiffre d'affaires et pour plus d'emplois.
- Adapter notre offre d'hébergement, base du tourisme.
- Promouvoir notre région pour faire aimer nos territoires et attirer plus de touristes.
- Se distinguer avec un tourisme durable dans tous les secteurs.
- Défendre une vision solidaire du tourisme tant dans les retombées locales que dans l'accessibilité au tourisme de tous les publics.

Cinq défis sont donc à relever :
- Améliorer l'offre d'hébergement par une montée en gamme
- Devenir la première région pour l'accueil des touristes chinois en France et en Europe
- Devenir la première destination française d'œnotourisme
- Devenir une grande destination de patrimoine
- Devenir une grande destination d'écotourisme et d'itinérance

1 PNRBV : Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

- **Le SCoT[1]**

Parmi les enjeux du volet touristique du SCoT figure le tourisme d'agrément porté par le tourisme vert autour du site phare du Ballon d'Alsace.
Le vaste programme d'aménagement du site, piloté par le SMIBA[2] entre 2009 et 2013, a pour but de le redynamiser en améliorant l'offre skiable en élargissant l'offre sur l'année.

Dans le Nord du territoire, le projet d'aménagement et de développement durables du SCoT inscrit le développement du tourisme vert en s'appuyant sur les sites du Ballon d'Alsace et du Malsaucy.

- **Le schéma départemental du tourisme pour le Territoire de Belfort**

En 2011, Belfort Tourisme a établi un diagnostic touristique dans la cadre du schéma départemental de développement touristique du Territoire de Belfort 2012-2015.

Un programme ambitieux de réaménagement du Ballon d'Alsace avec la requalification de l'ensemble du site et la modernisation des équipements de ski alpin, de ski de fond et des équipements d'accueil a été mené. Une seconde étape sera consacrée au développement des « activités 4 saisons » et à la requalification des hébergements touristiques.

Le tourisme de nature et de sports d'hiver est ciblé sur le Nord du département.

Quatre enjeux spécifiques sont recensés :

- L'enjeu d'image : soit le tourisme comme facteur d'évolution de la perception du territoire, pour donner envie d'y vivre, d'y travailler et d'y séjourner
- L'enjeu d'ouverture, où il apparaît nécessaire de donner de l'ambition à des projets structurants
- L'enjeu d'équilibre, avec un tourisme multi-filières, multi-saisons
- L'enjeu de qualité de vie : où le tourisme vient soutenir la qualité de vie pour les habitants

Au niveau de son plan d'actions, un certain nombre d'orientations concernent le territoire des Vosges du sud en lien direct avec le Ballon d'Alsace :

- Renforcement du pôle Ballon d'Alsace
- Développement des équipements d'accueil et des hébergements
- Développement de l'animation

- **L'opération Grand Site : le Ballon d'Alsace comme site emblématique**

Le Ballon d'Alsace est officiellement lancé dans une Opération Grand Site depuis 2015. La démarche a pour objectif de préciser le périmètre et de définir des axes de travail et les actions.

En concertation avec les communes, les Communautés de communes et le SMIBA, l'animation et la mise en œuvre de la démarche sont assurées par le PNRBV, en coordination avec le Préfet du Territoire de Belfort.

Le périmètre s'appuie sur une entité topographique cohérente, qui au plus large représente plus de 50 000 ha et au plus restreint environ 18 000 ha.

Cette opération « Grand site » identifie des enjeux spécifiques :

- Les richesses patrimoniales : un enjeu paysager de maintien des paysages ouverts et de co-visibilité entre les parties sommitales, un patrimoine historique à approfondir (monuments au sommet, vestiges de la ligne franco-allemande et anciennes mines)

- Les caractéristiques naturelles et leur protection : de nombreux périmètres d'inventaires et de protection qui témoignent de la richesse du site et assurent un « noyau dur » de protection

- La notoriété du site et sa fréquentation touristique : une notoriété importante liée aux curiosités naturelles (Ballon d'Alsace, étangs, cascades, verrous, cirques glaciaires), un territoire sillonné de nombreux sentiers de randonnées. Une fréquentation importante pour la pratique de loisirs et de sports

[1] *SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort.*
[2] *SMIBA : Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace.*

La démarche permet d'aboutir au niveau requis pour obtenir le label « Grand site de France » en travaillant sur 3 objectifs :

- Restaurer et protéger la qualité paysagère, naturelle et culturelle
- Améliorer la qualité de la visite dans le respect du site
- Favoriser le développement socio-économique dans le respect des habitants

- **Des actions pour le développement touristique dans le cadre du projet de revitalisation de Giromagny et de l'ex Communauté de communes de la Haute Savoureuse**

Dans le cadre de la mission de revitalisation des centres-bourgs, des actions en matière de tourisme sont fléchées avec une étude sur la stratégie de développement touristique.

Périmètre d'étude OGS

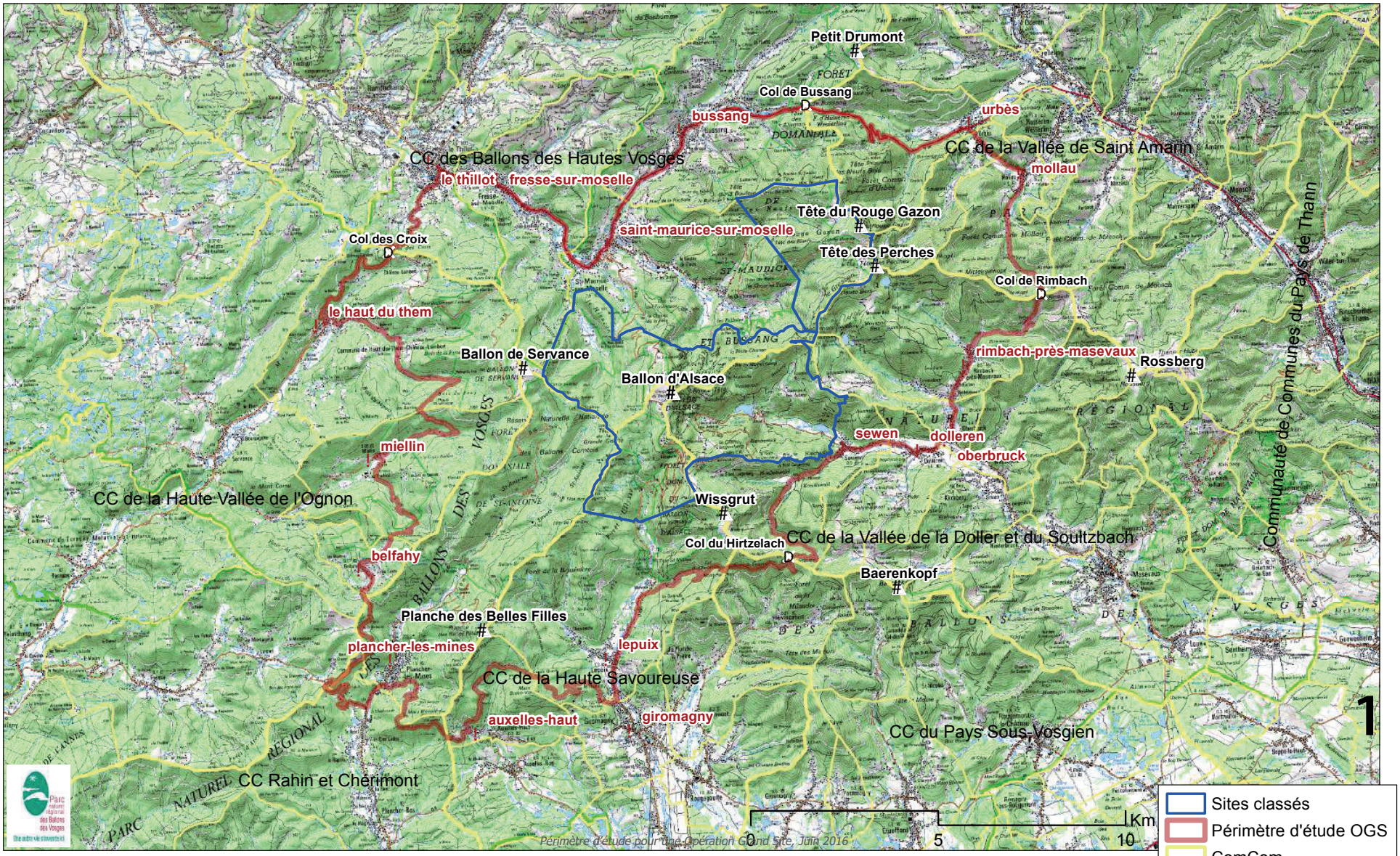

Sources : © IGN (Scan 50®, BD TOPO® v2.1), PNRBV Réalisation : PNRBV - SINBAL - SP/LG - juin 2016

Étude « Stratégie de développement touristique »

Consolider l'offre existante

- Valoriser et faire connaître l'offre touristique existante et identifier les possibilités de développement
- Conforter le Ballon et les communes au pied comme destination de proximité et de courts séjours dans un rayon proche
- Conforter l'offre pour les familles

Développer l'offre

- Proposer des actions nouvelles et innovantes permettant de poursuivre la diversification de l'offre autour de thématiques identitaires (randonnées, nature, patrimoine, savoir-faire locaux)
- Prioriser les actions pour capter le touriste
- Développer une offre d'hébergement diversifiée et de qualité

Intérêt / opportunité de développement des projets sur les thématiques suivantes :

- Le tourisme « haut de gamme » avec hébergement de qualité sur le thème de la nature, du bien-être et du patrimoine via l'acquisition et le développement d'un projet sur l'actuel château Leguillon
- Réserver des terrains pour l'accueil d'**un parc résidentiel de loisirs** (tentes, mobil-home, chalets, cabanes, bungalows) **et/ou hébergements insolites afin de diversifier sa fonction d'accueil et d'animations**
- Développer **une aire de services pour l'accueil de camping-car**
- Lachapelle-sous-Chaux : tourisme équestre, relais, labellisation de prestataires susceptibles d'accueillir cavaliers et montures.

Extrait d'une présentation de la mission Centre Bourg de la CCHS auprès du comité de pilotage du PLUi de la CCHS le 21 septembre 2016. (PLUi engagé dans un premier temps sur une partie de la CCVS)

La convergence des préoccupations sur le développement touristique du secteur Sud du Ballon d'Alsace constitue une réelle opportunité de situation.

2. Les pôles touristiques

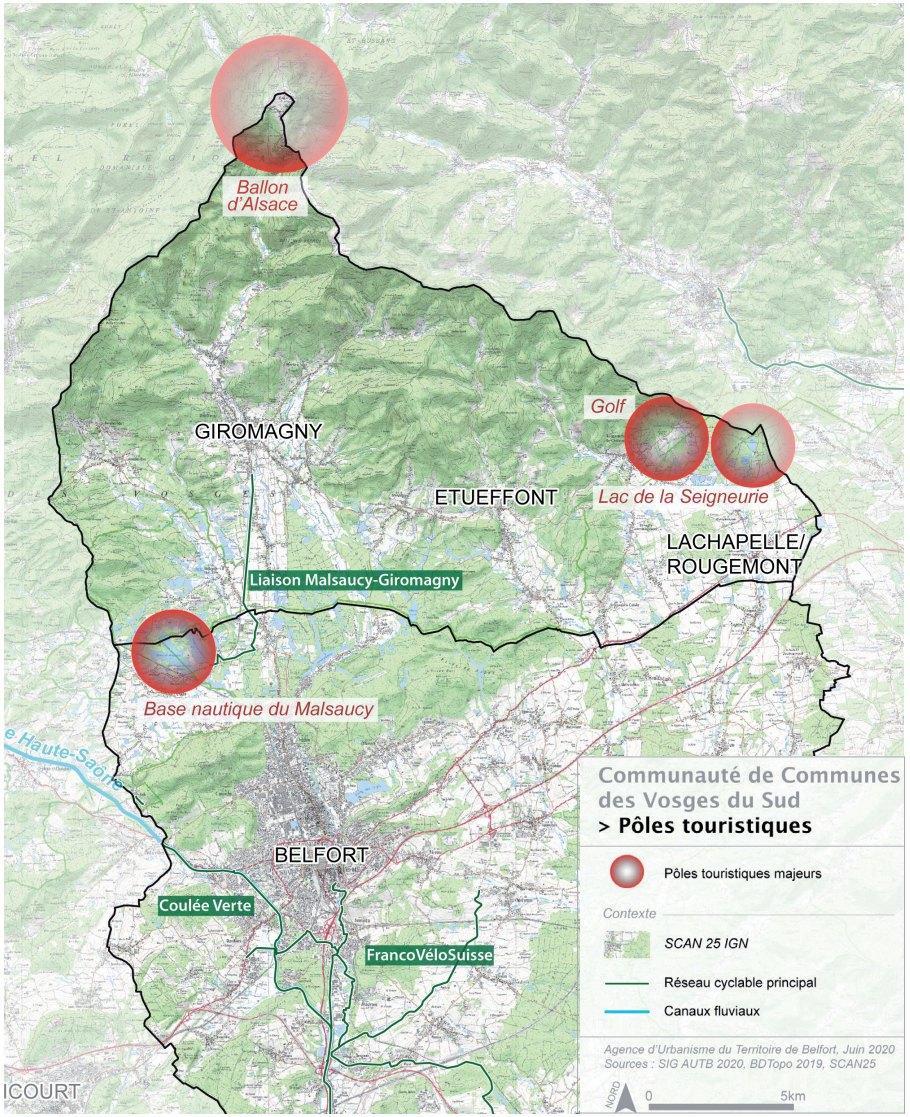

2.1. Le Ballon d'Alsace, site touristique en mutation

Le Ballon d'Alsace a toujours été attractif pour les loisirs et constitue une destination touristique qui a évolué au fil du temps.

Ce site attire une clientèle toute l'année mais il s'agit d'une fréquentation de proximité. La station dispose d'activités d'hiver (ski alpin, ski Nordique, luge, raquettes, etc.) et d'été (randonnée, VTT, cycle, moto, accrobranche, etc.).

Près de 700 000 visiteurs parcourent le Ballon d'Alsace chaque année (source : SMIBA 2015), dont 57% durant l'été (5 mois) contre 43% en hiver (4 mois). Concernant la fréquentation des espaces de ski, le ski alpin représente 51 000 journées contre 15 000 journées pour le ski Nordique.

Ce site est à la fois un lieu de passage (entre deux régions) et un espace de loisirs et de tourisme. Il bénéficie donc d'un accès relativement aisé et de proximité pour les villes alentour (Belfort, Montbéliard et Mulhouse).

Ayant fait l'objet d'une modernisation de la station de ski alpin et de la rénovation/ construction de bâtiments recevant du public, il subsiste un impondérable des stations de moyenne montagne : l'enneigement en baisse. Cette faiblesse s'ajoute à celle d'hébergements insuffisants et anciens.

Un site, deux polarités : Gentiane et Ballon d'Alsace / Démineurs

Les équipements du Ballon d'Alsace sont développés sur deux polarités, le secteur du Ballon d'Alsace / Démineurs et le secteur de la Gentiane.

La partie sommitale du Ballon d'Alsace inclut le lieu-dit «Les Démineurs» identifié par une monument et la Maison du Tourisme au col. Ce site est sur l'axe routier menant à Saint-Maurice sur Moselle. Le pôle touristique du Ballon d'Alsace est un point de départ de randonnées et de pistes de ski Nordique qui rejoint notamment la Planche des Belles Filles. Ce site permet également des départs de parapentes en direction de la vallée de la Doller (Sewen) ou Saint-Maurice sur Moselle.

Le pôle de la Gentiane est un espace en impasse qui mène à la station de ski alpin, à l'accrobranche et aux divers sentiers de randonnée.

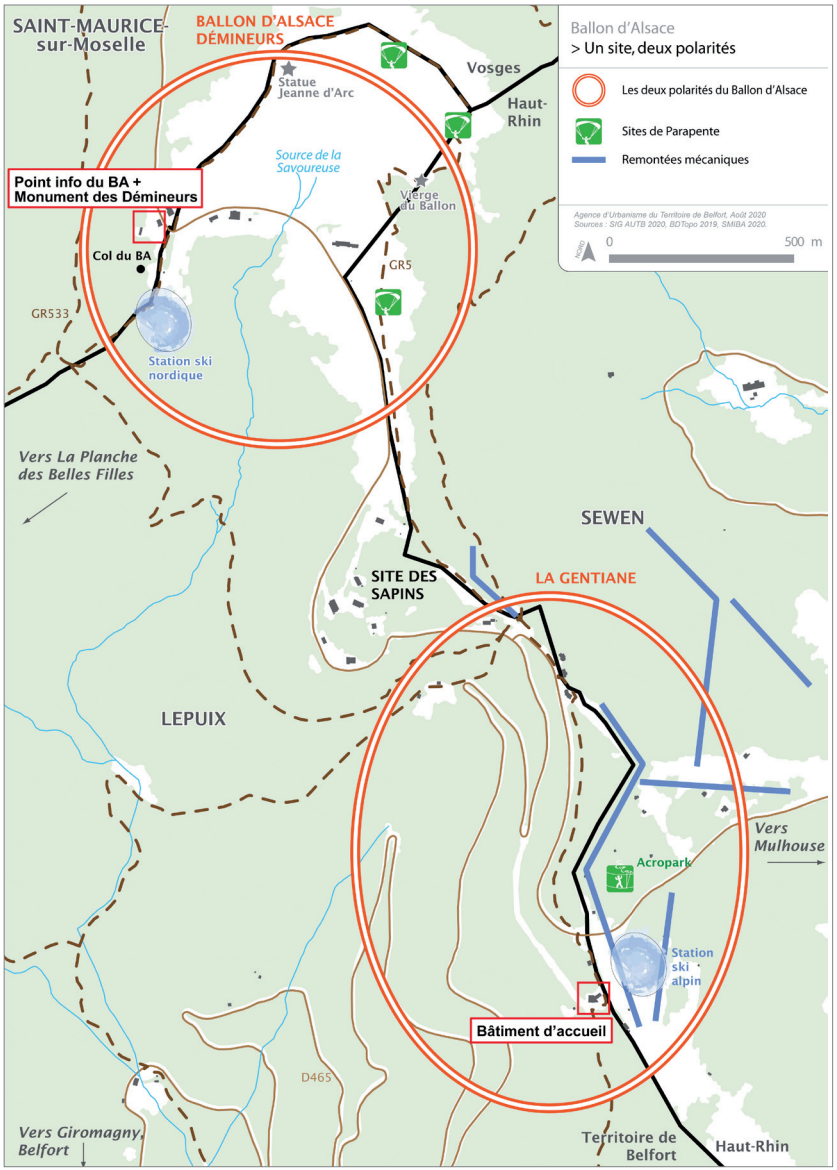

Ainsi, ces deux polarités sont notamment équipées pour accueillir des activités hivernales qui se sont diversifiées au fil des saisons : ski alpin, ski Nordique, raquette, ski de randonnées, luge et randonnées avec des chiens de traîneaux. La saison estivale est fortement orientée sur la randonnée et la pratique du vélo. Les activités se diversifient également avec un support de communication renforcé : site internet du Ballon d'Alsace, de la Maison du Tourisme et du Conseil Départemental sous le nom « Destination Ballon d'Alsace ».

Entre ces deux pôles se situe le « lotissement des Sapins », regroupant des hébergements collectifs anciens en pleine mutation.

L'offre d'hébergement

Cet espace touristique est réparti sur quatre départements : le Territoire de Belfort (commune de Lepuix), les Vosges (commune de Saint-Maurice-sur-Moselle), la Haute-Saône (commune de Plancher les Mines) et le Haut-Rhin (commune de Sewen). L'offre d'hébergement s'étend selon un axe qui suit la limite départementale, de la Jumenterie au Nord du sommet du Ballon d'Alsace à la Gentiane au sud de cet axe.

De manière générale, l'offre est ancienne, portée par davantage d'hébergement de type refuge comprenant des dortoirs. Au niveau du site dit « les Sapins » , l'aire de camping-car n'est plus en service.

Le tableau ci-après décrit l'ensemble des hébergements du pôle Ballon d'Alsace. À noter que l'hôtel du Saut de la Truite se situe sur la route du Ballon. La carte de l'occupation du bâti au Ballon d'Alsace localise les hébergements.

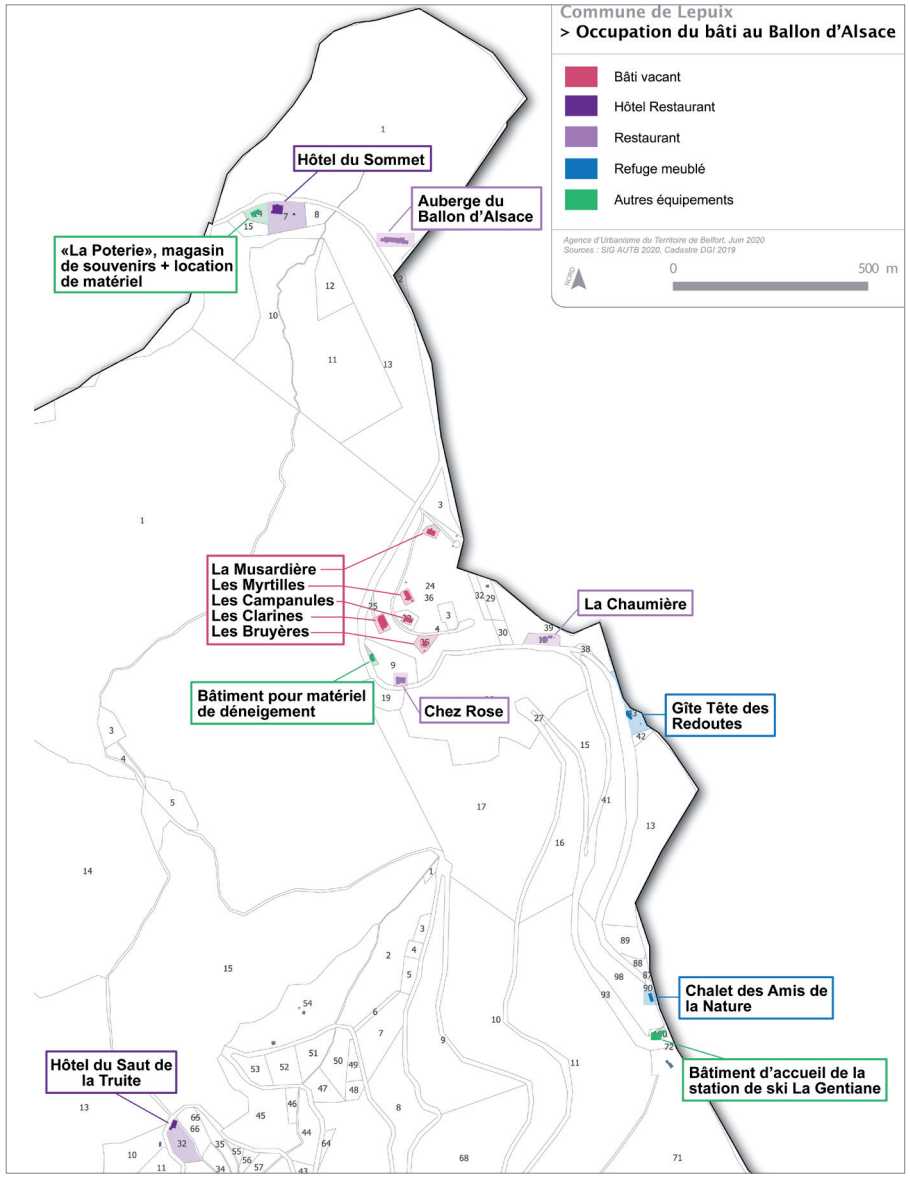

Commune	Nom	Type	Capacité
90 Lepuix	Le Sommet	Hôtel – restaurant	24 chambres
	Chalet les Amis de la Nature de Belfort	Refuge	5 chambres de 4 ou 5 lits
	Tête des Redoutes / Chalet Beaupré	Meublé	7 lits maximum
	Chalet du SRB	Refuge	30 lits
	Hôtel du Saut de la Truite	Hôtel – Maison d'hôtel restaurant	10 chambres
68 Sewen	Auberge du Langenberg	Auberge / Gîte	10 chambres (2 à 4) 3 dortoirs (6 à 8)
	Chalet Refuge les Alisiers MJC	Hébergements collectifs	32 lits
68 Sewen Langenberg	Chalet du CAF	Refuge	26 lits
88 Saint Maurice sur Moselle	Centre d'accueil de la Jumenterie	Hébergement pour enfants	110 lits
	Gîte Ski club	Gîte	16 lits
68 Sewen (Langenberg)	Chalet de Beaucourt	Refuge	20 lits
68 Sewen	Refuge du Boedelen	Refuge	4 dortoirs – 37 lits

Source : AUTB, mars 2020

Le potentiel à retrouver du site « Les Sapins »

Le Ballon d'Alsace comprend un site immobilier de loisirs appelé « les Sapins » faisant l'objet d'une opération de déconstruction - reconstruction dédié à l'hébergement touristique. Sa surface actuelle de plancher est de 4 214 m² dont la majeure partie est actuellement non occupée. Le Conseil Départemental a acquis le site et conduit des études pour redonner une capacité d'accueil de qualité en hébergement touristique au sommet du Ballon d'Alsace.

Ce site fut de longue date le lieu de vacances d'enfants. Les bâtiments aux noms de Myrtilles, Campanules, Musardières et Clarines, ont été construits dans les années soixante, par des comités d'entreprises comme Peugeot ou Alstom.

Deux autres bâtiments sont en bordure du site des Sapins et accessibles directement par la RD465 :

- l'auberge « Chez Rose », située au bord de la route montant au Ballon d'Alsace, entre l'intersection des routes venant de Lepuix et de Sewen et le sommet du Ballon
- le chalet accueillant les véhicules d'exploitation qui appartiennent à l'État, permettant notamment le déneigement de la RD465

Le Département a acquis deux nouveaux bâtiments qui appartenaient au SMIBA :

- le chalet situé à la tête des Redoutes, côté Gentiane. Ce bâtiment est élevé sur 4 niveaux et comporte 4 meublés touristiques, un studio, une salle polyvalente et dépendance
- l'Auberge du Ballon, sous le sommet du Ballon d'Alsace

Au sein d'un paysage remarquable et de milieux naturels sensibles, cet ensemble dispose d'atouts majeurs pour promouvoir une nouvelle offre touristique de qualité intégrée dans son environnement. Ses atouts sont sa position centrale au cœur du site du Ballon d'Alsace en tant que station, été comme hiver, une bonne accessibilité et un site forestier qui s'inscrit dans la pente face au grand paysage.

L'enjeu consiste à renouveler l'offre d'hébergements touristique sans créer une sur-capacité du fait d'une clientèle majoritairement de proximité. Toutefois, une offre de gamme plus élevée peut encourager la venue une nouvelle clientèle.

2.2. Le Golf de Rougemont-le-Château

Le secteur de Rougemont-le-Château et Leval dispose d'un golf « 18 trous » qui se situe au sud de la RD110 reliant Rougemont-le Château à Masevaux. Il bénéficie d'un point de vue très ouvert sur la « trouée » entre Belfort et Mulhouse et tout particulièrement sur le massif alpin.

Le cadre verdoyant composé de boisements, d'espaces ouverts et d'étangs couplés aux points de vue remarquables assurent un agrément au site de qualité.

Le golf s'étend sur les communes de Rougemont-le-Château et Leval. Les bâtiments d'accueil, de restauration et de location des équipements sont à cheval sur la limite communale et forment actuellement une zone classée UL à Leval et Ngu à Rougemont-le-Château.

La partie naturelle mais modelée et entretenue pour la pratique du golf s'étend sur 60 hectares.

Les deux communes disposent d'un PLU qui classent cette partie en N avec un indice dédié (Ngl et Ngolf).

Le golf dispose d'un restaurant mais d'aucun hébergement qui s'avérerait utile au développement de la structure. En, effet, une partie de la clientèle vient des pays ou régions limitrophes, et serait intéressée par un séjour. Cependant, l'offre hôtelière est uniquement à Giromagny pour le territoire de la CCVS. À proximité, la vallée de la Doller (Masevaux) est bien pourvue de services hôtelier. C'est pourquoi, un des enjeux du maintien de cette activité est liée à la nécessite de créer une offre d'hébergement adapté à la clientèle.

L'autre enjeu pour l'activité est de maintenir la ressource en eau suffisante pour conserver l'arrosage et donc la qualité du parcours.

Un projet d'investissement est en cours pour améliorer la situation en matière d'attractivité (hébergement et évolution des parcours) et en matière de ressource en eau.

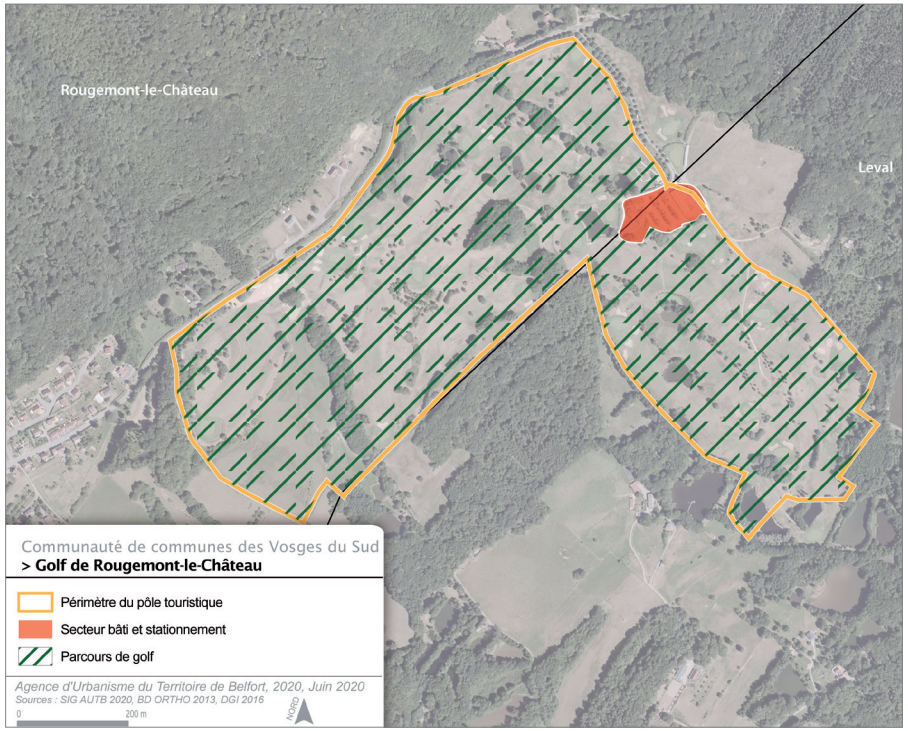

2.3. Le camping et le lac de la Seigneurie à Leval

En limite départementale avec le Haut-Rhin, le lac de la Seigueurie fait partie d'un complexe de loisirs à taille humaine. Il est composé d'un camping de 110 emplacements (dont camping-car, caravaning et HLL) au sein d'un parc boisé de 4 hectares, du lac de 7 hectares dédié à la pêche et d'un restaurant.

La CCVS compte ce seul camping sur son territoire.

Cet espace est connecté au golf et à Rougemont-le-Château par un chemin de randonnée balisé qui traverse le bois communal de Petitefontaine et longe les nombreux étangs de Leval et Rougemont-le-Château.

Ces deux grands équipements que sont le golf et site du Lac de la Seigneurie diversifient l'offre touristique sur la CCVS qui est davantage associée au Ballon d'Alsace.

Si la cible touristique est différente entre le golf et la Seigneurie, il n'en demeure pas moins que cet ensemble composé de très nombreux étangs entre forêts et espaces ouverts concentre deux équipements majeurs du territoire.





Golf de Rougemont le Château – Camping et étang de la Seigneurie - *Wikipedia et Google earth*

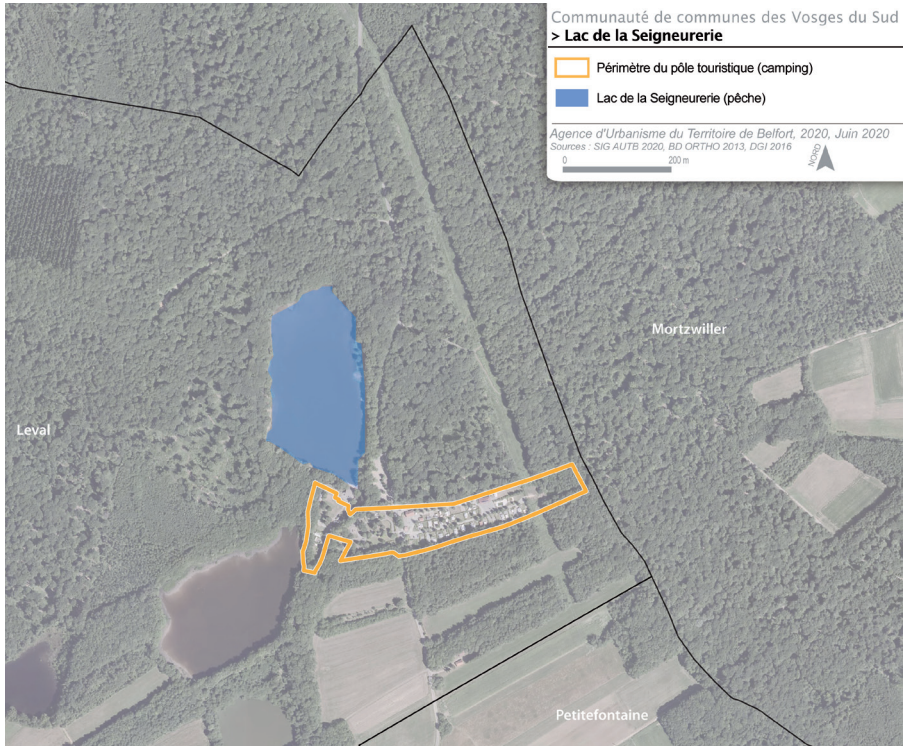

3. Les hébergements de loisirs

Une étude réalisée en 2009-2010 pour la Maison du Tourisme a montré que les touristes ont de l'intérêt pour la montagne vosgienne et le cadre naturel du secteur du Ballon d'Alsace. S'ils viennent découvrir ces sites, ils n'y restent pas et sont hébergés à 75 % chez des parents ou des amis et n'occupent pas d'hébergement marchand. Pourtant, comme précisé dans le chapitre précédent consacré aux principaux pôles touristiques, la CCVS dispose de structures d'hébergement variées pour accueillir les touristes.

- **La CCVS compte trois hôtels dont une maison d'hôtes :**
  - L'hôtel au Ballon d'Alsace « Hôtel du Sommet », non classé, dispose de 24 chambres
  - La maison d'hôtes « le Saut de la Truite » compte 10 chambres et des espaces de bien-être
  - En vallée, on ne compte qu'un seul hôtel récemment ouvert (avril 2016) classé 3 étoiles : « Le paradis des Loups » situé au centre de Giromagny, qui propose 14 chambres

- **De l'hôtellerie de plein air 3 étoiles en limite du Haut-Rhin**

Comme exposé plus avant, le camping de la Seigneurie est localisé à Leval, en limite du Haut-Rhin. C'est ainsi que cette structure communique sur l'attractivité des Vosges et de l'Alsace. Il propose 110 emplacements pour camping-car et caravanning ainsi que 12 offres de location.

Le camping du Paradis des Loup ayant fermé, il n'y a pas d'autre structure d'accueil d'hébergement de plein air. La plus proche se situe à Belfort (Camping de l'Étang des Forges). Ce type d'hébergement est également présent dans les vallées de la Thur ou de Servance – Champagney.

- **De nombreux meublés de tourisme ou gîtes ruraux**

On recense près de 40 meublés de tourisme de confort. Cependant, cet inventaire évolue fortement d'une année sur l'autre.

Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire de la CCVS sur près de la moitié des communes. Lepuix a pour particularité d'avoir des gîtes dans le village et sur le Ballon d'Alsace.

On recense :

- 1 gîte à Petitmagny, Rougemont-le-Château, Petitefontaine, Saint-Germain-le-Châtelet et Bourg-sous-Châtelet
- 2 gîtes à Étueffont et Auxelles-Haut
- 3 à Giromagny, Vescemont et Felon
- 5 à Lachapelle-sous-Chaux
- 6 à Rougegoutte
- 9 à Lepuix, dont 5 au Ballon d'Alsace

Certains meublés sont loués dans le cadre de tourisme d'affaires. Même si ce type de location est marginal, il peut devenir une piste pour combler les périodes creuses.

- **Peu de chambres d'hôtes**

6 chambres d'hôtes sont inventoriées :

- 1 à Grosmagny, à Auxelles-Bas, à Lachapelle-sous-Chaux
- 1 au Ballon d'Alsace (commune de Lepuix) : l'Auberge du Ballon
- 2 à Lepuix dans le village

- **Deux aires de camping-car**
  - à Leval, Lac de la Seigneurie, au camping
  - à Anjoutey, place du cœur du village

NB : l'aire de « Lepuix Ballon d'Alsace », dans le secteur des Sapins, a été récemment fermée.

- **De très nombreuses résidences secondaires**

Le territoire des Vosges du sud est caractérisé par de nombreuses résidences secondaires. Elles représentent plus de 4,4 % du total des logements, soit 333 résidences[1].

À titre de comparaison, la CC de la vallée de la Doller et du Soultzbach compte 2,8 % de résidences secondaires, 0,9 % pour le Grand Belfort et 1,4 % pour la CCST.

[1] *INSEE, Recensement de la population 2016, exploitation principale.*

Lamadeleine-Val-des-Anges et Riervescemont comptent une résidence secondaire pour 4 à 5 résidences principales, mais leur nombre en absolu reste faible, soit 16 résidences secondaires.

Ce sont les communes de montagne et plus particulièrement Auxelles-Haut, Lepuix, Grosmagny et Vescemont qui disposent le plus de résidences secondaires proportionnellement au nombre de résidences principales.

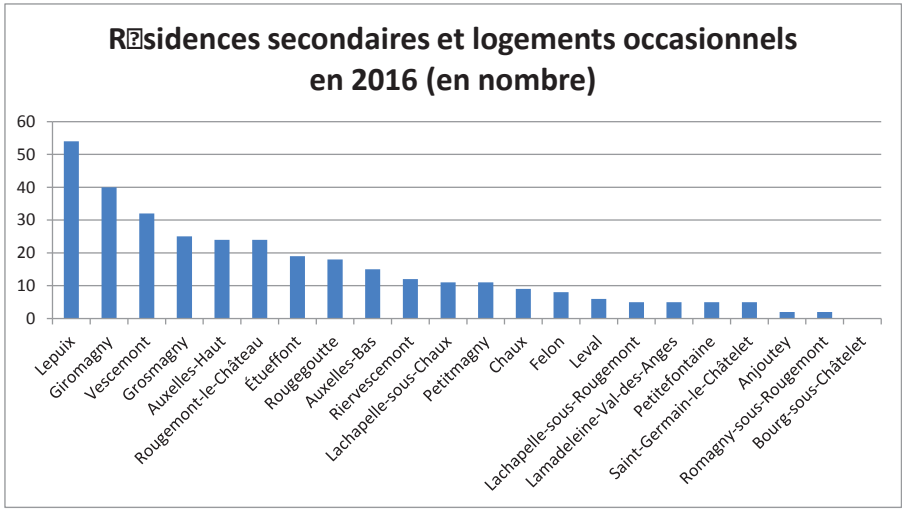

• Des gîtes de groupes

Les hébergements collectifs sont principalement centralisés sur le Ballon d'Alsace avec une capacité comprise entre 19 et 70 personnes. On y trouve des chalets associatifs, des centres de vacances et des refuges.





Refuge du Baerenkopf / Relais du randonneur (Giromagny)

- Étueffont « Le champ du gravier » (40 couchages)
- Petitmagny « Le pré du Fayet » (32 couchages)
- Lamadeleine-Val-des-Anges : Refuge du Baerenkopf (21 couchages)
- Giromagny : gîte d'étape communal « Relais du randonneur »
- Rougegoutte : chalet associatif de grande capacité « Le Fleury »
- Lepuix : refuge des Amis de la Nature, refuge du Langenberg (CAF de Belfort), refuge des « Sports Réunis Belfortains » et les « Campanules »

Conclusion

Ce quantitatif montre que l'offre en matière d'hébergement est relativement variée en étant davantage concentrée sur la vallée de la Savoureuse et le Ballon d'Alsace pour les hébergements de groupe.

Toutefois, la gamme reste moyenne et il manque un espace d'hébergement familial en vallée au concept porteur et attractif.

Une élévation de la qualité de l'offre avec l'hôtel du Paradis des Loups et des gîtes ou chambres d'hôtes de gamme supérieure se poursuit, notamment par le projet de réaménagement du « lotissement des Sapins » dont les études sont en cours dans le cadre de l'Opération Grand Site. En effet, cet espace apparaît comme délaissé, même si deux structures sont encore ouvertes à la location. Sa valorisation, tant au niveau des bâtiments que des espaces extérieurs, constitue une priorité pour l'image du Ballon d'Alsace.

Le tourisme d'affaires constitue une piste de développement qui n'est pas évaluée.

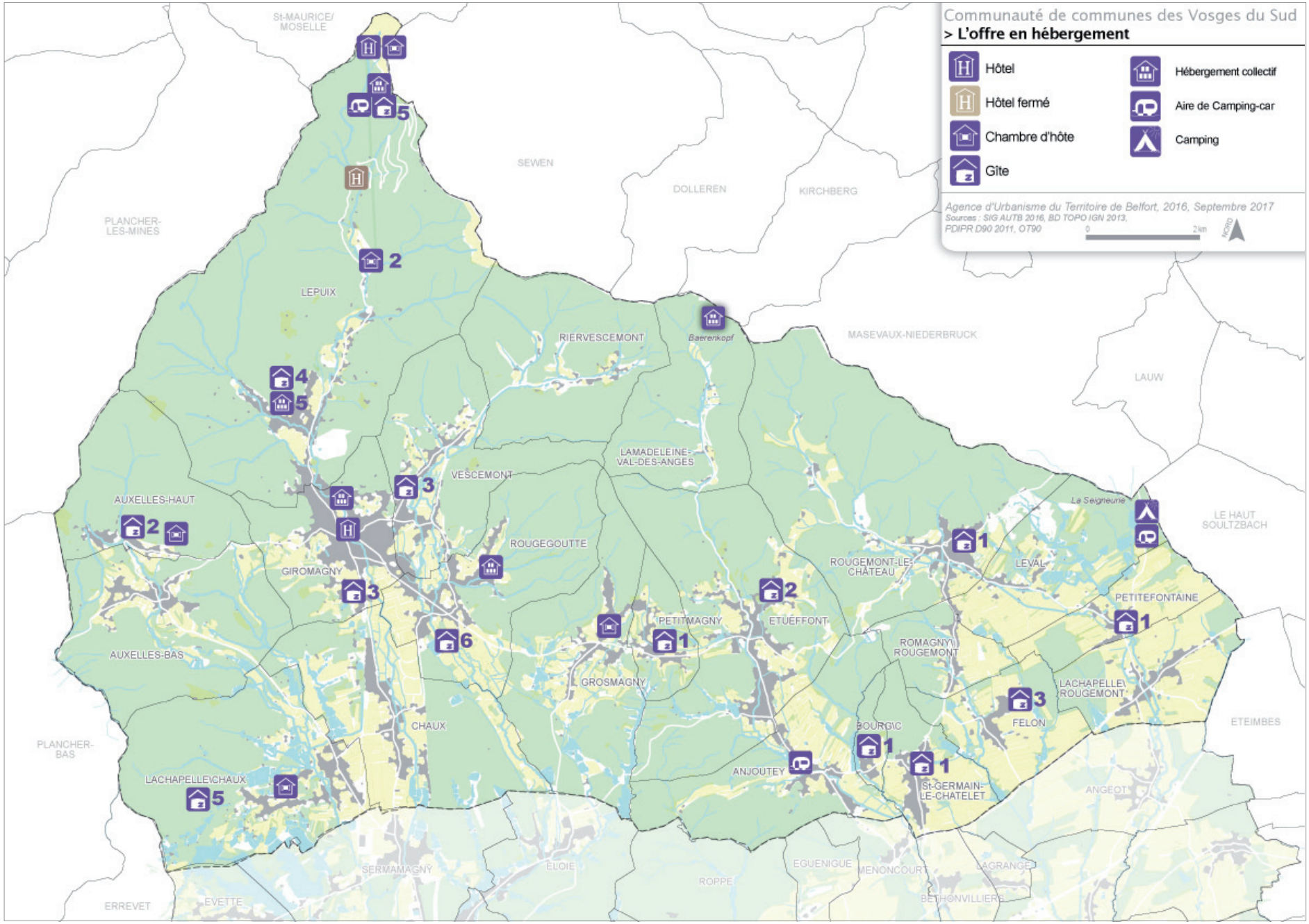
Communauté de communes des Vosges du Sud
> L'offre en hébergement
Hôtel
Hôtel fermé
Chambre d'hôte
Gîte
Hébergement collectif
Aire de Camping-car
Camping
Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, 2016, Septembre 2017
Sources : SIG AUTB 2016, BD TOPO IGN 2013, PDIPR D90 2011, OT90
0
2km
NORD
St-MAURICE/MOSELLE
SEWEN
DOLLEREN
KIRCHBERG
PLANCHER-LES-MINES
LEPUIX
RIERVESCEMONT
Baerenkopf
MASEVAUX-NIEDERBRUCK
LAUW
LAMADELEINE-VAL-DES-ANGES
VESCEMONT
AUXELLES-HAUT
ROUGEGOUTTE
GIROMAGNY
Le Seigneur
LE HAUT SOULTZBACH
ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU
LEVAL
PETITEFONTAINE
PETITMAGNY
ETUEFFONT
ROMAGNY/ROUGEMONT
AUXELLES-BAS
GROSMAGNY
LACHAPELLE/ROUGEMONT
FELON
CHAUX
BOURG/C
ETEIMBES
PLANCHER-BAS
ANJOUTEY
St-GERMAIN-LE-CHATELET
ANGEOT
LACHAPELLE/CHAUX
SERMAMAGNY
ÉLOIE
ROPPE
EGUENIGUE
MENONCOURT
AGRANGE
BETHONVILLIERS
ERREVET
EVETTE

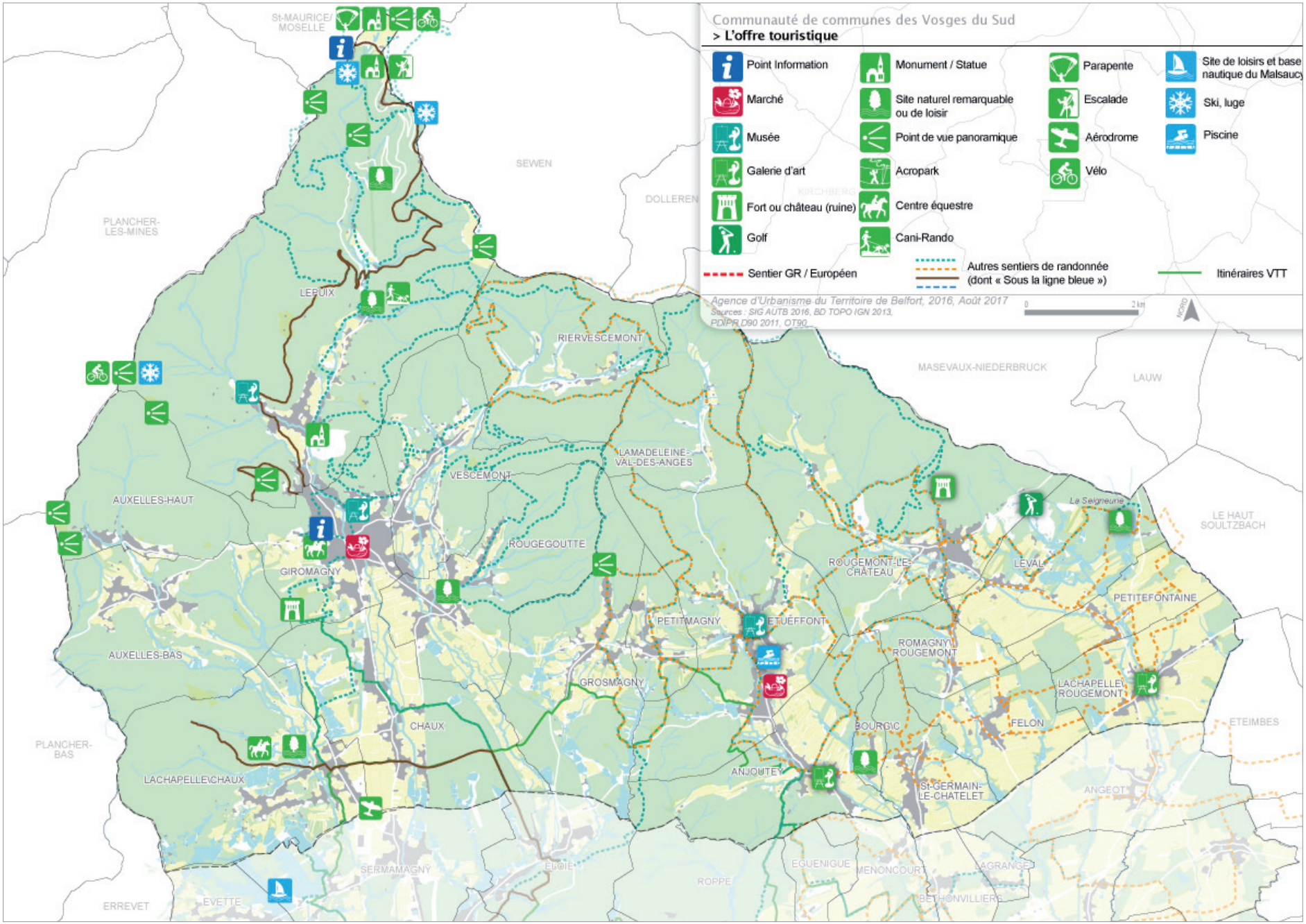
Communauté de communes des Vosges du Sud
> L'offre touristique
Point Information
Marché
Musée
Galerie d'art
Fort ou château (ruine)
Golf
Monument / Statue
Site naturel remarquable ou de loisir
Point de vue panoramique
Acropark
Centre équestre
Cani-Rando
Parapente
Escalade
Aérodrome
Vélo
Site de loisirs et base nautique du Malsaucy
Ski, luge
Piscine
Sentier GR / Européen
Autres sentiers de randonnée (dont « Sous la ligne bleue »)
Itinéraires VTT
Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, 2016, Août 2017
Sources : SIG AUTB 2016, BD TOPO IGN 2013, PDIPR D90 2011, OT90
0
2 km
NORD
St-MAURICE-MOSELLE
SEWEN
DOLLEREN
KIRCHBERG
PLANCHER-LES-MINES
LEPUIX
RIERVESCEMONT
MASEVAUX-NIEDERBRUCK
LAUW
LAMADELEINE-VAL-DES-ANGES
VESCEMONT
AUXELLES-HAUT
ROUGEGOUTTE
GIROMAGNY
ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU
LEVAL
Le Seigneur
LE HAUT SOULTZBACH
PETITEFONTAINE
PETITMAGNY
ETUEFFONT
ROMAGNY-ROUGEMONT
AUXELLES-BAS
GROSMAGNY
LACHAPELLE-ROUGEMONT
CHAUX
BOURGIC
FELON
ETEIMBES
PLANCHER-BAS
ANJOUTEY
St-GERMAIN-LE-CHATELET
ANGEOT
LACHAPELLE-CHAUX
SERMAMAGNY
ELOIE
EGUENIGUE
MENONCOURT
AGRANGE
ROPPE
BETHONVILLIERS
ERREVET
EVETTE

4. L'offre touristique

- **Les points d'accueil et d'information**

Les points d'accueil pour les touristes se situent à Giromagny au centre-ville et au Ballon d'Alsace aux Démineurs. (cf. chapitre « Pôles touristiques »).

Belfort Tourisme cite en outre la Forge-Musée à Étueffont comme point d'information touristique à ses heures d'ouverture.

La communication et la signalétique restent insuffisante à l'échelle de la Communauté de communes. Cependant, le SMIBA et la Maison du tourisme disposent de sites internet faisant valoir l'ensemble de l'offre touristique sur le massif avec l'appellation « Destination Ballon d'Alsace ».

- **Les paysages et les sites naturels supports du tourisme vert**

Les paysages et les sites naturels sont le support du tourisme vert des Vosges du sud.

Un important réseau de sentiers rayonne sur l'ensemble du territoire, emprunté également par les vététistes, les randonneurs en raquettes, coureurs à pied et randonneurs équestres.

Il est composé de sentiers de grandes randonnées (GR5, GR533) et de nombreuses boucles, pour certaines thématiques : balade des points de vue, sentier Autour de la Stolle, sentier des Forts, sentier minier, les « 15 sentiers du pays sous-vosgien », ou « Sous la ligne bleue ». Ils sont complétés par le circuit des fontaines et lavoirs et par la route des villages fleuris.

Des guides et plaquettes sont mis à disposition du public pour aider à la découverte des sites.



Extrait d'une plaquette explicative d'une randonnée - CD90

Dans le cadre de la découverte des milieux naturels et des paysages, citons les principaux sites naturels remarquables et points de vue que chacun peut découvrir grâce à une multitude de sentiers de randonnée :

- Le Ballon d'Alsace et les chaumes du Wissgrut
- La Savoureuse avec le Saut de la Truite et les Cascades du Rummel
- Le site du Baerenkopf
- Le col d'Auxelles et le Mont Ménard
- La Roche du Cerf (escalade et site naturel)
- Le Fayé
- Les étangs (des Roseaux, du Petit Haut)
- Les groupes d'étangs, principalement sur les communes suivantes : Lachapelle-sous-Chaux, Grosmagny / Petitmagny, Romagny-sous-Rougemont / Felon et Leval / Petitefontaine.

De nombreux points de vue offrent des panoramas sur les vallées : à Auxelles-Haut et particulièrement dans la montée du Mont Ménard, à la Planche des Belles Filles, au Ballon d'Alsace et le long des crêtes (Wissgrut, Tremonkopf / Baerenkopf) ou encore au Fayé.

Des chalets ou refuges, tels que le « Baerenkopf », ou le « Plain de la Gentiane » s'inscrivent comme éléments de repère pour les randonneurs.

Le Ballon d'Alsace reste le site référence pour le Territoire de Belfort en tant que paysage emblématique, et connaît une forte fréquentation. Cette dernière a pour revers un flux de circulation important sur l'axe principal traversant Chaux, Giromagny et Lepuix (la RD465) et plus secondairement sur la RD12.

- **« Sous la ligne bleue » : association de la randonnée et d'une mise en scène artistique**

L'ex Communauté de communes du Pays-Sous-Vosgien a créé en 2005 un événement biennal intitulé « Sous la ligne bleue » qui associe art et randonnée, sous forme d'un « chemin d'art » afin de conserver son patrimoine, son environnement tout en renforçant le dynamisme de son territoire.

Il s'agit d'un sentier balisé, qui met en scène des œuvres d'art contemporain réalisées par des artistes internationaux (le plus souvent des sculpteurs ou des plasticiens) qui exposent ainsi dans un cadre atypique, le temps d'un été. Des textes, fruits d'ateliers d'écriture animés par un écrivain, ponctuent également le circuit.

Au-delà de la découverte artistique, l'objectif est de faire connaître les richesses (paysagères, patrimoniales, historiques) de chacune des communes. Pour les accompagner, des topoguides (guides topographiques destinés aux randonneurs) sont mis à disposition.

Pour créer cet événement, plus de 120 km de circuits de randonnée du territoire de l'ex-CCPSV ont été balisés, dont deux circuits dédiés à l'art en 2005 sur les communes de Bourg-sous-Châtelet, Saint-Germain-le-Châtelet, Anjoutey, Lachapelle-sous-Rougemont et Petitefontaine.

L'opération a été renouvelée en 2007 en créant un autre chemin d'art sur les communes de Grosgmagny et Petitmagny.

En 2011, les communes d'Étueffont et de Rougemont-le-Château ont été reliées par le chemin d'art autour du thème du développement durable « créer un monde pour demain ».

Ce projet s'inscrit dans une démarche collective favorisant l'implication des artistes, associations, acteurs locaux, institutions, écoles d'art, musées, enseignants, élèves, habitants, etc.







Photos d'œuvres exposées sur les sentiers

- **Un territoire de sports de nature**

Sports d'hiver

En hiver, le Ballon d'Alsace dispose d'équipements pour la pratique du ski alpin et du ski Nordique (location de matériel, école de ski, point d'accueil information, lieu couvert et chauffé « salle hors-sac » (Démineurs et Gentiane), restauration. Des circuits en raquettes, des randonnées avec des chiens de traîneaux et une piste de luge complètent l'offre de loisirs hivernale.

Le réaménagement du massif a permis de valoriser la pratique du ski alpin avec la réorganisation des pistes et leur mise en neige artificielle. Toutefois, malgré la neige de culture, l'enneigement peut s'avérer, certaines années, insuffisant.

La diversification est donc une nécessité. Ainsi, les autres activités mises en place, nécessitant un enneigement plus réduit tels que la luge, les circuits en raquettes, les randonnées en chiens de traîneaux peuvent être développées et encore diversifiées.

Sports et activités « 4 saisons »

Comme déjà exposé dans les chapitres précédents, le territoire de la CCVS est un espace propice à la randonnée et aux sports de nature.

On peut citer les activités liées au cyclisme, à l'équitation, au trail, à l'escalade et aux vols en parapente.

Le Ballon d'Alsace dispose également d'une structure d'acroparc à la Gentiane. Il est le support du départ de vols en parapente, ou encore de cani-rando. C'est également le but de randonnées à vélo en parallèle de la Planche des Belles Filles.

En vallée, les structures principales sont la piscine couverte à Étueffont et les centres équestres (Giromagny notamment).

Enfin, la base nautique du Malsaucy, la Planche des Belles Filles et les équipements de l'aérodrome de Belfort-Chaux sont des sites et équipements en limite du territoire de la CCVS, qui proposent des activités complémentaires.

- **Les richesses patrimoniales**

Chaque commune recèle des éléments patrimoniaux (historique, minier, industriel, militaire et de petit patrimoine) ou des sites naturels, remarquables par la quantité et la diversité sur ce territoire.

La liste ci-après n'est pas exhaustive mais démontre cette diversité :

- Les anciennes activités textiles et minières : Anjoutey, Auxelles-Bas, Étueffont, Giromagny, Lepuix et la Forge Musée d'Étueffont
- Le patrimoine militaire des forts et de la seconde guerre mondiale : Giromagny (fort Dorsner, casernes) et Chaux (aérodrome Pégoud et pont d'Arromanches
- L'eau avec les étangs et l'utilisation de l'énergie hydraulique : Lachapelle-sous-Chaux (étangs), Lepuix et Vescemont (scieries Demouge et Demeusy)
- Les édifices religieux et anciens châteaux : Étueffont (Église Saint-Valbert), Grosmagny (Église Saint-Georges, Chapelle du Grippot), Lepuix (Prieuré de Saint-Benoît de Chauveroche) Riervescemont (ruines du château de Rosemont), Rougemont-le-Château (vestiges d'un château fort, Chapelle Sainte-Catherine et château Erhard), Vescemont (château Léguillon)
- L'atout floral : Les villages fleuris avec Rougegoutte (4 fleurs au palmarès des villages fleuris), Étueffont (3 fleurs), Anjoutey et Romagny-sous-Rougemont (2 fleurs), Bourg-sous-Châtelet, Lachapelle-sous-Rougemont, Giromagny, Petitefontaine, Rougemont-le-Château (1 fleur) ; le parc privé de la Roseraie du Châtelet de Bourg-sous-Châtelet et le Parc privé Gantner à Lachapelle-sous-Chaux

L'atout réside dans leur mise en valeur ciblée, car une partie de ce patrimoine est privé : sur un sentier de découverte, dans l'aménagement de l'espace public, par le fleurissement, par la signalétique, etc.

Les sites naturels et les paysages constituent les pôles d'attractivité principaux pour des activités de pleine nature. Toutefois, d'autres richesses patrimoniales et culturelles essaiment sur le territoire, sans forte visibilité faute d'une mise en valeur coordonnée.



18/06/2024